







HISTOIRE
DU TRAITÉ
DE WESTPHALIE.
TOME V.

HISTOIRE
DU TRAITÉ DE WESTPHALIE,
OU
DES NÉGOCIATIONS

Qui se firent à Munster & à Osnabrug, pour établir la Paix entre toutes les Puissances de l'Europe.

Composée principalement sur les Mémoires de la Cour & des Plénipotentiaires de France.

Par le Pere BOUGEANT, *de la Compagnie de Jesus.*

TOME V.

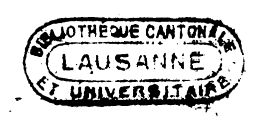


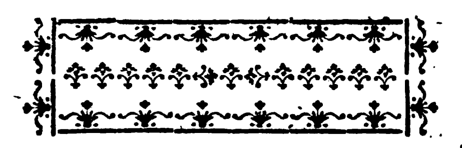
A PARIS, *Quai des Augustins.*

Chez { DIDOT, à la Bible d'Or.
NYON, fils, à l'Occasion.
DAMONNEVILLE, à S. Etienne.
SAVOYE, à l'Espérance. *Rue Saint Jacques.*

M DCC. LI.

Avec Approbation & Privilége du Roy.





SOMMAIRE
DU SEPTIÉME LIVRE.

I. LEs Députés des Provinces-Unies pressent les François de conclure. II. *Les Députés veulent signer leur Traité avec l'Espagne sans attendre les François.* III. *Les François protestent inutilement contre cette résolution.* IV. *Ils réfutent les raisons que les Députés apportent pour justifier leur conduite.* V. *Nouveaux efforts du Comte d'Avaux. Il obtient une clause favorable à la France.* VI. *Inquiétude & dissimulation des Espagnols. Ils acceptent la clause.* VII. *Mécontentement & dissimulation des François.* VIII. *Présens faits par les Espagnols aux Députés.* IX. *Caractere des Députés.* X. *Harangue de M. de Servien aux Etats Généraux.* XI. *Succès de la Harangue de M. de Servien.* XII. *Réplique de M. de Servien à la réponse des Etats.* XIII. *Propositions*

de M. de Servien aux Etats. XIV. *Réflexions sur les propositions.* XV. *Réponse des Etats.* XVI. *Disposition des esprits dans les Provinces-Unies.* XVII. *Philippe le Roi, Agent des Espagnols à la Haye.* XVIII. *M. Brun sollicite inutilement la permission de se rendre aussi à la Haye.* XIX. *Il écrit aux Etats Généraux.* XX. *Seconde lettre de M. Brun aux Etats Généraux.* XXI. *Dissimulation de M. de Servien.* XXII. *Il publie un écrit contre MM. Pavv & Knuits, & il refute les lettres de M. Brun.* XXIII. *Extrait de l'écrit de M. de Servien.* XXIV. *Preuves éclatantes de la partialité de MM. Pavv & Knuits.* XXV. *Preuves de leur mauvaise disposition à l'égard de la France.* XXVI. *M. de Servien refute la lettre de M. Brun. Que les Espagnols ont tort d'accuser la France de ne vouloir pas la paix. Que la France a raison de vouloir faire comprendre ses Alliés dans le Traités de paix. Qu'elle est prête de s'en rapporter à des Commissaires autorisés par les Provinces-Unies. Qu'elle n'a rien ajouté à ses premieres propositions. Qu'elle ne se propose rien que de juste dans cette négociation. Que les repre-

ches de M. Brun lui conviennent mieux qu'à la France. XXVII. *M. de Servien fait instance pour obtenir des Etats quelque déclaration qui resserre les nœuds de l'alliance.* XXVIII. *Les sentimens des Etats sont partagés. Premier sentiment. Second sentiment. Troisiéme sentiment.* XXIX. *Le troisiéme sentiment prévaut dans les Provinces-Unies.* XXX. *Le Comte d'Avaux part pour Osnabrug.* XXXI. *Le Duc de Longueville resté seul, remet aux Députés un projet du Traité de la France avec l'Espagne.* XXXII. *La Cour de France désapprouve la démarche du Duc de Longueville.* XXXIII. *Sentimens des deux autres Plénipotentiaires François sur cette démarche.* XXXIV. *Précautions de la Cour pour en prévenir les effets.* XXXV. *Article du projet de Traité concernant la Lorraine.* XXXVI. *Le projet présenté par M. le Duc de Longueville embarrasse les Espagnols.* XXXVII. *Ils présentent un projet différent.* XXXVIII. *Réponse du Duc de Longueville au projet des Espagnols.* XXXIX. *Les Espagnols éloignent la conclusion du Traité.* XL. *Les François désirent la paix.* XLI. *Vuës contraires des François & des Espagnols.* XLII. *In-*

certitude des Provinces-Unies par rapport à la France. XLIII. *Le Duc de Longueville élude l'entremise de M. Pavv.* XLIV. *Expédient proposé par rapport au Portugal.* XLV. *Le Duc de Longueville rompt tout commerce avec M. Pavv.* XLVI. *Arbitrage offert aux Etats par la France & l'Espagne.* XLVII. *Le Cardinal Mazarin entreprend de pousser vivement la guerre.* XLVIII. *Les Espagnols commencent à traiter avec les François.* XLIX. *Ils pressent les Etats de conclure leur Traité.* L. *Ressentiment de la France contre M. Parv.* LI. *Le Comte d'Avaux revient à Munster, & continuë la négociation sur l'article du Portugal.* LII. *Le Comte de Pegnaranda refuse d'écouter les Médiateurs.* LIII. *Les François consentent à se relâcher sur l'article du Portugal.* LIV. *Les Espagnols témoignent de l'indifférence pour la paix.* LV. *Commencemens de la campagne de Flandre. L'Archiduc prend Comines, Lens, Landreci. Les François prennent Dixmude & la Bassée.* LVI. *Le Maréchal de Gassion est tué. Son caractere.* LVII. *L'Archiduc reprend Dixmude.* LVIII. *Mutineries des troupes Allemandes du Vi-*

comte du Turenne. LIX. *Il tâche inutilement de les ramener à l'obéïssance.* LX. *Il fait arrêter le Général Rose.* LXI. *Il attaque les troupes rebelles & les bat.* LXII. *Le Prince de Condé assiége Lérida sans succès.* LXIII. *Le Duc de Longueville demande la permission de retourner à la Cour de France. On lui persuade de rester à Munster.* LXIV. *Le Cardinal Mazarin est peu satisfait du Duc de Longueville & du Comte d'Avaux.* LXV. *Les Espagnols continuent de retarder leur négociation avec la France.* LXVI. *M. Pauv déclame contre la France & contre M. de Servien.* LXVII. *La Province de Hollande se déclare pour faire la paix sans la France.* LXVIII. *M. de Servien répond aux Hollandois.* LXIX. *Nouvelle proposition de M. de Servien aux Etats.* LXX. *Réponse des Espagnols.* LXXI. *M. de Servien obtient un Traité de garantie.* LXXII. *Traité de garantie entre la France & les Etats.* LXXIII. *Réflexions sur ce Traité.* LXXIV. *Les Etats refusent les offres prématurées que leur font les Espagnols.* LXXV. *Ils refusent aussi de traiter avec le Portugal.* LXXVI. *Nouveau projet imaginé par le Cardinal*

Mazarin. LXXVII. *M. de Servien revient à Munster. Etat de la négociation.* LXXVIII. *La Sicile révoltée contre les Espagnols, & soumise.* LXXIX. *Révolte de Naples,* LXXX. *La France se propose de profiter de cet événement.* LXXXI. *Le Duc de Guise se rend à Naples. Sa conduite & ses succès.* LXXXII. *Considérations de la Cour de France sur cet événement.* LXXXIII. *Elle se défie du Duc de Guise.* LXXXIV. *Intrigues des Espagnols pour exciter des troubles en France.* LXXXV. *Les Espagnols continuent d'éluder toutes les propositions des François.* LXXXVI. *M. de la Thuillerie en fait des plaintes aux Etats.*



HISTOIRE DU TRAITÉ DE WESTPHALIE.

LIVRE SEPTIÉME.



UELQUE avancé que fût le Traité des Provinces-Unies avec l'Espagne, tout n'étoit pas encore de ce côté-là absolument perdu pour la France. La République pouvoit suspendre la conclusion de son Traité, pour donner à la France le temps d'amener le sien au même terme. Elle pouvoit reconnoître l'obligation de la garantie mutuelle, qu'elle avoit contractée par les Traités pré- An. 1647.

cédens. Ces deux points paroissoient si justes, qu'il sembloit que les Etats ne pussent les refuser aux instances des François, sans se couvrir aux yeux de toute l'Europe de la honte qui est attachée à l'ingratitude & à l'infidélité. C'étoit le sujet du voyage de M. de Servien à la Haye, & on pouvoit tout espérer de la capacité de cet habile Ministre. Il ne se rendit à la Haye qu'à petites journées, afin de se donner le loisir d'entretenir dans sa route des intelligences qu'il avoit dans la Gueldre & la Province d'Utrecht.

An. 1647.

V.

Les Députés des Provinces-Unies pressent les François de conclure.

Lettre du Comte d'Avaux au Card. Mazar. sans date.

Mémoire des Plénipot. 3. Janv. 1647.

Pendant son voyage il se passa à Munster des scénes assez vives entre les François & les Hollandois. Des dix jours de délai que les Députés des Provinces-Unies avoient accordés à regret aux François, & que ceux-ci n'avoient acceptés qu'avec peu de satisfaction d'un terme si court, les trois ou quatre premiers se passerent dans une entiere inaction. Les Députés proposerent ensuite aux François de laisser à part l'article de Piombino & de Portolongone, jusqu'à ce que les Espa-

An. 1647.

gnols eussent reçû les ordres qu'ils attendoient, & cependant de leur donner par écrit tous les articles du Traité, afin de gagner du tems & d'avancer la négociation. Les François leur représenterent l'inutilité de cette démarche, puisqu'ils avoient déja donné plusieurs fois divers articles ausquels les Espagnols n'avoient encore fait aucune réponse; ils leur firent d'ailleurs comprendre qu'il étoit dangereux de laisser indécis l'article des conquêtes que la France vouloit retenir, article où les deux Places de Toscane étoient comprises, & qui devoient servir de fondement à tout le Traité. Cependant pour ne pas refuser absolument ce qu'on leur demandoit, ils promirent aux Députés de leur communiquer dans deux jours leur résolution.

II. Les Députés veulent signer leur Traité avec l'Espagne sans attendre les François.

Mais ils furent incontinent occupés d'un soin plus pressant. Ils furent avertis que les Deputés commençoient déja à se repentir d'avoir promis de différer de quelques jours la signature de leur Traité, jusqu'à s'en faire mutuellement des repro-

An. 1647. ches, & qu'ils se disposoient à signer tout sans attendre qu'on eût des nouvelles de M. de Servien. Le Comte d'Avaux courut promptement chez eux, & pour ne leur pas donner lieu de s'excuser sur le refus que faisoient les François de communiquer tout le projet de leur Traité, il leur offrit de le leur remettre, pourvû qu'ils fissent promettre aux Espagnols d'y répondre dans un certain temps. Ce fut inutilement. Ils répondirent que leurs instructions & leurs ordres les obligeoient de signer, & que c'étoit bien assez d'avoir accordé un délai de dix jours. Que cependant ils ne signeroient pas tous leurs articles ensemble rédigés en forme de Traité, mais séparément & avec des dates différentes, selon le temps où chacun avoit été reglé. Le Comte d'Avaux leur représenta les obligations des Traités, les espérances qu'ils avoient données du contraire, le peu de délai qu'on leur demandoit, l'attention que la France avoit eüe à ne vouloir rien écouter avant leur arrivée à Munster, & lorsque le Roi

d'Espagne avoit voulu s'en remettre à l'arbitrage de la Reine de France, le danger auquel ils s'exposoient d'être désavoüés par leurs supérieurs, si M de Servien étoit écouté à la Haye, enfin la nécessité où il seroit de protester contre un procédé si contraire à l'alliance des deux Puissances. Rien ne put faire changer de résolution aux Députés. Le lendemain ils allerent chez le Duc de Longueville lui faire compliment sur la mort du Prince de Condé. Les deux Ministres François renouvellerent leurs instances & n'obtinrent rien, sur quoi ils résolurent de leur porter le jour suivant un écrit en forme de protestation, où après un préambule qui exposoit l'état de la négociation de la France avec l'Espagne, & les vaines instances que les François avoient faites aux Députés pour les engager à surseoir leur signature, on lisoit ces termes :

AN. 1647.

III. Les François protestent inutilement contre cette résolution.

Les Ambassadeurs & Plénipotentiaires du Roi déclarent qu'ils s'opposent formellement de la part de Sa Majesté à ladite signature : qu'ils la prennent pour une infraction des Traités faits

AN. 1647. *avec MM. les Etats, & ratifiés par eux, & qu'ils protestent à l'encontre des auteurs d'un Acte si contraire à la foi publique & à toute sorte de raison & de bienséance : que les mauvaises suites qu'il pourroit avoir doivent leur être imputés ; ce qu'ils se sentent obligés de faire pour empêcher de tout leur pouvoir ce commencement de désunion, & à faute de ce pour se décharger envers Sa Majesté & toute la France qui ne pourront jamais se persuader..... que dans une affaire où il ne s'agit que de tenir à l'ennemi quelque promesse secréte, ou d'accomplir des Traités solemnels faits avec un ancien Allié, les Espagnols ayent eu plus de pouvoir sur les Plénipotentiaires desdits Etats, pour les engager dans un manquement, que ceux de France n'en ont eu pour obtenir l'exécution des Traités.*

Cet écrit parut faire beaucoup de peine aux Députés, & comme les François les pressoient de le recevoir, ils les prierent de remettre la chose au lendemain, promettant de l'accepter s'ils ne leur faisoient pas une réponse satisfaisante. Mais il s'en fal-

lut bien que leur réponse fût telle qu'ils la faisoient espérer. Ce fut que dès le commencement leur façon de négocier avoit toujours été d'écrire & de signer en même-temps ; & qu'ils ne pouvoient s'en désister pour deux raisons : la premiere : que leur instruction sur laquelle ils avoient prêté serment les y obligeoit ; la seconde, qu'ils en avoient un ordre particulier & réïteré par leurs supérieurs. Les François leur représenterent que leur instruction n'étant surement pas contradictoire aux Traités, ne pouvoit pas les décharger de l'obligation d'y satisfaire. Qu'il étoit évident que ni leur instruction, ni leurs ordres particuliers ne les obligeoient de signer que lorsqu'ils le pourroient faire sans violer les Traités, & qu'ils supposoient par conséquent que la négociation de la France seroit aussi avancée que la leur, comme il étoit expressément stipulé dans les Traités. Qu'un délai de quatre ou cinq jours ne pouvoit leur causer aucun préjudice. Que le refus qu'ils en faisoient, loin d'avancer la paix, la retardoit, ou même

AN. 1647.

IV. Ils réfutent les raisons que les Députés apportent pour justifier leur procédé.

An. 1647. l'éloigneroit entierement. Car il n'est pas douteux, ajouterent-ils, que les Espagnols une fois assurés de la République par votre signature, ne se rendent beaucoup plus difficiles avec nous, & qu'ainsi il arrivera, ou que Messieurs les Etats acheveront leur Traité sans nous, ou qu'ils seront obligés de continuer la guerre pour contraindre les Espagnols à nous satisfaire. La contestation dura quatre heures, & ne produisit aucun effet; de sorte que, disent les François, » nous » leur délivrâmes l'écrit qu'ils re- » çurent très-mal, & après que la » lecture en eut été faite tout haut, » & qu'ils eurent délibéré long- » temps ensemble, cet écrit joint » aux vives instances que nous leur » avions faites, ébranla quelques- » uns d'entr'eux. Nous fûmes aver- » tis que les Sieurs de Niderhorst, » Donia, Ripperda & Klant avoient » résolu de ne point signer les arti- » cles arrêtés avec les Espagnols. » Que M de Mathenesse avoit aussi » été touché de nos raisons, & re- » fusoit de signer à moins qu'on n'a- » joutât du moins à l'un des arti-

AN. 1647.

cles, que rien ne se feroit que les « affaires de la France ne fussent « concluës & arrêtées ; mais le Sieur « Brun ayant vû lesdits sieurs Am- « bassadeurs le soir du même jour, « & étant demeuré avec eux jusqu'à « onze heures du soir, leur déclara « que si on faisoit mention des Fran- « çois, il alloit déchirer les articles. « De sorte qu'il n'y eut que M. de « Niderhorst qui persista seul dans « sa premiere résolution, & les au « tres qui n'ont point de mauvaise « volonté se laisserent entraîner par « les plus corrompus d'entreux. «

Lettre du Card. Mazar. au Comte d'Avaux, 14. Fev. 1647.

Après tout ce que j'ai raconté sous l'année précédente, on aura peine à croire qu'un des plus puissans motifs qu'eurent les Députés de signer si précipitamment leurs articles, fut l'appréhension que M. Brun leur donna, que s'ils ne les signoient le jour même, il alloit le lendemain signer avec les François le mariage de l'Infante avec le Roi de France. C'est pourtant ce que le Cardinal Mazarin assure sur des avis qui lui paroissent certains ; & quoiqu'il y ait de l'apparence que

AN. 1647.

les chefs du complot sçussent bien à quoi s'en tenir, il n'est pas aisé de comprendre comment un artifice si grossier pouvoit encore faire quelque impression sur les esprits les plus foibles. Le Comte d'Avaux au désespoir d'une démarche qui renversoit tout le systême politique de la Cour de France, fit un nouvel effort pour vaincre l'obstination des Députés. Il leur présenta un second écrit, par lequel il consentoit à la signature de leur Traité sous l'une de ces deux conditions, ou que les Espagnols signassent en même tems le seul article par lequel la France demandoit la possession de toutes ses conquêtes, ou que du moins les Députés ajoutassent à chacun des papiers qui contenoient une partie des articles de leur Traité, une clause par laquelle il fût dit, qu'ils n'auroient aucune valeur jusqu'à ce que la France fût satisfaite. Ce fut pat le conseil de M. de Niderhorst que les François présenterent ce second écrit, pour essayer s'ils pourroient par ce moyen gagner quelque temps, en faisant naître parmi les Députés

V. Nouveaux efforts du Comte d'Avaux. Il obtient une clause favorable à la France.

de la diversité de sentimens. Cet écrit sembloit mettre d'ailleurs de plus en plus les Députés dans leur tort, & le Comte d'Avaux y ajouta « toutes les offres imaginables « pour faire concevoir de l'horreur « d'un tel manquement à ceux d'en- « tr'eux qui ne péchoient que par « foiblesse. « Tout le fruit de cette nouvelle tentative fut que quelques-uns des Députés consentirent en effet à ajouter la clause que les François demandoient. A cela près ils persisterent dans leur résolution, & pour l'exécuter se rendirent tous, excepté M. de Niderhorst, chez l'Archevêque de Cambrai, où M. Brun s'étoit déja rendu. L'absence de M. de Niderhorst déplut aux Espagnols, surtout quand ils en apprirent la raison; & ils furent encore plus mortifiés de la déclaration que leur firent MM. Donia, Ripperda & Klandt, » qu'ils ne signeroient « pas si les intérêts de la France « n'étoient expressément reservés « par le même Acte. » M. Brun s'efforça de leur faire changer d'avis, & s'échauffa jusqu'à dire qu'il étoit

AN. 1647.

An. 1647.

VI. Inquiétude & dissimulation des Espagnols. Ils acceptent la clause.

inutile d'aller plus avant, & qu'il falloit se rendre de part & d'autre tous les papiers. Cependant MM. Paw & Knuyt affectoient de garder le silence. M. de Meinerwick sortit pour aller chercher un papier qu'il avoit oublié, & le succès de l'affaire paroissoit douteux, lorsque M. de Mathenesse le rendit encore plus incertain en se joignant aux trois Députés qui vouloient la clause. Alors l'Archevêque de Cambrai & M. Brun craignant de manquer leur coup, demanderent & obtinrent le tems nécessaire pour aller faire leur rapport au Comte de Pegnaranda. Ce Ministre sentit le danger. S'il laissoit échapper le moment critique, M. de Servien étoit à la Haye à portée de ruiner tout ce qu'on avoit fait jusqu'alors. Il comprit d'ailleurs que la clause qu'on demandoit n'auroit d'autre effet que de sauver les apparences : que même il étoit bon de donner aux Députés ce moyen de se justifier envers la France & envers le Public : que dans la disposition où étoient encore les esprits, la désunion des deux Puissances étoit

AN. 1647.

une affaire qu'on ne pouvoit ménager que par dégrés, & que le premier pas une fois fait, l'alliance des Provinces-Unies avec la France ne tiendroit plus pour ainsi dire qu'à un fil que le moindre incident pourroit rompre, ou que le temps seul acheveroit d'user. Ainsi le Comte de Pegnaranda prenant sur le champ son parti, revint avec les deux autres Plénipotentiaires retrouver les Députes. Il feignit de désapprouver le refus que ses Collégues avoient fait d'admettre la clause, » & dit, *sans marchander*, qu'il « consentoit que dans le même pa- « pier, ensuite des aricles & de « la signature des articles de part « & d'autre, il fût ajouté une clau- « se par ceux des Provinces-Unies, « qui declarât de leur part nul & « de nul effet tout ce qui seroit si- « gné, si la France n'étoit d'accord « avec l'Espagne ; » & pour mieux persuader les Députés de la droiture de son procédé, il fit dans le goût de sa nation un grand signe de croix sur la table, & jura *por santa cruz*, que son dessein étoit de traiter de

An. 1647. bonne foi, & de conclure la paix avec la France. Ainsi les soixante & dix-huit articles furent signés de part & d'autre en quatre papiers ou feüilles détachées ; & dans le premier qui étoit celui qui contenoit le plus d'articles, entr'autres celui de la Souveraineté & de l'indépendance de la Républîque, fut ajoutée la clause en faveur de la France, signée par les seuls Députés. Voici ce qu'elle contenoit en substance. *Les Etats des Provinces-Unies s'étant engagés avec le Roi de France de ne faire la paix avec l'Espagne que conjointement avec lui, nous déclarons que les articles signés avec les Sieurs Plénipotentiaires d'Espagne, n'auront l'effet d'un Traité réel, que lorsque la France aura reçû une pleine satisfaction ; & nous regardons cette clause de même valeur que si elle étoit insérée dans lesdits articles, & comme devant avoir la même force & la même autorité.*

VII. Mécontentement & dissimulation des François.

Si les François avoient pû compter sur l'exécution de cette clause, ils auroient eu tort de se plaindre du procedé des Députés ; car ils étoient eux-mêmes par rapport aux

Suedois, à peu près dans le même cas, puiſqu'ils s'étoient contentés d'une pareille clauſe pour conclure leur Traité avec les Impériaux, ſans attendre que celui de la Suede fût également avancé; mais quoique les Suedois en euſſent fait d'abord quelques reproches aux François, ils étoient d'ailleurs ſi aſſurés de leur fidélité, qu'ils prirent aiſément la choſe du bon côté, au lieu que les François n'ayant rien de la part de la République qui pût les raſſurer, devoient naturellement regarder cette premiere démarche faite malgré toutes leurs inſtances, comme un acheminement à une défection totale. Il falloit pourtant diſſimuler, & puiſque les Députés ſembloient vouloir entretenir encore un reſte de liaiſon avec la France, il falloit en profiter ſans témoigner de foibleſſe, & tâcher, à la faveur de la clauſe, d'amener les Eſpagnols au point qu'on deſiroit. Dès le lendemain les François eurent occaſion d'agir conformément à ce plan, & ils le firent avec beaucoup d'adreſſe. Les Députés les allerent voir pour

An. 1647.

AN. 1647. justifier leur conduite. Ils prétendirent même se faire un mérite de leur fermeté à défendre contre les Espagnols la clause qu'ils avoient signée ; & pour prévenir les plaintes que la Cour de France pouvoit faire aux Etats, ils prierent les Plénipotentiaires de faire un rapport favorable de tout ce qui s'étoit passé. Ceux-ci dissimulant tout ce qu'ils sentoient dans l'ame d'indignation & de dépit, leur répondirent avec politesse, & pourtant avec assez de fermeté, que leur procédé ne pouvoit être justifié que par le succès ; que la chose dépendroit de ce que les Etats décideroient à la Haye sur la garantie mutuelle, & du tour que prendroit à Munster la négociation avec les Espagnols ; & que tout ce qu'on pourroit dire pour les justifier seroit fort inutile, si lorsque leur Traité étoit déja achevé, on voyoit celui de la France de plus en plus éloigné de sa conclusion. » Ils nous » ont promis, disent les François, » & déclaré fort expressément qu'ils » ne passeront pas outre à la moin- » dre chose que ce soit, & ne tou-

cheront plus aux articles ni au « Traité, que les affaires de la France, ne soient au même état & ils n'ont rien omis pour nous appaiser ; mais, à n'en point mentir, comme on est venu à parler particulierement des différends qui restent à vuider entre les deux Couronnes, nous n'avons pas trouvé le fond de leurs intentions tel qu'il y ait sujet d'en être content. « Cependant les François affecterent de montrer encore plus qu'auparavant une contenance tranquille & assurée, jusqu'à excuser quelquefois eux-mêmes les Hollandois à ceux qui marquoient de l'indignation de leur conduite. » Nous ne rabattons rien, disent-ils, de notre fermeté, ni de nos prétentions avec les Espagnols, étant bien résolus de les porter plus haut que jamais, de ne faire paroître aucune crainte, & ne diminuer rien de nos demandes. » Il est pourtant vrai qu'ils ne tenoient ce langage qu'aux Impériaux, & aux Députés d'Allemagne & d'Italie, pour leur ôter l'espérance de tirer quelque avan-

AN. 1647.

Réponse de M. de Longueville, 4. Fév. 1647.

AN. 1647.

tage de cette espéce de défection des Hollandois; car ils s'exprimoient tout différemment avec les Suedois, les Portugais & les autres Alliés ; & pour leur persuader de se rendre plus faciles aux voies d'accommodement, ils leur faisoient envisager cet événement comme un contre-temps fâcheux qui mettoit la France dans l'impuissance de sécourir ses Alliés, comme elle faisoit lorsqu'elle étoit assurée de la fidélité des Hollandois. C'est ainsi que l'art de négocier sçait accommoder le langage aux vuës de la politique, & faire usage des événemens les plus contraires.

VIII. Présens faits par les Espagnols aux Députés.

Réponse au Mémoire du Roi du 11. Janvier, envoyé le 21.

Les Espagnols de leur côté s'empresserent de marquer leur reconnoissance aux Députés des Etats qu'ils avoient gagnés. On a sçû, écrivirent les Plénipotentiaires de France, que depuis quinze jours Pegnaranda a reçû plus de cinquante mille Richsdales, qu'ils en ont pris douze mille chez un Marchand de Munster » qu'ils ont chargé de » faire quatre bourses de velours, » & de mettre en chacune d'icel» les quinze cens ducats, lesquelles bourses

An. 1647.

bourses ayant été livrées, l'Archevêque de Cambrai fut la même matinée chez les Hollandois accompagné d'un Secrétaire. Tout ce que dessus est bien assuré, & il n'y a rien qui ne se puisse vérifier, la modicité de la somme étant la seule des circonstances qui mette en quelque doute, si ce n'est que ce fût pour distribuer à ceux qui travaillent sous les Plénipotentiaires, ou que ce ne fût une arrhe ou un gage pour obliger ceux que l'on a corrompu à continuer leurs bons offices en ce qui reste à faire, avec promesse d'une plus grande récompense. » M. le Duc de Longueville ajoute dans une autre lettre : » Il est à cette heure quasi comme constant que les douze mille Richsdales dont je donnai avis l'autre jour, ont été distribuées par les Espagnols à quelques femmes desdits Plénipotentiaires (des Etats) qui sont ici, ce qui se dit par quantité de personnes, & sert de conte dans Munster à présent. »

Lettre de M. le Duc de Longueville, 11. Février 1647.

Le caractere que M. le Duc de

AN. 1647. Longueville fait des Députés dans la même lettre mérite d'être rapporté. » Le jugement que nous avons tous trois fait unanimement desdits Plénipotentiaires, est que MM. Paw & Knuyt sont tout-à-fait gagnés & corrompus : que Meinerswich peut avoir été gagné, & qu'il est de plus piqué des affronts qu'il a reçûs dans sa Province, qu'il croit lui avoir été suscités par nous. On a connu beaucoup de foiblesse en Donia & Klandt ; mais plutôt bonne que mauvaise intention. Ripperda est un homme d'un esprit assez leger, auquel les caresses qu'on lui a faites peuvent avoir accru l'inclination qu'il a pour la France. Le Sieur de Niderhorst ne se peut assez loüer. Ce qu'il a fait pour nous est par un vrai principe d'honneur, parce qu'il croit que cela se doit faire, & que c'est le bien & l'avantage de son pays. Pour Mathenesse il a suivi le mouvement de sa Province, & d'ailleurs il a été adroitement persuadé par Paw qui est le plus fin &

IX. Caractere des Députés.

le plus dangereux de tous. »

An. 1647.

Tout dépendoit du succès de la négociation de M. de Servien à la Haye. Il la commença par demander une audience publique à Messieurs les Etats, & l'ayant obtenuë, il leur fit le discours suivant, qui quoiqu'un peu long, m'a paru digne d'être rapporté ici en son entier.

MESSIEURS,

X. Harangue de M. de Servien aux Etats Généraux.

» Il y a trois années que nous passâmes par ici M. d'Avaux & moi, par ordre du Roi & de la Reine Régente sa mere, pour concerter avec vos Seigneuries, avant que de nous rendre à Munster, la conduite que nous aurions à tenir avec Messieurs vos Plénipotentiaires dans cette importante négociation, qui tient depuis si long-tems les yeux & l'espérance de toute l'Europe attachés sur le succès qu'elle doit avoir. Maintenant leurs Majestés m'ont fait l'honneur de me renvoyer en ce lieu pour achever ce qui ne fut alors que commencé, & pour ré-

An, 1647.

» soudre par vos prudens avis les
» moyens de mettre une derniere
» fin à ce grand ouvrage, en bien
» affermissant le repos que toute la
» Chrétienté en attend. »

» L'on jugea prudemment en ce
» temps-là que pour ménager avan-
» tageusement dans le Traité de
» paix les intérêts de la France &
» de votre Etat, il n'y avoit rien
» de si utile que de conserver une
» étroite union entre les Ministres
» du Roi & les vôtres, que de s'en-
» tr'aider par offices mutuels & sin-
» ceres à obtenir ce que chacun doit
» justement prétendre, & de faire
» connoître aux ennemis communs
» plutôt par des effets que par des
» paroles, que les vaines prétentions
» qu'ils ont toujours euës de jetter
» de la division entre nous pour en
» profiter à nos dépens, ne leur
» réüssiroient jamais. Mais si alors
» il fut trouvé à propos de conve-
» nir ensemble des précautions dont
» il falloit user pour n'être point
» surpris pendant le cours de la né-
» gociation, combien est-il plus né-
» cessaire aujourd'hui que nous som-

mes à la veille de conclure le Trai- «
té, d'ouvrir les yeux plus que ja- «
mais pour se garantir de tous les «
préjudices qu'on pourroit recevoir «
par trop de confiance ou de facili- «
té ? ayant affaire avec une nation «
qui est en possession de n'observer «
les Traités qu'elle fait, qu'autant «
qu'ils sont avantageux pour ses «
desseins, & qui a témoigné jusqu'i- «
ci par toutes ses actions plus d'en- «
vie de sortir de la guerre présen- «
te, pour en recommencer une au- «
tre dans quelque tems qui lui soit «
plus heureuse, que de faire une «
paix durable & sincere. «

An. 1647.

» Certes, Messieurs, c'est une «
fatalité glorieuse pour votre pays, «
qu'après avoir été si long-temps «
le théâtre de la guerre, & l'école «
où toutes les autres nations en sont «
venuës apprendre le métier, il «
soit devenu le lieu où se tiennent «
les principaux Conseils de paix ; «
& que le même climat qui a été «
la source de toutes les hostilités «
qu'on exerce à présent contre l'Es- «
pagne, produise aussi les remedes «
dont on se doit servir pour les fai- «

An. 1647. » re cesser ; comme si la constance » incomparable de vos généreux » Ancêtres, & la grandeur de courage qu'ils ont fait paroître en fondant parmi tant de peines & de » dangers ce florissant état, lui avoit » acquis le privilege de donner en » cette rencontre le branle aux plus » importantes résolutions qu'on doit » prendre dans les affaires publiques. «

» Voici déja la seconde fois depuis qu'il a été résolu d'entrer en » Traité avec l'ennemi, que les Ambassadeurs d'un grand Roi, le » plus puissant ami de votre République, sont venus consulter avec » vous par quelles voies honnêtes & » sûres on doit le faire. Personne ne » peut révoquer en doute que Sa » Majesté tenant le premier rang » dans votre alliance, pourroit prétendre avec raison que ses avis & » ses intérèts y fussent considérés » par préférence, vû même qu'il » s'agit de finir une guerre où elle » a si libéralement employé les richesses de son Royaume & le sang » de ses sujets pour la défense de

An. 1647.

ses Alliés. Mais comme elle cherche sa principale satisfaction dans celle de ses amis, & qu'elle a toujours préféré leurs avantages aux siens propres, tandis qu'on a eu les armes à la main, elle veut bien encore faire le même aujourd'hui qu'on est sur le point de les quitter : elle veut de bon cœur remettre au jugement d'autrui ce que l'ordre & la bienseance devroit faire prendre du sien, & vous faire proposer des choses dont elle devroit être recherchée. «

» Au premier voyage que nous fimes ici pour en délibérer avec vos Seigneuries, notre venuë excita des plaintes publiques, & on fit des déclamations contre nous, comme si en proposant seulement les moyens d'acquérir un durable repos à ces Provinces, nous eussions travaillé à détruire les fondemens de cet Etat, à cause qu'il s'est formé & agrandi par la guerre. Maintenant les maximes de ce temps-là sont tellement changées, que pour rendre les Ministres du Roi odieux, il suffit que

An. 1647.

» les Espagnols fassent publier que » nous venons en ce pays pour différer ou interrompre la paix ; de » cette sorte ayant à souffrir deux » accusations toutes contraires & » qui se détruisent, je puis dire » avec vérité que nos accusateurs » n'ont pas été mieux fondés en l'une qu'en l'autre.

» Je veux bien croire qu'ils ne » peuvent abreuver de ces folles » opinions que la populace, & que » les sages connoissant le lieu d'où » elles viennent, sçavent fort bien » le jugement qu'on en doit faire ; » mais dans un pays où la Commune à part aux délibérations les » plus importantes, toutes les impressions qu'on lui donne, quoique faussement, ne sont pas à » mépriser ; & c'est toujours une » marque de préoccupation d'esprit un peu dangereuse, de recevoir favorablement tout ce qui » vient de la part des ennemis, & » de rendre si légerement les amis » auteurs de toutes les choses qui » ne plaisent pas. Ce sont les premiers effets de la communication

que l'on vient d'avoir avec les Es- «
pagnols qui sçavent merveilleuse- «
ment bien l'art de séduire les peu- «
ples par de semblables artifices. «

» Vos Seigneuries s'en apper- «
cevront encore mieux quand ils «
auront acquis plus de familiarité «
parmi vous ; leurs partisans ont «
déja l'autorité de partager les es- «
prits dans vos Provinces, d'y fai- «
re agiter des questions & glisser «
des opinions nouvelles qui ne sont «
avantageuses que pour eux, qui «
sont préjudiciables à vos meilleurs «
amis, & que l'expérience fera bien- «
tôt connoître de dangereuse con- «
séquence pour cet Etat. Quelles «
pratiques & quelles divisions par- «
mi vous n'aurez-vous point à «
craindre lorsqu'ils auront entrée «
dans vos maisons, si votre pruden- «
ce n'y remédie de bonne heure ? «
Je veux espérer que les sages con- «
ducteurs de l'Etat conservant l'au- «
torité qui leur est duë, sçauront «
bien contenir toutes choses dans «
le devoir, & qu'ils apprendront «
aux autres autant par leurs exem- «
ples que par leurs remontrances, «

AN. 1647. » que pour acquérir un repos assu-
» ré par la paix, il faut demeurer
» dans les maximes anciennes qui
» ont élevé votre République au de-
» gré de prospérité où elle est, qu'il
» faut conserver soigneusement les
» vieilles amitiés quand elles ont
» été utiles & assurées ; garder les
» soupçons & les défiances pour les
» ennemis, & n'employer pour les
» amis que la franchise & la confian-
» ce, pour prévenir les mauvais ef-
» fets, qui pourroient naître d'une
» affection mal reconnuë. Vos Sei-
» gneuries se peuvent encore souve-
» nir des bruits qui furent répan-
» dus dans ce pays il y a quelque-
» temps, que les Traités entre la
» France & l'Espagne étoient con-
» clus sans votre intervention. On
» sçavoit fort bien que les avis en
» étoient venus d'Anvers & de Bru-
» xelles : on y mettoit des circons-
» tances qui ne pouvoient être vé-
» ritables ; on ne laissa pas d'y ajou-
» ter foi, & de faire partout des
» plaintes de la France avec au-
» tant de licence que si on lui eût
» pu véritablement reprocher une

ſemblable infidélité. Les Eſpagnols furent bien-tôt contraints de détruire eux-mêmes l'impoſture dont ils avoient été les auteurs, par l'offre qu'ils nous firent de quatre méchantes Places, qui étoient une condition de paix bien diſproportionnée à celle qu'ils avoient fait croire auparavant à tous les Païs bas, qu'on vouloit donner au Roi par ce Traité clandeſtin. Mais ils n'ont pas demeuré long-tems à recommencer une batterie toute contraire, en faiſant publier par leurs adhérents que nous ne voulions point de paix, nous qui à leur compte, la voulions acheter auparavant par une action honteuſe, & par l'abandonnement de nos Alliés. Leur faiſant aujourd'hui refus de quelques favorables conditions qu'on nous préſente, nous faiſons, diſent-ils, naître tous les obſtacles qui la retardent, & empêchons même que vos Seigneuries n'acceptent celles qu'on leur offre ; ſi bien que nous voilà déclarés ennemis du repos public par le jugement d'une nation qui

An. 1647.

» s'imagine que sa vaine prétention
» à la Monarchie Universelle lui a
» déja acquis le droit de rejetter sur
» autrui les fautes dont elle seule est
» capable.

» Je sçais bien, Messieurs, que
» ceux qui ont quelque connoissan-
» ce des affaires n'ont pas cette
» croyance de nous. Les soins que
» la Reine a pris depuis le commen-
» cement de sa Régence de faire
» cesser les troubles qui pouvoient
» retarder le Traité général; la guer-
» re qui a été terminée en Italie
» par son autorité, celle qui a été
» appaisée en Dannemark par son
» entremise, où votre Etat a trou-
» vé son compte: les conditions mo-
» dérées dont nous nous sommes
» contentés dans le Traité de l'Em-
» pire, les diligences continuelles
» que nous avons faites pour sur-
» monter les autres difficultés qui
» concernent le Public & nos Alliés,
» depuis l'ajustement & la satisfac-
» tion du Roi, & la déclaration in-
» génuë que nous avons faite il y a
» long-temps de la part de Sa Ma-
» jesté, qu'elle est prête à rétablir

AN. 1647.

la paix entre les deux Couronnes « en laissant les choses en l'état où il « a plû à Dieu de les mettre, pour « ne pas tomber dans les longueurs « qu'une exacte discussion des an- « ciens différends eût pû causer, « vous font des marques bien évi- « dentes des saintes intentions de « Sadite Majesté, & du désir extrê- « me qu'elle a d'avancer de tout son « pouvoir le repos de la Chrétien- « té. «

» Mais quand vos Seigneuries « n'en auroient pas reçû tous ces té- « moignages, quand Messieurs vos « Députés de Munster ne vous au « roient pas représenté notre Trai- « té avec l'Espagne sur le point d'ê- « tre conclu par la facilité que nous « y avons apporté, le sujet de mon « envoi vous en donneroit une preu- « ve bien convaincante, puisque j'ai « ordre de prendre, sans perdre de « temps, avec vos Seigneuries, les « dernieres résolutions pour la con- « clusion de la paix générale, & « de convenir avec elles de ce que « chacun devra faire en exécution « des Traités pour la rendre dura- «

AN. 1647.

» ble, après qu'elle aura été con-
» cluë. Voilà, Messieurs, en sub-
» stance tout ce que contient ma
» commission, & ce que j'ai main-
» tenant à traiter avec vos Seigneu-
» ries, qui est bien contraire à l'o-
» pinion que plusieurs personnes mal
» informées en avoient prise.

» Je n'estime pas que vos Sei-
» gneuries croyent la bonne foi des
» Espagnols si grande qu'on y doi-
» ve avoir une entiere confiance,
» & mépriser toutes les précautions
» que la prudence oblige de pren-
» dre contre les manquemens qu'ils
» ont accoutumé de faire. Il n'y a
» personne d'entre nous qui ne cher-
» che tous les secrets possibles d'as-
» surer son argent dans l'acquisition
» d'une terre : je ne sçaurois croire
» que pour faire un Contrat où il
» s'agit de toute la fortune d'une
» longue guerre, de l'honneur &
» de la sureté de deux puissans E-
» tats, il se trouve quelqu'un qui
» aime mieux se fier à la seule pro-
» messe d'un mauvais payeur, que
» de prendre de bonnes cautions
» pour s'assurer. Ce n'est pas ce

que l'on écrit dans un Traité, ni la « diligence dont on use pour le faire « aujourd'hui plutôt que demain, « ni les seings & les sceaux qu'on « y ajoute, qui en assurent l'exécution ; « c'est l'état où l'on demeure « après qu'il est fait, tant par ses « propres forces, que par le nombre « des amis, pour se faire tenir « parole, si l'ennemi veut manquer « de foi, ou pour se défendre si l'on « est attaqué. Un des grands person« nages de l'antiquité a été de cet « avis, quand il a dit : *pacem non* « *esse in positis armis, sed in objecto* « *armorum & servitutis metu deposito.* « En effet que nous serviroit-il main« tenant de finir une guerre où nous « ne pouvons que gagner, & où les « ennemis ne sçauroient que perdre, « si nous laissons quelque sujet de « crainte qu'elle récommence dans « un temps qui ne nous sera peut« être pas si favorable ? Leur pro« cédé nous donne de très-justes « causes de défiance, puisqu'ils ont « fait paroître jusqu'ici plus de des« sein de nous désunir, que d'inten« tion de se réünir sincérement avec «

An. 1647.

„ vous, & qu'encore à présent nous „ voyons clairement qu'ils travail- „ lent plus à rompre notre alliance, „ qu'à satisfaire les Alliés sur leurs „ intérêts légitimes.

„ Si Messieurs vos Deputés ont „ rendu compte à vos Seigneuries „ de toutes les propositions qu'on „ leur a faites en traitant avec eux, „ je suis assuré que de tous les arti- „ cles d'importance qui ont été agi- „ tés, les Espagnols n'en ont point „ accordé où ils n'ayent ajouté pour „ condition qu'on traiteroit sans la „ France : à quoi si on se fût con- „ tenté de répondre par le silence, „ sans repaître l'ennemi d'espéran- „ ces, nous aurions eu un peu moins „ d'occasions de nous plaindre. „ Nous avons cet avantage qu'on „ ne nous a point fait de sembla- „ bles recherches depuis que nous „ les avons rejettées avec un mépris „ semblable à celui des femmes ver- „ tueuses, qui s'offensent des dis- „ cours de cajolerie qu'on leur veut „ faire. Si Messieurs vos Députés „ en avoient fait autant, suivant „ les ordres réïtérés qu'il a plû à

vos Seigneuries de leur envoyer, « il y a long-tems que nous aurions « obtenu la paix avec une entiere sa- « tisfaction de la France & de vo- « tre Etat. Mais certes je ne le puis « taire : l'espérance que quelques- « uns ont donnée aux Espagnols de « traiter avec eux à notre préjudi- « ce, & les conseils qu'on leur a « donnés à l'oreille de tenir ferme « contre nous, c'est le seul obstacle « qui les a empêchés jusqu'à présent « de venir à la raison. «

» Voulons-nous donc, Mes- « sieurs, avoir une bonne paix en « peu de tems ? Le moyen en est « facile & honorable ; il ne faut que « demeurer constamment en l'ob- « servation des Traités d'Alliance : « guérir une fois pour toutes les Es- « pagnols des prétentions qu'ils « pourroient avoir de nous diviser : « tenir pour suspect & dangereux « tout ce qu'ils nous offriront sous « cette condition ; & que Messieurs « vos Plénipotentiaires agissent à « Munster en vrais Alliés pour nos « intérêts, comme nous avons tou- « jours fait pour les vôtres. Voulons- «

AN. 1647. „ nous rendre cette même paix ferme & durable ? Nous n'avons qu'à faire connoître aux ennemis par notre union, qu'ils ne peuvent jamais contrevenir au Traité qui sera fait sans avoir à combattre la France, & les Provinces-Unies en même-temps, dont ils ont éprouvé les forces avec les succès que chacun a vûs, & qu'ils auront toûjours sujet de craindre. Si nous nous conduisons avec cette prudente fermeté, nous en verrons bien-tôt de très-bons effets : la paix sera concluë en peu de temps avec réputation & avantage : nous recüeillerons ensemble les plus agréables fruits qu'elle a accoutumé de produire à l'ombre d'une sureté inviolable, sous laquelle nous pourrons nous décharger sans crainte des dépenses qu'il faudroit supporter si nous demeurions dans un état incertain ; & nous aurions cette satisfaction de n'en avoir pas acheté les conditions par aucune sorte de manquement.

„ Si nous prenions une autre con-

duite, nous pourrions bien faire « chacun en particulier un Traité « avec l'Espagne ; mais nous en per- « drions le fruit en le signant. L'en- « nemi qui ne s'y porte qu'à regret, « & qui le croit désavantageux, « formeroit en même-temps le des- « sein de rompre à la premiere occa- « sion favorable qui s'en présente- « roit : les doutes & les méfiances « s'augmenteroient de tous côtés au « lieu de cesser : chacun seroit obli- « gé de chercher de nouveaux amis « pour se garantir du péril : il ne « faudroit pas moins de dépenses & « de gens de guerre pour vivre dans « une semblable paix, qu'au milieu « des hostilités, & je ne sçais com- « ment nous nous pourrons justifier « envers la postérité, d'avoir trou- « blé de gayeté de cœur & par une « précipitation non nécessaire, l'heu- « reux état de nos affaires. «

» Il importe grandement de pré- « voir tous ces inconvénients, & « pour cet effet de sçavoir au vrai « comme nous aurons à passer dans « un nouveau genre de vivre, en « sortant de celui que nous allons «

An. 1647.

» quitter. Il importe de bien éclair-
» cir comme nous aurons à vivre
» ensemble quand nous y serons ar-
» rivés : en expliquant l'ambiguité
» de ce que nous aurons à faire les
» uns pour les autres, en cas que
» nous recevions quelque nouveau
» trouble par notre ennemi com-
» mun. Vous me permettrez de
» vous dire, Messieurs, que vous y
» avez encore plus d'intérêt que
» nous. Le Corps de votre Etat,
» après un pénible exercice de guer-
» re continué l'espace de quatre-
» vingt ans, doit vivre désormais
» dans un profond repos qu'il n'a
» point encore éprouvé. Il a bien
» besoin d'user de bons remedes pour
» se garantir des maux qui viennent
» ordinairement après de sembla-
» bles changemens, & qui pour-
» roient devenir mortels, si on ne
» se servoit de puissantes précau-
» tions pour les prévenir. «

» Quant à nous, Messieurs, ce
» ne sera pas une chose nouvelle
» pour la France d'être en paix avec
» l'Espagne : nous sçavons déja jus-
» ques à quel point on doit s'y fier,

« & comment on se peut défendre
« des pratiques & entreprises qu'elle
« a coutume de faire sous la couver-
« ture de l'amitié. Nous avons de
« bonnes loix qui reglent jusques où
« se doit étendre la communication
« qu'on peut avoir avec des ennemis
« dangéreux, qui ne se réconcilient
« jamais que pour mieux parvenir
« à leurs fins Nos Magistrats sça-
« vent comme il faut punir ceux qui
« y contreviennent. L'expérience
« du passé nous rendra encore plus
« sages à l'avenir ; mais je ne sçais si
« la forme de votre Etat vous per-
« mettra si-tôt de tenir en bride
« comme il faut l'humeur entrepre-
« nante de cette nation, qui a toû-
« jours plus avancé ses affaires par
« des menées secrétes, que par les
« armes; puisque même avant la con-
« clusion de la paix, elle a l'audace
« d'envoyer ici ses Commissaires
« sous des emplois supposés, pour
« attaquer & diffamer vos amis en
« votre présence. Si les Espagnols
« sont tellement aveuglés de leurs
« passions, qu'ils osent bien travail-
« ler ouvertement auprès de vous,

An. 1647. » espérant séparer & mécontenter » vos Alliés, qui est toûjours le pre» mier démembrement qu'on tâche » de faire dans un Etat qu'on veut » affoiblir, pouvez-vous douter » qu'ils ne passent bien-tôt plus a» vant, & qu'après avoir désarmé vo» tre Lion de son épée, ils ne tâchent » aussi de lui arracher cette poi» gnée de fléches qui est le symbole » non-seulement de l'union qui doit » demeurer entre vous, mais de celle » qui attache vos Alliés dans les in» térêts de votre Etat.

» Je supplie vos Seigneuries de » faire un jugement aussi favorable » de ce que j'ai l'honneur de leur » dire, que les intentions de leurs » Majestés que j'explique, sont » droites & sinceres : elles n'ont au» cune pensée de retarder la paix : » les précautions que nous avons à » prendre ensemble ne sont ni lon» gues ni difficiles : il n'est question » que de pourvoir solidement à la » sureté du Traité qui doit être fait, » & cette sureté ne consiste qu'à » exécuter de bonne foi les précé» dents; à réparer les contraventions

AN. 1647.

« qui y ont été faites, & à donner « ordre qu'ils soient religieusement « observés à l'avenir, sans qu'une « des Parties y puisse apporter des « interprétations préjudiciables à « l'autre. Car pour en parler fran- « chement, quand on donne un « Contrat aux Docteurs à consulter, « c'est plutôt en intention de plai- « der, que de satisfaire à ce qu'il « contient ; ce qui dans les allian- « ces ne doit jamais être interprê- « té que selon l'équité & la bonne « foi. Toutes les subtilités doivent « être tournées contre les ennemis, « & non pas contre ceux qui ont « employé toute leur puissance & « leur propre sang pour votre gran- « deur. Tout cela étant aussi juste « que nécessaire, & pouvant être « résolu en deux jours, on ne peut « pas dire que ce soient des retar- « demens recherchés ; & ceux qui « auroient cette opinion, feroient « trop évidemment connoître que « pour les contenter il faut que tou- « tes choses passent selon le désir des « Espagnols. «

» La France demeurera toû- »

An. 1647

» jours constamment attachée d'af-
» fection avec les Provinces Unies;
» & comme il n'y a encore jamais
» eu de manquement de son côté,
» vous devez être assurés, Messieurs,
» qu'il n'y en aura point aussi à l'a-
» venir. Son amitié est assez pré-
» cieuse, & vous l'avez éprouvée
» assez utile & avantageuse à cet
» Etat, pour ne la vouloir pas pré-
» tendre toute entiere, en ne lui
» donnant qu'une partie de la vô-
» tre. La justice veut bien pour le
» moins que les conditions de no-
» tre societé soient égales dans l'af-
» sistance que la France s'obligera
» de donner à cet Etat. En cas que
» les ennemis rompent le Traité,
» nous ne ferons aucune distinction
» des intérêts que vous avez à dé-
» mêler avec eux, ni des lieux par
» où ils peuvent vous attaquer. Nous
» estimons que le même doit être
» fait de votre part, autrement ce
» seroit montrer à l'ennemi l'endroit
» par où il pourroit nous faire du
» mal plus facilement sans que vous
» vous y intéressiez. Nous croirions
» lui apprendre qu'il peut un jour
sans

sans crainte recommencer les hostilités dans vos Provinces qui sont voisines de l'Allemagne, si nous lui avions déclaré que nous ne reprendrions point les armes pour vous secourir, qu'en cas qu'il vous attaque par la Flandre, cette Province faisant seulement une partie de vos frontieres, & étant à votre égard ce que les Pays-bas sont à l'égard de la France, parce qu'ils ne sont aussi qu'une partie de la frontiere. Il n'y a personne de vous qui ne crût être mal accompagné d'un ami qui nous tiendroit par la main droite, s'il ne se remuoit point quand il nous verroit assassiner par le côté gauche. Lorsque la paix sera faite, il ne vous restera qu'un intérêt seul & indivisible avec la France, qui est que le Traité soit observé. Il ne sçauroit être rompu en un lieu que la rupture ne demeure générale, & un des articles ne peut être violé que tous les autres ne soient ébranlés. Le Corps de la Monarchie étant composé de plusieurs membres différens, ne peut être blessé

AN. 1647.

„ en un que tous les autres ne s'en „ ressentent par communication. Il „ seroit bien mal-aisé qu'on ne pût „ faire voir de quelle sorte les enne- „ mis pourroient recommencer la „ guerre contre nous du côté d'Ita- „ lie ou d'Espagne, sans qu'elle se „ fît aussi en même-temps dans les „ Pays-bas & par-tout ailleurs où „ nous sommes voisins. Je ne puis „ encore comprendre sur quoi fon- „ dent leur appréhension ceux qui „ font semblant de craindre que l'o- „ bligation réciproque illimitée qui „ doit être accordée entre nous, „ n'apporte plus de crainte que de „ sureté à votre Etat, & ne soit „ plus propre à l'engager à de nou- „ velles guerres, qu'à le faire joüir „ surement de l'état de la paix. S'ils „ prennent la peine de considerer „ que cette obligation n'est pas nou- „ velle, & qu'elle est déja contenuë „ dans le Traité, ils avouëront qu'il „ n'y a d'autre déliberation à faire „ sur ce sujet, que pour sçavoir si „ on veut observer l'alliance ou la „ rompre.

„ Les malheurs qu'a l'Espagne

AN. 1647.

dans cette guerre, & les pertes « qu'elle a faites lui serviront d'un « puissant avertissement pour n'en re- « commencer jamais de semblables « contre la France & votre Etat « tant qu'ils demeureront alliés. Le « contraire arriveroit assurément si « elle nous voyoit divisés par quel- « que distinction de lieux ou d'inté- « rêts, ou par quelqu'autre mésintel- « ligence. Le favorable succès qu'el- « le se promettoit encore en nous « attaquant séparément, lui don- « neroit l'envie de l'entreprendre. « Alors quand l'un des deux Etats « seroit contraint de rentrer en guer- « re, je ne sçais pas avec quelle su- « reté, ni avec quel ménagement « l'autre prétendroit joüir de la paix, « ayant deux si grandes Puissances « en armes dans son voisinage. «

» Vous voyez donc, Messieurs, « clairement que notre union au lieu « d'être le sujet de nos appréhen- « sions, en doit être l'unique remé- « de, & que nous n'assurerons ja- « mais si bien le repos de la France « & de ces Provinces, qu'en demeu- « rant inséparablement unis. J'en «

An. 1647.

» pourrois donner d'autres preuves » très-concluantes à vos Seigneuries, » si je ne craignois de les ennuyer. Si » elles ont agréable de députer des » Commissaires avec lesquels je puisse » se conférer plus amplement sur » tout ce que je viens de vous re- » présenter, qui ayent pouvoir suf- » fisant pour en traiter avec moi, » je leur découvrirai avec beaucoup » de sincérité les sentimens de leurs » Majestés, & je m'assure que vos » Seigneuries les connoîtront por- » tées au bien & à la grandeur de » cet Etat autant qu'à l'avantage » de la France, & qu'ils donneront » un nouveau témoignage de la » constante affection du Roi & de la » Reine Régente envers vos Sei- » gneuries, dont cependant leurs » Majestés m'ont commandé de les » assurer.

XI. Succès de la harangue de M. de Servien.

Il eut été difficile de rien ajouter à la force de ce discours. Il est plein de vérité dans les faits énoncés, de raisonnemens solides & de réflexions judicieuses. Aussi fit-il sur les esprits une impression fort vive ; & ce qui plut infiniment aux Etats, ce fut la

modération avec laquelle M. de Servien s'expliquoit dans une occasion où il paroissoit autorisé à prodiguer les plaintes améres & les reproches. Mais les François s'étoient persuadés qu'il falloit » prendre patience, parce que quelque étrange que fût le procédé de Messieurs les Etats, toutes les vengeances, disoient ils, que nous pouvons en prendre en paroles, ne peuvent être qu'extrêmement préjudiciables pour nous, & la constitution présente des affaires ne nous permet pas de la prendre d'autre façon. » Ce fut sur ce principe que M. de Servien ne fit aucune mention de la signature des articles, comme s'il l'avoit ignorée, ni des justes sujets de défiance que les François avoient des dispositions de MM. Paw & Knuyt. Il étoit bien résolu d'engager les Etats à désavoüer la démarche de leurs Députés, si la chose étoit possible; mais c'étoit une affaire qu'il falloit traiter dans le particulier.

An. 1647.

Mémoire du Roi aux Plénipot. 1. Fev. 1648.

Après que M. de Servien eut achevé de parler, le Président de l'As-

An. 1647.

XII.
Réplique de M. de Servien à la réponse des Etats.

semblée répondit au nom des Etats.
» Qu'ils étoient constamment résolus
» lus de demeurer toûjours étroi-
» tement unis d'affection & d'inté-
» rêts avec la France, & de con-
» server cherement le souvenir des
» grandes faveurs & assistances qu'ils
» en avoient reçûës en divers tems. »
Après quoi le Ministre François reprènant la parole, témoigna à l'Assemblée la joie qu'il avoit de la voir dans de si bonnes dispositions, & l'assura qu'il en rendroit compte à la Cour de France. Il remercia les Etats de la communication qu'on lui avoit faite d'un écrit qui leur avoit été présenté par un Envoyé du Marquis de Castel-Rodrigo, & ne laissa pas de se plaindre qu'on eût reçû un pareil Envoyé. » Je
» laisse à juger, leur dit-il, à la pru-
» dence de vos Seigneuries, s'il est
» du bien de leur service, qu'un es-
» pion de leurs ennemis soit ici pré-
» sent, pendant que j'ai des affai-
» res de conséquence à traiter avec
» vos Seigneuries, & s'il est de la
» dignité de votre Etat qu'ils pren-
» nent déja l'autorité d'envoyer des

controlleurs pour combattre par « des voyes secrétes ce qui doit se « traiter confidemment entre des « amis & des Alliés. » Il leur promit ensuite que dans le Traité de l'Empire la France leur donneroit des preuves de son zéle pour leurs intérêts, & pour ceux de l'Electeur de Brandebourg, de la Maison Palatine, de la Landgrave de Hesse, & des Etats Protestans d'Allemagne; » Mais, ajouta-t'il, il y a su- « jet de craindre que si vos affaires « avec l'Espagne sont terminées « avec précipitation, il ne soit très- « mal aisé de pourvoir comme il faut « à celles de vos amis dans l'Allema- « gne, lesquelles ayant la connexi- « té qu'elles ont avec les vôtres, se- « ront sans doute entraînées par les « résolutions que vos Seigneuries au- « ront prises, & peut-être leur don- « neront un jour du déplaisir de n'a- « voir pas profité, comme on pou- « voit faire, d'une si favorable con- « joncture, pour acquérir à tous vos « amis & Alliés un repos avantageux « & durable. »

AN. 1647.

Le Comte de Servien satisfait de

AN. 1647.

XIII. Propoſitions de M. de Servien aux Etats.

la réponſe générale qu'il avoit reçûë de l'Aſſemblée, ſe flatta de réüſſir encore mieux dans les conférences particulieres à regagner la confiance des Etats, & à reſſerrer les nœuds de l'ancienne alliance. On députa des Commiſſaires pour traiter avec lui, comme il l'avoit demandé, & il leur fit diverſes propoſitions, entr'autres, qu'en conſéquence de l'article VIII. du Traité de 1644. tout ce qui pourroit avoir été ci-devant traité, convenu & ſigné par les Miniſtres du Roi ou des Etats avec ceux du Roi d'Eſpagne, demeureroit nul & n'auroit d'effet qu'après la ſignature des deux Traités, & que les Etats donneroient un déſaveu formel de tout ce qui avoit été fait & accordé par leurs Miniſtres au préjudice des Traités d'alliance. Que l'on continueroit ſans interruption les hoſtilités contre les Eſpagnols juſqu'à la ſignature des Traités, ou même l'échange des ratifications. Que les deux Traités ſeroient conclus & ſignés en même-temps, & que les ratifications ne pourroient être acceptées que con-

jointement. Que si après les Traités signés le Roi d'Espagne ou quelqu'un de ses adhérens reprend les armes contre la France ou les Etats, les deux Puissances alliées seroient obligées de les reprendre en même-tems jusqu'à ce que la paix fût rétablie. Que les Etats agiroient pour faire comprendre la Catalogne dans le Traité de paix, & que si la France n'en pouvoit obtenir la possession que par une tréve de trente ans, ils s'obligeroient à recommencer la guerre contre l'Espagne, pour l'obliger à prolonger la tréve si elle refusoit de le faire. Que les deux Puissances alliées en signant leur Traité avec l'Espagne, déclareroient qu'il y a entr'elles une promesse réciproque de garantie en cas d'infraction.

AN. 1647.

XIV. Réflexions sur ces propositions.

Ces propositions pouvoient produire un bon effet en ce qu'elles donnoient aux Etats lieu de croire que la France n'étoit pas aussi éloignée de la paix que quelques uns de Députés vouloient le persuader. Mais il y en avoit sur-tout deux dont le succès devoit paroître fort douteux. C'étoit le désaveu qu'on demandoit

AN. 1647. de la conduite des Députés dans la signature de leur Traité, & l'obligation de recommencer la guerre après la tréve pour la Catalogne; & puisqu'il faut dire la vérité, ces deux demandes paroissoient peu équitables. Car il n'est pas douteux que la France n'eût lieu de se plaindre de la partialité de plusieurs des Députés, sur-tout de MM. Paw & Knuyt, & que le dessein secret de ces deux Ministres dans la signature précipitée qu'ils avoient faite des articles de leur Traité, ne fût de préparer ainsi les voies à un Traité particulier contre l'obligation formelle des Traités d'alliance entre la France & la République; mais cette signature en elle-même n'avoit rien qui ne fût conforme aux instructions que les Députés avoient reçûes des Etats Généraux; & la clause qu'on y avoit ajoutée que les articles signés n'auroient aucune valeur que lorsque le Traité des François seroit pareillement signé, mettoit à couvert l'intérêt de la France; comme la France elle-même avoit crû mettre suffisamment à couvert par une

clause semblable les intérêts de la Suede & de la Landgrave de Hesse, lorsqu'elle étoit convenuë avec les Impériaux des principaux articles de son Traité. Aussi étoit-ce moins la chose qui chagrinoit la Cour de France, que les suites qu'elle en appréhendoit, & c'étoit pour prévenir plus efficacement ces suites fâcheuses que les François affectoient de se plaindre si amérement de la chose même. Quant à l'autre demande, on ne comprend pas comment les François après avoir refusé si constamment d'écouter une semblable proposition de la part des Etats, lorsque ceux-ci se proposoient de ne faire qu'une tréve, entreprenoient à leur tour de la leur faire agréer, comme si les raisons n'avoient pas été égales de part & d'autre. A ces deux articles près, les Etats informés par le rapport des Commissaires, répondirent assez favorablement aux propositions de M. de Servien, & voici l'extrait de leur réponse. Loin de désavoüer la signature des articles de leur Traité, ils approuverent en cela la conduite de leurs

AN. 1647.

Voyez le Vol. préliminaire, liv. VIII. *num.* XXXI.

XV. Réponse des Etats.

An. 1647. Députés, & confirmerent aussi la clause ajoutée : qu'on ne pourroit rien conclure que conjointement avec la Couronne de France. Qu'il n'y auroit point de suspension d'armes avant l'entiere conclusion des Traités, & que les Traités étant conclus, on délibéreroit sur le temps où commenceroit cette suspension. Qu'on feroit aux Espagnols toutes les déclarations nécessaires, conformément aux Traités d'alliance, pour leur ôter l'espérance de désunir les deux puissances. Qu'après la paix concluë à Munster, si le Roi ou les Etats étoient ensuite attaqués directement ou indirectement, sous quelque prétexte que ce fût par le Roi d'Espagne, l'Empereur ou quelque autre Prince de la Maison d'Autriche, on exécuteroit fidélement de part & d'autre les articles VI. IX. & X. du Traité de 1635. lesquels les Etats promettoient d'observer religieusement, si les circonstances exprimées dans les Traités s'offroient respectivement. Que par rapport à la Catalogne, si on ne pouvoit obtenir de l'Espagne en faveur des Catalans

une prolongation de la tréve de trente ans, les Etats se conduiroient alors de même que la France s'est conduite à l'égard desdits Etats, lorsqu'on fit de vains efforts pour obtenir l'article IX. du Traité de 1644.

AN. 1647.

XVI. Dispositions des esprits dans les Provinces-Unies.

Cette réponse sembloit assurer à M. de Servien le principal objet de sa négociation; mais il voyoit avec chagrin les esprits se disposer insensiblement à se détacher des intérêts de la France. C'étoit un effet des mouvemens que se donnoient quelques partisans de l'Espagne, des insinuations artificieuses de MM. Paw & Knuyt, & des intrigues des Espagnols. La Princesse d'Orange étoit du complot. En vain M. de Survien s'efforça de la regagner Elle se plaignoit du peu de confiance que la France lui témoignoit depuis quelque-temps, & elle continuoit à lui donner en effet de nouveaux sujets de défiance & de mécontentement par tout ce qu'elle faisoit pour favoriser les desseins des Espagnols au préjudice même de son fils, dont l'intérêt sembloit demander la continuation de la guerre.

AN. 1647.

XVII. Philippe le Roi, Agent des Espagnols à la Haye.

A peine les Espagnols virent-ils M. de Servien parti pour la Haye, qu'ils se presserent d'y envoyer aussi de leur côté. Ils avoient à Bruxelles un de leurs Agents nommé Philippe le Roi, qui s'y transporta à la faveur d'un passeport obtenu sur un faux allegué. C'étoit un homme d'intrigue, entreprenant & hardi, qui sçavoit employer le vrai & le faux pour le succès de ses desseins, & qui par zéle pour le service de l'Espagne, mettoit en œuvre depuis le commencement de la négociation pour désunir les deux Puissances alliées, tout ce que l'artifice & le mensonge employent pour broüiller des amis. Il osa quelquefois paroître en présence de M. de Servien, & ce Ministre ne put le voir sans indignation. Il modéra pourtant son ressentiment en public; mais il s'en plaignit avec chaleur dans les conférences particuliéres, & demanda qu'on renvoyât un homme de ce caractere qui n'étoit propre qu'à broüiller dans l'Etat. Toutes les Provinces y consentirent, excepté les Hollandois, sous prétexte qu'il étoit chez eux, com-

Lettre de M. de Servien à M. de Brienne, 15. Janv. 1647.

Lettre de M. de Servien à M. le Marquis de Saint Maurice, 3. Fev. 1648.

AN. 1647.

me s'ils lui avoient dû les droits de l'hospitalité ; & Philippe le Roi de son côté contrefit le malade pour leur donner un honnête prétexte de le retenir. M. Brun ne fut pas si heureux dans le dessein qu'il forma de se rendre aussi à la Haye pour traverser la négociation de M. de Servien. La Princesse d'Orange & les amis secrets que les Espagnols avoient dans les Païs-bas, s'intéresserent inutilement pour lui obtenir un passeport. Il alléguoit pour prétexte qu'il venoit pour traiter avec le Ministre François, & celui-ci déclara dans l'Assemblée qu'il n'avoit ni le pouvoir ni la volonté de traiter avec lui à la Haye, & que si on lui permettoit de séjourner dans la Ville, il en sortiroit à l'heure même. Cette déclaration eut son effet. Le passeport fut constamment refusé, & le voyage de M. Brun se termina à Bruxelles, & de Bruxelles à Utrecht, par où il prit sa route pour retourner à Munster ; mais il ne laissa pas d'exécuter en partie son projet par les divers écrits qu'il répandit dans les Provinces-Unies, quelquefois sous

XVIII. M. Brun sollicite inutilement la permission de se rendre aussi à la Haye.

XIX. Il écrit aux Etats Généraux.

AN. 1647.

Lettre de M. Brun aux Etats Généraux dans le IV. vol. des Négociations de Munster, imprimées à la Haye, 1726.

des noms supposés, pour refuter les raisonnemens de M. de Servien. Le premier qui parut fut une lettre adressée aux Etats, pour leur demander la permission de se rendre à la Haye. » Ne croyez pas, Messieurs, » disoit-il, que je vous veüille im» portuner par un long séjour, ou » par de longs discours. Je vais à » vous la vérité toute nuë en la bou» che & la sincérité au cœur, sans » ornemens, parures, ni affectations. » A l'abord vous les connoîtrez par » l'expérience & profession que vous » avez coutume d'en faire, & pour» rez les éprouver incontinent, n'é» tant plus besoin que de deux ou » trois jours pour les réduire en pra» tique; & en faire un essai légitime. Mortifié du refus qu'on lui fit d'un passeport pour la Haye, il hazarda une seconde lettre pour essayer de faire par cette voie ce qu'on ne lui permettoit pas de tenter par la voie de la négociation. Son principal objet étoit de persuader aux Etats que l'Espagne étoit sincérement disposée à la paix, & d'en rejetter sur la France le retardement & toutes les

difficultés. Le détail qu'il en faisoit étoit spécieux : c'étoit l'abregé de tous les discours que les Espagnols tenoient dans toute l'Europe, & il est important de les rapporter ici.

An. 1647.

XX. Seconde lettre de M. Brun aux Etats Généraux.

» Car enfin, disoit-il, Vous ne « pouvez douter, Messieurs, qu'on « ne nous ait proposé pour des con- « ditions infaillibles de la paix, la « concession de tout ce que la Fran- « ce occupoit sur nous aux Païs-bas « & en Bourgogne, avec le Comté « de Roussillon, & une tréve de « trente ans en Catalogne ; à quoi « ayant consenti sur les instances « de Messieurs vos Ambassadeurs, « sur les assurances qu'ils nous ont « données de la part de la France, « que moyennant l'accomplissement « de semblables conditions, la paix « entre les deux Couronnes se con- « clueroit en vingt-quatre heures, on « n'en a vû néanmoins aucun effet « jusqu'à maintenant, mais au con- « traire des obstacles nouveaux re- « cherchés de tous côtés, & en des « sujets qui n'avoient aucun rapport « ni avec les intérêts de la France, « ni avec la matiere dont se devoient «

An. 1647.

» composer lesdits Traités; de quoi
» lesdits Sieurs Ambassadeurs de
» vos Seigneuries ayant voulu ren-
» dre quelque témoignage, & tant
» soit peu avancer du côté de la pa-
» cification, aussi-tôt on s'est atta-
» qué à leurs personnes, les char-
» geant de reproches dont le con-
» tre coup retombe droitement sur
» les supérieurs.... Aussi-peu sçau-
» riez vous nier que la France ait
» approuvé l'entremise & direction
» desdits Sieurs vos Ambassadeurs
» pour ledit accommodement des
» deux Couronnes, & toutefois
» après nous avoir mis en ce che-
» min où nous sommes entrés tant
» par la confiance de notre propre
» cause, que par celle de votre équi-
» té, ne refusant pas d'admettre nos
» Parties & les Alliés de la France
» pour arbitres ou compositeurs;
» à présent comme nous voulons
» suivre le même chemin, on nous
» en veut serrer le pas, & empêcher
» que nous fournissions les matériaux
» nécessaires pour continuer ladite
» entremise & direction; auquel
» effet ayant désiré de me rendre

An. 1645.

« auprès de vos Seigneuries, pour,
« sur les déclarations que j'avois à
« leur faire & l'éclaircissement que
« j'avois à leur donner, leur faire
« toucher au doigt, & ensuite con-
« fesser qu'il ne tient pas à nous de
« traiter avec la France, elle s'y est
« opposée avec tant de chaleur,
« qu'elle a bien montré ne chercher
« ni prétendre aucune satisfaction
« que dans la continuation de la
« guerre ; & qui pis est, au lieu de
« seconder ces témoignages de notre
« propension à un prompt accord,
« changeant le nom & l'essence de
« choses, elle veut les faire passer
« sous le titre d'une invention cap-
« tieuse à séparer vos Seigneuries
« d'avec elle, comme si nous n'a-
« vions pas facilité tous les moyens
« imaginables pour faire marcher les
« deux Traités d'un pas égal, & n'a-
« vions pas acquiescé à tout ce que
« vos Ambassadeurs ont estimé de-
« voir être fait de notre part pour
« parvenir à une heureuse conclu-
« sion. Nous sommes aussi prêts qu'-
« auparavant pour en venir à l'effet ;
« mais si du côté de la France on

AN. 1647.

» veut toûjours chercher de nou-
» veaux éloignemens, & reculer à
» mesure que nous avançons, il se-
» ra enfin raisonnable d'assigner quel-
» ques limites à ce procédé, afin
» que chacun puisse prendre des me-
» sures justes & assurées en ce qui
» le touche. Notre but n'a jamais
» été & n'est pas encore de travail-
» ler à cette division que la France
» fait sonner si haut & prend pour
» couverture de toutes ses entrepri-
» ses contre la paix, mais nous nous
» trouvons obligés de répeter fran-
» chement & nettement ce que nous
» avons souvent dit à Messieurs vos
» Ambassadeurs, que nous n'avons
» pas entendu & n'entendons pas
» dépendre en ce que nous traitons
» avec elles, de l'autorité suprême
» & des Arrêts souverains de la Cou-
» ronne de France; & bien que ce
» soit à vos Seigneuries d'interprê-
» ter les Traités qu'elles ont faits
» avec le Roi Très-Chrétien, si ne
» puis-je m'empêcher de dire ce que
» les personnes les plus désintéres-
» sées & aidées seulement du sens
» commun diroient, sçavoir, que le

parti devant être égal entre la « France & vos Seigneuries, & elles ne traitant que les choses qui « les touchent immédiatement, la « France en doit user de même, « sans mêler les intérêts de Savoye, « de Mantouë, des Grisons & Valtelins, de Dom Edouard de Bragance, du prétendu Duc d'Atri, « Prince de Bozzolo, de l'Evêque « & Chapitre de Liege, & autres « semblables qui ne sont aucunement compris en cette societé en « laquelle vous être entrés avec la « France, qui vous tiendroit attachés par cent liens, lorsque vous « ne la tiendriez que par un seul; « & que ce que l'on doit trouver « plus étrange, est que plusieurs de « ces intérêts étrangers & recherchés « sont imaginaires, sans aveu ni sollicitation de ceux à qui on les fait « appartenir, d'où se voit évidemment que c'est un labyrinthe artificieusement composé, en sorte « que ceux qui s'y laissent conduire « n'en peuvent retrouver la sortie. «

M. Brun attaquoit ensuite la demande que les François faisoient

An. 1647. aux Etats de la garantie mutuelle des Traités, demande superfluë selon lui, qui n'étoit qu'un prétexte pour gagner du tems, & éloigner la paix, puisque les Traités précédens n'avoient pas besoin d'une nouvelle interprétation, & qu'en tout cas on seroit toûjours assez à tems de convenir de cette interprétation après les Traités faits, ainsi que de divers autres articles appartenans à l'exécution des Traités, comme on l'avoit pratiqué dans tous les Traités précédens. » Aussi voit-on déja, » ajoutoit-il, que sous la couverture » de cette proposition intempestive, » l'on en glisse d'autres du tout » repugnantes à notre accommo- » dement avec vos Seigneuries & » à celui entre les deux Couronnes, » comme par exemple, de mettre » les Espagnols hors des Païs bas, » de changer la tréve de Catalo- » gne en une paix, de concerter les » moyens de la campagne future & » autres semblables, qui tendent » évidemment à sapper & miner » les fondemens de l'édifice qu'on a » eu tant de peine à élever. Que si

AN. 1647.

« vos Seigneuries sont résoluës de
« postposer les avantages qu'elles
« rencontrent dans la paix à ceux que
« la France se promet dans la conti-
« nuation de la guerre, & que le de-
« sir de lui complaire soit si fort
« en vous, qu'elle n'ait qu'à prescri-
« re ce qu'elle veut, pour vous y fai-
« re soumettre au préjudice de ce
« que nous venons de traiter avec
« Messieurs vos Ambassadeurs, vous
« aurez moins de blâme, & nous
« moins de sujet de plainte, si vous
« le déclarez tôt & sans déguise-
« ment, que si vous nous teniez plus
« long-tems en incertitude, les or-
« dres de Sa Majesté ne nous per-
« mettant pas de demeurer en cet
« état douteux, qui ne convient ni
« à sa dignité, ni à votre réputation.
« C'étoit l'un des sujets que j'avois
« à traiter de bouche avec vos Sei-
« gneuries, & aussi de les prier avec
« toutes les instances possibles, com-
« me je fais encore, de ne différer
« pas davantage à prendre une der-
« niere & immuable résolution,
« priant Dieu qu'elle soit telle qu'on
« la doit attendre de votre sage &

An. 1647.

» généreuse conduite, telle que vos
» sujets & ceux du Roi mon maî-
» tre la désirent, & telle encore
» que vos prédécesseurs l'auroient
» prise si on leur eût octroyé une
» partie de ce que nous vous accor-
» dons, qui est tel qu'après cela il
» ne vous reste aucun titre à justi-
» fier vos armes contre nous, &c.

XXI. Dissimulation de M. de Servien.

On voit par cette lettre que le Ministre Espagnol craignoit que les Etats ne se laissassent persuader par M. de Servien de désavoüer la signature de leurs Députés, & cette crainte étoit sans fondement, comme on peut juger par ce que j'ai déja rapporté : mais la lettre étoit d'ailleurs capable de faire sur des esprits déja peu favorablement disposés, des impressions désavantageuses à la France, & M. de Servien n'oublia rien pour les prévenir. Ce Ministre étoit dans une situation tout-à-fait embarassante. Il falloit affecter une contenance assurée, soit pour intimider ceux des Députés Hollandois qui favorisoient l'Espagne, qui pour ôter aux Ministres Espagnols l'espérance de tirer avantage de l'espéce de

de victoire qu'ils venoient de remporter. C'est dans cette vûë qu'il écrivit à Munster aux Médiateurs & à diverses personnes des lettres où il représentoit sa situation beaucoup meilleure qu'elle n'étoit en effet. » Les « affaires, disoit-il, ne prennent pas « ici le chemin que les Espagnols « s'étoient promis, & que quelques « Ministres de cet Etat corrompus « par eux leur avoient fait espérer. « Il y a encore quantité de gens de « bien qui sçavent comme les choses « se sont passées, & qui ne sont pas « résolus de le souffrir. On a failli « en Zélande pendant quelques « jours de saccager la maison de « Knuyt, & l'on dit hautement parmi « le peuple que c'est un homme « à pendre. Paw n'est pas en meilleur « prédicament parmi les Ministres « qui avoient été jusqu'ici son « appui, & qui déclament aujourd'hui « publiquement contre ce qu'il « a fait... J'ai quelques raisons d'espérer, « s'il n'arrive de grands changemens « qu'on doit toûjours craindre « dans un Etat populaire, que « les affaires se résoudront avec tout «

An. 1647.

Lettre de M. de Servien au Marquis de S. Maurice, 3. Févr. 1647.

AN. 1647. » le bon concert qu'on peut souhaiter. S'il y a quelques membres corrompus, le Corps de l'Etat est demeuré sain, & j'ai cette consolation de voir que le respect & l'affection envers la France est toujours fort avant dans le cœur des peuples, qui sont presque entierement détrompés des fausses impressions qu'on leur avoit voulu donner. «

Lettre de M. de Servien aux Plénipot. à Munster. 20. Janvier.

Ce discours n'étoit pour ainsi dire que pour la montre; car il écrivoit en même tems secrétement à ses Collégues à Munster, qu'à la vérité quelques-unes des Provinces donnoient quelques signes de bonne volonté, mais » que la Hollande qui donnoit le branle aux autres étoit si gâtée, & la Princesse d'Orange si passionnée pour l'Espagne, qu'il ne sçavoit qu'espérer.

XXII.

Il publie un écrit contre MM. Pavv & Knuyt, & il réfute les lettres de M. Brun.

Comme c'étoient MM. Paw & Knuyt qui étoient l'ame de la faction contraire aux desseins de la France, il délibéra quelque-temps s'il feroit éclater ses plaintes contre ces deux Députés, ou s'il dissimuleroit son mécontentement. Il y avoit des raisons pour l'un & l'autre de

ces deux partis, & la Cour de France lui en laissa le choix. Celui de l'éclat qui étoit le plus conforme à son caractere, lui parut aussi le plus convenable dans une circonstance où il croyoit devoir témoigner beaucoup moins de crainte & de foiblesse, que d'assurance & de fierté. Une chose acheva de le déterminer. Les Députés des Etats, soit pour justifier leur conduite, soit pour renoüer la négociation de la France avec l'Espagne, dresserent par écrit une récapitulation de tout ce qui s'étoit fait jusqu'àlors par leur entremise entre les deux Couronnes ; mais l'exposé par la maniere dont il étoit exprimé, étoit peu favorable à la France, & sembloit lui donner le tort. M. de Longueville s'en plaignit & en avertit M. de Servien. Celui-ci crut ne devoir plus rien ménager, & après avoir communiqué dans les entretiens particuliers ses sujets de plainte aux principaux membres de l'Etat, il les publia dans les termes les plus vifs par un écrit public, qu'il composa pour répondre aux lettres de M. Brun. Cette piéce

AN. 1647.

An. 1647. qui contient soixante six articles est trop longue pour être rapportée ici ; mais elle est aussi trop importante pour être omise. En voici un extrait abregé.

XXXIII. Extrait de l'écrit de M. de Servien

Il représente aux Etats que le voyage de Philippe le Roi & de M. Brun, leurs lettres, leurs discours séditieux, précédés de conseils clandestins tenus à Munster avec de *mauvais Patriots*, n'ont pour but que de broüiller l'Etat avec la France. Qu'il est inoüi qu'on publie des manifestes & des invectives contre des gens avec qui l'on fait profession de négocier actuellemenr la paix, & que ce procédé prouve bien que tandis qu'on proteste qu'on n'en veut point à l'union des deux Puissances, on n'a d'autre dessein que de la rompre. Que le voyage de Philippe le Roi à la Haye, & celui de M. Brun à Bruxelles avoient été concertés à Munster avec MM. Paw & Knuyt, qui seroient eux-mêmes venus à la Haye, s'ils avoient osé le faire sans l'ordre de leurs Supérieurs. Qu'il est même probable que la lettre de M. Brun datée du 11. Février a été

An. 1647.

fabriquée à Munster. Que cette lettre est pleine d'éloges de Messieurs les Députés ; mais que la postérité sera infailliblement scandalisée de trouver un jour » dans les Registres de l'Etat, qu'en une occasion « si importante les ennemis ont tant « témoigné de satisfaction de ses « Ministres, & que les amis & les « Alliés ont eu tant de sujet de s'en « plaindre. » Qu'il reconnoît pourtant la droiture & les bonnes intentions de la plupart des Députés ; mais qu'il ne peut » céler sans « une espéce de prévarication, que « lesdits Sieurs Paw & Knuyt ont « témoigné pendant tout le cours « de la négociation grande partialité pour l'Espagne, quoiqu'ennemie, & grande animosité contre la « France, quoiqu'étroitement alliée. Messieurs leurs Collégues se « souviendront fort bien qu'un jour « les Plénipotentiaires de France « étant assemblés avec ceux de leurs « Seigneuries, lesdits Sieurs Paw & « Knuyt disputerent avec tant de « chaleur pour les intérêts de l'Espagne, que M. de Mathenesse fut «

An. 1647.

XXIV. Preuves éclatantes de la partialité de MM. Pavv & Knuyt.

» contraint de leur imposer silence
» en leur disant, que la bienséance
» ne permettoit pas de prendre le
» parti des ennemis contre des Al-
» liés. « M. de Servien ajoute quelques autres faits semblables, sur-tout contre M. Paw, qui sembloit ne s'être chargé de la médiation entre la France & l'Espagne, que pour mieux ménager les moyens d'engager la République à un Traité particulier. Que toutes les lettres de ce Ministre sont autant d'apologies du procédé des Espagnols. Que pour accélerer le Traité des Etats, il leur a toûjours représenté celui de la France comme étant sur le point d'être conclu, » quoi qu'en effet il n'y
» ait pas encore un seul article dont
» les Espagnols ayent voulu conve-
» nir par écrit, « & qu'aujourd'hui que le Traité de la République est achevé, il ne craint pas de se contredire lui-même en répandant partout que la France affecte des longueurs pour éloigner la conclusion du Traité. La partialité de M. Paw contre la France est encore prouvée par le détail de divers faits, qui se

font passez dans le cours de la négociation. Il s'est intéressé pour l'Espagne contre la République même, en abandonnant aux Espagnols le haut quartier de Gueldre, qu'il ne tenoit qu'à lui d'assurer à la République. Quand il s'agit de signer les articles du Traité des Etats, MM. Paw & Knuyt firent de vives instances pour n'y pas ajouter la clause qui fait mention de la France. Ce sont eux qui sans pouvoir de leurs supérieurs ont fait entendre aux Espagnols que la République ne prendroit point de part aux intérêts de la France hors des Païs-bas, déclaration qui arrête aujourd'hui toute la négociation. Ils ont allegué pour raison de précipiter la signature, que les Espagnols menaçoient de conclure incessamment avec les François, & de donner l'Infante au Roi de France, comme si la chose eût dépendu des seuls Espagnols, comme si c'étoit une affaire qui pût se conclure du jour au lendemain, & comme si la France n'eût pas déja donné tant de preuves de la détermination où elle est de n'écouter au-

An. 1647.

XXV. Preuves de leur mauvaise disposition à l'égard de la France.

AN. 1647. cune proposition des Espagnols sans la communiquer aux Etats. Si les François se sont mis peu en peine de détruire ces bruits artificieux, c'est qu'ils ont voulu attendre que les nouvelles de Vienne & de Madrid en découvrissent la fausseté.
» Lorsque les Espagnols les pu-
» blioient, ils sçavoient fort bien
» que l'autre mariage étoit déja con-
» clu, ce qui leur a fourni une juste
» cause de tourner en risée la crédu-
» lité de ceux qu'ils ont obligé par
» cette imposture à faire tout ce
» qu'ils désiroient. «

XXVI. M. de Servien refute la lettre de M. Brun.

M. de Servien s'applique ensuite à refuter la lettre de M. Brun. Ce Ministre, dit-il, affecte de gémir sur les malheurs de la Chrétienté; mais qui est-ce qui en a paru jusqu'ici moins touché que l'Espagne? au lieu que la France, quoique la moins exposée aux entreprises des Infidéles, a fait toutes sortes d'avances pour mettre les Princes Chrétiens en état de les repousser. Il veut faire croire qu'il ne désiroit venir à la Haye que pour avancer la négociation; mais de quel Traité? celui de la République

est consommé, selon lui; celui de la France ne peut se faire qu'à Munster. M. de Servien n'a pas le pouvoir de traiter seul; & M. Brun encore moins. La France, dit on, ne veut pas la paix; mais si c'est en effet l'Espagne qui la désire, pourquoi les Espagnols n'ont-ils pas daigné répondre à dix ou douze articles des plus importans que les François leur présenterent il y a plus de deux mois? Pourquoi ne répondent-ils pas encore au projet entier de tout le Traité qu'on leur a présenté il y a un mois? Quand on les voit abandonner la négociation de Munster pour venir ici faire des plaintes & fomenter la division, n'a-t'on pas lieu de croire qu'ils n'agissent ainsi que dans l'espérance qu'on leur a donnée que les Etats fatigués » des longueurs qui « retardent l'exécution de leur Traité qui est déja tout fait, prendroient enfin la résolution de l'exécuter & d'abandonner leurs amis, « ce que toutefois ledit Ambassadeur n'appréhendera jamais de la « prudence, de la générosité & de « la justice de leurs Seigneuries. «

Que les Espagnols ont tort d'accuser la France de ne vouloir pas la paix.

AN. 1647.

Que la France a raison de vouloir faire comprendre ses Alliés dans le Traité de paix.

M. Brun n'a pas plus de raison de trouver mauvais que la France veüille faire comprendre dans le Traité général le Duc de Savoye, le Duc d'Atri, Dom Edouard de Portugal, & tous ceux qui sont alliés de la France, ou qui en demandent la protection. C'est l'usage de tous les Traités, & le refus que l'Espagne en fait donne lieu de croire que son dessein n'est que de changer l'état de la guerre, & non de la finir, puisqu'elle ne peut refuser de si justes demandes que pour se ménager des prétextes de reprendre les armes dans des temps plus favorables. M. Brun fait beaucoup valoir la déférence avec laquelle les Espagnols ont remis la décision de leurs intérêts à l'arbitrage des Députés des Etats. Il a raison. Car il a tout lieu de s'applaudir du succès de cet artifice. Quand les Espagnols en firent la proposition à Munster, ils s'en excuserent aux Médiateurs, alléguant pour raison que c'étoit un moyen qu'ils avoient imaginé pour détacher les Etats ou leurs Ministres des intérêts de la France.

En effet quelques-uns des Députés commencerent dès-lors à vouloir persuader à leurs Collégues, qu'en qualité de Médiateurs ils ne devoient pas désormais incliner plus d'un côté que de l'autre; contre ce qui est porté dans les Traités d'alliance, & ils ont effectivement si bien rempli ce prétendu devoir de leur médiation, qu'au lieu de procurer les intérêts de la France, comme ils y sont obligés par les Traités, ils ont toûjours favorisé ses ennemis. Quant à la France, s'il plaît aux Etats d'autoriser des Commissaires pour cet effet, elle est prête de leur déclarer sincérement toutes ses intentions par rapport à l'Espagne, » pourvû » qu'après cela il plaise à leurs Sei- » gneuries d'envoyer déclarer net- » tement aux ennemis que s'ils n'ac- » ceptent le Traité en la forme qu'il » aura été ici concerté, ils ne doi- » vent point espérer de paix ni avec » la France, ni avec cet Etat. « Ce que M. Brun impute aux François d'avoir continuellement ajouté de nouvelles demandes à leurs premieres propositions, est entierement

AN. 1647.

Qu'elle est prête de s'en rapporter à des Commissaires autorisés par les Provinces-Unies.

AN. 1647.

Qu'elle n'a rien ajouté à ses premieres propositions.

contraire à la vérité, & ils sont en état de faire voir au contraire qu'ils se sont relâchés sur plusieurs articles. La France dans cette négociation s'est proposée trois objets que Messieurs les Etats ne peuvent refuser d'approuver eux-mêmes. Le premier, que les choses demeurent en l'état où il a plû à Dieu de les mettre depuis la guerre, à moins que l'Espagne n'aime mieux restituer ce qu'elle a autrefois usurpé sur la Couronne de France. Le second que les Alliés soient satisfaits selon la raison & l'équité, puisqu'on ne peut sans honte abandonner les intérêts de ceux qu'on a engagés dans les périls & dans les frais de la guerre. Le troisiéme, que la paix soit bien assurée, sans quoi il seroit inutile de la faire. Toutes les demandes de la France se rapportent à ces trois chefs. Et pourquoi ne seroit-il pas permis au Roi de France d'exiger la satisfaction des Liegeois, & du Prince de Bozzolo, tandis que le Roi d'Espagne fait paroître tant de zéle pour le Duc de Mantouë ? C'est que l'intention des Ministres Espagnols n'est

Qu'elle ne se propose rien que de juste dans cette négociation.

pas à beaucoup près aussi droite qu'ils veulent le persuader. Si au lieu de travailler à rompre l'alliance de la République avec la France, ils avoient voulu avancer les deux Traités ensemble, il y a long-tems que la paix seroit faite ; mais on a vû qu'ils n'ont paru rechercher la France que lorsque les Députés des Etats étoient absens, & que dès que les Députés ont été en état de négocier, il n'a plus été question de traiter avec la France, quoique les François n'ayént cessé de s'en plaindre. M. Brun dans sa lettre même reconnoît que l'alliance de la République avec la France est si légitime » qu'il ne veut pas qu'on croye qu'il « ait eu la moindre pensée de la « rompre. A quoi tendent donc tant « de persuasions d'exécuter ce qui a « été concerté à Munster, sans au- « cun égard à la condition qui y a « été mise, que la France seroit sa- « tisfaite en même-temps ? « Lui convient-il de trouver mauvais que la France n'ait pas bien défendu les intérêts de la Maison Palatine, que son maitre a voulu dépoüiller, ni

AN. 1647.

Que les reproches de M. Brun lui conviennent mieux qu'à la France.

An. 1647. ceux de l'Electeur de Brandebourg, qu'il a voulu engager à prendre les armes contre la Suede par l'espérance d'une assistance imaginaire ? Mais il se trompe. Les Ministres de Brandebourg reconnoissent les bons offices qu'ils ont reçûs de la France, & l'Electeur Palatin avoüera bientôt qu'aprês avoir été dépoüillé de ses Etats par les armes d'Espagne, il a été rétabli par celles de France.

Enfin M. de Servien prie les Etats d'observer avec une sérieuse attention, que depuis que les Espagnols se croyent d'accord avec leurs Seigneuries, & sont favorisés par quelques-uns de leurs Ministres, ils se sont rendus sans comparaison plus difficiles sur les conditions du Traité. Qu'ils font des difficultés sur des points déja décidés. Que leur objet est de former des contestations sur toutes choses à Munster, afin d'avoir un prétexte de porter leurs plaintes à la Haye, comme si c'étoit la France, & non pas eux-mêmes qui missent obstacle à la paix. Que tout cela se fait de concert avec quelques

An. 1647.

XXVII.

M. de Servien fait instance pour obtenir des Etats quelque déclaration qui resserre les nœuds de l'alliance.

Députés de la République. Que le temps se perdra en écritures, & que le seul moyen de prévenir la division, & de rendre inutiles tous les artifices des ennemis, étoit que leurs Seigneuries imitant ce que la France a fait à leur égard & à celui de la Suede, déclarassent nettement aux Espagnols qu'ils eussent à satisfaire la France, sans quoi elles continuëront la guerre comme il est porté dans le Traité de 1644. & cette démarche une fois faite, on en verra incontinent l'effet par la conclusion de la paix tant désirée. Au reste, ajoute t'il, si la France étoit convenuë de tout avec l'Espagne, sans avoir voulu attendre que le Traité de la République fût également avancé: si après cela on voyoit à la Cour de France des Emissaires de l'Espague, y répandre des écrits & des manifestes contre cet état favorisés des principaux Ministres, & ceux-ci appuyer les prétentions de l'Espagne contre les intérêts & au désavantage de la République, leurs Seigneuries croiroient-elles que ce fût satisfaire de notre part aux engagemens de l'alliance?

AN. 1647.

XXVIII.

Les sentimens des Etats sont partagés.

Telle fut la réponse de M. de Servien à la lettre de M. Brun, & il la présenta lui-même à l'Assemblée des Etats où elle fut luë, & où elle fit des impressions différentes, suivant la différente disposition des esprits. Car il y avoit réellement de la division dans l'Etat, & on peut réduire cette diversité à trois sentimens différens.

Premier sentiment.

Les uns ne pouvant se persuader qu'on pût jamais avoir avec les Espagnols une paix sûre & durable, tandis que le voisinage leur donneroit la facilité d'attaquer la République, vouloient qu'on ne mît bas les armes qu'après les avoir entierement chassés des Païs-bas, & avoir exécuté réellement le Traité de 1635. qui régloit le partage de ces Provinces entre la France & la République. C'étoit précisément ce que le Cardinal Mazarin souhaitoit avec le plus d'ardeur, sans pourtant oser y insister trop ouvertement, dans la crainte de donner de la jalousie aux Etats, & pour ne pas effaroucher les esprits par l'appréhension d'une longue guerre. C'étoit au reste depuis les nouvelles conquêtes de

la France, l'affaire de deux campagnes de plus ; & quelle gloire pour le Cardinal, quel accroissement pour la France ! j'ose même dire de quel avantage l'exécution de ce projet n'eût-il pas été depuis long-temps pour le bien & le repos de l'Europe ! la liberté de la République eût-elle été plus gênée du voisinage de la France son ancienne alliée, que de celui de l'Espagne son ancienne ennemie, qui ne faisoit avec elle qu'une réconciliation forcée ? Plusieurs Villes des Provinces appuyoient ce sentiment & c'étoit aussi celui du jeune Prince d'Orange Guillaume II. devenu tout récemment par la mort de son frere le chef de sa maison, mais à qui la paix alloit ravir les occasions d'acquérir de la gloire, & de conserver dans l'Etat cette grande autorité dont ses ancêtres n'avoient été redevables qu'à la guerre. Le second parti étoit de ceux qui désiroient la paix pour finir une guerre qui épuisoit les finances de l'Etat ; mais qui persuadés que l'alliance & la protection de la France étoit le plus solide appui de la Ré-

An. 1647.

Second sentiment.

An. 1647. publique, vouloient qu'on demeurât inséparablement uni avec elle, & qu'on lui accordât la garantie qu'elle demandoit. Quelques-uns même porterent le zéle sur ce point, jusqu'à demander qu'on désavoüât, la conduite des Députés à Munster, & qu'on approuvât autentiquement le refus que M. de Niderhost avoit fait de signer les articles. De ce nombre étoient les Provinces de Gueldre & d'Utrecht. Il y avoit enfin un troisiéme parti beaucoup plus favorable à l'Espagne qu'à la France, dont le sentiment étoit que les Etats acceptassent au plutôt les conditions avantageuses que l'Espagne leur offroit : que l'on sauvât, s'il étoit possible, les bienséances avec la France ; mais que si cette Couronne se rendoit trop difficile, & retardoit le Traité par des longueurs affectées, on fit la paix sans elle. Ceux qui défendoient ce sentiment, alléguoient entr'autres raisons, outre l'épuisement des Provinces, qu'il étoit important d'interrompre par la paix dans la Maison d'Orange cette succession d'autorité qui l'avoit renduë

Troisiéme sentiment.

jusqu'àlors si puissante dans l'Etat, & qui par la continuation de la guerre sembloit devenir héréditaire. Les Etats de Hollande crurent même devoir par cette considération différer l'installation du jeune Prince dans les charges de son pere, afin de lui faire remarquer qu'il ne les tenoit que des Etats. On ajoutoit à ces raisons celle de la liberté du commerce devenu plus nécessaire que jamais pour remplacer les frais immenses de la guerre, & que la situation du Portugal rendroit beaucoup plus avantageux. Enfin on exaggeroit avec affectation les allarmes perpétuelles où seroit la République, lorsque les conquêtes de la France en auroient joint les frontieres à celles des Provinces-Unies.

AN. 1647.

XXIX. Le troisiéme sentiment prévaut dans les Provinces-Unies.

Il fut pendant quelque-temps incertain lequel de ces trois sentimens emporteroit les suffrages unanimes des Etats. Dans le Conseil des Rois ces sortes de contestations sont bientôt terminées : dans un Etat constitué comme les Provinces-Unies, les délibérations sont lentes & les décisions tardives. Il ne fut cependant

AN. 1647. pas difficile de prevoir d'assez bonne heure que les Etats se détermineroient au troisiéme sentiment. Le parti étoit violent : il abrogeoit tous les Traités précédens, & sembloit violer tout à la fois les loix de l'équité & de la plus juste reconnoissance ; mais on le coloroit d'apparences spécieuses. C'étoit le bien de l'Etat, le besoin pressant de la paix, la nécessité des affaires, la sureté de la République. La Princesse d'Orange soutenoit vivement ce parti, jusqu'à se broüiller ouvertement avec son fils, qui de son côté éclatoit publiquement contre elle. MM. Paw & Knuyt, & avec eux la Province de Hollande & plusieurs des membres les plus accrédités dans l'Etat, appuyoient le même avis de tout leur pouvoir, & n'osant encore le faire ouvertement pour ne pas irriter ceux qui étoient d'un sentiment contraire, ils y préparoient insensiblement les esprits par d'adroites insinuations. Cet objet de politique & de négociation occupa pendant plusieurs mois M. de Servien à la Haye, où cet habile Ministre n'oublia rien de

tout ce qu'il put imaginer de plus efficace pour prévenir le coup que la Cour de France appréhendoit. AN. 1647.

XXX. Le Comte d'Avaux part pour Osnabrug.

Le Duc de Longueville & le Comte d'Avaux continuoient de leur côté à Munster la négociation de la France avec l'Espagne, par l'entremise tantôt des Médiateurs, tantôt des Députés des Provinces-Unies, dont une partie étoit restée dans cette Ville, tandis que l'autre étoit allée par ordre de leurs supérieurs leur rendre compte de tout ce qui s'étoit passé jusqu'alors. Mais bien-tôt M. d'Avaux fut aussi obligé d'aller à Osnabrug pour y ménager l'accommodement des Suedois, de l'Electeur de Brandebourg, des Alliés de la France, & des Catholiques avec les Protestans. De sorte que les trois Plénipotentiaires François demeurerent ainsi séparés pendant quelque-temps, & le Duc de Longueville resta seul à Munster. Il ne tarda pas à s'y trouver dans une de ces circonstances délicates, où le plus habile Ministre a besoin de toute sa prudence pour ne pas faire de fausse démarche. Les Députés des Etats

XXXI. Le Duc de Longueville resté seul, remet aux Députés un projet du Traité de la France avec l'Espagne.

AN. 1647. le pressoient extrêmement de leur remettre le projet entier du Traité de la France avec l'Espagne. Ce projet étoit tout dressé, & avoit été concerté par les trois Plénipotentiaires avant leur séparation, pour être présenté aux Espagnols lorsqu'il en seroit temps, & la chose eût été déja exécutée sans le différend survenu à l'occasion de la signature des articles. Mais après un différend qui avoit fait tant d'éclat, étoit-il encore à propos de suivre ce premier dessein ? Le Duc de Longueville décida la question en prenant le parti de satisfaire aux instances des Députés. Il considera que s'il refusoit de le faire, il sembleroit justifier les bruits que les Espagnols & leurs partisans répandoient avec affectation, que la France ne vouloit pas la paix, & il jugea qu'il étoit important de désabuser sur-tout les Provinces-Unies de cette fausse opinion, qui les détachoit insensiblement des intérêts de la France. Il est vrai qu'il pouvoit sembler étrange que la France continuât à prendre pour arbitres des Ministres qu'elle accusoit de par-

Réponse au Mémoire du Roi 14. Janv. 1647.

Lettre du Duc de Longueville à M. de Brienne, 28. Janvier 1647.

A M. de Servien, 8. Fevr. 1647.

tialité. Mais jusqu'alors les François avoient cru devoir dissimuler. Les plaintes n'avoient point encore éclaté, & ce ne fut que quelque-temps après que M. de Servien se détermina à faire l'éclat qu'il fit à la Haye contre MM. Paw & Knuyt. Le Duc de Longueville prit d'ailleurs toutes les précautions possibles pour prévenir l'abus que les Députés & les Espagnols auroient pû faire de la connoissance qu'il leur donnoit des dernieres résolutions de la France ; & il crut même remarquer que cette démonstration publique que la France faisoit du désir qu'elle avoit de la paix, outre le bon effet qu'elle faisoit dans l'Assemblée, embarassoit beaucoup M. Paw, à qui elle ôtoit le prétexte dont il se prévaloit pour favoriser les desseins des Espagnols, tandis qu'elle donnoit lieu à ceux des Députés qui étoient favorables à la France de ranimer leur zéle & de réparer ce qu'ils avoient fait à son préjudice.

AN. 1647.

XXXII. La Cour de France désapprouve la démarche du Duc de Longueville.

Cependant malgré toutes ces considérations, la démarche du Duc de Longueville fut désapprouvée à la

AN. 1647. Cour de France. Il est vrai qu'on n'osa pas la blâmer ouvertement, encore moins la désavoüer, parce que c'eût été perdre le seul fruit qu'on en pouvoit espérer, & confirmer les faux bruits que les ennemis répandoient. Le Cardinal, par ménagement pour ce Prince, ne lui en fit pas même de reproches directs, & se contenta de lui faire entendre qu'il auroit mieux fait de suspendre sa résolution ; & la raison qu'il allégua pour la désapprouver fut que cette marque de confiance de la part de la France pour des Ministres dont elle connoissoit la partialité, & dont elle avoit dessein de se plaindre avec éclat, leur fournissoit un moyen naturel de se justifier, & de faire croire à leurs supérieurs que tout ce qu'ils avoient fait n'avoit point alteré la bonne intelligence entr'eux & les François, qu'elle seroit en même-temps regardée par les Espagnols comme une foiblesse de la France, & un effet de la crainte qu'elle avoit depuis la signature des articles d'être abandonnée de ses Alliés, opinion qui rendroit l'Espagne beaucoup

coup plus difficile sur les points les plus essentiels de la négociation. M. de Servien fut du même avis, soit par complaisance pour le Cardinal Mazarin, dont il suivoit aveuglément tous les sentimens, soit qu'étant naturellement avide de la gloire & jaloux de celle d'autrui, il trouvât mauvais qu'on eût fait en son absence une démarche si importante. Quant au Comte d'Avaux, quoiqu'il ait dissimulé son sentiment, il est vraisemblable que connoissant comme il faisoit les dispositions & le génie de Cardinal Mazarin, il fut bien-aise de n'avoir point eu de part à cette résolution, & que le Duc de Longueville se fût chargé seul de l'événement. Cependant les lettres de la Cour n'étoient pas si équivoques, que ce Prince ne comprit fort bien que sa démarche n'y étoit pas approuvée. Un Ministre d'un rang ordinaire en eût été d'autant plus allarmé, qu'il étoit dangereux de déplaire au Cardinal en pareille matiere. Jaloux du succès de sa politique, il s'irritoit contre tout ce qui en dérangeoit les ressorts.

AN. 1647.

XXXIII. Sentimens des deux autres Plénipotent. François sur cette démarche.

AN. 1647. Mais le Prince que sa naissance mettoit à l'abri des revers, loin de plier sous l'autorité du premier Ministre, ne sentit point, ou ne voulut point sentir la force des raisons qu'on lui opposoit, & s'obstina dans son sentiment jusqu'à fatiguer la Cour de ses apologies. Comme la chose étoit déja faite, la Cour dissimula & se contenta, pour prévenir les inconveniens qu'elle craignoit, de recommander aux Plénipotentiaires de bien faire entendre d'une part aux Etats, que ce n'étoit qu'en leur seule considération qu'on avoit remis le projet du Traité entre les mains de leurs Ministres, malgré tous les sujets qu'on avoit de se défier de leur médiation; & l'autre de faire paroître aux Espagnols » plus de résolution & de vigueur que jamais, & » que nous sommes prêts, dit le » Cardinal Mazarin, de continuer » tous seuls la guerre dix ans durant, s'il est nécessaire, plutôt que » de rien lâcher de ce que nous » avions prétendu avec tant de justice avant la signature des articles. » Comme ce projet de Trai-

XXXIV. Précaution de la Cour pour en prévenir les mauvais effets.

Lettre du Card. Mazar. au Duc de Longueville, 8. Février 1647.

té fut le fondement de toute la négociation de la France avec l'Espagne, & qu'il est d'ailleurs fait avec beaucoup de soin, & digne de servir de modéle aux Négociateurs dans de pareilles circonstances, il semble que je devrois le rapporter ici. Mais il ennuyeroit infailliblement la plupart des lecteurs par sa longueur, d'autant plus que ce n'est qu'une exposition plus étenduë de l'écrit des François que j'ai rapporté plus haut. On en trouvera un extrait à la fin de cet Ouvrage, & je ne rapporterai ici que l'article qui regardoit la Lorraine. La Cour de France prévoyant que ce point feroit toûjours un obstacle insurmontable à la paix, & fourniroit aux Espagnols un prétexte plausible pour la refuser, proposa par un article particulier un accommodement qu'elle jugea assez équitable dans la situation où étoient les choses, pour être accepté par les Espagnols, & les mettre à couvert du reproche d'avoir abandonné ce Prince. Le voici.

An. 1647.

» Encore que le Duc Charles « de Lorraine ait toûjours employé «

AN. 1647.
XXXV.
Article du projet de Traité concernant la Lorraine.

» sa personne & ses troupes pendant
» cette guerre dans le parti contrai-
» re au Roi très Chrétien, qu'il ait
» contrevenu à tous les Traités qui
» ont été faits avec lui par le feu
» Roi Louis XIII. de glorieuse mé-
» moire, qu'en vertu desdits Trai-
» tés, & notamment de celui fait à
» Paris en 1644. ratifié par ledit
» Sieur Duc de Lorraine à Bar-
» le-Duc, tous les Etats que ledit
» Sieur Duc a ci-devant possédés
» soient justement acquis à la Cou-
» ronne de France, non-seulement
» ceux qui relevent & dependent
» de ladite Couronne, ou des trois
» Evêchés de Metz, Toul & Ver-
» dun, mais encore ceux de l'an-
» cienne Duché de Lorraine, néan-
» moins ledit Seigneur Roi très-
» Chrétien voulant user de modé-
» ration dans la prospérité dont il
» a plû à Dieu de benir ses armes,
» ayant égard à la fidélité & aux
» services de quelques Princes de
» cette Maison, & désirant de voir
» la paix dans la chrétienté telle-
» ment établie, qu'elle ne puisse être
» troublée ci-après; Sa Majesté dé-

An. 1647.

clare que pourvû que le Sieur «
Duc Charles désarme entiere- «
ment, & qu'il établisse son sé- «
jour en Italie, ou en d'autres lieux «
dont on pourra convenir, elle lui «
donnera un entretenement de cent «
mille écus par an, ensemble qua- «
rante mille écus par an aussi au «
Duc François, & autres quarante «
mille écus que l'on continuera à «
payer par chacun an à Madame «
la Duchesse de Lorraine qui est «
en France ; & dans dix ans à «
compter du jour & date du pré- «
sent Traité, ledit Seigneur Roi «
très-Chrétien fera remettre entre «
les mains des Princes qui ont droit «
en sa succession, ce qui est de l'an- «
cienne Duché & Souveraineté de «
Lorraine, les Places démolies : «
en quoi ne s'entend pas être com- «
pris ce qui est mouvant de la Fran- «
ce, & ce qui dépend des trois «
Evêchés de Metz, Toul & Ver- «
dun, lesquelles choses demeure- «
ront unies & incorporées à la Cou- «
ronne de France ; ou bien ledit «
Seigneur Roi très-Chrétien leur «
donnera un Etat & Souveraineté «

An. 1647.

» d'égale valeur à l'ancienne Duché
» de Lorraine, & le choix de ces
» deux partis dépendra purement
» de Sa Majesté ; le tout moyen-
» nant que ledit Sieur Duc & ceux
» qui ont droit en sa succession, se
» conduisent en sorte qu'ils ne se
» rendent pas indignes de cette
» grace. »

» Que si ledit Sieur Duc refuse
» une offre si avantageuse, ledit Sei-
» gneur Roi Catholique promettra
» non-seulement de ne donner au-
» cune retraite, secours ou assistan-
» ce directe ou indirecte audit Sieur
» Duc, sous quelque prétexte ou
» occasion que ce soit, mais il sera
» encore permis audit Seigneur Roi
» très-Chrétien de poursuivre ledit
» Sieur Duc partout où il se reti-
» rera, encore que ce fût sur les ter-
» res de l'obéïssance dudit Seigneur
» Roi Catholique, pour contrain-
» dre ledit Sieur Duc à mettre les
» armes bas ; à l'effet de quoi sera
» obligé ledit Seigneur Roi Catho-
» lique de joindre ses forces, s'il est
» besoin, & courre sus audit Sieur
» Duc jusqu'à ce qu'il ait entiere-
» ment désarmé. »

Cette démarche du Duc de Longueville produisit l'effet qu'il avoit prévû. Les Députés des Etats d'une part, & les Espagnols de l'autre n'avoient demandé avec tant d'instance aux François le projet de leur Traité, que dans l'opinion où ils étoient qu'ils ne le donneroient pas. Par-là les premiers prétendoient justifier leur signature, & faire voir à leurs Provinces qu'ils avoient eu raison de ne la pas surseoir, parce que s'ils avoient eu la complaisance d'attendre les François, la paix n'eût jamais été faite. Les autres vouloient se prévaloir du refus des François, pour confirmer de plus en plus les bruits qu'ils répandoient que la France ne vouloit pas la paix, & engager les Etats à traiter sans elle; de sorte que les uns & les autres furent également surpris & embarrassés lorsqu'on leur remit entre les mains le projet de la France. Il fallut recourir aux expédiens. Les Espagnols publierent qu'ils étoient prêts de répondre aux propositions de la France; mais qu'il en falloit retrancher celle qui regardoit le Portugal,

An. 1647.

XXXVI.
Le projet présenté par M. le Duc de Longueville embarasse les Espagnols.

Lettre du Duc de Longueville, 25. Fevr. 1647. Et 4. Mars.

AN. 1647. parce qu'on avoit promis de n'en point parler. Il étoit vrai en effet que les François étoient convenus qu'il n'y eût point dans le Traité d'article exprès ou le Roi de Portugal fût nommément compris ; mais outre qu'ils n'y avoient consenti que dans la supposition que les Espagnols satisferoient la France sur toutes ses autres demandes, ils avoient toûjours déclaré que si ce Prince n'étoit pas compris nommément dans le Traité, leur intention étoit de le comprendre sous le nom général d'*amis*, & de se réserver ainsi la liberté qu'ils vouloient avoir de l'assister, si le Roi d'Espagne lui refusoit une tréve. On étoit d'ailleurs convenu qu'on ne laisseroit pas de faire toûjours mention de cet article dans le cours de la négociation, comme les Espagnols de leur côté faisoient toûjours mention du Duc de Lorraine, afin de sauver une espéce de bienséance, & de ne pas laisser croire à ces Princes qu'on les abandonnoit entierement. Ce fut la réponse que le Duc de Longueville fit à M. Paw lorsqu'il lui fit cette difficulté de la

part des Espagnols, & il ajouta que pourvû qu'on accordât au Roi de France la liberté d'assister le Portugal, cet article seroit bien-tôt reglé. Mais cette réponse ne satisfit pas le Comte de Pegnaranda. Il protesta qu'il n'avoit jamais traité que sur l'assurance que les Hollandois lui avoient donnée qu'il ne seroit point parlé du Portugal, qu'il en avoit ainsi écrit à Madrid, que ce n'étoit que sur ce fondement qu'il avoit fait espérer la cession de tant de conquêtes, avec une si longue tréve pour la Catalogne, & *qu'il y alloit de sa tête* d'écouter une pareille proposition.

AN. 1647.

XXXVII. Ils présentent un projet différent.

Tout ce grand bruit, comme M. le Duc de Longueville fit remarquer aux Députés, n'étoit qu'un artifice fondé sur une mauvaise chicanne, pour éloigner la conclusion du Traité. L'article du Portugal n'étoit que le quarante unième dans le projet, & si les Espagnols vouloient traiter de bonne foi, il ne tenoit qu'à eux de donner leur réponse sur les quarante premiers articles Ce Prince se persuada encore qu'un des

An. 1647. motifs des Espagnols & de M. Paw dans cette contestation étoit de rendre les François odieux dans les Provinces-Unies, où la jalousie du commerce & les démêlés du Bresil entretenoient une haine secréte contre les Portugais. Cependant comme le refus des Espagnols eût été mal interprêté, le Comte de Pegnaranda crut devoir repondre aux François. Mais s'il avoit entrepris de le faire article par article, dans le dessein où il étoit de se ménager des faux-fuyans pour retarder le Traité selon les conjonctures, il eût fallu se jetter dans un labyrinthe de chicannes, dont les François se seroient prévalus pour accuser l'Espagne de ne vouloir pas la paix. Ainsi il aima mieux composer lui même un autre modéle de Traité plus conforme à ses desseins, & il le fit à son tour présenter aux François.

Il faut remarquer que quoique tous les Traités précédens entre la France & l'Espagne eussent été dressés en François, & ainsi publiés par les Espagnols mêmes, ils affecterent de proposer celui-ci en Espagnol.

Les François dédaignerent d'incidenter sur cette innovation, & consentirent que de part & d'autre chacun écrivît le Traité dans sa langue. Il n'en fut pas ainsi de la substance même du Traité ou du modéle proposé par les Espagnols. Le Duc de Longueville représenta aux Députés qui le lui avoient apporté, que cet écrit n'étoit propre qu'à retarder la paix, & à imposer aux peuples : que tout y étoit obscur, & conçu en termes généraux qui n'expliquoient rien. Que les articles du commerce, de la cession des conquêtes à la France, & de la tréve de la Catalogne étoient suffisans. Qu'on n'y faisoit point une mention expresse de Piombino & de Portolongone, & qu'à la vérité il en concluoit que l'intention des Espagnols étoit d'abandonner à la France ces deux Places, puisqu'ils ne les redemandoient pas ; mais que la chose méritoit bien d'être spécifiée plus expressément ; & qu'au reste il les prioit de rendre aux Espagnols leur projet comme une piéce informe dont il ne vouloit pas se charger, en leur déclarant de plus ;

An. 1647.

Lettre de M. le Duc de Longueville, à M. de Servien 1. Mars. 1647.

XXXVIII. Réponse du Duc de Longueville au projet des Espagnols.

An. 1647. que si dans dix jours ils ne changeoient de langage & de conduite, les François se tiendroient quittes de toutes leurs paroles. Les Députés avouerent qu'ils ne pouvoient pas approuver l'écrit des Espagnols. Cependant ils presserent le Duc de Longueville de le garder pour ne pas donner occasion à de nouveaux retardemens, & de mettre en marge de chaque article ce qu'il y trouveroit à redire, afin que les Espagnols en faisant autant de leur côté sur le projet des François, on pût par la confrontation sçavoir précisément ce que l'un des deux partis contestoit à l'autre. Le Duc de Longueville y consentit à deux conditions ; la premiere, que les Espagnols répondroient au projet de la France ; la seconde, qu'ils céderoient nommément Piombino & Portolongone. Il prit encore occasion d'insister sur l'article du Portugal, comme une condition dont la France ne se désisteroit jamais, & de répeter aux Députés ce qu'il leur avoit déja fait entendre plusieurs fois, que si d'une part les Espagnols laissoient ouvrir la cam-

Lettre au Comte d'Avaux 21. Fev. 1647.

pagne, & que de l'autre côté les Etats refusassent la garantie qu'on leur demandoit, la France ne s'en tiendroit plus à ses premieres propositions, & se croiroit obligée pour sa sureté de s'unir par un Traité formel avec le Roi de Portugal, & de demander pour lui & pour la Catalogne, non plus une simple tréve, mais une cession irrévocable par un Traité de paix.

An. 1647.

Mémoire du Roi aux Plénipot. 25. Février.

Réponse au Mémoire du Roi, 25. Fev. 1647.

XXXIX. Les Espagnols éloignent la conclusion du Traité.

Les Espagnols étoient en effet assez disposés à satisfaire la France sur tout ce qu'elle demandoit. Les grandes pertes qu'ils avoient faites successivement depuis le commencement de la guerre, l'épuisement où étoit le Royaume d'hommes & d'argent, la crainte de perdre incessamment ce qui leur restoit dans les Païs-bas, sembloient les mettre dans la nécessité d'acheter au plutôt la paix à quelque prix que ce fût. On en avoit à la Cour de France des avis certains. C'étoit aussi le sentiment du Comte de Trautmansdorff, qui ne prenoit pas même la peine, de le dissimuler. Mais il paroît qu'ils ne vouloient recourir à un reméde

AN. 1647.

si amer qu'à l'extrêmité, & lorsqu'il ne leur resteroit plus d'espérance de désunir leurs ennemis ; & comme ils se flattoient alors plus que jamais de réüssir dans ce projet, secondés de ceux des Députés de la République qu'ils avoient sçû mettre dans leurs intérêts, ils éludoient les instances qu'on leur faisoit d'accélerer le Traité, & formoient mille difficultés affectées pour gagner du tems & lasser les Provinces-Unies, en rejéttant sur les François le blâme du retardement. C'étoit-là le même plan de politique que l'Espagne avoit toûjours suivi avec une constance admirable depuis le commencement de sa négociation ; mais la France se trouvoit obligée de changer quelque chose au sien, pour s'accommoder aux circonstances.

XL. Les François desirent la paix.

Jusqu'alors le Cardinal Mazarin supposant, comme il étoit naturel de le penser, que les Provinces-Unies toûjours fidéles aux Traités, demeureroient constamment attachées à la France, avoit eu moins d'empressement pour la paix qu'il n'en avoit fait paroître. Son grand objet étoit

d'exécuter le projet du partage des Païs-bas, tel qu'il avoit été reglé en 1635. & comme ce ne pouvoit être l'ouvrage que de plusieurs campagnes, il avoit vû sans regret la paix retardée par la politique des Espagnols, qui travailloient de leur côté beaucoup moins à la paix, qu'à détacher les Provinces-Unies du parti de la France. Depuis la signature des articles les circonstances n'étoient plus les mêmes. La Cour de France allarmée du danger qui la menaçoit de se voir abandonnée, jugea que l'intérêt le plus pressant pour elle étoit de rappeller à ses engagemens un Allié puissant qui sembloit lui échapper, & de raffermir les nœuds des anciennes alliances. C'étoit dans cette vuë qu'elle sollicitoit un nouveau Traité de garantie, qu'elle vouloit que la République suspendît la conclusion de son accommodement avec l'Espagne, & que les Provinces-Unies pour forcer les Espagnols à satisfaire aussi la France, continuassent la guerre dans les Païs bas. Si elle réüssissoit dans ce dessein, tout rentroit comme de

An. 1647.

An. 1647. soi-même dans le premier arrangement, & il ne s'agissoit que de suivre le plan déja tracé. Mais si M. de Servien n'étoit point écouté à la Haye, & que les zélateurs de la paix ou les partisans de l'Espagne prévalussent dans les Etats, il n'y avoit que deux partis à prendre, ou de conclure incessamment la paix conjointement avec la République, en profitant de ce qui restoit encore dans les Provinces Unies d'attachement à la France, pour obtenir des Espagnols les meilleures conditions qu'il seroit possible, ou de se résoudre à continuer toute seule la guerre. La France prévoyoit en effet qu'elle pourroit se trouver réduite à prendre ce dernier parti, soit par la défection totale de la République, soit par le résistance que les Espagnols feroient à ses demandes; & pour être plus en état de le soutenir, elle commenca à presser la conclusion du Traité de l'Empire, qui devoit lui rendre la moitié de ses forces pour les tourner contre l'Espagne, si elle étoit obligée de continuer la guerre. Mais elle ne pouvoit se dissimuler à

An. 1647.

elle-même combien il lui seroit plus avantageux de conserver l'alliance des Provinces-Unies ; & comme elle ne pouvoit y réüssir qu'en faisant la paix comme elles, elle commença à la désirer & à la solliciter plus vivement & peut-être plus sincérement qu'elle n'avoit fait jusqu'alors, entraînée par la détermination de la République. C'est ainsi qu'un état beaucoup moins considérable en lui-même, heureusement placé entre deux grandes Puissances rivales, peut en certaines circonstances leur donner le mouvement & presque la loi qu'il devroit recevoir d'elles.

XLI. Vuës contraires des François & des Espagnols

Or de ce plan de politique il est aisé de juger quel tour la négociation dut prendre alors, comme elle le prit en effet. Ce fut de la part de la France de retenir les Provinces-Unies dans l'alliance, de retarder la conclusion de leur Traité, pour avoir le temps de s'accommoder aussi conjointement avec elles, de les engager à continuer la guerre du moins encore une campagne, de presser le Traité de l'Empire pour ne pas laisser de ce côté-là aux Espagnols l'es-

AN. 1647. pérance de soutenir plus heureusement la guerre contre la France. C'étoit au contraire de la part de l'Espagne d'engager, s'il étoit possible, la République à consommer la défection, & cependant d'éluder la conclusion de la paix avec la France, dans l'espérance de la faire dans la suite à de meilleures conditions. Les Espagnols ne laissoient pas d'appréhender qu'il ne restât encore aux François assez de forces pour leur porter des coups funestes, sur tout lorsque la paix de l'Empire, qui étoit à la veille d'être concluë, les auroit délivrés de ce côté là d'une diversion qui occupoit une grande partie de leurs troupes; mais outre que dans ce cas là même ils espéroient tirer secrétement de grands secours d'Allemagne, malgré toutes les précautions que l'on pourroit prendre, ils se flattoient toûjours, & malheureusement pour la France leurs espérances n'étoient pas vaines, que la continuation de la guerre occasionneroit des troubles dans le Royaume. Du moins la France réduite à ses seules forces, ne pouvoit

guére espérer d'autres succés que de conserver tout ce qu'elle avoit conquis, d'où l'Espagne concluoit qu'elle ne perdroit rien à différer la paix, & qu'elle pouvoit au contraire y gagner beaucoup.

An. 1647.

XLII. Incertitude des Provinces-Unies par rapport à la France.

Les Provinces-Unies étoient encore incertaines du parti auquel l'Etat se détermineroit. Les unes vouloient demeurer attachées à la France, au hazard de continuer encore la guerre pendant quelques années. C'étoit le parti le plus foible. Les autres ne le vouloient qu'avec la condition d'une paix prochaine, résoluës de renoncer à l'alliance plutôt qu'à la paix. Ce parti devenoit le plus fort, & c'étoit celui dont M. de Servien s'efforçoit de rallentir les mouvemens pour les ajuster aux desseins de la France. M. de Longueville à Munster continuoit aussi de son côté à négocier par l'entremise des Députés; mais on comprend aisément qu'une négociation où de part & d'autre on ne mettoit que de la lenteur, ne dut pas être fertile en incidents. M. Paw continuant de faire l'office de Médiateur entre la

AN. 1647.

Lettre du Duc de Longueville à M. de Brienne, 18. Mars 1647.

France & l'Espagne, apporta au Duc de Longueville un nouvel écrit des Espagnols. C'étoit une espéce de réponse au projet de Traité que ce Prince leur avoit fait communiquer. Ils accordoient quelques articles, ils contestoient sur les autres, & ce qu'il y avoit de plus remarquable, c'est qu'ils n'y faisoient poiut encore mention des Places de Toscane, quoiqu'on leur eût prescrit nommément cet article comme une condition nécessaire pour entrer en négociation. Le Duc de Longueville ne fut pas fâché de trouver cette occasion de sortir d'un embarras où il étoit. On lui avoit mandé de la Cour de France, qu'on vouloit ôter la médiation non pas aux Etats, parce que c'eût été achever de les aliéner, mais à quelques-uns des Députés à qui on ne pouvoit plus se fier avec honneur, ni avec sûreté. M. Paw étoit sans doute de ce nombre; mais comme il étoit alors seul à Munster, l'exclure de la médiation, c'eût été l'ôter aux Etats mêmes. Les défauts qui se trouverent dans l'écrit des Espagnols, fournirent au

XLIII. Le Duc de Longueville élude l'entremise de M. Pavv.

Duc de Longueville le moyen de satisfaire la Cour sans se commettre. Il alla voir M. Paw, & après lui avoir représenté tout ce qu'il y avoit de défecteux dans l'écrit des Espagnols, où ils refusoient aux François Piombino & Portolongone, comme s'il devoit y avoir quelque différence entre ces deux Places & toutes les autres conquêtes, & où ils ne faisoient aucune mention du Portugal, il lui déclara que puisque les Espagnols rendoient par leurs refus toutes les négociations inutiles, il lui rapportoit tous leurs écrits, & le prioit de lui faire rendre tous les siens. M. Paw surpris d'une déclaration qu'il n'attendoit pas, & dont il pénétra peut-être le motif secret, déploya toute son éloquence pour persuader au Duc de Longueville de changer de résolution. Il demanda du temps, & ne pouvant rien obtenir, il fut obligé de promettre qu'il parleroit aux Espagnols. Ceux-ci le renvoyerent le lendemain faire une nouvelle tentative qui fut aussi inutile que la premiere, Le Duc de Longueville s'affermissant encore

An. 1647.

AN. 1647.

Lettre de M. de Longueville à M. de Brienne, 23. Mars 1647.

plus dans sa résolution, prétendit que puisque les Espagnols refusoient toutes les voies d'accommodement, & laissoient approcher la saison de commencer la campagne, la France se tenoit quitte de tous ses engagemens.

Cette conduite embarrassa les Espagnols. Leur politique étoit de traîner la négociation en longueur, & non pas de la rompre. Ils eurent recours aux Médiateurs qui vinrent à leur tour représenter au Duc de Longueville que son procédé avoit tout l'air d'une rupture. Ce n'est pas mon intention, leur dit il ; mais jugez vous-mêmes s'il est juste que la France fasse toutes les avances, & demeure toûjours engagée, tandis que les Espagnols après autant de délais qu'il leur plaira d'affecter, en feront quittes au pis aller pour accorder ce qu'on leur demande. M. Paw revint à la charge, & il fut encore bien-tôt suivi des Médiateurs. Tout aboutit à des promesses vagues sur l'article des Places de Toscane, & il ne fut rien arrêté sur celui du Portugal.

An. 1647.

XLIV.
Expédient proposé par rapport au Portugal.

Les François devoient sans doute prévoir que ce dernier article formeroit toûjours un grand obstacle à la paix, & après qu'on a vû dans le commencement de cette histoire la disposition où étoit la France de l'abandonner, on est étonné de la voir dans la suite s'y attacher si opiniâtrément, & lors même que les Espagnols lui accordoient beaucoup plus qu'elle n'avoit d'abord espéré. Mais le Cardinal Mazarin en avoit fait la proposition dans des conjonctures qui lui avoient paru avantageuses, & il sembla dans toute la suite de cette négociation avoir pour maxime de ne jamais se désister de ce qu'il avoit une fois demandé. C'étoit dans les mauvais succès pour ne point montrer de foiblesse. Les raisons ne lui coutoient rien. Cependant les Plénipotentiaires François avoient imaginé que pour faciliter la chose, on pourroit avoir recours à l'expédient du Président Jeannin. Ce célébre Négociateur faisoit en 1609. l'Office de Médiateur avec les Ambassadeurs d'Angleterre, pour le Traité de tréve que les Provinces-

Réponse au Mémoire du Roi, 24. Mars 1647.

An. 1647. Unies conclurent avec l'Espagne ; voyant que toute la négociation alloit échoüer par l'impossibilité d'exprimer certains articles au gré des deux parties intéressées, il leur proposa, & la chose fut ainsi exécutée, que les Ambassadeurs de France & d'Angleterre leur donnassent, en qualité de Médiateurs, un écrit signé d'eux, où il fût déclaré qu'on étoit convenu de part & d'autre de telle & telle chose, quoique pour certaines considérations on ne les eût pas exprimées dans le Traité. On pouvoit faire la même chose pour le Portugal, supprimer entierement l'article qui en faisoit mention expresse & directe ; & comme il étoit dit dans le troisiéme article du projet, que les deux Rois auroient la liberté d'assister *leurs Alliés & leurs Amis*, qui seroient attaqués par quelque Puissance que ce fût, sans que cette assistance pût être regardée comme une rupture entre les deux Couronnes, les Médiateurs & les Interpositeurs pouvoient déclarer dans un écrit à part, que dans cet article, sous le nom d'*Amis* & d'*Alliés*,

AN. 1647.

liés, on avoit eu intention de part & d'autre de comprendre le Roi de Portugal, quoiqu'on n'eût pas jugé à propos de le nommer. † Les Médiateurs approuverent cet expédient; les Espagnols ne parurent pas le gouter; ils prétendirent que ne pas exiger de la France qu'elle s'obligeât par un article exprès à ne pas assister le Roi de Portugal, c'étoit assez lui laisser la liberté de le faire, d'autant plus, disoient-ils, que l'Espagne n'ignoroit pas que c'étoit en effet le dessein de la France. Ils ajoutoient une seconde raison qui étoit encore moins solide; c'étoit que le Roi d'Espagne s'offroit de s'engager solennellement à faire la guerre au Turc, & de fournir même pour cette guerre le double des secours que la France don-

† La déclaration devoit être conçuë en ces termes: *Noi infrascritt faciamo piena fede come nel articolo terzo del instrumento di pace stabilito frà ambe le Corone in Munster a di del Mese anno 1647. ancor che non vi sia espresso il Portugallo, tuttavia si è inteso dalle parti di conprenderlo nello, come se vi fosse nominato. In fede di ciò habbiamo fatto fare la presente scrittura che sara firmata di nostra mano e sigillata con nostri sigilli. In Munster a di &c.*

An. 1647.

Mémoire du Roi, 25. Avril 1648.

neroit. Ce n'étoit, selon la Cour de France, qu'une pure forfanterie, & elle étoit persuadée que du moment que la paix donneroit aux Espagnols la liberté de suivre leur ressentiment, *il n'y auroit rien de plus Turc pour eux que le Roi de Portugal.* Ainsi voyant que l'Espagne s'obstinoit à refuser des tempéramens raisonnables, elle continua de son côté à demander non seulement l'explication que je viens de dire, mais une tréve du moins d'une année.

XLV.
Le Duc de Longueville rompt tout commerce avec M. Pavv.

Mémoire du Roi au Duc de Longueville, 21. Mars 1647.

Le Cardinal Mazarin ne pouvoit pardonner à M. Paw d'avoir si bien servi les Espagnols. Comme ce Ministre continuoit à employer dans les affaires de la France une entremise dangereuse & suspecte, malgré les plaintes que M. de Servien avoit publiquement portées contre lui aux Etats Généraux, il voulut se délivrer une bonne fois de l'inquiétude qu'il avoit de ce côté là, & il fut ordonné à M. de Longueville de rompre désormais tout commerce avec M. Paw. Ce n'étoit pas le sentiment de ce Prince, qui croyoit au contraire qu'en le ménageant avec

adresse & avec précaution, on pourroit l'engager à réparer le mauvais service qu'il avoit rendu à la France. Mais il ne voulut pas même contester, & dès le lendemain qu'il eut reçû cet ordre, ayant trouvé l'occasion de l'exécuter, il le fit sans ménagement. M. Paw, soit par politique, soit qu'il ne pût se dissimuler à lui-même la justice de ce procédé, n'en fit éclater aucun ressentiment; il n'en suivit pas moins le plan qu'il s'étoit formé.

AN. 1647.

Réponse de M. de Longueville au Mémoire du Roi, 1. Avril 1647.

XLVI.
Arbitrage offert aux Etats par la France & l'Espagne.

Les Espagnols de concert avec lui & secondés de Philippe le Roi, continuoient avec succès à entretenir les Etats dans l'opinion que tous les obstacles à la paix venoient de la France, & pour mieux les persuader, offroient publiquement de s'en rapporter à leur arbitrage sur tous les articles du Traité, excepté quelques uns. C'étoit offrir de ceder ce qu'ils étoient déja résolus d'abandonner, & vouloir retenir ce qu'ils ne vouloient pas céder. Un arbitrage ainsi limité ne pouvoit leur faire rien perdre, & pouvoit peut-être leur être favorable sur quelques

Mémoire du Roi, 6. Avril 1648.

An. 1647.

points; de sorte que c'étoit réellement, tout ennemis qu'ils étoient de la République, vouloir employer son autorité à améliorer leur condition aux dépens des François des Alliés & ses bienfaicteurs. Les François répondirent par une pareille proposition, & M. de Servien fut chargé de faire sçavoir à toutes les Provinces que la France étoit prête de remettre au jugement des Etats tous les articles du Traité, excepté ceux des conquètes, de la Catalogne, des Places de Toscane, & de la liberté d'assister le Roi de Portugal. Les François trouvoient même dans cette déférence d'autant plus de mérite, qu'ils se croyoient alors dans une situation plus avantageuse par l'espérance qu'ils avoient de faire bientôt de nouvelles conquêtes.

XLVIII. Le Cardinal Mazarin entreprend de pousser vivement la guerre.

En effet le Cardinal Mazarin toûjours ardent à la poursuite de ses desseins, voyant que les Provinces-Unies ne faisoient aucuns préparatifs pour la campagne, & n'espérant pas les y engager, loin de se décourager, crut qu'il falloit au contraire redoubler ses efforts, pour faire sen-

tir d'une part aux Hollandois que la France pouvoit se passer deux, & de l'autre pour ôter aux Espagnols l'espérance que l'inaction des Hollandois pouvoit leur donner de reprendre la supériorité. Dans ce dessein il se persuada qu'il ne pouvoit rien faire de mieux que d'envoyer en Catalogne le Duc d'Enguyen, qu'on appelloit alors le Prince de Condé, ne doutant pas que ce Prince par sa valeur & son habileté n'achevât la conquête de cette Province, & que son nom seul ne portât la terreur dans les Provinces voisines. D'un autre côté le Traité de suspension qu'on étoit sur le point de conclure avec le Duc de Baviere, alloit lui donner la liberté d'employer ailleurs les troupes Françoises & Allemandes qui servoient en Allemagne; il les destina pour les Païs-bas, & comme il étoit résolu d'ailleurs d'y envoyer une puissante armée, il regarda comme une chose infaillible, que le Vicomte de Turenne survenant dans ces Provinces lorsqu'il y seroit le moins attendu, acheveroit la défaite des Espagnols, & le triom- | AN. 1647.

AN. 1647.

phe des armes Françoises. Rien ne paroissoit mieux concerté, & il faut avoüer que les grands politiques auroient trop d'avantage sur les autres hommes, si comme il sçavent arranger & préparer les événemens, ils pouvoient prévoir les accidens qui dérangent leurs projets. Mais c'est ce qui n'est pas donné à la prudence humaine, & le Cardinal Mazarin l'éprouva dans cette occasion. Ce qui contribuoit à l'encourager, c'est qu'on l'assuroit de bonne part que l'Empereur avoit écrit de sa propre main au Comte de Pegnaranda dans les termes les plus pressans, pour le conjurer non-seulement d'épuiser tout ce qu'il avoit de pouvoir, mais d'aller même au-delà s'il étoit nécessaire pour avoir la paix, se chargeant de faire tout approuver à la Cour d'Espagne. Tout autre que le Cardinal auroit pû conclure qu'il falloit donc profiter de cette disposition pour assurer à la France par un prompt Traité les grands avantages qu'elle avoit déja obtenus, pour ne pas s'exposer à tout perdre en chicanant sur des articles qui dans le

Mémoire de Roi aux Plénip. 22. Avril 1647.

fond n'étoient pas essentiels ; mais ce Ministre dont le caractere étoit de vouloir tout mettre à profit, & dont le moindre rayon d'espérance enfloit le courage, concluoit au contraire qu'il falloit témoigner plus de fermeté que jamais sur l'article du Portugal, demander une année de tréve, & faire entendre fierement aux Espagnols, que s'ils ne l'accordoient pas incessamment, on leur demanderoit non plus un an, mais trente ans comme pour la Catalogne.

An. 1647.

XLVIII. Les Espagnols commencent à traiter avec les François.

Les Espagnols étoient en effet allarmés du départ du Prince de Condé pour la Catalogne ; mais ils suivoient toûjours leur plan. Ils ne risquoient que de perdre une Place ou deux de plus, c'étoit peu de chose en comparaison de ce qu'ils étoient obligés de ceder : & ils pouvoient espérer quelque révolution favorable qui remettroit l'égalité entre eux & les François Ainsi sans vouloir achever ni rompre le Traité, ils attendoient la défection des Etats pour prendre ensuite leur parti. Ils consentirent enfin à traiter sur le

Lettre du Duc de Longueville à M. de Servien, 12. Avril 1647.

An. 1647. projet proposé par le Duc de Longueville. Ils accorderent aux Instances des Médiateurs les vingt premiers articles ; c'est que celui de la cession des conquêtes n'étoit que le vingt-uniéme. Les Médiateurs proposerent d'ajouter au second article une clause : *que nonobstant le contenu en ces deux articles I. & II, ou autres suivans, pourront lesdits Seigneurs Rois donner assistance à leurs Alliés & Confédérés, en cas de défense seulement, sans que pour cela la paix entre les deux Couronnes s'entende rompuë.* Les Espagnols parurent y consentir, & firent de plus entendre qu'ils céderoient aussi les deux Places de Toscane ; mais outre que leur déclaration n'étoit point autentique, ils ne la faisoient qu'avec des réserves dont les François ne vouloient pas s'accommoder ; & cependant ils agissoient toûjours vivement pour consommer leur Traité avec les Provinces-Unies.

XLIX. Ils pressent les Etats de conclure leur Traité.

Ils présenterent à M. Paw un écrit raisonné, qu'ils le prierent d'envoyer aux Etats, & dont la substance étoit, que le Roi d'Espagne leur avoit en-

voyé la ratification du Traité conclu & signé avec Messieurs les Etats. Qu'avant la signature même du Traité, Sa Majesté Catholique avoit toûjours déclaré que son intention étoit qu'on n'en differât point l'exécution, & qu'il valloit mieux rompre la négociation, que de laisser les choses dans un état douteux. Qu'il n'étoit survenu aucun changement depuis la signature du Traité, qui dût en faire differer la ratification. Que les Etats ayant offert leur interposition pour concilier les intérêts opposés des deux Couronnes, les Espagnols l'avoient acceptée avec une confiance qui prouvoit bien avec quelle sincerité l'Espagne désiroit la paix. Qu'après avoir accordé à la France tout ce qu'elle avoit d'abord demandé, elle avoit continuellement ajouté de nouvelles; prétentions à ses premieres demandes. Que l'Espagne en avoit encore déféré le jugement à Messieurs les Etats. Que cependant la France avoit depuis peu donné un projet de Traité tout rempli de nouvelle demandes. Que l'Espagne en avoit de son côté présenté un au-

AN. 1647.

Mémoire du Roi au Duc de Longueville, 29. Mars 1647.

AN. 1647. tre entierement conforme à tout ce qui avoit déja été accordé & promis de part & d'autre. Que ces modeles de Traité de paix n'ayant point été communiqués à Messieurs les Etats, les Espagnols avoient lieu de s'en plaindre, parce qu'ils désiroient que les Etats eussent une connoissance parfaite de tout ce qui s'étoit passé, afin de pouvoir prendre une derniere résolution ; & qu'en conséquence des derniers ordres de Sa Majesté Catholique, comme il s'agissoit de choses qu'on ne pouvoit traiter de loin & par lettres, les Plénipotentiaires d'Espagne demandoient que l'on accordât au plutôt un passeport, à la faveur duquel l'un d'entr'eux pût aller à la Haye traiter immédiatement avec Messieurs les Etats. Que si on leur refusoit une demande si juste, ils protestoient qu'on ne pourroit plus leur imputer les malheurs dont la continuation de la guerre affligeroit la Chrétienté, & qu'ils seroient obligés de se retirer de l'Assemblée.

Monsieur Paw envoya en effet cet écrit aux Etats, & il le fit sans le

An. 1647.

L. Ressentiment de la France contre M. Pavv.

communiquer au Duc de Longueville, quoique le commerce ne fût pas encore rompu. La Cour de France qui en fut avertie par M. de Servien, en fut extrêmement irritée contre M. Paw, & ce fut apparemment ce qui la détermina à donner ordre à M. de Longueville de rompre tout commerce avec lui. » Il « se voit, dit-elle, qu'il convertit « tout en poison. Ses lettres en sont « infectées. Tout y est corrompu, « & il n'y a page ni période qui ne « vise à nous faire quelque malice. « Ce qui même paroît plus indiffé- « rent n'est pas sans artifice. Il feint « le bon Médiateur, l'homme désin- « téressé & sans passion, & nous « donne certains avantages de nulle « conséquence, afin de gagner « créance & nous porter de dange- « reux coups. » Cet écrit tendoit réellement à hâter la désunion des Alliés. On n'y avoit rien oublié de tout ce qui pouvoit allarmer les Provinces qui désiroient la paix. On menaçoit de quitter Munster. Rien n'étoit plus artificieux, & il avoit sans doute été dressé de concert avec M. Paw.

AN. 1647.

LI.
Le Comte d'Avaux revient à Munster, & continuë la négociation sur l'article du Portugal.

Le Comte d'Avaux croyant alors avoir mis les principales affaires de l'Empire en voie prochaine d'accommodement revint à Munster, où les ordres de la Cour le pressoient de retourner, dans la crainte où l'on étoit que le Duc de Longueville abandonné si long-tems à lui-même ne fit quelque fausse démarche. La négociation se ranima entre les François & les Médiateurs sur l'article du Portugal. Les François demandoient toûjours une année de tréve : les Espagnols n'en vouloient seulement pas écouter la proposition. Les François vouloient que les troupes auxiliaires que la France envoyeroit au Roi de Portugal, eussent la liberté d'agir au dedans ou au dehors de ce Royaume, par tout où ce Prince voudroit les employer. Les Espagnols répondoient que la paix entre les deux Couronnes n'auroit donc d'autre effet que de changer le théâtre de la guerre, puisque la France pourroit faire passer toûtes ses forces jusques dans le sein de la Castille. Cette contestation emportoit un temps considérable &

précieux pour le repos de l'Europe, elle fatiguoit les Médiateurs ; elle commençoit à déplaire aux Provinces-Unies, qui ne voyoient qu'avec peine un si grand zéle de la France pour le Portugal. Dans ces circonstances les Médiateurs apprirent aux François que les Espagnols étoient disposés à consentir au certificat ou à la déclaration dont les François avoient déja fait la proposition, à condition qu'on ne parleroit plus de la tréve. C'étoit un accommodement qui paroissoit raisonnable, & il y a tout lieu de croire que si le Duc de Longueville & le Comte d'Avaux avoient osé suivre leur sentiment, ils n'eussent pas balancé à l'accepter. Mais ils étoient gênés par les ordres du Cardinal, & craignoient de lui déplaire. D'un autre côté ils considererent qu'il n'étoit point de l'intérêt de la France que la conclusion de la paix fut arrêtée pour un point qui étoit odieux aux Provinces-Unies, & qui pouvoit les déterminer à prendre une fâcheuse résolution. Ainsi après avoir hésité quelque temps, ils prirent un es-

AN. 1647.

Mémoire des Plénip. à M. de Brienne, 13. Mai 1647.

AN. 1647. péce de milieu qui ne décidoit rien : ce fut de déclarer que pourvû que les Espagnols satisfissent la France sur tous les autres articles, ils consentoient à remettre celui de la tréve du Portugal à l'arbitrage des Etats. C'etoit, disoient-ils, le moyen de s'attacher les Etats, & de les désabuser de l'opinion que la France ne vouloit pas la paix. Cependant craignant encore de s'engager trop avant en se soumettant à un arbitrage absolu, ils dirent seulement qu'ils feroient sur cet article & sur les autres qui n'étoient point encore décidés, ce que Messieurs les Etats leur conseilleroient; ajoutant que pour ce qui regardoit la liberté d'assister le Roi de Portugal de la maniere qu'ils l'avoient proposée jusqu'alors, il ne falloit pas espérer que la France consentît jamais à s'en désister.

LII. Le Comte de Pegnaranda refuse d'écouter les Médiateurs.

Les Médiateurs étant allés porter ces propositions aux Espagnols, rencontrerent un nouveau genre d'obstacle auquel ils n'avoient pas lieu de s'attendre. C'est que le Comte de Pegnaranda refusa de les voir. Le premier jour il étoit absent. Le

lendemain il faisoit des remedes. Les Médiateurs soupçonnerent de l'affectation, & allerent voir le Comte de Trautmandorff, à qui ils communiquerent les propositions dont ils étoient chargés. Le Comte de Pegnaranda averti par cette voie de ce qu'il avoit déja prévû, que la tréve du Portugal étoit au nombre des articles qu'on soumettoit au Jugement des Etats, se confirma dans le parti qu'il avoit pris, & persista pendant plusieurs jours à refuser la visite des Médiateurs avec une fermeté & une résolution qui marquoit bien le peu d'empressement qu'il avoit pour la paix. Cependant comme ce procédé causoit une espéce de scandale à Munster, il changea enfin de résolution, & fit même des excuses aux Médiateurs, en leur protestant que s'il avoit refusé de les entendre, c'étoit uniquement parce que n'ayant pas le pouvoir de rien écouter sur le Portugal, il en avoit encore moins de remettre à un tiers le jugement de cette affaire. Une détermination si absoluë de la part des Espagnols mit les François dans la

An. 1647.
Mémoire des Plénipot. 21. Mai. 1647.

AN. 1647.

LIII.

Les François consentent à se relâcher sur l'article du Portugal.

néceſſité de ſe relâcher ou de rompre la négociation. Il n'y avoit que trop long tems que pour flatter la politique du Cardinal Mazarin, ils ſoutenoient la propoſition de la tréve qu'ils avoient réellement le pouvoir d'abandonner. Ils y avoient en quelque ſorte diſpoſé les choſes par le conſentement qu'ils venoient de donner de remettre cet article à l'arbitrage des Etats. Ainſi ſe voyant preſſés par les Médiateurs de faire ce ſacrifice à la paix, ils prirent enfin le parti de leur déclarer, quoiqu'avec beaucoup de réſerves & de précautions, qu'ils conſentoient à ſe déſiſter de la demande qu'ils avoient faite juſqu'alors d'une année de tréve pour le Portugal ; mais à condition que les Eſpagnols conſentiroient de leur côté à l'éclairciſſement ou à la déclaration des Médiateurs, pour l'interprétation du ſecond article du Traité par rapport à la liberté que la France vouloit ſe réſerver de pouvoir aſſiſter le Roi de Portugal, & qu'ils ſatisferoient d'ailleurs la France ſur tous les autres article, nommément ſur la liberté du Prince

Edoüard, & ſur les Villes du Païs de Liege.

LIV.
Les Eſpagnols témoignent de l'indifférence pour la paix.

Lettre des Plénip. à M. de Servien 31 Mai 1647.

Si les Eſpagnols avoient eu alors autant de déſir de la paix qu'ils affectoient de le publier, les peuples auroient eu bien-tôt la ſatisfaction de voir achever ce grand ouvrage; mais il parut bien qu'ils en étoient plus éloignés que jamais. Lorſque les Médiateurs leur porterent les dernieres propoſitions des François, loin de les accepter, ils ne témoignerent même aucune diſpoſition à le faire. Ils firent de nouvelles difficultés, ils diſputerent ſur tous les termes, marquerent beaucoup de mépris & de hauteur, & ſur-tout beaucoup d'indifférence pour la paix. Ils ſçavoient que M. de Servien travailloit inutilement à la Haye pour obtenir un Traité de garantie tel que la France le déſiroit. Ils avoient fait un nouveau Traité avec le Duc Charles qui leur donnoit toutes ſes troupes. Aſſurés que les Etats Généraux ne commenceroient pas même la campagne, ils avoient groſſi leur armée dans les Païs-bas des garniſons de leurs Villes, & avoient

AN. 1647. appellé l'Archiduc pour venir la commander en personne Ils avoient fait tous leurs préparatifs avec une si grande diligence, que leur armée s'étoit trouvée en état de faire des entreprises avant que les François fussent à portée de s'y opposer. Déja l'Archiduc s'étoit rendu maître d'Armentieres, malgré la vigoureuse défense du Marquis du Plessis-Belliere qui en étoit Gouverneur. Un si heureux commencement leur faisoit espérer des succès encore plus brillans. » Il est aisé de juger, écrivoit-» on aux Plénipotentiaires Fran-» çois, par le procédé de Pegna-» randa; qu'il commence à se flat-» ter d'un changement de scene; « & cependant le Cardinal Mazarin continuoit lui-même à se flatter de son côté des plus belles espérances. » Nous espérons, disoit-il, que le » Comte de Pegnaranda ne sera pas » long-tems sans reconnoître qu'il » s'étoit trompé dans son calcul, & » que s'il a fermé sa porte aux Mé-» diateurs, & résolu d'aller aux » eaux de Spa, il pourra arriver » bien tôt que si les Médiateurs veu-

Mémoire du Roi au plénip. 1. Juin 1647.

AN. 1647.

lent aussi fermer leur porte, il ira « y battre plus d'une fois, & qu'il « aimera mieux être tourmenté de « la gravelle à Munster, que d'aller « ler à Spa chercher sa guérison... « Ils ont déployé toutes leurs voiles « pour recevoir un petit vent qui « souffloit favorablement, & ils se « sont promis trop aisément de faire « re une grande navigation. «

LV. Commencement de la campagne en Flandre.

Les espérances du Cardinal pouvoient être bien fondées ; mais la fortune les trahit, & ce furent celles du Comte de Pegnaranda que l'événement justifia. Les Maréchaux de Gassion & de Rantzau qui commandoient l'armée Françoise en Flandre, n'avoient pas l'un pour l'autre cette estime ou cette confiance mutuelle qui entretient la bonne intelligence. Opposés l'un à l'autre dans leurs projets, & M. Gassion étant d'ailleurs peu docile aux ordres de la Cour, ils laissoient échapper les occasions d'agir avec succès, ou s'ils agissoient, le défaut de concert faisoit échoüer leurs opérations. L'Archiduc profitant de ce désordre, fit de nouveaux

AN. 1647.

L'Archiduc prend Comines, Lens & Landreci.

progrès. Il prit le Château de Comines, ensuite Lens, & alla assiéger Landreci. Cette Place incommodoit extrêmement le Hainault par les contributions que la garnison Françoise exigeoit jusqu'aux portes de Mons; les Espagnols se flattoient qu'après s'en être rendus maîtres, ils feroient contribuer à leur tour les Provinces de France, & porteroient la terreur de leurs armes jusqu'au voisinage de la capitale. C'étoit trop se promettre. Cependant les deux Maréchaux ayant appris le dessein de l'Archiduc, résolurent de tenter le secours de la Place. Le Cardinal Mazarin qui étoit à Amiens avec toute la Cour, leur envoya presque toute la garde du Roi pour fortifier leur armée, & toute la jeunesse qui accompagnoit le Roi monta à cheval pour se signaler dans cette expédition. L'armée marcha toute une nuit, & le dessein étoit d'attaquer le camp des Espagnols dès la pointe du jour a la faveur d'une batterie de vingt canons qu'on devoit placer sur une hauteur qui commandoit le camp, & de quel-

ques fausses attaques. Un contre-temps imprévû déconcerta ce projet. Le Maréchal de Rantzau qui avec de grandes qualités, avoit le défaut d'aimer le vin, passa toute la nuit dans la débauche, refusant de marcher, quelques instances que lui en fit faire le Maréchal de Gassion. Il étoit déja six heures du jour lorsque l'armée Françoise parut à la vuë des lignes Espagnoles. Ceux-ci avertis de son dessein, l'attendoient en bataille avec une contenance si assurée, que les Généraux François n'osant les attaquer, retournerent sur leurs pas, & prirent le parti de séparer l'armée en deux corps pour faire diversion. Le Maréchal de Rantzau assiégea Dixmude & le prit en trois jours. Le Maréchal de Gassion se rendit maître de la Bassée, lorsque Landreci mal défendu par le Gouverneur, s'étoit déja rendu à l'Archiduc. Toute la campagne se passa en de semblables expéditions. Le Maréchal de Gassion attaqua Lens, & ayant été obligé à l'approche de l'Archiduc d'en lever le siége, il alla forcer à son tour le Général Bec

AN. 1647.

Les François prennent Dixmude & la Bassée.

AN. 1647. d'abandonner l'attaque du Château d'Eteire. Les armées ennemies se trouverent en présence, & se contenterent de se canonner. Quelques partis se rencontrerent, & se battirent avec divers succès. Le Maréchal de Gassion retourna une seconde fois à Lens, & résolu d'emporter la Place en peu de jours, comme elle le fut en effet, il donna aux Soldats des exemples d'intrépidité qui lui couterent la vie. Il fut blessé d'un coup de mousquet, lorsqu'à la tête des Soldats, il arrachoit de sa main une palissade des ennemis, & il mourut peu de jours après de sa blessure. Ce célébre Général étoit peu aimé, parce que n'ayant jamais étudié que l'art de la guerre, il avoit contracté dans le métier des armes une rudesse de caractere & de mœurs qui déplaît dans la société. La Cour sur-tout fut peu touchée de la mort d'un homme sans complaisance & fier de son mérite, qui déféroit moins à ses ordres qu'à ses propres lumieres, jusqu'à témoigner quelquefois publiquement du mépris pour les idées du Cardinal Ministre. Mais il fut univer-

LVI. Le Maréchal de Gassion est tué. Son caractère.

sellement regretté des François comme un habile Général que sa valeur & sa capacité avoient élevé par tous les dégrés de la milice jusqu'au premier rang, & dont toute la vie formoit une suite brillante de belles actions qui l'égaloient aux plus grands Capitaines. Entre les vertus qui concouroient à former son caractere, on admira sur tout sa sobrieté, son éloignement pour les plaisirs, son activité infatigable, qui ne lui donnant aucun repos, en laissoit encore moins aux ennemis. La prise de Lens dédommagea mal la France de la perte d'un si grand homme.

AN. 1647.

LVII. L'Archiduc reprend Dixmude.

Elle perdit encore Dixmude que l'Archiduc assiégea & reprit avant que le Maréchal de Rantzau pût le secourir. Les avantages furent ainsi balancés de part & d'autre, & furent même un peu plus grands du côté des Espagnols, & la Cour de France accoutumée jusqu'alors à la supériorité, se croyoit humiliée de la seule égalité. Il est vrai qu'il faut en grande partie en attribuer la cause à un de ces événemens que la prudence humaine ne sçauroit pré-

An. 1647.

venir, parce qu'elle ne peut pas les prévoir. Le Cardinal Mazarin avoit compté qu'après la conclusion du Traité de suspension avec le Duc de Baviere, le Maréchal de Turenne feroit passer son armée dans le Luxembourg. Il avoit tenu son dessein extrêmement secret pour mieux surprendre l'ennemi, & on ne peut pas douter que l'exécution de ce projet n'eût fait changer dans les Païs-bas la face des affaires. Mais à peine le Vicomte de Turenne eut-il passé le Rhin, que les Soldats se mutinerent & refuserent de le suivre. L'armée étoit composée pour la plus grande partie des troupes autrefois appellées Weimariennes, parce qu'elles avoient servi sous le Duc Bernard de Saxe-Weymar. C'étoient de vieux Soldats aguerris aux dangers, endurcis aux fatigues, & que le nombre des ennemis n'étonnoit jamais. Aussi avoient-ils des priviléges & une solde plus forte que les troupes ordinaires. Mais ils n'étoient pas mieux payés, & il leur étoit dû six mois. Peut-être que l'aisance où ils s'étoient trouvés dans les quartiers d'où

LVIII. Mutinerie des troupes Allemandes du Vicomte de Turenne.

d'où ils sortoient contribua à leur faire faire des réflexions sur le païs où on les menoit ; ils craignirent que confondus avec les autres Régimens de l'armée, & investis de tous côtés de troupes Françoises, on n'eût plus d'égard à leurs privileges, & qu'on ne les incorporât dans d'autres corps pour abolir jusqu'aux noms qu'ils portoient. Il leur parut alors pour la premiere fois que le Vicomte de Turenne les traitoit avec hauteur. Ils commencerent à trouver mauvais qu'on eût nommé quelques Officiers François à la place des Allemands qui êtoient morts. Toutes les raisons sont bonnes pour des gens que l'esprit de cabale & de sédition a une fois saisis. On les vit bien-tôt commencer à s'attrouper & se communiquer les uns aux autres toute l'aigreur de leurs plaintes & de leur ressentiment. On entendit des cris séditieux de Soldats qui protestoient qu'ils ne passeroient point la montagne de Saverne, jusqu'à ce qu'ils eussent été payés. M. de Turenne leur représenta l'impossibilité où il étoit alors de les satisfaire, & les af-

An. 1647.

An. 1647. sura qu'il alloit agir pour les faire payer dés qu'ils seroient arrivés en Flandre. Aux promesses il ajouta les menaces & les reproches ; & cependant il continua sa marche avec la partie de l'armée qui demeuroit dans le devoir. Il leur envoya ensuite le Lieutenant Général Rose avec quelques Officiers ; mais tout le fruit de cette tentative fut qu'ils retinrent ce Général pour les commander, & soit qu'il agit de bonne foi, soit qu'il fût secrétement du complot, comme on l'en soupçonna, il parut ne consentir que malgré lui à demeurer avec les mutins, pour tâcher, disoit-il, de les ramener à l'obéïssance. Ils ne songerent plus qu'à repasser le Rhin. Les Magistrats de Strasbourg n'oserent leur refuser des batteaux. Ils commençoient déja à passer le fleuve lorsque le Vicomte de Turenne, qui sur le premier avis qu'il avoit reçû de leur dessein, étoit retourné sur ses pas, les joignit avec toutes ses troupes. Il étoit supérieur en nombre & dans un terrein embarassé de halliers, il pouvoit avec son Infanterie & son Artillerie les

attaquer avec avantage, & les empêcher de passer le Rhin ; mais c'étoit sacrifier un grand nombre de braves gens, qu'il ne désespéroit pas encore de pouvoir ramener. Il les laissa passer, & les suivit. La négociation recommença, & l'on étoit sur le point de voir les esprits pacifiés, lorsque la sédition se ralluma sur un faux bruit qui fut répandu parmi les Soldats que le Vicomte de Turenne faisoit venir des troupes pour les envelopper & les réduire à l'obéïssance. Les séditieux ne voulant plus rien écouter, & sans sçavoir encore à quel parti ils se détermineroient, marcherent vers Etlingen malgré leurs principaux Officiers que M. de Turenne avoit gagnés. Ce Général désespéré de perdre de si belles troupes, & craignant encore plus qu'elles n'allassent se donner au Duc de Baviere, ou se jetter dans l'armée Impériale, ne les perdit point de vuë. Il laissa sur les bords du Rhin ce qu'il avoit gardé de troupes avec lui, après avoir envoyé le reste en Flandre, & il osa suivre les séditieux, & les comman-

LIX.
Il tâche inutilement de les ramener à l'obéïssance.

AN. 1647.

LX. Il fait arrêter le Général Roses.

Histoire d'Alsace.

der même dans leur route. Il fit plus encore ; car ayant fait venir secrétement quelques troupes de Philisbourg, il arrêta Rose prisonnier, le soupçonnant d'être le chef de la révolte, & le fit conduire à Nancy, d'où il ne fut mis en liberté que plus d'un an après, à la priere de la Reine de Suede & de la Landgrave de Hesse. (†) La chose fut exécutée sans que les mutins entreprissent de s'y opposer, ce qui fut un effet ou de leur indifférence pour le prisonnier, ce qui pourroit servir à sa justification, ou du respect que dans leur révolte même ils conservoient pour le Vicomte de Turenne. Mais ils n'en suivirent pas moins leurs projets tumultueux. Abandonnés de tous leurs Officiers, ils mirent à leur

(†) Monglat dit avec plus de vraisemblance, que le Cardinal Mazarin lui fit rendre la liberté pour l'opposer au Vicomte de Turenne qui venoit de se déclarer contre le Roi, & que Rose regardoit comme son ennemi. Rose chercha toujours en effet l'occasion de se venger. Il fit mettre dans ses enseignes pour devise une Tour tombant sur un Rosier chargé de fleurs avec cette légende, *malgré la Tour les Roses fleuriront* ; & à la bataille de Rhetel ayant pris le bagage du Vicomte de Turenne, il le lui renvoya, en lui faisant dire que ce n'étoit point à son bagage, mais à sa personne qu'il en vouloit.

tête un d'entr'eux qu'ils estimoient, parce qu'il avoit fait quelques études; les plus vieux Cavaliers prirent le titre d'Officiers, & ils continuerent ainsi à marcher en corps, observant une discipline qui auroit fait honneur à des troupes réglées. Arrivés à Nidenau, ils s'y arrêterent deux jours pour donner encore lieu à quelque négociation. Mais M. de Turenne n'osa plus se fier à eux depuis la prison de Rose. Il craignit en même-temps qu'ils ne se laissassent débaucher par les Impériaux, quoiqu'ils eussent déja refusé les propositions que leur en avoient faites un Officier Allemand nommé Boenigshusen, qui avoit quitté le service de France. Il les avoit irrités de nouveau en faisant donner la question à quelques-uns d'entr'eux, apparemment pour découvrir si le Général Rose étoit coupable. Enfin voyant qu'il n'y avoit plus rien à espérer de leur part, il se mit à leur suite avec ce qu'il put assembler de troupes, dans le dessein de les forcer à se soumettre, ou de les dissiper. Il les atteignit dans un défilé entre

LXI. Il attaque les troupes rébelles & les bat.

An. 1647. Konigshove & Arnstéin, & avec six cens hommes d'Infanterie & quelques escadrons de Cavalerie soutenus de quatre pieces de canon, il les attaqua, les défit, leur tua trois cens hommes, fit autant de prisonniers, & dissipa le reste qui au nombre d'environ mille hommes s'enrôla dans les troupes Suedoises. Tel fut le sort & la fin de ce fameux corps de troupes Weymariennes qui s'étoit signalé par tant d'exploits, & qui étoit si redouté en Allemagne. Tout ce qui en demeura au Vicomte de Turenne, fut incorporé dans les troupes Françoises, excepté un Régiment ou deux, & le Corps particulier ne subsista plus.

LXII. Le Prince de Condé assiége Lérida sans succès.

Toute la suite de cet événement ayant occupé presque tout le temps de la campagne, le Vicomte ne put se rendre dans le Luxembourg qu'au mois de Septembre, ce qui dérangea le projet du Cardinal Mazarin; & à peine s'y fut-il rendu maître de quelques petites Places, qu'il fut obligé de retourner en Allemagne, comme je le raconterai ailleurs. Pour comble de disgrace, le Prince de

Condé n'eut pas en Catalogne le succès que le Cardinal s'étoit promis. Le Prince fut reçû à Barcelone avec une joye incroyable des habitans. Ce n'étoit plus simplement un Gouverneur que la France leur envoyoit. C'étoit le premier Prince du Sang, un héros célébre par ses victoires. Son arrivée sembloit annoncer aux Espagnols la perte totale de ce qu'ils possédoient encore dans cette Province. Ils n'avoient point d'armée en campagne. Celle du Prince, quoique peu nombreuse, étoit composée de bonnes troupes. La Cour lui avoit laissé le choix des entreprises. Il pouvoit faire le siége de Tarragone ; il feignit même d'y penser, afin de détourner l'attention de l'ennemi ; & cependant il se détermina au siége de Lerida. Peut-être n'envisagea t'il dans ce dessein que l'utilité de son exécution : peut-être se laissa-t'il flatter par l'ambition de réüssir dans une entreprise où le Comte d'Harcourt avoit échoüé. Il est du moins certain qu'il n'omit rien de ce qui pouvoit en assurer le succès. Mais il

AN. 1647.

An. 1647. semble que Lerida fût destinée à être dans cette guerre l'écueil des armes Françoises, ou que la fortune voulût justifier le Comte d'Harcourt en abandonnant dans la même occasion un Prince à qui elle n'avoit encore jamais fait d'infidélité. Outre la vigoureuse défense que firent les assiégés commandés par le même Dom Gregorio Britto qui avoit défendu la Place l'année précédente, deux choses firent manquer l'entreprise. Les chaleurs excessives qui accabloient les Soldats, & qui en forcerent plusieurs à déserter, & la nature du terrein où les travailleurs rencontroient par-tout le roc à mésure qu'ils approchoient de la Place. Il semble qu'un premier affront dût être sensible à un Prince jusqu'alors toûjours victorieux. Mais une disgrace passagere n'étonne pas les grands hommes. Ils la regardent comme une espéce de tribut qu'il faut payer quelquefois à l'humanité, & ils s'en consolent aisément par les ressources qu'ils sentent en eux-mêmes pour la réparer. Le parti même que le Prince de Condé prit de lever

le siége à propos pour prévenir une plus grande perte, lui fit beaucoup d'honneur ; car ne s'étant distingué jusqu'alors que par une valeur impétueuse & une exécution rapide, il fit voir qu'il sçavoit dans l'occasion résister à l'appas d'une conquête pour écouter les conseils de la prudence & de la sagesse. Il ne laissa pas après que les grandes chaleurs furent passées, de se rendre maître de la ville & du château d'Ager, la seule Place que les Espagnols occupoient dans les vallées. Il obligea aussi deux fois les Espagnols de lever le siége qu'ils avoient mis devant Constantin.

An. 1647.

Il prend Ager.

Pendant tout le cours de cette campagne & des divers succès que je viens de rapporter, les dispositions des Négociateurs varioient à proportion des événemens plus ou moins favorables à leurs vuës particulieres. C'étoit une balance dont le sort de la guerre régloit les mouvemens, la France & l'Espagne avançant ou reculant la négociation, suivant qu'elles avoient plus ou moins à craindre ou à espérer. Le Duc de Longueville ennuyé de tant de lon-

AN. 1647.

LXIII. Le Duc de Longueville demande la permission de retourner à la Cour de France.

gueurs dont il ne prévoyoit pas la fin, ne put enfin résister à l'impatience qu'il avoit de retourner à la Cour, & demanda son rappel. Sa demande embarrassa le Cardinal Mazarin. Ce n'est pas qu'il eût en ce Prince beaucoup de confiance pour le succès de la négociation ; car il ne lui rendit jamais assez de justice sur ce point ; mais outre qu'il le soupçonnoit d'être dans des sentimens peu avantageux pour sa personne & son gouvernement, & qu'il avoit lieu de craindre d'avoir en lui un ennemi de plus à la Cour ; il considéra que son départ pourroit être regardé comme une preuve de l'éloignement que la France avoit pour la paix ; qu'il en feroit perdre l'espérance aux peuples, parce qu'il n'étoit pas naturel de penser que ce Prince voulût abandonner la négociation, si elle étoit sur le point d'être heureusement terminée : que cette idée feroit un mauvais effet dans le Royaume, & encore plus dans les Provinces-Unies à qui elle serviroit de prétexte pour consommer une séparation déja si avancée, & qu'enfin la

mésintelligence dont la présence de M. de Longueville avoit suspendu les effets entre MM. d'Avaux & de Servien se réveillant après son départ, obligeroit la Cour à rappeller l'un ou l'autre, & troubleroit toute la négociation. On ne voulut cependant pas refuser absolument au Duc de Longueville sa demande. On se contenta de lui représenter une partie de ces raisons, & en lui permetant de quitter Munster, on le pria de différer quelque-temps son départ. La Cour lui accorda quelques graces, le Cardinal le flatta, & le Duc se laissa si bien persuader, que remettant d'un terme à un autre l'exécution de son dessein, il ne partit que dans le commencement de l'année suivante.

AN. 1647.

On lui persuade de rester à Munster.

Le Cardinal étoit extrêmement soupçonneux. Il craîgnit que le Duc de Longueville, dans l'impatience que lui causoient les longueurs de la négociation, ne lui en imputât la cause, & pour s'en éclaircir, il lui écrivit qu'il ne pouvoit comprendre pourquoi la paix ne se faisoit point, après les dernieres avances que la

LXIV. Le Cardinal Mazarin est peu satisfait duc Duc de Longueville & du Comte d'Avaux.

Lettre du Card. Mazar. au Duc de Longueville, 22. Juin. 1647.

An. 1647. France venoit de faire. Un habile Courtisan n'auroit pas manqué de répondre à cette question conformément aux désirs du Ministre, en exaltant le zéle de la Cour de France pour la paix, & en faisant tomber tout le blâme sur l'Espagne. Mais le Prince qui ne connoissoit point ce stile flatteur que dicte une basse complaisance, lui répondit ingénuëment, que la seule cause de ce retardement venoit » de ce qu'on » s'étoit arrêté à vouloir emporter » la tréve du Portugal durant tout » le tems que les Espagnols étoient » en disposition de nous accorder » le reste, & que lorsque les dépê- » ches de la Cour de France avoient » fait voir que l'intention de leurs » Majestés étoit que le Traité ne » fût pas retardé pour cela, les Es- » pagnols s'étoient flattés de vaines » espérances qui les avoient empê- » chés de convenir des autres condi- » tions. » C'étoit assez faire entendre au Cardinal qu'il ne devoit se prendre qu'à lui-même du retardement de la paix ; & il paroît par la longue apologie que ce Ministre écri-

Lettre du Duc de Longueville au Cardinal Mazar. 10. Juin 1647.

Lettre du Card. Mazar. au Duc de Longueville, 1. Juin. 1647.

vit au Duc, que sa réponse l'avoit sensiblement picqué. Le fait n'en étoit pas moins réel; car il étoit bien vrai que la Cour avoit depuis long-temps permis aux Plénipotentiaires d'abandonner la demande d'une tréve pour le Portugal, & plus encore; mais cette permission étoit toûjours restrainte par tant de précautions qu'on exigeoit, & de circonstances qu'on supposoit, que lorsqu'ils se crurent enfin forcés d'en faire usage, ils ne le firent qu'avec appréhension d'être blâmés de la Cour. Tout ce qu'on peut dire pour justifier le Cardinal, c'est que dans la disposition où étoient les Espagnols, il étoit inutile de se hâter de leur faire des avances; car s'il est vrai que ce Ministre retarda la conclusion de la paix en chicannant trop long-tems un terrein qu'il étoit résolu d'abandonner, les Espagnols contribuerent beaucoup plus à l'éloigner par leur obstination à ne vouloir rien écouter sérieusement, qu'ils n'eussent achevé l'ouvrage de la défection des Etats qui étoit leur projet favori. Cependant le Comte, AN. 1647.

An. 1647.

d'Avaux eut aussi à essuyer une bonne partie du chagrin du Cardinal Mazarin. Plus politique que le Duc de Longueville, il avoit dissimulé son sentiment. Il avoit même ignoré, comme il l'assura, ce que le Duc de Longueville avoit écrit ; mais le Cardinal se persuada que c'étoit un sentiment commun qu'ils s'étoient communiqué l'un à l'autre, & jaloux de la gloire de son administration, il étoit dangereux d'oser paroître la désapprouver. Il en fit des plaintes à M. de Préfontaine, Secrétaire de l'Ambassade, qui étoit alors à Paris, & qui en avertit le Comte d'Avaux. Celui-ci sentit tout ce qu'il en avoit à craindre, & il n'omit rien pour se justifier, jusqu'à employer des flatteries outrées que le Cardinal prit peut-être pour des vérités. C'est ce qui arrive à tout Ministre puissant trop jaloux de ses idées & de ses lumieres. Il met les honnêtes gens mêmes dans une espéce de néceffité de le tromper pour éviter sa haine.

Lettre du Comte d'Avaux au Card. Mazar. 1. Juillet 1647.

Cependant les Espagnols se croyoient si assurés de leur projet,

qu'ils ouvroient déja tous leurs ports de Flandre & d'Espagne aux Marchands Hollandois, tandis qu'à l'égard des François ils continuoient à marquer la plus grande indifférence. Ils ne proposoient aucun moyen d'accommodement. C'étoient toûjours les François ou les Médiateurs de leur part qui faisoient les propositions ; les Espagnols n'y faisoient aucune réponse définitive. D'un article contesté ils passoient à un autre pour multiplier les obstacles & embroüiller les matieres : avant que d'avoir décidé l'article du Portugal, ils proposoient celui du Duc de Lorraine qui étoit encore plus difficile. Tout ce qu'il y avoit de Députés à Munster & à Osnabrug s'intéressoient à la querelle par le désir de la paix. Tous désapprouvoient le refus que faisoient les Espagnols de consentir que les troupes auxiliaires de France eussent la liberté de passer des frontieres de Portugal sur les terres du Roi d'Espagne ; mais tous vouloient aussi que le nombre en fût limité, afin qu'il ne fût pas au pouvoir de la France de transporter le

AN. 1647.

LXV. Les Espagnols continuent de retarder la negociation avec la France.

Mémoire des Plénipot. 24. *Juin.* 1647.

AN. 1647.

théâtre de la guerre dans les Provinces de l'Espagne, tandis que les Espagnols s'interdisoient par le Traité de paix la liberté d'attaquer les Places de la France même en Catalogne. Le Comte de Pegnaranda peu touché de ce qui se disoit de part & d'autre, ne parloit que de son voyage aux eaux de Spa, où il devoit trouver le Marquis de Castel-Rodrigo. M. Brun témoignoit aussi quelque envie d'y aller. On disoit que l'Electeur de Brandebourg seroit de la partie, & pour rendre l'Assemblée plus complette, on ajoutoit que Madame de Chevreuse devoit aussi s'y rendre. Le Comte de Trautmansdorff menaçoit de son côté de s'en retourner à Vienne, & le Duc de Longueville avoit déja demandé un passeport pour retourner en France ; de sorte qu'il sembloit qu'on fût à la veille de voir Munster abandonné.

LXVI. M. Pauw déclame contre la France & contre M. de Servien.

Ce qui chagrinoit le plus les François, c'étoit le peu d'espérance que les Provinces-Unies donnoient de demeurer fidéles aux anciennes alliances. Le nom Espagnol commençoit à y paroître moins odieux. Le

parti qu'on appelloit des Pacifiques augmentoit de jour en jour. Il est vrai que quelques Provinces soutenuës du crédit du jeune Prince d'Orange, avoient fortement opiné pour mettre une armée en campagne, & continuer la guerre jusqu'à l'entiere conclusion de la paix ; mais la seule Province de Hollande avoit eu assez d'autorité pour faire abandonner ce dessein. Cette contestation fut fort vive entre les Provinces, & causa beaucoup d'émotion dans les esprits. Le retour de M. Paw à la Haye, acheva de les aigrir. Il y fit aux Etats un exposé de la négociation tout à fait favorable aux Espagnols, & extrêmement désavantageux à la France, à laquelle il attribuoit toutes les vuës & les motifs qui pouvoient la rendre plus odieuse. Il y justifioit les Espagnols sur tous les points. Il sembloit approuver le dernier écrit qu'ils avoient envoyé aux Etats pour leur demander une derniere résolution, parce qu'en effet, ajoutoit-il, ils pouvoient, quand ils le voudroient, conclure avec la France, en lui accordant les Païs-

AN. 1647.

Basnage, Annales des Prov. Unies 1647. num. 48.

AN. 1647. bas qu'elle demandoit avec tant de passion, soit en dot avec l'Infante, soit par voye d'échange, ce qu'il prétendoit prouver par diverses lettre des Ministres d'Espagne. Il chercha dans les négociations de l'Empire tout ce qui pouvoit lui donner matiere de déclamer contre la France, l'opposition que les Protestans trouvoient dans les François plus que dans l'Empereur même à leurs prétentions, la protection qu'ils accordoient au Duc de Baviere contre le Prince Palatin qu'ils dépoüilloient du haut Palatinat, les efforts que le Comte d'Avaux faisoit pour empêcher que les Evêchés Catholiques ne tombassent au pouvoir des Protestans. Il finit en se plaignant des discours outrageux que le Comte de Servien avoit publiés contre lui, & sur lesquels il prétendoit que les Etats ne pouvoient se dispenser de lui faire justice, puisque l'injure retomboit sur eux-mêmes. M. Matheneff se joignit à M. Paw pour se plaindre aussi des accusations portées contre lui dans l'écrit de M. de Servien, & il le fit même sans gar-

der les ménagemens que la bienséance éxige entre les Ministres & les Princes. M. de Servien en fut extrêmement irrité. Il fut encore plus fâché de la relation de M. Paw, & il s'expliqua dans les termes les plus forts pour refuter son adversaire; mais il ne pût réussir à empêcher que la Province de Hollande n'approuvât la conduite de ses deux Députés.

AN. 1647.

LXVII. La Province de Hollande se détermine pour faire la paix sans la France.

Demandes de l'Ambassadeur de France aux Etats Généraux, 17. Avril 1647.

Résolutions des Etats de Hollande, 7. & 19. Avril 1647.

L'Ambassadeur François renouvella ses instances pour le Traité de garantie & pour la continuation des hostilités jusqu'à la conclusion du Traité; il demanda qu'on fit marcher des troupes, qu'on équipât une flotte, & pour se faire écouter plus favorablement, il offrit par le conseil du Prince d'Orange, un subside de la part de la France. La Province de Hollande ne voulut rien entendre. MM. Paw & Matheneff y avoient un grand crédit. Livrée à leurs conseils, elle servoit, sans le sçavoir, leur intérêt personnel & leur ressentiment. Elle prit occasion de la demande de M. de Servien pour animer toutes les Provinces contre

la France, par des suppositions & des raisonnemens d'une fausseté si notoire, qu'il paroissoit bien que la passion seule les avoit dictés ; & quant à la continuation de la guerre, elle leur déclaroit que n'étant point en état de mettre une armée en campagne, elle seroit obligée, si elle ne pouvoit leur persuader de conclure incessamment la paix, de prendre son parti en leur laissant la liberté de prendre le leur. Ces représentations faites aux Etats Généraux, furent aussi-tôt suivies d'une députation que la Province de Hollande fit à toutes les autres Provinces & à plusieurs Villes qui s'opposoient à cette résolution. M. de Servien tâcha de son côté d'en prévenir l'effet par une lettre qu'il écrivit à chacune des Provinces, excepté la Hollande, pour justifier la conduite de la France, refuter les raisons alléguées par les Hollandois, & faire sentir l'injustice de leur résolution. La lettre étoit digne de la plume de M. de Servien, écrite avec feu & avec force. Il y représentoit qu'après avoir attendu pendant quatre mois avec

An. 1647.

22. *Avril.*

LXVIII. M. de Servien répond aux Hollandois.

AN. 1647.

toute la patience imaginable, que Messieurs les Etats prissent une résolution telle qu'il avoit lieu de l'attendre, & conforme aux obligations des Traités, il étoit extrêmement surpris que malgré les protestations réïtérées qu'il avoit faites de la sincérité de la France dans le désir qu'elle témoignoit de la paix, on n'avoit pas encore pris la peine de répondre à divers mémoires qu'il avoit présentés. Qu'il voyoit au contraire que par un procédé qui eût fait horreur à leurs ancêtres, les meilleures intentions du Roi étoient mal interprétées par quelques esprits passionnés, qui dans la vuë de rompre une alliance qui avoit été la principale cause des prospérités de la République, osoient loüer hautement la sincérité de l'ennemi, & décrier la conduite de la France, & rendre sa foi suspecte. » On ne peut apprendre, disoit il, sans étonnement, « qu'on ait déja oublié qu'il n'y a « presque point de lieu dans ces Pro- « vinces où les Espagnols n'ayent « fait sentir leur cruauté, qui n'ait « aussi été rougi du sang que les Fran- «

An. 1647. » çois y ont répandu pour votre ser-
» vice. « Il prioit les Provinces de suspendre leur résolution jusqu'à ce qu'on eût communiqué tout ce que les ennemis de la France avoient faussement avancé à son préjudice, s'offrant d'en demontrer l'imposture & de donner des éclaircissemens sur tous les points qui seroient susceptibles de quelque doute. Il refutoit les faits allégués contre la France par rapport aux intérêts des Protestans en Allemagne, aux Traités secrets qu'on l'accusoit de faire à l'insçû de ses Alliés, aux mauvais traitemens qu'on prétendoit avoir été faits aux Hollandois dans les ports de France. Il faisoit appercevoir la contradiction de toutes ces accusation. » On soutient aveuglément
» que la France veut la continuation
» de la guerre, & en même-temps
» on dit qu'elle fait la paix secréte-
» ment avec l'ennemi. « Il ne demandoit aux Espagnols que l'exécution de quatre ou cinq articles importans ausquels ils s'étoient déja engagés : sur tout le reste il déclaroit que le Roi de France se conforme-

AN. 1647.

roit à tout ce que Messieurs les Etats jugeroient de plus raisonnable. » Quant aux prétendus Traités de « mariage ou d'échange, c'est une « fourbe si grossiere, qu'il n'y a point « de personne intelligente dans les « affaires, qui ne connoisse qu'il y « auroit autant d'imprudence que « d'infidélité d'entendre présente- « ment à de semblables propositions. « Aussi n'a-t'on osé produire d'autre « preuve de cette supposition, que « des lettres qu'on dit avoir été écri- « tes par le Roi d'Espagne & par « ses Ministres, & celui qui les a « présentées a été contraint de con- « fesser publiquement qu'il n'avoit « rien vû qui vînt du côté de la « France. Encore qu'il n'y ait pas « lieu de douter pour cela des assu- « rances qui ont été ci-devant don- « nées par les Ministres de sa Ma- « jesté, je proteste de nouveau à « vos Seigneuries, sur ma vie & sur « mon honneur, que ce sont des fauf- « setés malicieusement inventées « par les ennemis, & que je me sou- « mets à perdre l'un & l'autre, si « on peut montrer que de la part «

AN. 1647. » de la France on y ait jamais le » moins du monde prêté l'oreille, » ni qu'on soit entré en aucune né» gociation sur ce sujet, « † Il finissoit en priant les Provinces de réfléchir sérieusement sur ce qu'il leur représentoit, afin de prévenir les effets des mauvais conseils que les partisans de l'Espagne leur donnoient.

LXIX. Nouvelles propositions de M. de Servien aux Etats.

Cette lettre de M. de Servien fut refutée par deux écrits anonymes où la passion étoit trop marquée, où l'on mêloit de mauvaises plaisanteries à de faux raisonnemens, & dont le style n'avoit pas la gravité que démandent de pareils sujets. M. de Servien les méprisoit, & cepen-

† On a vû dans le volume précédent que la Cour de France désiroit véritablement le mariage du Roi avec l'Infante, & l'acquisition des Villes qui restoient à l'Espagne dans les Pays-Bas en échange de la Catalogne. J'ai raconté de plus tout ce que le Cardinal Mazarin avoit fait pour faire entrer le Prince d'Orange dans le projet de l'échange; mais outre que dans cet échange il ne fut jamais question des droits de l'Espagne sur les Provinces-Unies, comme les ennemis de la France publioient, jamais en effet la France n'en fit aux Espagnols, & n'écouta sur cela de leur part aucune proposition. Son dessein fut toûjours, quand même la chose eût dû s'exécuter, de ne rien faire que de concert avec ses Alliés: & M. de Servien n'avance rien ici que d'exactement vrai.

dant

dant ils ne laissoient pas de faire toûjours quelque impression sur les esprits. Il présenta aux Etats Généraux un nouvel écrit contenant dix-neuf articles, par lequel après avoir établi que les Espagnols étoient déja demeurés d'accord sur la cession de toutes les conquêtes, la sureté de Casal, la tréve de Catalogne, la sureté du Traité par la ligue & garantie de Messieurs les Etats d'une part, & de l'autre par une ligue semblable des Princes d'Italie, *enfin la liberté claire & bien expliquée par écrit de pouvoir assister le Portugal en la forme que les troupes auxiliaires ont coutume d'agir*, il soumettroit tous les autres articles à l'arbitrage & au jugement des Etats, à condition, ajoutoit-il, que les Espagnols ne pourront pas non plus remettre en contestation les autres points qu'ils avoient déja accordés, comme celui de ne pouvoir assister directement, ni indirectement le Duc Charles, & celui de la liberté du Prince Dom Edouard. Il demandoit pour cela trois choses; la premiere, que le jugement fût rendu par l'Assemblée de Messieurs

AN. 1647.

22. Mai. *Voyez les négociations de Munster imprimées, vol. 3. pag. 327.*

AN. 1647. les Etats Généraux, sans renvoyer l'affaire aux Provinces, afin d'éviter les longueurs. La seconde, que l'Assemblée fût moins nombreuse qu'il seroit possible, pour mieux assurer le secret. La troisiéme, que MM. Paw & Knuyt en fussent exclus. Il proposoit ensuite qu'après avoir ainsi reglé tous les articles d'un commun consentement, les Plénipotentiaires de France & ceux de l'Etat allassent à Munster présenter le Traité aux Espagnols, & qu'en cas qu'ils refusassent de le signer, on leur déclarât que la France & la République continueroient à leur faire conjointement la guerre. Cet écrit ne demeura pas sans réplique, & on fit des remarques sur chacun des dix-neuf articles.

LXX. Réponse des Espagnols.

Les Espagnols soutinrent qu'ils n'étoient jamais convenus d'autre chose, sinon que supposé qu'il ne fût fait aucune mention directe ni indirecte du Portugal, ils céderoient tout ce que la France occupoit dans les Païs bas, le Comté de Bourgogne, le Roussillon avec Roses & Cadaques, & qu'ils accorderoient une tréve de trente ans

pour la Catalogne ; qu'ils n'y avoient même consenti que sur la parole que les François leur donnerent que moyennant ces conditions la paix seroit concluë en vingt-quatre heures. Loin de regarder l'article de la sureté de Casal comme une affaire consentie de leur part, ils y témoignerent beaucoup d'opposition, & voulurent que cet article fût du nombre de ceux qui seroient décidés par l'arbitrage des Etats. Ils firent la même déclaration sur la liberté que la France demandoit de pouvoir fortifier pendant la tréve les postes qu'elle occupoit en Catalogne. Ils se récrierent sur ce que l'on continuoit à faire toûjours mention du Portugal malgré toutes les promesses contraires. Ils prétendirent que les trois Villes du Païs de Liege ne pouvoient pas faire matiere de contestation ni d'arbitrage, parce que l'Espagne les possédoit à juste titre depuis plus de cent ans. Ils nierent qu'ils eussent jamais promis, ni de ne point assister le Duc Charles, ni de mettre en une entiere liberté le Prince Dom Edouard. Ils se plaignirent enfin de

An. 1647.

An. 1647. la propofition que faifoit M. de Servien, de regler à la Haye tous les articles du Traité, pour aller enfuite à Munfter les préfenter aux Efpagnols, & les forcer à les figner, fans aucun changement ni modification, fans quoi il n'y auroit point de paix à efpérer pour eux, ni avec la France, ni avec la République. Ce procédé, dirent-ils, étoit contre toutes les regles de la juftice. C'étoit leur faire leur procès fans vouloir les entendre, c'étoit les traiter comme des vaincus à qui on donne la loi. Si Meffieurs les Etats, ajouterent-ils, veulent accepter l'arbitrage que l'Efpagne leur a offert, & qu'elle leur offre encore fur tous les points compris dans les actes des conférences tenuës à Munfter entre leurs Plénipotentiaires & ceux de Sa Majefté Catholique, actes dans lefquels on ne trouvera rien qui touche ni le Portugal, ni la ceffion des trois Villes du païs de Liege, ils confentent que l'on procéde inceffamment au jugement, & qu'à cet effet il foit permis à quelqu'un des Miniftres du Roi d'Efpagne de fe rendre à la

Haye auprès de Messieurs les Etats, avec toutes les instructions & les papiers nécessaires pour les mettre en état de porter un jugement équitable. AN. 1647.

LXXI. M. de Servien obtient un Traité de garantie.

Lettre de M. de Servien à M. de Longueville & d'Avaux, 3. Juin 1647.

Quelques membres de l'Assemblée des Etats Généraux qui conservoient le plus d'attachement pour la France, furent d'avis de recevoir la proposition de M. de Servien; mais le plus grand nombre voulant s'assurer les avantages que l'Espagne leur faisoit, & appréhendant trop de difficulté pour le Traité de la France, opina à refuser l'arbitrage pour ne pas prendre des engagemens qui les auroient trop liés avec les François. La chose demeura indécise; & cependant M. de Servien continua à presser du moins le Traité de garantie qu'il demandoit inutilement depuis plusieurs mois. Il s'efforça de mettre dans ses intérêts la Princesse d'Orange, qui ne le servit que foiblement, & dans la seule vûë de contredire son fils. Ce Prince en effet regardant ce Traité comme un acheminement à la paix, s'y opposoit de toutes ses forces, jusqu'à mena-

An. 1647. cer M. de Servien de se joindre à la Province de Hollande contre les intérêts de la France, s'il continuoit à le demander. Il avoit entraîné dans son sentiment trois Provinces, la Frise, la Zélande & Utrecht. Enfin M. de Servien l'emporta secondé de M. de la Thuillerie, qu'on lui avoit envoyé depuis peu pour l'aider, & le remplacer lorsqu'il retourneroit à Munster. Il est pourtant vrai qu'il n'obtint pas à beaucoup près des conditions telles qu'il les désiroit, par un effet de l'opposition que la Province de Hollande fit aux premieres résolutions des Etats Généraux, qui étoient à peu près conformes à ce que la France demandoit. Il y eut sur cela des contestations extrêmement vives, dont le succès ne fut point avantageux à la France. Voici le Traité tel qu'il fut proposé par les Etats Généraux, & que M. de Servien fut obligé d'accepter, désespérant d'obtenir rien de mieux.

LXXII. Traité de garantie entre la France & les Etats.

» I. Il a été convenu & accordé » que le Roi très-Chrétien sera obli-» gé de rompre à guerre ouverte » contre le Roi d'Espagne ou quel-

ques autres Princes de la Maison «
d'Autriche, en cas qu'ils vien- «
nent les premiers conjointement «
ou séparément à attaquer à force «
ouverte aucun des Païs ou Places «
que les Seigneurs Etats posséde- «
ront, ou de celles où ils tiendroient «
leurs garnisons lors de la conclu- «
sion du Traité de paix, ou qu'ils «
pourront encore obtenir en vertu «
d'icelui. Comme aussi en cas que «
le Roi d'Espagne vienne ci-après «
à contrevenir aux conditions du- «
dit Traité, ou à aucunes d'icelles, «
en cas néanmoins que de ladite at- «
taque ou attaques, ou contraven- «
tions, s'en ensuive une rupture gé- «
nérale entre ledit Roi d'Espagne «
& lesdites Provinces-Unies. «

An. 1647.

» II. Lesdits Seigneurs Etats «
promettent pareillement & seront «
obligés de rompre généralement «
à guerre ouverte contre le Roi «
d'Espagne, ou l'Empereur, ou «
quelques autres Princes de la Mai- «
son d'Autriche, en cas qu'ils vien- «
nent les premiers conjointement «
ou séparément à attaquer à force «
ouverte aucun des Païs ou Places «

An. 1647.

» qui appartiennent au Roi très-
» Chrétien, ou qui demeureront à
» Sa Majesté par le Traité de paix,
» ou en conséquence d'icelui, dans
» tout le Royaume de France, y
» compris Pignerol ; comme aussi
» dans le Roussillon, dans la Lor-
» raine & dans toutes les conquê-
» tes des Païs bas, en cas néanmoins
» que de ladite hostilité il s'en en-
» suive une rupture générale entre
» les deux Couronnes. «

» III. Lesdits Seigneurs Etats
» promettent aussi & seront obligés
» de faire une rupture générale,
» comme il est dit ci-dessus, en cas
» que pendant la tréve de trente
» ans qui sera accordée pour la Ca-
» talogne, le Roi d'Espagne, ou
» l'Empereur, ou quelques autres
» Princes de la Maison d'Autriche,
» viennent à attaquer les premiers
» à force ouverte aucune des Places
» dudit païs, dont ledit Seigneur
» Roi très-Chrétien demeurera en
» possession par ledit Traité, &
» que de ladite attaque la rupture
» générale s'en ensuive «

» IV. Sa Majesté & lesdits Sei-

gneurs Etats pour prévenir tous les « AN. 1647.
manquemens & sujets de plainte «
qui pourroient arriver sur l'exécu- «
tion du présent Traité, ont ac- «
cordé & arrêté que celui d'entr'- «
eux qui sera le premier attaqué en «
la maniere & aux lieux ci-dessus «
spécifiés, l'ayant fait sçavoir à l'au- «
tre, celui qui ne sera point attaqué, «
avant qu'être obligé d'entrer en «
rupture ouverte contre l'aggres- «
seur, pourra s'employer pour fai- «
re reparer l'attaque ou attaques «
qui auront été commises, & mé- «
nager un accommodement entre «
l'attaquant & l'attaqué durant l'es- «
pace de six mois; mais en cas que «
ladite attaque ou attaques ne «
soient réparées promptement, & «
que ledit accommodement n'ait «
été fait dans ledit temps, celui «
qui ne sera point encore en guer- «
re sera obligé d'y entrer, & de «
rompre généralement contre l'en- «
nemi en faveur de son confédéré, «
aussi-tôt que ledit délai de six mois «
sera expiré, sans aucune remise, «
& d'agir contre lui hostilement, «
comme il a été dit ci-dessus. «

AN. 1647.

» V. Et pour affermir d'autant
» plus l'union & l'étroite amitié qui
» doit demeurer à l'avenir entre la
» France & les Provinces-Unies,
» ledit Seigneur Roi promet de
» n'assister aucun de ses Alliés con-
» tre l'Etat des Provinces-Unies ;
» & lesdits Seigneurs Etats promet-
» tent aussi de n'assister aucun de
» leurs Alliés contre la Couronne
» de France. «

» VI. Les Traités ci-devant con-
» clus entre la France & les Pro-
» vinces-Unies demeureront en leur
» force & vertu, pour être de part
» & d'autre religieusement exécu-
» tés, excepté pour les points qui
» se trouveront finis ou accomplis,
» ou ceux ausquels il aura été déro-
» gé ou changé par le présent Trai-
» té. «

» VII. Il a été encore convenu
» & acordé que le présent Traité
» commencera seulement d'avoir
» son effet lorsque le Traité de paix
» d'entre les Couronnes de France
» & d'Espagne sera conclu & signé
» à Munster. «

Ce Traité donnoit à la France

une apparence de satisfaction. Il sembloit renouveller la bonne intelligence entre les deux Puissances, & fortifier leur union ; mais rien n'étoit en effet plus défectueux par rapport à l'objet que la France s'étoit proposé. Le Traité ne devoit avoir lieu qu'en cas que la paix se fît entre la France & l'Espagne, & cependant les Etats ne s'obligeoient point à la ménager ou à y contraindre les Espagnols, tandis qu'ils se réservoient la liberté de le faire pour eux-mêmes. Il leur donnoit six mois avant que d'être obligés de se déclarer ; c'étoit le temps d'une campagne. Il supposoit que la rupture seroit générale, & par conséquent devenoit nul, à moins que la guerre ne s'allumât entre la France & l'Espagne dans tous les païs que l'une & l'autre possédoient. M. de Servien trop éclairé pour ne pas reconnoître des défauts si essentiels, tâcha de se justifier auprès du Cardinal Mazarin par la nécessité où il avoit été d'accepter tout ce qu'on lui offroit. Mais n'étoit-ce pas marquer de la part de la France trop de

AN. 1647.
LXXIII.
Réflexions sur ce Traité.

AN. 1647.

foiblesse ? & puisqu'il n'y avoit aucun fruit à espérer d'un pareil Traité, ne valoit-il pas mieux laisser la République dans son tort, que de lui fournir un moyen apparent de se justifier aux dépens de la bonne foi & de ce qu'elle devoit à ses anciens Alliés ? M. de Servien écrit à ce sujet au Cardinal deux particularités qu'on peut rapporter sans offenser la République, puisqu'on ne peut pas lui imputer des discours qu'elle n'a jamais avoüés. » Le Greffier » Musch, dit-il, me dit un jour » effrontément, que ses maîtres ne » faisoient jamais de Traité qu'ils ne » songeassent en même temps aux » moyens de n'exécuter pas les choses qui pouvoient les incommo» der ; j'ai sçû aussi que quand Paw » & Knuyt firent celui de 1635. & » qu'on leur écrivit de la Haye qu'ils » avoient engagé l'Etat bien avant » dans les intérêts de la France, ils » répondirent avec un proverbe » Flamand, que quand on avoit fait » entrer l'épousée dans le batteau, » on ne tenoit des promesses qu'on » lui avoit faites que celles qu'on

Lettre de M. de Servien au Card. Mazar. 26. Août 1647.

vouloit. » Quoi qu'il en soit, ce Traité fit peu d'honneur à M. de Servien, & les Alliés de la France n'en furent guéres plus contens que les François mêmes. An. 1647.

Le mal cependant pouvoit encore se réparer si les Etats avoient pû se résoudre à mettre leur armée en campagne; mais rien ne put les y déterminer. Il y eut un seul point sur lequel ils parurent vouloir donner à la France quelque satisfaction. Les Espagnols avoient fait publier une Ordonnance qui défendoit à tous les Sujets du Roi Catholique d'exercer aucune hostilité contre les Navires Hollandois. C'étoit prévenir la paix pour en accélerer ou en assurer davantage la conclusion, en faisant goûter par avance aux Négocians d'Amsterdam les douceurs & les avantages du Commerce; mais les Hollandois craignirent de se rendre odieux & suspects en acceptant une offre prématurée qui supposoit la paix faite, quoiqu'elle ne fût pas encore signée des Provinces; & ils ordonnerent au contraire aux Capitaines de leurs Vaisseaux de continuer à faire

LXXXIV. Les Etats refusent les offres prématurées que leur font les Espagnols.

An. 1647. la guerre comme auparavant, & de se saisir de tous les Navires qui porteroient pavillon Espagnol. Les Etats prirent en même-tems une autre résolution qui déplut beaucoup aux François. Ceux-ci jugeant que le démêlé que la République avoit avec les Portugais dans le Bresil, la rendroit toujours peu favorable à la demande que la France faisoit d'une tréve pour le Portugal, & en général à tous les intérêts de ce Royaume, auroient bien voulu terminer ce différend. Ils proposerent à l'Ambassadeur de Portugal d'offrir aux Etats de leur restituer tout ce qu'on leur avoit enlevé dans le Bresil, s'ils vouloient s'engager à obtenir la tréve qu'on désiroit, & ce Ministre n'osant point faire de son chef une proposition sur laquelle il n'avoit aucun ordre, les François se chargerent de la faire eux-mêmes à tout événement. Mais elle ne réüssit point. Les Provinces-Unies avoient actuellement dans leurs ports une flotte toute prête à mettre à la voile pour aller porter dans ces païs-là des secours aux Hollandois, & ne

LXXV. Ils refusent aussi de traiter avec le Portugal.

Basnage, Hist. des Provinces-Unies. 1647. num. 69. & 74.

jugerent pas à propos d'abandonner une entreprise dont elles espéroient un grand succès, pour une négociation incertaine où elles prévoyoient beaucoup de difficultés. L'Ambassadeur de Portugal fit peu de temps après une offre capable de tenter les Hollandois, c'étoit de donner aux Etats une Place de Portugal, pour servir à la Compagnie des Indes de garantie de la restitution de la Baye *de tous les Saints* qu'on leur promettoit, & dont on auroit ainsi le loisir de traiter à l'amiable. La proposition étoit spécieuse, & les Alliés y trouvoient entr'autres avantages celui de lier par ce moyen la République avec le Portugal. Elle échoüa pourtant encore, soit qu'on la fit trop tard, soit que la diversité de sentimens qui partageoient les esprits, ne leur laissât pas assez de liberté pour ouvrir une nouvelle négociation, & prendre de nouveaux engagemens. Le Portugal fut ainsi abandonné à sa destinée, & si le Roi d'Espagne n'en fit pas peu de temps après la conquête, il est certain qu'il ne tint pas à la République des Provinces-Unies. AN. 1647.

AN. 1647. LXXVI. Nouveau projet imaginé par le Cardinal Mazarin.

Mémoire du Roi aux Plénipot. 19. Juillet 1647.

Le détail des autres démarches inutiles qui se firent encore de part & d'autre jusqu'à la signature du Traité entre les Etats Généraux & l'Espagne est peu intéressant, & je ne les rapporterai qu'en abregé. Le Cardinal Mazarin voyoit malgré tous ses efforts les Hollandois sur le point de lui échapper, & que ce qui les dégoutoit le plus de l'alliance, étoit l'engagement où l'on vouloit les faire entrer pour la guerre ou pour la paix avec une Couronne qui avoit des intérêts à démêler dans presque toute l'Europe, tandis que leur République avoit tous les siens bornés aux Païs-bas. Pour remédier à cet inconvénient, il imagina un expédient qu'il proposa aux Plénipotentiairés François, ce fut d'offrir aux Espagnols de faire la paix seulement dans les Païs-bas, & de demander aux Etats de faire en ce cas-là un Traité commun avec la France, que les deux Puissances garantiroient réciproquement. Mais cette idée n'eut pas de suite. Il est même incertain si M. de Servien la proposa. Ce Ministre revint dans ce temps-là à

Munster peu satisfait de sa négociation & de la Province de Hollande, qui ne lui fit pas le présent ordinaire qu'elle avoit coutume de faire aux Ambassadeurs. Les Députés des Provinces Unies y retournerent aussi, & Munster redevint le centre de la négociation. Ceux-ci reprirent la médiation entre la France & l'Espagne; MM. Paw & Knuyt n'en furent pas même exclus. Le Prince d'Orange avoit écrit à la Cour de France en leur faveur, & le Cardinal ne voyant plus aucun avantage à les exclure, & se flattant peut-être d'en tirer quelque service, consentit à leur laisser reprendre tous leurs droits. Les Médiateurs, quoiqu'ils se plaignissent tantôt des François, tantôt des Espagnols, de ce qu'on sembloit les négliger, ne laissoient pas de continuer aussi leur entremise, mais avec aussi peu de succès. Les divers événemens de la guerre qui continuoit pendant ce temps-là, & que j'ai raconté plus haut, quelquefois retardoient, quelquefois sembloient avancer la négociation. Il y eut sur-tout en Italie de grands mou-

An. 1647.

LXXVII.
M. de Servien revient à Munster.
Etat de la négociation.

vemens qui donnerent pendant assez long-temps beaucoup d'inquiétude aux Espagnols.

AN. 1647.

LXXVIII. La Sicile révoltée contre les Espagnols & soumise.

Le Connétable de Castille, nouveau Gouverneur de Milan, & qui commandoit les troupes Espagnoles, malgré l'envie qu'il avoit de se signaler, fut obligé de borner tous ses exploits à la prise de Nice de la Paille. Le Duc de Modene mécontent de l'Espagne, s'étoit déclaré pour la France, & ayant assemblé un corps de troupes, attaquoit le Milanés du côté de Crémone, s'étoit emparé de plusieurs Places, & pilloit tout le païs sans que le Connétable pût s'y opposer. Ces premieres disgraces furent bien-tôt suivies d'événemens beaucoup plus considérables & plus fâcheux. Les peuples de Sicile se souleverent & prirent les armes pour secoüer le joug de la domination Espagnole. Palerme, Siracuse, Montreal, Trapani, Catane, toutes les Villes se revolterent; & Messine seule demeura dans l'obéïssance. Il est vrai que ce mouvement ne fut pas de longue durée. Le Marquis de los Velés, Viceroi de l'Isle,

Mémoire de Monglat, 1647.

Labardæus de rebus Gallicis, lib. v.

n'ayant pas à beaucoup près les troupes nécessaires pour réduire les Rebelles par la force des armes, eut recours à l'artifice, & promit tout pour se mettre en état de ne rien tenir. Le peuple quitta les armes avec la même légereté qu'il les avoit prises, & vit pendre sans s'émouvoir les Chefs qu'il regardoit peu de jours auparavant comme les libérateurs de la patrie. Mais à peine le calme eut-il été rétabli dans la Sicile, que l'agitation se fit sentir dans le Royaume de Naples, semblable à ces secousses violentes de la terre, qui se communiquent si souvent de l'Isle à la Terre ferme. La Bourgeoisie de Naples opprimée & maltraitée par la Noblesse, étoit extrêmement animée contre elle, & la politique de la Cour d'Espagne fomentoit, dit-on, l'animosité pour donner un objet à l'inquiétude naturelle de la nation, & lui ôter la pensée de se réünir contre le Gouvernement. Le peuple étoit d'ailleurs accablé d'impôts, & dans la disposition où étoient les esprits, il ne falloit qu'une étincelle pour allumer un grand feu. Le

AN. 1647.

LXXIX. Révolte de Naples.

désordre commença par un vendeur
An. 1647. d'herbes nommé Thomas Aniello, un de ces hommes que leur naissance condamne à une éternelle obscurité, & qu'un excès de hardiesse fait quelquefois passer subitement du dernier rang des hommes à la tête d'une multitude redoutable au Souverain même. Une querelle qu'il eut avec quelques Espagnols chargés de la levée des impôts, devint en moins de rien la querelle de tout le peuple qui se joignit à lui, & l'élut Général avec une autorité absoluë. Les ruës furent barricadées, les prisons ouvertes, & les prisonniers armés, les Espagnols chassés de proche en proche jusqu'au Château-neuf, où ils furent obligés de se réfugier. Ceux-ci se flatterent d'abord que la sédition n'auroit pas plus de suites que celle de Sicile. Aniello entra en négociation avec le Duc d'Arcos, qui étoit Viceroi de Naples. On lui accorda les conditions les plus avantageuses, & le peuple fut satisfait à cet égard; mais instruit par ce qui s'étoit passé en Sicile, il ne voulut désarmer que lorsque la rati-

fication du Roi d'Espagne seroit arrivée. Sur ces entrefaites Aniello fut tué, selon les uns, par un meurtrier aposté par les Espagnols : selon les autres, il fut empoisonné dans une débauche, lorsqu'il étoit déja yvre de vin, & plus encore de sa nouvelle fortune. Le Duc d'Arcos se hâta trop de se croire désormais le maître. Il irrita de nouveau la multitude, & le désordre devint plus grand qu'auparavant. François Toralte succéda au Généralat, & devenu peu de jours après suspect d'intelligence avec les Espagnols, il eut la tête tranchée. Un Armurier nommé Janvier Anese fut élû pour le remplacer. C'étoit un homme capable de suivre une entreprise, hardi jusqu'à la férocité, avide de pillage, dissimulé, sans foi & sans honneur, & digne de commander une multitude révoltée.

An. 1647.

LXXX. La France se propose de profiter de cet événement.

Cet événement attira l'attention de toute l'Europe, & tandis que le Roi d'Espagne envoyoit Dom Juan son fils naturel avec une armée navale au secours du Viceroi de Naples, tous ceux à qui cette révolu-

AN. 1647. lution faisoit naître quelques espérances, songeoient aux moyens d'en tirer avantage. Il n'est pas douteux que la France n'eût bien voulu enlever ce Royaume à l'Espagne. Les Rebelles sentoient bien aussi que sans un secours aussi puissant que celui de la France, ils ne pouvoient espérer aucun succès de leur entreprise. Ils le solliciterent avec beaucoup d'empressement ; mais la prudence ne permettoit pas de se prêter si promptement à leurs désirs, au risque d'en être abandonné sans aucun dédommagement des avances qu'on auroit faites. Le Marquis de Fontenai qui étoit Ambassadeur de France à Rome, ne laissa pas de leur donner de grandes espérances, & les Députés Napolitains ayant trouvé dans la même Ville le Duc de Guise qui s'y étoit rendu pour solliciter la cassation de son mariage avec la Comtesse de Bossut, ils lui proposerent d'aller au secours de leur patrie. Ce jeune Prince qui étoit plein de feu & d'ambition, & qui ne cherchoit que l'occasion de se faire dans le monde un établissement

LXXXI. Le Duc de Guise se rend à Naples.

AN. 1647.

qui le dédommageât de celui qu'il quittoit dans l'Etat Eccléſiaſtique, ſaiſit avec ardeur celle que la fortune lui offroit. Il ſe concerta avec le Marquis de Fontenai. Ils en écrivirent l'un & l'autre au Cardinal Mazarin, qui n'ayant encore aucun plan fixe ſur ce nouvel objet, parut d'abord approuver celui qu'on lui propoſoit, juſqu'à ce que les choſes fuſſent un peu plus éclaircies. Ce plan étoit de mettre le Gouvernement de Naples en forme de République, en ſorte que l'autorité fût partagée entre le peuple & la Nobleſſe, & que le Duc de Guiſe y auroit ſous la protection du Roi de France la même autorité que le Prince d'Orange avoit dans la République des Provinces-Unies. Le ſeul nom de République & de liberté charma les Napolitains. Ils députerent au Duc pour le preſſer de venir à leur défenſe, & ce jeune Prince encore plus impatient qu'eux, ſe mit en chemin ſans ſe donner le loiſir de faire un équipage, ni aucuns préparatifs. Il paſſa au travers de la flotte Eſpagnole dans une petite

An. 1647. chaloupe, avec une intrépidité & confiance digne d'un héros, & son arrivée remplit toute la Ville de Naples de transports de joie. Il commença par visiter les travaux & les défenses de la Ville, il sortit pour nettoyer quelques postes occupés par les Espagnols & la Noblesse qui coupoient les vivres à la Ville. Il réprima les excès que la licence & l'impunité avoient introduits. Il mit l'ordre par tout, & dans les occasions les plus délicates, montra tant de sagesse, de courage, de prevoyance & d'habileté, qu'il devint l'idole des Napolitains. Il ne paroissoit jamais en public qu'au milieu des acclamations du peuple. On bruloit des parfums & on semoit des fleurs sur son passage. Parmi les titres qu'on lui prodiguoit, on lui donna souvent celui de Roi; mais il le refusa toûjours constamment pour ménager la Cour de France, se contentant de celui de Général & de Prince de la République qui lui fut déféré solennellement.

Sa conduite & ses succès.

Des commencemens si brillans auroient eu de quoi flatter la plus hau-

se ambition, s'ils avoient eu des fondemens plus solides. Si du moins la Noblesse eut conspiré avec le peuple dans le même dessein, on en eût pû espérer quelque succès; mais que peut-on attendre d'une multitude aveugle & inconstante qui n'a d'autre principe de conduite que sa légereté naturelle? Le Duc de Guise au milieu de l'éclat qui l'environnoit, ne tarda pas à sentir tout ce qu'il avoit à craindre au dedans, & le peu d'espérance qu'il avoit du dehors Il étoit environné d'ames basses & perfides, capables de le sacrifier dans un mouvement aveugle de fureur, ou par l'appas d'une riche récompense. Il avoit au dehors affaire à des Ministres politiques & couverts, qui dans la crainte de ne travailler que pour lui, songeoient moins à l'aider qu'à s'assurer le fruit de leurs secours. On faisoit en France diverses considérations sur cet événement. On trouvoit que le Marquis de Fontenai & les Cardinaux amis de la France qui étoient à Rome, » étoient allés un peu trop « vîte par un excès de zéle, & com- «

AN. 1647.
LXXXII.
Considérations de la Cour de France sur cet événement.

Mémoire du Roi au Plénip. 7. Sept. 1647.

An. 1647.

» me le fruit n'étoit pas encore mûr
» pour nous ; leurs diligences hors
» de temps avoient plus nui que
» servi. Mais comme il se forme,
» ajoutoit on, un parti de la No-
» blesse contre le peuple, il n'y a pas
» d'apparence que cela finisse si-tôt,
» & dans le progrès de ces divisions,
» il y aura bien lieu de trouver nos
» avantages, l'un des partis ayant
» nécessairement besoin de notre
» appui & de nos assistances. « On jugeoit cependant qu'il n'étoit pas à propos de faire paroître trop tôt des troupes Françoises dans Naples, pour ne pas donner d'ombrage à la nation, & hâter ainsi son accommodement. On considéroit d'ailleurs que le projet que les Napolitains avoient formé de faire une République étoit impraticable, & on se flattoit que ceux qui les y avoient portés leur feroient faire le second pas, qui étoit de se donner à la France. Mais en ce cas-là, disoit-on,
» ils voudront exiger de nous que
» nous ne fassions point d'accommo-
» dement avec l'Espagne sans les y
» comprendre, particulierement

Lettre de M. de Brienne, aux Plénipot. le même jour.

Lettre de M. de Lionne à M. de Servien 12. Nov. 1647.

s'ils nous remettoient les Châteaux quand ils les auront pris ; « quand ils ne l'exigeroient pas, il « semble que nous ne pourrions « moins faire pour eux que pour les « Catalans. « Or cette hypothese embarrassoit les Ministres de France, parce que d'un côté ils craignoient de manquer l'occasion de faire la « paix, par la crainte que les Espa- « gnols auront de perdre ce Royau- « me, qui les fera peut être hâter « de nous satisfaire sur tous les points « indécis, « & de l'autre côté, ils appréhendoient de » laisser échap- « per une si belle conjoncture de « porter un coup mortel à la Mo- « narchie d'Espagne, en lui ôtant son « Inde véritable, puisqu'aussi bien « ce Royaume-là perdu pour eux, la « guerre finiroit de soi-même, fau- « te de moyens pour la soutenir. «

AN. 1647.

Une autre question qui embarrassoit la Cour, étoit de sçavoir si en cas que les Napolitains se donnassent à à la France, il ne seroit pas plus avantageux de céder ce Royaume à quelque Prince particulier qui le tiendroit du Roi & sous sa protec-

An. 1647.

Mémoire de Monglat. 1647.

tion. On soupçonna le Cardinal Mazarin d'avoir eu la pensée d'y établir quelqu'un des siens ; & on dit » que la Reine Régente qui ne vouloit pas ruiner sa maison, disoit » que si les Napolitains vouloient le » Duc d'Anjou son second fils, elle » les soutiendroit de toute sa puis- » sance ; mais qu'elle aimoit mieux » Naples entre les mains de son fre- » re, que du Duc de Guise. Mé- » chante politique, ajoutoit-on, » pour les intérêts de la France ; car » il ne se falloit pas soucier qui se- » roit maître de Naples, pourvû » que les Espagnols en fussent chas- » sés. «

LXXXIII. Elle se défie du Duc de Guise.

Mémoire du Roi aux Plénipotent. 29. Nov. 1647.

Lorsque la Cour s'occupoit de ces réflexions, elle ignoroit que le Duc de Guise étoit déja dans Naples ; quand elle l'apprit, elle fut étonnée de sa hardiesse. » On eut » fait quelque difficulté de conseil- » ler à une personne de la considé- » ration de M. de Guise d'aller s'ex- » poser si tôt parmi des peuples qui » peuvent changer du soir au matin ; » mais puisqu'il l'a désiré lui-même » on a lieu d'espérer que le service

AN. 1647.

dé Sa Majesté en recevra beaucoup « d'avantage, & que les affaires ne « sçauroient que prospérer entre les « mains d'un Prince de si grand cou- « rage, & qui a tant de bonnes par- « ties. « C'est qu'on n'y avoit pas encore bien pensé ; car on changea bien-tôt d'avis. » Dieu veüille, écrit M. de Servien, » qu'il y ait porté autant de prudence & de con- « duite que de valeur. Je crains bien « pourtant que l'espérance qu'on lui « a donné de commander les armes « de ce Royaume, quand il sera « mis en République, avec la mê- « me autorité que le Prince d'Oran- « ge a dans les Païs-bas, ne le ren- « de contraire aux résolutions que « ces peuples pourroient prendre « de se donner entierement au Roi, « qui est à quoi nous devons viser, « puisqu'aussi-bien nous ne sçaurions « conserver par la paix la liberté « d'assister cette République contre « le Roi d'Espagne, quand elle se « sera simplement mise sous la pro- « tection du Roi. « La Cour commença en effet à soupçonner le Duc de Guise d'avoir de plus grands des-

Lettre de M. de Servien à M. de Lionne, 6. Déc. 1647.

Lettre de M. de Lionne à M. de Servien, 13. Déc. 1647.

An. 1647. sens qu'il n'en faisoit paroître. Le Marquis de Fontenai fut blâmé d'avoir engagé trop avant le nom du Roi, » ayant traité ces peuples-là » de République, & leur ayant mandé de la part du Roi d'installer » M. de Guise dans la charge de » leur Général. Il s'est aussi trop » avancé à dire qu'on ne prétendoit » rien de ce Royaume-là ; mais la » pire faute de toutes, c'est de ne » nous avoir pas donné le temps » d'envoyer un autre homme que » M. de Guise. « L'affaire étoit cependant trop engagée & trop importante pour la négliger. La Cour donna promptement ses ordres pour faire équipper une flotte dont elle donna le commandement au Duc de Richelieu, qui avoit à peine vingt & un an, mais à qui on donna pour conseil tout ce qu'il y avoit de meilleurs Officiers dans la Marine. La flotte étoit d'ailleurs bien pourvûë de tout. On y fit embarquer quelques troupes avec des munitions de guerre pour secourir les Napolitains, & on se promettoit que son arrivée à Naples feroit un grand effet. Je ra-

conterai sous l'année suivante quel fut le succès de cette expédition.

AN. 1647.

LXXXIV. Intrigues des Espagnols pour exciter des troubles en France.

La France en suscitant ainsi de fâcheuses affaires à l'Espagne, ne faisoit qu'user de représailles. Car les Espagnols mettoient de leur côté tout en œuvre pour exciter des troubles en France. On y arrêta un Secrétaire de Dom Miguel de Salamanque, & un Gentilhomme du Duc de Vendôme, qui étoient chargés l'un & l'autre de lier des intrigues & de former des cabales dans le Royaume. Ils n'ignoroient pas d'ailleurs que l'on commençoit à Paris à murmurer assez hautement contre les nouvelles taxes qu'on ajoutoit aux anciennes, & que le Parlement avoit fait beaucoup de difficulté de vérifier quelques nouveaux Edits. C'étoient des étincelles d'un feu caché sous la cendre qu'ils espéroient voir bien-tôt s'allumer, & cette fatale espérance les éloignoit toûjours de la paix. Il est pourtant vrai que la révolution de Naples les inquiétoit d'autant plus qu'ils n'osoient y porter de grandes forces, pour ne pas dégarnir la Catalogne & l'Arragon,

An. 1647

où le Prince de Condé n'eut pas manqué de former quelque grande entreprise. Les Hollandois leur faisoient de nouvelles demandes & de nouvelles difficultés sur les articles dont ils étoient déja convenus. Ils leur avoient même déclaré que l'intention des Etats Généraux étoit toûjours de ne conclure que conjointement avec la France. Les Médiateurs de leur côté ne leur donnoient aucun relâche. Les François ne pouvoient comprendre une obstination qui leur paroissoit si étrange, & disoient qu'il falloit que leur destinée leur portât à achever eux-mêmes leur ruine. Effectivement, disoit M. de Servien, les Espagnols ne pouvoient donner une plus forte preuve de leur éloignement pour la paix, que de la refuser dans le danger qui les menaçoit, après la perte de tant de Provinces, de voir encore les deux Siciles se détacher du corps de leur Monarchie. Mais il faut leur rendre justice. Plus constans & plus décidés que les François dans le projet qu'ils s'étoient formés dès le commencement de la négociation, & qui étoit

Lettre du Duc de Longueville au Card. Mazar. 26. Août 1647.

Lettre de M. de Servien à M. de Lione, 12. Nov. 1647.

Ils sont plus constans que les François.

de rompre l'alliance des Provinces-Unies avec la France, on ne les vit jamais s'en écarter, & si on veut se rappeller toutes leurs démarches passées, on verra qu'elles se rapportent toutes à ce seul objet; au lieu que les François, quoiqu'ils se fussent aussi proposés pour un de leurs principaux objets de retenir la République dans leur alliance, ne suivirent pas à cet égard un plan de conduite assez uniforme, ou plutôt entraînés par l'avidité de saisir & d'accumuler tous les avantages que leur bonne fortune leur présentoit, ils fournirent eux mêmes aux Espagnols une partie des moyens dont ils se servirent pour leur enlever leurs Alliés. An. 1647.

LXXXV. Les Espagnols continuent d'éluder toutes les propositions des François.

La négociation continua toûjours sur le même pied jusqu'à la fin de cette année. La déclaration que fit le Duc de Longueville de la résolution où il étoit de retourner à Paris sembla la ranimer. Les Espagnols firent pour le Portugal quelques avances qui ne décidoient de rien: les Médiateurs firent en faveur du Duc de Lorraine de nouvelles instances ausquelles les François ne crurent

An. 1647. pas devoir se rendre, & cet article ainsi que celui du Portugal fut remis à la fin du Traité. » Les Espagnols, disoit M. de Servien, » font grande ostentation de quelques articles peu importans qu'ils » accordent, & ils laissent exprès » indécis tous les principaux points, » sans vouloir expliquer nettement » leur intention. Il paroît claire» ment que sçachant ce qui se passe » en Hollande, & que l'on com» mence d'y être picqué de leur » procédé, ils veulent seulement » donner des apparences pour faire » croire qu'ils ne reculent pas. J'ai » appris d'un homme qui croit sça» voir quelque chose des secrets de » Pegnaranda, que dans le déplai» sir extrême qu'il a de ne pouvoir » faire qu'un Traité désavantageux » avec la France, considérant son » intérêt plus que celui de son maî» tre, il a intention d'achever l'ac» commodement des Hollandois, » & après cela se retirer pour laisser » à un autre ce qui devra être fait » au préjudice de l'Espagne. Les » articles du Portugal, de Lorrai-

Lettre de M. de Servien à M. de Lionne, 8. Oct. 1647.

AN. 1647.

ne, du Prince Edouard, de Casal, de la ligue d'Italie, de la tréve de Catalogne ne sont point ajustés, quoiqu'ils contiennent toute la substance du Traité. Les Espagnols semblent bien accorder les conquêtes; mais ils chicannent sur toutes les dépendances, & nous veulent réduire aux seuls territoires des Places conquises. » Ils consentoient à la déclaration des Médiateurs pour expliquer en faveur du Portugal l'article troisiéme du Traité; mais ils ne convenoient pas des termes de cette déclaration, & ils remettoient cette discussion à la fin du Traité. Par rapport aux intérêts du Duc de Lorraine, quoiqu'on eût souvent assuré les François que quand il ne resteroit plus que cet article à terminer, ils ne feroient point d'obstacle à la paix, les Espagnols continuoient à refuser l'accommodement proposé par la France, & vouloient se réserver la liberté d'assister ce Prince. C'étoit comme M. de la Thuillerie le représenta à l'Assemblée des Etats Généraux, faire la paix & ne

Discours de M. de la Thuillerie à l'Assemblée des Etats Généraux des Provinces-Unies, 23. Octob. 1647.

LXXXVI. M. de la Thuillerie en fait des plaintes aux Etats.

AN. 1647. la faire pas : c'étoit faire la paix d'un côté pour recommencer la guerre de l'autre. Ils consentoient à la tréve que la France demandoit pour la Catalogne ; mais ils lui refusoient la liberté de fortifier les postes qu'elle y occupoit, afin de l'obliger à y entretenir toûjours un corps d'armée, & que les désordres & l'incommodité que des troupes causent toûjours dans une Province y occasionnassent des troubles. Quoique rien ne dût excepter Piombino & Portolongone dans l'article des conquêtes qu'ils cédoient à la France, ils ne laissoient pas de chercher des tempéramens dont la France ne pouvoit s'accommoder. Quelques dépenses que Casal eût couté à la France pour le conserver au Duc de Mantouë, ils ne vouloient pas consentir aux précautions que l'on vouloit prendre pour empêcher que cette Place ne retombât entre leurs mains. Telles étoient le difficultés qui arrêtoient le Trait avec quelques autres moins impor tantes ; & comme les Partisans d l'Espagne ne laissoient pas de publi

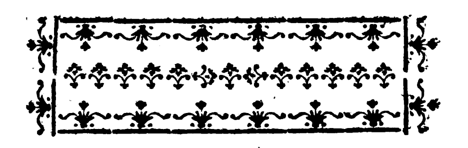
dans les Provinces-Unies, tantôt que la France ne vouloit pas la paix, & refusoit toutes les conditions qu'on lui offroit, tantôt qu'elle étoit sur le point de conclure son Traité, faux bruits qui tout contradictoires qu'ils étoient, faisoient sur l'esprit de la multitude des impressions favorables au dessein des Espagnols, M. de la Thuillerie crut devoir faire sur ce sujet un discours aux Etats Généraux pour leur exposer le véritable état de la négociation, & leur représenter leurs obligations envers la France dans la conjoncture où l'on se trouvoit. Mais il ne parut pas que son discours produisît aucun effet. Il en fut de même d'une longue conférence que les Députés des Etats Généraux eurent avec les François, & tout le reste de l'année se passa ainsi en contestations inutiles, la France ne voulant rien relâcher de ses demandes, & les Espagnols n'ayant pour objet que d'engager les Provinces-Unies à conclure leur Traité particulier. Je raconterai bien-

An. 1647.

AN. 1647. tôt quel fut enfin le succès d'une négociation si longue & si épineuse, après tant de raisonnemens & de subtilités politiques inutilement employées.

Fin du septiéme Livre.





SOMMAIRE

DU HUITIÉME LIVRE.

des Bavarois & des Impériaux. XVIII. *Les Impériaux sont exclus de la négociation. Demandes des Suedois.* XIX. *Les Bavarois pressent le Traité.* XX. *Les Impériaux s'efforcent de le traverser.* XXI. *Le Ministre de l'Empereur n'est point écouté du Duc de Baviere.* XXII. *Il obtient à peine d'être écouté à Ulm.* XXIII. *Il ne peut empècher que le Traité ne se concluë. Articles du Traité.* XXIV. *Succès des armes du Vicomte de Turenne en Allemagne.* XXV. *Nouvelles conquêtes des Suedois.* XXVI. *Siége & prise d'Egra.* XXVII. *Trahison sans succès du Général Werth en faveur de l'Empereur.* XXVIII. *Nouvelle tentative de l'Empereur pour attirer l'armée du Duc de Baviere.* XXIX. *Prétentions ambitieuses & peu équitables des Suedois.* XXX. *Conciliation des intérêts du Duc de Baviere & du Prince Palatin.* XXXI. *Reglemens sur les griefs de Religion.* XXXII. *Contestations sur deux Evêchés.* XXXIII. *Les Impériaux cédent l'Evêché de Minden.* XXXIV. *Le Comte d'Avaux agit vivement pour conserver Osnabrug aux Catholiques.* XXXV. *Accommodement pour l'Evêché d'Osnabrug.* XXXVI. *Regle-*

ment pour la liberté de conſcience. XXXVII. *Elle eſt accordée pour tout l'Empire.* XXXVIII. *On termine l'article de la Landgrave de Heſſe.* XXXIX. *Les Suedois demandent de groſſes ſommes d'argent.* XL. *Demandes des François.* XLI. *Ils ceſſent de preſſer la conclusion du Traité, & pourquoi. Les Impériaux ſe ralentiſſent de leur côté.* XLII. *Les Suedois au contraire preſſent la concluſion de la paix.* XLIII. *Le Comte de Trautmansdorff retourne à Vienne.* XLIV *Effet de cette retraite.* XLV. *Divers ſuccès des armes Suedoiſes & de celles de l'Empereur.* XLVI. *Changement du Duc de Baviere.* XLVII. *Cauſes de cette variation.* XLVIII. *Il veut garder le Traité avec les François, en rompant avec les Suedois; mais en vain* XLIX. *Sentiment & conduite de la France en conſéquence de cette défection.* L. *L'Electeur envoye une partie de ſes troupes à l'Empereur.* LI. *Siége & priſe de Memmingen par les Bavarois.* LII. *Les Suedois perdent encore quelques autres Places.* LIII. *Le Général Wrangel quitte la Bohême pour ſe rapprocher de la Weſtphalie.* LIV. *Succès de ſa marche.* LV.

Le Général Melander profite mal du danger où se trouvent les Suedois. LVI. *Il manque d'être tué à Marpurg.* LVII. *Différentes situations des esprits.* LVIII. *Contre-tems fâcheux pour les François.* LIX. *Contestation sur les trois Evêchés.* LX. *Ils étoient déja cédés à la France.* LXI. *L'opposition des Députés demeure sans effet.* LXII. *On pense efficacement à conclure enfin le Traité.* LXIII. *Le Plénipotentiaire de l'Empereur accorde tout aux François, excepté deux articles.* LXIV. *Les Suedois avancent plus lentement.* LXV. *Suite de la négociation de la France avec l'Espagne.* LXVI. *Articles qui restoient à décider.* 1. *Certificat exigé par les François.* 2. *Exclusion du Duc de Lorraine.* 3. *La Ville de Casal.* 4. *Fortification des postes en Catalogne.* 5. *Dépendances des conquêtes.* LXVII. *Les Provinces-Unies manquent à la France.* LXVIII. *M. Knuyt s'efforce de parer le coup. Son projet d'accommodement sur les six articles.* LXIX. *Les Provinces Unies différent la signature de leur Traité particulier.* LXX. *Les Plénipotentiaires François sont partagés sur le projet de M. Knuyt.* LXXI.

Le Comte d'Avaux expose son avis au Cardinal Mazarin. LXXII. *Embarras du Cardinal Mazarin.* LXXIII. *Résolution de la Cour de France.* LXXIV. *On se flatte à Munster d'une paix prochaine.* LXXV. *Avance gracieuse de M. Ripperda.* LXXVI. *Avis de M. de Lyonne à M. de Servien.* LXXVII. *Les Espagnols éludent la conclusion du Traité avec la France.* LXXVIII. *Les Provinces-Unies n'en pressent pas moins la signature de leur Traité avec l'Espagne.* LXXIX. *Signature du Traité.* LXXX. *Raisons de la République dans sa défection.* LXXXI. *La flotte Françoise arrive à la vuë de Naples.* LXXXII. *Elle n'est d'aucun secours au Duc de Guise* LXXXIII. *Le Duc devient odieux, & manque d'être assassiné.* LXXXIV. *Combat naval.* LXXXV. *Les Espagnols se rendent maitres de Naples.* LXXXVI. *Le Duc de Guise est fait prisonnier.* LXXXVII. *Bataille de Lens.* LXXXVIII. *Troubles en France.*

LIVRE HUITIEME.

An. 1647.

I. Situations contraires de la France à l'égard de ses différens Alliés.

TAndis que M. de Servien négocioit à la Haye avec le succès que je viens de raconter, le Comte d'Avaux se rendit à Osnabrug pour agir de son côté auprès des Suedois, & tâcher de fixer leurs irrésolutions. Car il faut remarquer que la France étoit avec ses principaux Alliés dans des situations toutes contraires. Elle vouloit retarder le Traité des Provinces-Unies, & hâter celui de la Suede. Elle reprochoit à la République trop de précipitation, & à la Suede trop de lenteur ; & les François essuyoient à leur tour des reproches de la part de la République sur leur lenteur, & de la part de la Suede sur leur trop grande vivacité. C'est ainsi que dans toutes les societés la diversité des vuës & des intérêts, met de l'opposition dans les sentimens ; & chacun croit avoir la raison de son côté. Il faut pourtant avoüer que l'objet de la France

devoit paroître le plus juste & le plus conforme aux obligations contractées de part & d'autre. Car si d'un côté elle vouloit retarder le Traité de la Hollande, & de l'autre avancer celui de la Suede, c'étoit afin de traiter de concert, & de marcher pour ainsi dire tous ensemble d'un pas égal, ce qui étoit l'avantage & l'obligation commune de la societé. Il est vrai que la France avoit elle même plus avancé sa négociation que les Suedois, comme les Provinces-Unies avoient encore plus avancé la leur ; mais il y avoit dans sa conduite cette différence essentielle, que tandis qu'elle vit le Traité de la Suede suspendu & le succès presque incertain, elle tint aussi toûjours le sien en suspens ; au lieu que les Députés de la République, sans égard pour les rémontrances des François, précipitoient la conclusion de leur Traité avec un extrême préjudice pour des Alliés à qui ils avoient d'ailleurs de si grandes obligations.

AN. 1647.

Le Comte d'Avaux eut dans le commencement de sa négociation

AN. 1647.

II. Objet du voyage du Comte d'Avaux à Osnabrug.

beaucoup de dégouts à essuyer de la part des Suedois. Le Comte de Plettemberg par un écrit avoüé des Suedois, des Impériaux & des François, avoit proposé à l'Electeur de Brandebourg de consentir formellement à céder aux Suedois la Poméranie intérieure, avec Stetin & quelques autres Places de la partie ultérieure; & en cas que cette proposition ne fût pas de son goût, on lui déclaroit que dans la nécessité où l'on étoit de faire la paix, & pour dédommager les Suedois du défaut de son consentement, on leur abandonneroit les deux Poméranies entieres, dont l'Empereur & l'Empire leur garantiroient la possession. L'Electeur n'avoit qu'à choisir l'un de ces deux partis, & l'affaire étoit décidée; mais ce Prince auroit bien voulu ne rien céder du tout, & les Suedois sans se mettre en peine de son consentement bruloient du désir d'avoir toute la Poméranie. Les Impériaux penchoient aussi pour ce dernier parti, parce que l'Electeur en refusant son consentement à un accommodement, les auroit dispen-

sés de l'obligation de le dédommager d'ailleurs. Les François au contraire jugeoient ce parti trop violent, & le regardant comme une semence prochaine de nouvelle guerre, désiroient un accommodement. C'étoit l'objet du voyage du Comte d'Avaux à Osnabrug, & la chose eût été bien-tôt reglée, si les variations continuelles des parties intéressées n'avoient fait naître chaque jour de nouveaux obstacles.

AN. 1647.

III. Difficulté de l'entreprise.

Lettre du Comte d'Avaux au Duc de Longueville 17. Janvier 1647.

Quoique les Suedois eussent consenti à l'alternative proposée par le Comte de Plettemberg à l'Electeur de Brandebourg, le Comte d'Avaux trouva en arrivant qu'ils avoient changé d'avis, & qu'ils étoient déterminés à retenir toute la Poméranie, soit que l'Electeur y consentît ou non. Il n'étoit pas aisé de les ramener à leur premier sentiment. Le Comte d'Avaux ne laissa pas de l'entreprendre, & ils parurent se rendre à ses raisons, ajoutant cependant à la demande de Stetin celle de Gartz, Dam, Usedon & Wollin. Il falloit ensuite persuader au Comte de Witgenstein, Ministre de

AN. 1647. l'Electeur de Brandebourg, de consentir à ce partage, & la chose n'étoit pas moins difficile. Car quoique les Suedois fissent valoir de prétendus droits qu'ils avoient sur la succession du dernier Duc de Poméranie, tout le monde convenoit assez qu'elle appartenoit beaucoup plus légitimement à l'Electeur, & que les Suedois n'y pouvoient prétendre qu'à titre de conquête & de dédommagement des frais de la guerre. Mais entre des Princes Chrétiens le droit de conquête suppose un droit antérieur & légitime. Ce n'étoit point à l'Electeur de Brandebourg, c'étoit à l'Empereur & aux Princes de l'Empire ses Confédérés que la Suede avoit déclaré la guerre. Pourquoi falloit-il que l'Electeur en payât les frais, & que la paix se fit à ses dépens ? Si les Suedois avoient fait tant de conquêtes en Allemagne, Gustave Adolphe en fut dans les commencemens redevable en partie au feu Electeur. La Suede vouloit-elle punir le fils des secours qu'elle avoit reçûs du pere ? Puisqu'un des principaux motifs de cette guerre

guerre avoit été de soutenir le parti de l'*Union Evangélique*, on ne devoit donc pas opprimer un Prince Protestant qui en étoit lui même un des plus puissans défenseurs. S'il étoit dû un dédommagement à la Suede, c'étoit à l'Empereur & à tout le Corps de l'Empire à le fournir. Etoit-il juste de le prendre sur le seul Electeur da Brandebourg ? On comprendra aisément qu'un Prince qui avoit de si fortes raisons à opposer aux prétentions des Suedois, ne devoir pas souffrir tranquillement de se voir choisi pour être la victime publique qu'on immoloit à leur ambition. Car il est vrai qu'en cédant la moitié de la Poméranie, il acquéroit le droit d'en demander un dédommagement, & que l'Empereur le lui faisoit espérer; mais ce dédommagement seroit-il proportionné à la perte d'une si belle Province ? C'étoit abandonner le certain pour l'incertain, & changer un droit légitime & avoüé pour une prétention litigieuse & sujette à mille contestations.

AN. 1647.

Cependant comme toutes les af-

An. 1647. faires ont deux faces, le Comte d'Avaux fit envisager celle-ci aux Ministres de Brandebourg par un côté tout différent. En effet dans la situation où les choses étoient alors, l'Electeur n'avoit que deux partis à prendre, qui étoit de consentir au partage qu'on lui proposoit en exigeant un dédommagement, ou de le refuser en protestant contre la violence qu'on lui faisoit, & en remettant à faire valoir ses droits dans un temps plus favorable. Or en prenant ce dernier parti, il se privoit lui-même pour long-temps & sans aucun avantage présent, pour une espérance fort incertaine, de la joüissance actuelle de la partie de la Poméranie qu'on lui laissoit, & du dédommagement qu'on lui promettoit. Quand pouvoit-il espérer de trouver un temps assez favorable pour entreprendre avec succès de chasser les Suedois d'une Province dont ils seroient les maîtres, & où ils auroient eu le temps de se fortifier & de s'affermir dans leur possession? C'étoit abandonner un équivalent certain & présent pour une espérance extrê-

mement douteuse, sans aucun dédommagement en cas de mauvais succès. C'étoit, comme on dit, risquer le tout pour le tout avec peu d'espérance de réüssir. C'étoit se préparer une guerre fâcheuse & un sujet éternel de division avec une puissance redoutable & supérieure en forces, sans aucune ressource du côté de l'Empire, qui après avoir garanti aux Suedois la possession de la Poméranie, seroit naturellement plus porté à maintenir cette disposition, qu'à recommencer la guerre pour favoriser les entreprises de l'Electeur.

AN. 1647.

IV. Nouveaux obstacles.

Les Ministres de Brandebourg se rendirent à ces raisons, & l'affaire paroissoit ainsi presque terminée, lorsque les Suedois revenant tout à coup à leur premier sentiment, demanderent les deux Poméranies avec le consentement même de l'Electeur. Le Comte de Witgenstein de son côté demandoit pour dédommagement de la seule Poméranie antérieure, 1°. Une somme de douze cent mille Richsda'es. 2°. Les Evêchés d'Halberstadt, de Magdebourg quand il seroit vacant, & de

Lettre du Comte d'Avaux au Duc de Longueville, 20. Janv. 1647.

An. 1647. Minden, le Comté de Schaumbourg & quelques autres terres. Ils auroient même ajouté à ces demandes celle de l'Evêché d'Osnabrug, si le Comte d'Avaux ne l'avoit obligé de rayer cet article, en lui faisant voir l'impossibilité de l'obtenir. Il est aisé de comprendre quel devoit être l'embarras de ce Ministre dans une situation si délicate. Il étoit obligé de faire tout à la fois avec les Impériaux & les Ministres de Brandebourg l'office de Médiateur, & avec les Suedois celui d'Allié ; c'est-à-dire, qu'il falloit gagner la confiance des uns, quoique leur ennemi, & témoigner aux autres de la fermeté & presque de la rigueur, sans blesser les droits de l'amitié. Il eut sans doute besoin de toute son habileté pour remplir avec succès un Ministere si difficile, & il n'oublia en effet aucune des ressources que l'art de négocier peut employer en de pareilles occasions.

Il représenta vivement aux Suedois le tort qu'ils se faisoient à eux-mêmes en retractant leurs premieres offres ; & comme il s'apperçût que

cette considération faisoit peu d'effet, il les attaqua par un endroit plus sensible. Il leur insinua que l'Empereur & l'Empire pouvoient bien garantir à la Suede la possession de toute la Poméranie, quoique l'Electeur refusât d'y consentir ; & que c'étoit à eux à juger quel fonds ils devoient faire sur une telle garantie ; mais qu'il ne sçavoit pas si la France voudroit accéder au Traité. La raison étoit qu'il n'étoit pas vraisemblable que pour les seuls intérêts de la Suede, la France voulût s'exposer au sort d'une nouvelle guerre, puisque pour l'éviter, lorsqu'il s'étoit agi de ses propres intérêts, elle avoit consenti de payer aux Archiducs des sommes si considérables. C'est par votre conseil, répondirent les Suedois, que nous nous sommes déterminés à demander toute la Poméranie. Oüi, repliqua le Comte d'Avaux, mais souvenez-vous que nous ne vous avons conseillé de faire cette demande que comme un moyen d'en obtenir la moitié avec le consentement de l'Electeur. Or c'est ce qu'on vous offre

AN. 1647.

Mémoire du Comte d'Avaux, 16. Janv. 1647.

An. 1647.

aujourd'hui ; ce n'est pas ajouta-t'il ; que nous n'approuvions encore l'alternative qu'on vous a proposée, & que vous aviez d'abord approuvée vous-mêmes, qui est de posséder toute la Poméranie sans le consentement de l'Electeur, ou de vous contenter de la moitié avec son consentement ; mais il arrive que des deux propositions vous n'en acceptez aucune ; car vous demandez toute la Poméranie avec le consentement de l'Electeur, & quand vous paroissez vouloir vous contenter de la moitié, vous y ajoutez d'autres demandes ausquelles l'Electeur ne peut pas consentir. Cette contestation dura près de quinze jours, & fut très-vive par l'opiniâtreté des Suedois, & par le zéle & l'activité du Comte d'Avaux, qui étoit secondé par M. de la Court, que la Cour de France avoit envoyé depuis peu à Osnabrug en qualité de Résident pour remplacer M. de la Barde.

Lettre du Comte d'Avaux au Duc de Longueville, 29. Janv. 1647.

» On travaille, dit le Comte, » à Osnabrug, on va & vient à tou- » tes les heures du jour & bien avant » dans la nuit ; ce ne sont que con-

An. 1647.

férences publiques & particulieres, «
billets, messages & assignations; «
mais au fond peu d'avancement «
en notre Traité..... M. Oxens- «
tiern n'écoute rien. Son esprit est «
comme son corps tout d'une pié- «
ce, & cette machine ne se remuë «
que par des ressorts qu'on ne veut «
pas faire joüer. Les remontran- «
ces, la raison, la bienveillance n'y «
servent de rien. De l'autre côté «
M. Salvius se contente de témoi- «
gner de bonnes intentions; quoi- «
que je ne perde aucune occasion «
de lui inspirer des conseils dignes «
de sa probité & de sa faveur pré- «
sente. « » Enfin, dit-il ailleurs, «
ils m'ont apporté l'écrit par lequel «
ils se contentent de la Poméranie «
antérieure avec les Villes & les «
Places de l'ultérieure qu'ils avoient «
déja demandées; mais ils y en ont «
ajouté trois autres avec un million «
d'or qu'ils prétendent de l'Elec- «
teur. Après plusieurs conférences, «
tant publiques que particulieres, «
nous les avons obligés à se relâcher «
de deux Places & de la somme «
d'argent, pourvû, disent-ils, «

Mémoire du Comte d'Avaux, 28. Janv. 1647.

AN. 1647.

» qu'ils la reçoivent de l'Empereur.
» Mais ils veulent opiniâtrément un
» certain Bourg nommé Golnow,
» dont il n'a jamais été parlé. « Ils demanderent de plus le droit de conférer la moitié des prébendes de l'Evêché de Camin ; & quoiqu'ils eussent promis, si on leur accordoit ces deux nouvelles demandes, de se désister d'une autre prétention qu'ils avoient formée, après avoir obtenu les autres demandes, ils vouloient encore insister sur celle-ci, c'étoit de conserver dans la Poméranie ultérieure la possession des Fiefs que la Cour de Suede y avoit accordés à divers particuliers.

Le Comte d'Avaux arracha plutôt qu'il n'obtint le consentement des Suedois. Le Baron d'Oxenstiern ne pouvoit abandonner qu'à regret l'idée d'acquérir toute la Poméranie, comme si lui enlever la moitié de cette Province, c'eût été lui ravir la moitié de sa gloire. » Il m'a
» répeté, dit le Comte d'Avaux,
» ces jours ci vingt fois, que l'Elec-
» teur de Brandebourg peut bien
» remercier la France, & que sans

Lettre du Comte d'Avaux au Duc de Longueville, 29. Janv. 1647.

AN. 1647.

notre interposition il n'auroit rien « des Suedois en Poméranie ; ni des « Impériaux dans l'Empire. Il me « vouloit sonder & solliciter de nou- « veau qu'on les laissât faire ; mais... « je le pressai de ne point quitter « une négociation deja bien avan- « cée, & à laquelle je travaille à leur « instance il y a quinze jours, pour en « entamer une autre toute nouvelle. « Je leur dis que ce changement se- « roit mal interprêté de tout le mon- « de. Les Députés de Brandebourg « sçavent fort bien cette grande incli- « nation des Suedois à retenir toute « la Poméranie, & que les Impériaux « y trouvent aussi leur compte. Ils « reconnoissent que leur maître en « aura toute l'obligation à leurs Ma- « jestés... Ils lui en ont écrit de bon- « ne sorte, & témoigné ouvertement « que ce Prince y est très-obligé, « n'ignorant pas que non seulement « l'Empereur & la Couronne de « Suede s'accorderoient volontiers « à ses dépens ; mais que les Etats « de l'Empire le souhaiteroient aussi « pour sauver Magdebourg & Hal- « berstadt, qui demeureroient en «

ce cas-là aux Luthériens. «

AN. 1647.

V. Variations des Suedois.

Ce n'étoit pas assez d'avoir amené les Suedois au point que je viens de dire. A peine avoient-ils fait quelques pas en avant, qu'ils sembloient s'en repentir. Ils retractoient leurs paroles, ils désavouoient leurs premieres démarches, ils détruisoient le lendemain ce qu'on avoit fait la veille avec beaucoup de peine; on ne pouvoit sçavoir précisément ce qu'ils vouloient, peut-être l'ignoroient-ils eux-mêmes; & le Comte d'Avaux épuisoit son imagination à trouver les moyens de les fixer.

Lettre du Comte d'Avaux au Duc de Longueville, 2. Fev. 1647.

» L'on devoit hier, dit-il, signer les » articles; mais il se trouva que les » Ambassadeurs de Suede y avoient » ajouté deux prétentions nouvelles, » & une troisiéme dont ils s'étoient » relâchés en termes exprès. J'ai » couru tout aujourd'hui pour réta- » blir les choses selon que les Parties » en étoient demeurées d'accord, » mais au lieu de cela M. Oxenf- » tiern m'a dit qu'il n'est pas d'avis » de signer lesdits articles, quand » même les Députés de Brande- » bourg y consentiroient, en la for-

me qu'ils sont conçûs. Je lui ai demandé pourquoi donc il s'y étoit engagé lui-même par écrit.... Il n'a sçû que répondre; mais il n'en a pas moins opiniâtré son premier avis, & M. Salvius l'a fort bien secondé, tellement que je n'y entends plus rien. » Les Suedois firent plus; car ils déclarerent qu'ils ne voûloient rien conclure avec l'Electeur de Brandebourg, qu'après qu'ils seroient convenus avec les Impériaux de tout ce qui regardoit leur satisfaction, & le Comte d'Avaux jugea que c'étoit un intérêt pécuniaire qui étoit le principal motif d'une conduite si irréguliere. Quoiqu'on n'eût proposé de donner douze cens mille Richsdales qu'à celle des deux Parties qui céderoit Stetin, les Suedois en retenant la Place, vouloient encore avoir cette somme; & pour y amener plus efficacement les Impériaux & les Ministres de Brandebourg, ils ne vouloient s'engager définitivement à rien avant que de s'être assurés de ce point. Le Comte d'Avaux, sans se rebuter de tant de difficultés, eut

An. 1647.

An. 1647.

encore la complaisance de consentir à leur demande, & commença en effet à négocier vivement auprès des Impériaux en faveur de la Suede, sans perdre de vûë l'affaire de la Pomeranie. Il falloit de plus persuader les Ministres de Brandebourg d'accepter la proposition des Suedois avec les demandes qu'ils y ajoutoient, & ensuite faire consentir les Impériaux à dédommager l'Electeur. C'étoient autant de négociations différentes, dont chacune avoit de grandes difficultés, sans compter la négociation particuliere de la France, dont le Traité, quoigue reglé à peu de chose près dans le projet, n'étoit rien moins que conclu dans le détail.

VI. Principaux articles du Traité que le Comte d'Avaux fait accepter aux Partis.

Aussi faut-il avoüer que le succès de cette négociation fit beaucoup d'honneur au Comte d'Avaux, & mit le comble à la réputation qu'il avoit depuis long-temps en ce genre. Il fit enfin consentir les Suedois à se contenter de la moitié de la Pomeranie, & ensuite il termina à l'amiable entre eux & les Ministres de Brandebourg beaucoup de difficul-

An. 1647.

tés qui se rencontroient dans l'exécution du Traité projetté. Quoique les Suedois abandonnassent à l'Electeur l'Evêché de Camin, ils vouloient se réserver les droits que les anciens Ducs de Poméranie avoient sur cet Evêché, & par ces droits ils entendoient celui de disposer des Prébendes ausquelles les anciens Ducs avoient droit de nommer. Cette réserve sembloit odieuse, & le Comte d'Avaux trouva un tempérament dont les deux Partis parurent satisfaits. Les Suedois vouloient conserver au Duc de Croi la possession de l'Evêché de Camin, & le Comte leur persuada de remettre la décision de ce différend à un autre tems. Les Suedois n'abandonnoient la Poméranie ultérieure qu'à condition que leur Reine & ses successeurs en recevroient l'investiture simultanée avec les Electeurs de Brandebourg, & en se réservant le droit de réversion à la Couronne de Suede au défaut d'héritiers de l'Electeur; ils vouloient même restraindre le droit de succession aux seuls mâles descendans de l'Electeur,

Mémoire du Comte d'Avaux, 28. Janv. 1647.

AN. 1647. & ce point fut un de ceux qui furent le plus opiniâtrément disputés ; mais le Comte obtint que le droit de succéder s'étendroit à la branche d'Anspach & de Culmbach, & par conséquent à toute la Maison de Brandebourg, n'y ayant outre ces deux branches que le vieux Marquis Christian, autrefois Administrateur de Magdebourg, qui ne pouvoit point espérer d'enfans. Outre Golnow les Suedois demandoient encore quelques autres Places de la Poméranie ultérieure, & ils s'en désisterent. Enfin le Comte d'Avaux les engagea à abandonner une autre demande qu'ils avoient faite, qui étoit que les fiefs & les terres que les Généraux Suedois avoient données dans la Poméranie ultérieure à divers Officiers de leurs armées demeureroient aux possesseurs. D'un autre côté il engagea les Ministres de Brandebourg à se rendre plus faciles sur une autre proposition des Suedois. Ceux-ci demandoient outre la Poméranie antérieure, le bord oriental de l'Oder depuis Gartz & Grifenhagen, jusqu'à la Mer Balti-

que, avec une lisiere de terre de plusieurs lieuës. La demande étoit excessive ; mais les Ministres de Brandebourg n'offroient tout au plus qu'une largeur de cinq ou six pieds, & l'offre étoit trop modique. On convint de regler ce point à l'amiable par une transaction particuliere ; & qu'au lieu de l'expression *des terres adjacentes* que les Suedois vouloient mettre dans le Traité, il seroit dit *la terre adjacente*, ce qui sembloit signifier une moindre quantité. Les Suedois céderent à leur tour sur un autre point. Ils demandoient la préséance pour la Reine de Suede comme Duchesse de Poméranie. L'Electeur vouloit bien ne la lui pas disputer dans les Assemblées circulaires, mais il la refusoit dans les Diétes de l'Empire, & les Suedois consentirent à cet accommodement. Tels furent les principaux articles de la transaction entre la Couronne de Suede & l'Electeur ; négociation qui fut d'autant plus difficile, qu'y ayant à Osnabrug, dit le Comte d'Avaux, » quatre Ambassadeurs de Brandebourg qui sont tous Allemands «

An. 1647.

Lettre du Comte d'Avaux au Card. Mazar. 11. Fev. 1647.

AN. 1647.

» & fort peu exercés dans les négo-
» ciations, ceux de Suede ont toû-
» jours sçû leurs résolutions aussi tôt
» que moi, & c'est une des plus gran-
» des incommodités que j'aie ren-
» contrées en cette affaire. «

Une heure avant que l'affaire fut consommée, M. Volmar se rendit chez M. Oxenstiern. Il n'osa pas le détourner ouvertement de l'accommodement qui se négocioit. Il affecta même de témoigner de la joie de voir l'affaire si avancée ; mais il ne laissa pas de faire entendre assez nettement aux Ministres Suedois, que pour peu que la Suede aimât mieux avoir toute la Poméranie sans le consentement de l'Electeur, l'affaire feroit faite le jour même. M. Oxenstiern ne dissimula pas au Comte d'Avaux qu'il avoit regret de n'avoir pas pris ce parti, & il est hors de doute qu'il s'y feroit en effet déterminé, si les choses avoient été moins avancées, quoique d'un autre côté il avoüât que le consentement de l'Electeur & de toute sa Maison valoit bien pour la Suede ce qu'elle lui laissoit. Le Comte d'Avaux vou-

Mémoire du Comte d'Avaux 22. Fev. 1647.

lant prévenir désormais toutes les variations, ne se contenta pas du consentement verbal des Suedois, il exigea que tous les articles fussent mis par écrit, & signés par M. de Biernklow, Secrétaire de l'Ambassade Suedoise; & il fit sur cela de si fortes instances auprès des Suedois, qu'ils ne purent lui refuser cette satisfaction. Il trouvoit dans cet accommodement plusieurs avantages considérables, » Premierement, « dit-il, cela rend la paix plus juste « & plus assurée. En second lieu, « le Roi est dégagé d'une fâcheuse « obligation de rentrer en guerre « dans peu de tems pour garantir « une violence; & d'ailleurs l'Elec- « teur de Brandebourg a reçû visi- « blement par ce moyen un signalé « bienfait de leurs Majestés, dans le « tems que sa nouvelle alliance lui « donne lieu d'en témoigner sa re- « connoissance, ce que je n'ai pas « manqué de stipuler bien expressé- « ment à ses Députés, qui sont ravis « que leur maître ait occasion de « servir la France, dont M. de Ser- « vien a été averti. Mais une utili- «

AN. 1647.

VII. Le Comte d'Avaux fait signer le Traité.

An. 1647. „ té non moins considérable que tou-
„ tes les autres est, qu'en retenant
„ la Poméranie entiere malgré le
„ Propriétaire, la Couronne de
„ Suede n'auroit pû avec le temps
„ se passer de l'assistance de la Mai-
„ son d'Autriche, & tomboit dans
„ une nécessité de s'unir & allier
„ étroitement avec l'Empereur, pour
„ se maintenir en la possession d'un
„ Etat si éloigné de la France, hors
„ de toute communication avec la
„ Suede pendant huit mois de l'an-
„ née, & environnée des plus grands
„ ennemis de ladite Couronne, qui
„ sont Pologne, Dannemarck, Me-
„ kelbourg, & Brandebourg, si on ne
„ l'eût contenté, sans compter ce que
„ Messieurs les Etats auroient pû
„ faire pour leur propre intérêt. Car
„ il est aisé de comprendre qu'à
„ moins d'entrer dans le parti de
„ l'Empereur, comme a fait le Duc
„ de Saxe, les Suedois n'auroient ti-
„ ré de lui en cas de besoin que de
„ très foibles & très-inutiles secours,
„ en vertu d'une clause de garantie
„ qui auroit été inserée dans le Trai-
„ té général de la paix. En effet les

Impériaux ont toûjours appuyé « & favorisé jusqu'au bout la pré- « tention des Suedois sur toute la « Poméranie, non-seulement afin « d'être quittes de la récompense « destinée à l'Electeur de Brande- « bourg; mais aussi pour se rendre « nécessaires à la Couronne de Sue- « de, après qu'elle lui auroit fait tant « maltraiter ce Prince. »

AN. 1647.

Ce fut au reste un grand bonheur que cette transaction fut enfin terminée. Un jour plus tard tout étoit renversé. » C'est une chose assez « remarquable que cette convention « fut signée lundi dernier à cinq « heures du soir, & envoyée en Sue- « de par l'ordinaire qui partit la « même nuit, selon qu'il est accou- « tumé, & que le mardi matin M. « Oxenstiern & M. Salvius reçurent « leurs dépêches de Stockolm, qui « portent un ordre absolu de ne pas « rendre un pouce de terre de la « Poméranie, & que cette résolution « avoit été signifiée à M. Chanut. « C'est de leur propre bouche que je « l'ai sçû, ce qui me fait juger que « le Chancelier Oxenstiern conduit «

An. 1647.

» enfin les affaires en cela à son » point, quoique plus tard qu'il ne » voudroit. « Il n'étoit plus temps en effet. Les paroles étoient données, l'écrit signé & déposé entre les mains du Comte comme Médiateur, & les Suedois ne pouvoient, sans déshonorer leur caractere, rétracter une démarche si publique & si solemnelle. Le Comte d'Avaux crut devoir en rendre compte lui-même à l'Electeur de Brandebourg par une lettre qu'il lui écrivit.

MONSIEUR,

Lettre du Comte d'Avaux à l'Electeur de Brandebourg, 24. Fév. 1647.

» Je me suis contenté jusqu'à présent de servir votre Altesse Electorale dans les grands intérêts » qu'elle a eûs à démêler en cette » Assemblée, & de témoigner à ses » Ambassadeurs la joie que j'aie euë » d'en voir le succès. Maintenant » que l'un d'entre eux va trouver » votre Altesse, c'est une trop favorable occasion de lui rendre mes » devoirs pour la laisser échapper. » Je louë Dieu, Monsieur, de ce » qu'il lui a plû tellement proteger

An. 1647.

« votre cause, que nous en sommes « sortis heureusement au travers de « tant de difficultés, & dans une si « grande nécessité de pacifier le « monde, qu'elle auroit pû couvrir « assez justement quelque transgres- « sion des loix & de la justice ordi- « naire. Votre Altesse y a été puis- « sammment & uniquement assistée « du Roi; & c'est par l'aveu même « des Plénipotentiaires de l'Empe- « reur, de ceux de la Couronne de « Suede, & des Etats de l'Empire « que je le dis. Ils trouvoient tous « leur compte en l'omission de ce qui « a été fait, & sans les soins continuels « de M. le Comte de Witgenstein « & de ses Collégues appuyés de « l'autorité de la France, il est cer- « tain qu'au lieu des beaux Etats & « Principautés qu'ils ont conservés « à la Maison Electorale de Votre « Altesse, il ne lui seroit demeuré « qu'un droit & une prétention bien « nuë après un Traité si solennel « comme sera ce'ui-ci; joint qu'il se « seroit encore trouvé beaucoup de « difficultés à retirer les Places & « Forteresses du païs de Brande-

An. 1647.

„ bourg, des mains de ceux qui au-
„ roient peut-être voulu en ce cas-
„ là se munir contre les desseins
„ d'un Prince offensé. Quatre Am-
„ bassadeurs de Messieurs les Etats
„ des Provinces Unies ont été té-
„ moins de ce que dessus, & après
„ un long séjour en cette Ville, ils
„ laisserent l'affaire en mauvais ter-
„ mes, me priant très-instamment
„ de la porter au point que j'ai fait.
„ Je ne marquerois pas toutes ces
„ circonstances, si ce n'étoit que
„ j'apprends qu'il y a des personnes
„ si peu informées de la disposition
„ où sont ici les esprits & les affai-
„ res, & en un mot qui sçavent si
„ peu le cours du monde, qu'ils se
„ forment de loin une autre idée
„ sur laquelle ils font voir à Votre
„ Altesse de belles choses qui ne se
„ laisseroient pas si facilement ré-
„ duire en acte parmi des contradic-
„ tions, comme il est aisé de les
„ concevoir quand on est tout seul.
„ M. de Fromholtz en rendra comp-
„ te particulierement à Votre Al-
„ tesse Electorale. Il le peut faire
„ mieux que personne, ayant toû-

AN. 1647.

jours agi par-tout & porté la « principale peine du travail. Je n'ai « jamais vû de Ministre qui aime « davantage le service de son maî- « tre, ni qui sçache plus accorte- « ment & adroitement que lui s'ac- « quérir la créance & l'affection de « ceux avec lesquels il a à traiter. « Je dois ce témoignage à sa vertu, « & ne serai pas moins soigneux, « Monsieur, de vous rendre les très- « humbles services dont je vous suis « redevable autant de fois que l'oc- « casion s'en offrira, ou que vous « aurez agréable de m'employer en « quelque chose.

Je suis, &c.

Mais ce n'étoit là pour ainsi dire qu'un préliminaire du Traité de l'Empire, & pour établir solidement la paix, il falloit concilier une infinité d'autres intérêts opposés. Après avoir ménagé l'accommodement de la Suede avec l'Electeur de Brandebourg, il falloit convenir de ce qu'on leur accorderoit pour les dédommager de la moitié de la Poméranie que l'un cédoit à l'autre;

An. 1647.

VIII. Nouvelles contestations sur les dédommagemens demandés par les deux partis.

& il falloit que l'Empereur chargé de ce dédommagement, le prît ou sur lui-même, c'est-à-dire, sur ses païs héréditaires, ou sur les biens de l'Eglise, & au préjudice de ceux qui les possédoient ou qui y aspiroient. Dans la nécessité de choisir l'un de ces deux partis, il n'est pas difficile de juger celui que les Impériaux suivirent. L'Eglise fut chargée de tout. Les Impériaux ne contesterent plus que pour modérer un dédommagement que les Suedois d'un côté & l'Electeur de Brandebourg de l'autre s'efforçoient d'étendre au-delà des bornes de l'équité. C'est ici que les intérêts opposés commencent à se broüiller & à se confondre. Les Suedois & l'Electeur veulent tout envahir. Les Catholiques jettent les haut cris. Les Protestans s'arment d'une fermeté inflexible. Le Ministre François intéressé à la satisfaction de ses Alliés & à la conservation du patrimoine de l'Eglise, s'épuise à trouver des moyens de conciliation. Les intérêts personnels divisent les Protestans entre eux. Il n'y avoit en Allemagne aucun Prin-

ce

ce qui n'eût quelque part à la querelle. Jamais le calme de la paix ne fut précedé de plus violentes tempêtes. Tout l'Empire étoit dans l'agitation, & Osnabrug étoit le centre de tous les mouvemens. Les écrits contradictoires, les plaintes, les menaces, tout fut mis en œuvre jusqu'aux invectives. C'est un cahos : mais je vais tâcher de le débroüiller sans entrer dans des détails peu intéressans.

An. 1647.

IX. Demandes de l'Electeur de Brandebourg.

Pour agir conséquemment aux principes sur lesquels on avoit raisonné jusqu'alors, il falloit dédommager l'Electeur de Brandebourg du sacrifice qu'il faisoit pour le bien de la paix, sans quoi il eût toûjours été en droit de reclamer contre une transaction injuste & forcée. Il demanda, 1°. l'Evêché d'Halberstadt en fief perpétuel avec tous ses droits, entre autres celui de séance & de suffrage dans les Assemblées circulaires & dans les Diétes de l'Empire ; & comme on avoit démembré de cet Evêché deux Comtés considérables, Rheinstein & Hoheinstein, il demanda en dédommagement, 2°.

An. 1647. l'Archevêché de Magdebourg, lorsqu'il deviendroit vacant par la mort du Duc Auguste de Saxe qui le possédoit alors; & pour le dédommager encore des quatre Préfectures ou Bailliages de cet Archevêché que l'Empereur avoit accordés à l'Electeur de Saxe, il demanda la Préfecture d'Elgen, qui appartenoit autrefois au Chapitre, avec le droit, lorsqu'il seroit en pleine possession de l'Archevêché, d'appliquer à son domaine la troisiéme partie des Prébendes quand elles viendroient à vacquer par la mort des Titulaires. 3°. L'Evêché de Camin pareillement en fief perpétuel comme ceux d'Halberstadt & de Magdebourg, avec la liberté d'éteindre les Canonicats après la mort des Chanoines, & d'en appliquer les revenus à son domaine. Et comme ces trois Evêchés ne suffisoient pas encore pour le dédommager de la partie de la Poméranie qu'il cédoit à la Suede, il demandoit, 4°. l'Evêché de Minden, 5°. La somme de douze cens mille Richsdales qu'on avoit promise à celui qui céderoit Stetin,

Cette derniere demande fut la seule à laquelle les Impériaux firent quelque opposition. Ils en accorderent même à peu près l'équivalent, en consentant de remettre à l'Electeur de grosses sommes dont il étoit redevable à l'Empire pour la part des contributions que devoient les Evêchés de Brandebourg, d'Havelberg, de Lebus, & l'Ordre Teutonique en Prusse. Sur tout le reste le Comte de Trautmansdorff parut disposé à satisfaire l'Electeur. Déplorable situation de la Maison d'Autriche ! & bien différente de celle où elle s'étoit vuë lorsque Ferdinand II. publia l'Edit de restitution dont j'ai parlé dans le volume préliminaire. Après tout ces Evêchés étoient déja depuis long-temps entre les mains des Protestans, excepté celui de Minden, & dans l'impuissance où l'Empereur étoit d'en exiger la restitution à l'Eglise Romaine, il devoit être assez indifférent que ces Prélatures fussent à l'un ou à l'autre. Il ne pouvoit y avoir de contestation sur cela qu'entre les Protestans mêmes, & il y en eut en effet une qui fut fort vive.

AN. 1647.

An, 1647.
X.
Opposition du Duc Frédéric.

Le Duc Frederic, fils du Roi de Dannemarck, Administrateur de Bremen, & qui depuis plusieurs années s'étoit fait nommer Coadjuteur d'Halberstadt, vouloit prendre possession de ce dernier Evêché alors vacant, comme d'un bien dont la proprieté lui étoit échuë. C'étoit un Bénéfice qui lui avoit été conferé par tous les Etats Protestans, & par le pere même de l'Electeur. L'Electeur lui-même avoit souvent soutenu, quand il s'étoit agi de sa propre cause, que l'Empereur ne pouvoit, sans blesser les loix divines & humaines, dépoüiller les Princes de l'Empire de leurs droits ou de leurs domaines, excepté pour cause de délit, ou du consentement des intéressés. L'Electeur pouvoit-il avec quelque ombre de justice demander un dédommagement aux dépens d'un tiers, lui qui étant membre de l'Empire & soumis à ses loix, ne pouvoit pas s'autoriser de l'exemple des Rois étrangers, & n'avoit aucun titre pour demander comme eux ni satisfaction, ni récompense? Le Duc d'ailleurs ne demandoit la possession d'Hal-

berstädt que pendant sa vie ; aprés quoi l'Electeur pourroit faire valoir ses droits ; & afin de proceder dans les formes, il protesta solennellement contre l'accommodement proposé. Le Duc Auguste de Saxe, qui étoit Administrateur de Magdebourg, s'opposa pareillément à l'aliénation de cet Archevêché, en vertu du serment qu'il avoit fait dans son installation d'en conserver tous les droits & les privileges.

An. 1647.

XI. Opposition de la Maison de Lunebourg.

Mais ce fût surtout la Maison de Lunebourg qui se croyant la plus lézée par cet accommodement, fit aussi le plus éclater son mécontentement. Elle avoit également des droits sur Magdebourg & sur Halberstadt. Le Duc Ernest Auguste avoit été depuis peu désigné Coadjuteur de Magdebourg, & les Ducs Frederic & Antoine Ulric étoient Chanoines d'Halberstadt, avec l'espérance d'en devenir Evêques, si on laissoit au Chapitre le droit d'election. Ils alléguoient entre autres raisons, que les Ducs de Brunswick & de Lunebourg avoient donné de grands biens à cet Evêché ; qu'il étoit par consé-

An. 1647. quent injuste de les en exclure pour toûjours, ou qu'il falloit leur restituer les biens qu'ils avoient alienés en sa faveur. Ils soutenoient d'ailleurs qu'il n'étoit dû aucun dedommagement à l'Electeur de Brandebourg pour la partie de la Poméranie qu'il cédoit à la Suede. Que sans le secours du Roi Gustave Adolphe, jamais la Maison de Brandebourg n'eût été en état de faire valoir ses droits sur la Poméranie contre la Maison d'Autriche, qui s'en feroit infailliblement emparée sans recour, & qui l'auroit peut-être dépoüillé lui-même d'une bonne partie de son Electorat. Qu'on sçavoit cependant comment le pere de l'Electeur en avoit usé avec les Suedois. Qu'après avoir vivement sollicité Gustave Adolphe d'entreprendre la guerre en lui faisant envisager la Poméranie comme le prix de ses victoires, il avoit non-seulement abandonné le parti de la Suede, mais commis contre elle divers actes d'hostilité. Que si la Reine de Suede rendoit à l'Electeur une partie de cette Province, c'étoit moins par esprit de

justice que par amour pour la paix, sans qu'elle se crût obligée de procurer à l'Electeur un équivalent de ce qu'il cédoit. Que l'Electeur seroit suffisamment dédommagé lorsqu'on lui remettroit les contributions qu'il devoit à l'Empire, & qui montoient à treize cens mille florins. Que le produit des Evêchés qu'il demandoit excédoit de beaucoup les revenus des terres qu'il cédoit; & qu'enfin s'il avoit un dédommagement à demander, ce n'étoit pas aux dépens des Protestans qu'il le devoit chercher, mais des Catholiques qui avoient été les premiers auteurs de la guerre. D'un autre côté ils faisoient envisager aux Suedois quel accroissement de puissance ce seroit pour les Réformés, si l'Electeur de Brandebourg devenoit maître de tant de nouveaux domaines où il ne manqueroit pas d'introduire peu à peu la réforme, comme il avoit fait ailleurs, & quelle autorité il alloit acquérir dans le Collége des Princes, le Cercle de la basse Saxe & les Diétes mêmes de l'Empire, au préjudice de la Réligion Protestante &

An. 1647. de la Suede même, à qui tant de crédit & de pouvoir devoit être suspect. Les Députés de Lunebourg ne se contenterent pas de répandre ces discours dans le public ; ils agirent vivement auprès de tous les Députés pour les attirer dans leur sentiment. Ils déclarerent aux Impériaux qu'ils protesteroient contre le Traité, pour conserver leurs droits à leurs Princes, aux Chapitres des Evêchés, & au Cercle de la basse Saxe, & M. Lampadius parlant au Comte de Trautmansdorff, lui dit en termes pleins de menaces, qu'il n'y avoit pas de paix à espérer, si on excluoit les Ducs de Lunebourg des Evêchés de Magdebourg & d'Halberstadt.

XII. Réponse des Députés de Brandebourg.

Les Députés de Brandebourg ne demeurerent pas sans replique. Ils répondirent qu'on n'ôtoit rien au Duc Auguste de Saxe, puisqu'on lui conservoit pendant sa vie tous les droits qu'il avoit sur l'Archevêché de Magdebourg. Que le Duc Ernest Auguste de Brunswick n'avoit été fait Coadjuteur que depuis très-peu de temps, depuis qu'on avoit parlé

d'aliener cet Archevêché en faveur de l'Electeur de Brandebourg & uniquement pour mettre un obstacle à cette aliénation. Que le droit allégué par les Députés de Lunebourg pour posséder cet Archevêché en vertu des biens dont la Maison de Lunebourg l'avoit enrichi, étoit une espéce de simonie. Que personne n'avoit jusqu'alors révoqué en doute qu'il ne fût dû un dédommagement à l'Electeur de Brandebourg pour la Poméranie. Qu'on exaggeroit de beaucoup les revenus des Evêchés dont il s'agissoit. Qu'il falloit considérer qu'on en avoit démembré quatre Préfectures & deux Seigneuries, dont l'Evêché de Minden pouvoit à peine remplacer les revenus, & que d'ailleurs l'Electeur n'ayant que la survivance de l'Archevêché de Magdebourg, ne pouvoit presque pas espérer en joüir de son vivant. Que les Impériaux, les François, les Catholiques & la plupart des Protestans consentant à cet accommodement, il étoit surprenant que la Maison de Lunebourg entreprît de balancer toute seule tant de suffrages réünis,

An. 1647.

AN. 1647. d'autant plus que l'Electeur, pour ôter aux Protestans tout lieu de se plaindre, consentoit à partager alternativement avec la Suede le directoire du Cercle de la basse Saxe.

Les Suedois de leur côté n'eurent aucun égard aux raisons des Députés de Lunebourg. Outre l'intérêt qu'ils avoient que l'Electeur de Brandebourg fût pleinement satisfait pour étouffer toutes les semences de guerre, puisqu'enfin ils avoient pris ce parti, ils répondirent aux Députés, qu'il n'étoit plus temps de s'opposer à un accommodement qu'ils avoient eux-mêmes sollicité, comme il étoit vrai. Le Comte d'Avaux fut encore plus inflexible. Il voyoit avec une douleur sensible ces grands Bénéfices perdus pour l'Eglise Romaine; mais outre qu'ils l'étoient déja depuis long-temps sans espoir de les recouvrer du moins si-tôt, il songeoit qu'au défaut de ces Evêchés Protestans, l'Empereur ne voulant rien céder des biens de sa Maison, on se retourneroit sur les Evêchés Catholiques de Munster, d'Osnabrug, d'Hildesheim & d'autres que

les Catholiques & le Comte d'Avaux étoient résolus de défendre jusqu'à l'extrémité. Ainsi les Impériaux, sans écouter l opposition des Ministres de Lunebourg, se confirmerent dans la résolution d'abandonner à l'Electeur de Brandebourg les Evêchés contestés, & se contenterent d'ajouter à cette cession quelques clauses qu'on trouvera exprimées dans le Traité de paix. Il y eut seulement quelque difficulté sur l'Evêché de Minden. Les Ducs de Mekelbourg le demandoient pour dédommagement de Wismar qu'ils cédoient à la Suede. Les Suedois penchoient à favoriser leur demande ; peut-être l'auroient-ils obtenuë des Impériaux, si leurs Députés avoient agi avec plus de zéle & de vivacité ; mais les Députés de Brandebourg plus actifs & plus pressans, emporterent pour ainsi dire la place d'emblée. L'Evêché de Minden leur fut promis au mêmes conditions que celui d'Halberstadt, si les Catholiques étoient obligés de l'abandonner aux Protestans, comme il n'y avoit que trop d'apparence ; & les Dépu-

AN. 1647.

XIII. Les Evêchés contestés leur sont accordés.

AN. 1647. tés de Mekelbourg ne furent plus écoutés sur cet article, non plus que ceux de Lunebourg avec lesquels on fit dans la suite un autre accommodement.

Il falloit pourtant ménager aussi aux Ducs de Mekelbourg quelqu'autre dédommagement pour Wismar, & les Suedois qui étoient intéressés y travaillerent avec zéle. On leur proposa les Evêchés de Swerin & de Ratzbourg. Ils en trouverent les revenus trop peu considérables. On en revint à la proposition de la Conseigneurie avec la Suede. Il s'y trouva encore trop de difficultés ; & l'affaire traîna ainsi en longueur, jusqu'à ce que la nécessité de conclure, à l'exemple de tout l'Empire, obligea les Ducs de Mekelbourg à accepter les deux Evêchés qu'ils refusoient, avec les conditions & les clauses qu'on peut lire dans le Traité.

XIV. Diverses représentations.

Comme dans l'article de la cession de Bremen à la Suede, il avoit été fait mention du Chapitre de Hambourg, la Maison de Holstein intervint contre la demande des Suedois, soutenant que ce Chapitre n'é-

toit depuis long-tems d'aucun Diocèse, qu'il étoit uniquement sujet du Holstein, que les Chanoines qui le composoient étoient appellés aux Assemblées de cette Province sous le nom de Prélats, & payant en cette qualité leur part des contributions. Que la Maison de Holstein joüissoit de l'*Avoüerie* de ce Chapitre & du droit d'en conférer la Prevôté & les Prebendes, sans que ni l'Empereur, ni l'Archevêque de Bremen s'y fussent jamais opposés : à quoi les Impériaux répondirent, qu'ils n'avoient pas prétendu donner aux Suedois plus que le dernier Archevéque ne possédoit, ni par conséquent faire aucun préjudice au Chapitre de Hambourg, ni à la Maison de Holstein. Ce différend se trouva naturellement décidé avec beaucoup d'autres semblables par l'article du *terminus à quo* de l'accommodement des griefs dont il sera parlé dans la suite. Le Chapitre de Brement fit aussi ses représentations, qui ne paroissoient pas moins justes. C'étoit que si on cédoit cet Archevêché à la Suede, on conservât du moins aux

AN. 1647.

Advocatia.

An. 1647. Eglises, au Chapitre, aux Monasteres, à tous les Bénéficiers tant Catholiques que Protestans, leurs possessions, leurs revenus, leurs privileges & leurs droits : au Pape ses mois de nomination, & à l'Empereur son droit des premieres prieres, d'autant plus que c'étoient des biens sacrés dont l'Empereur n'avoit pas le pouvoir de disposer. Il n'est pas douteux en effet que les Impériaux n'eussent témoigné plus de fermeté sur cet article & sur beaucoup d'autres semblables, si la chose eût été en leur pouvoir. Le Comte d'Avaux les y sollicitoit secrétement autant qu'il le pouvoit, sans aigrir la mauvaise humeur des Alliés de la France. Mais il n'étoit plus tems. Les armes n'étoient plus égales, & dans la nécessité de faire la paix, il falloit recevoir la loi du plus fort. L'ambition de la Maison d'Autriche étoit l'origine de tout le mal. Si la France n'avoit eu rien à appréhender des entreprises des Empereurs & des Rois d'Espagne, elle n'eût jamais songé à s'allier avec la Suede, & si la Suede n'avoit point eu le France pour Al-

liée, jamais le parti Protestant n'eût été en état de balancer, encore moins d'opprimer le parti Catholique, comme il fit dans cette occasion. Il eût été glorieux à Ferdinand de sacrifier une petite partie de son patrimoine, pour conserver à l'Eglise Catholique les grands biens qu'on en démembroit en faveur des Protestans. La cession de la Silesie auroit satisfait l'Electeur de Brandebourg. La France avoit quelquefois proposé cet expédient, & reprochoit à l'Empereur l'opposition qu'il y témoignoit; mais outre qu'il faut avoüer pour sa justification qu'il n'avoit sur cela aucune obligation de rigueur, il est rare que ces sacrifices héroïques que la Religion inspire s'accordent avec les principes de la politique, & dans la concurrence des deux intérêts, il n'est que trop ordinaire que celui de la Religion soit sacrifié.

AN. 1647.

Après l'accommodement de la Suede avec l'Electeur de Brandebourg sur le partage de la Pomeranie, & la cession faite aux Suedois des Evêchés de Bremen & de Verden, & de la Ville de Wismar, il ne

An. 1647. manquoit plus à leur satisfaction que d'obtenir la somme de douze cens mille Richsdales qu'ils demandoient. Comme l'Electeur leur cédoit Stetin, & qu'on n'avoit proposé de donner cette somme qu'à celui qui seroit privé de cette place, leur demande étoit peu équitable. La Cour de Suede étoit même déterminée à ne s'y pas obstiner, & le Comte d'Avaux qui en étoit averti par M. Chanut, auroit pû s'en prévaloir pour porter les Suedois à s'en désister; mais c'eût été trahir en quelque sorte l'office de Médiateur, encore plus celui d'Allié. Il dissimula avec les Impériaux, & ceux ci pressés par les Suedois, s'accommoderent pour la moitié de la somme.

XV. Gloire de la France & du Comte d'Avaux.

Les plus grandes contestations étant ainsi terminées, on ne pouvoit plus douter de la paix, & il étoit glorieux à la France que ce fût pour la plus grande partie son ouvrage & le fruit du zéle & de l'habileté de ses Ministres. Les Impériaux, les Suedois, les Ministres de Brandebourg & plusieurs autres s'empresserent d'en faire leurs remercimens au Comte

Mémoire du Comte d'Avaux écrit d'Osnabrug, 22. Février 1647.

d'Avaux, qui de Plénipotentiaire ennemi, devenu pour ainsi dire l'ami commun, eut la satisfaction de voir sa médiation agréée de tous les partis, & couronnée d'un heureux succès. » En tout cela, dit-il, la « France y a eu très-grande part, « les affaires ayant passé par les « mains de ceux qui ont l'honneur « de servir leurs Majestés en cette « Assemblée ; & certainement on « attribuë à la Reine toute la gloire « du progrès que l'on voit au Traité « de paix. Les Etats de l'Empire « Protestans nous en ont remercié « solennellement, & témoigné qu'ils « en avoient grande obligation à Sa « Majesté, & les Catholiques y sont « venus aussi en corps par une gran- « de députation du Collége Electo- « ral, de celui des Princes & des « Villes ; les uns & les autres disent « ouvertement, qu'à moins de l'au- « torité de la France ils ne pouvoient « espérer ce qu'ils voyent, & qu'un « mois auparavant il n'y avoit rien « de si froid, ni de si languissant « que le Traité de la paix. « Il restoit pourtant encore divers points im-

An. 1647.

AN. 1647. portans à terminer, la satisfaction de la Landgrave de Hesse-Cassel, les affaires de la Maison Palatine, des Princes de la Maison de Bade, du Duc de Wirtemberg, de quelques Comtes de l'Empire, & surtout *les griefs* de la Religion, qui faisoient un sujet de contestation fort vive & commune à tous les membres de l'Empire. Tous les intéressés voyant les choses déja si avancées, s'empressoient de faire valoir leurs droits, les uns pour se maintenir en possession, les autres pour y rentrer, quelques-uns pour acquérir, plusieurs pour ne rien perdre, tous pour assurer leurs avantages. » Il

Ibid. » est vrai, disoit le Comte d'Avaux, » qu'il fait bon voir à présent comme chacun se remuë pour son intérêt, comme les heures sont cheres, & comme toute la Ville est pleine de monde. «

Pendant ces diverses négociations il s'en fit une autre qui sembloit devoir contribuer encore plus à avancer la paix de l'Empire. Ce fut un Traité de neutralité & de suspension d'armes entre la France, la Sue-

de & la Landgrave de Hesse d'une part, & de l'autre le Duc de Baviere & l'Electeur de Cologne son frere. Il y avoit déja long-tems que la France en avoit formé le projet, comme un moyen infaillible de forcer l'Empereur à accepter la paix aux conditions qu'on voudroit lui prescrire. J'ai rapporté ailleurs les raisons qui avoient retardé jusqu'alors l'exécution de ce dessein. Le Duc ne se rendit que lorsqu'il vit l'ennemi établi dans le centre de ses Etats, & portant partout le ravage. Alors n'ayant plus de ressource que dans la négociation, il sollicita un Traité, & la France s'empressa de profiter d'une occasion qu'elle attendoit depuis long-temps. Mais les Suedois par un effet de la haine qu'ils avoient pour le Duc de Baviere, dont la bonne foi leur étoit d'ailleurs suspecte, ne consentirent à cette négociation qu'à regret, & par la seule crainte d'offenser les François. Les Impériaux de leur côté n'avoient pas pour ce projet beaucoup plus d'empressement que les Suedois. Ils prévoyoient que le Traité laisseroit à AN. 1647.

An. 1647. ceux ci la possession des postes qu'ils occupoient dans le centre de l'Allemagne, où ils vivoient aux dépens de l'Empire, & ils auroient mieux aimé que le Duc de Baviere se fût résolu à faire avec l'Empereur un dernier effort pour les en chasser & tâcher de reprendre la supériorité. L'Empereur ne laissa pas d'envoyer des Commissaires avec des pleinpouvoirs, moins dans l'espérance de conclure un Traité qu'il pût accepter, que pour éviter le reproche qu'on auroit pû lui faire de se refuser à un accommodement, & pour veiller à ce qui se passeroit dans cette négociation, ou même pour la rompre, s'il étoit possible. Les Commissaires Impériaux étoient MM. Wacheinhem & Rosemberg. La Cour de France y envoya MM. d'Avaugour & de Croissy; MM. Duglas & Brand s'y rendirent de la part de la Suede, & les Députés du Duc de Baviere furent MM. Reuschenberg, Kutner & Schefer. Ulm dans la Suabe fut le lieu des conférences.

La négociation commença par

une contestation sur le cérémonial. Quoique les Suedois fussent entrés dans Ulm trois heures avant les François, les Impériaux & les Bavarois ne laisserent pas d'aller voir les François avant les Suedois. Ceux-ci s'en plaignirent avec beaucoup d'aigreur, & refuserent le lendemain la visite des Impériaux & des Bavarois, de sorte que toute la négociation se trouva ainsi arrêtée dès le premier pas, ou du moins il fallut commencer par lever cette difficulté imprévuë. Les Bavarois s'excuserent sur l'exemple que les Impériaux leur avoient donné. Les Impériaux au contraire prétendant n'avoir agi que dans la supposition que les François étoient arrivés les premiers, demanderent satisfaction de l'affront que les Suedois leur avoient fait. Ce différend ne put être terminé que par l'entremise des François, qui employerent leurs sollicitations & leurs prieres auprès des uns & des autres, pour leur persuader de sacrifier leur ressentiment au bien de la paix. Mais les Suedois ne consentirent à entrer en négociation qu'à condition

An. 1647.
XVI.
Conferences d'Ulm.

An. 1647. que les Impériaux & les Bavarois feroient les premiers leurs propositions ; & ce fut encore une nouvelle difficulté, les Impériaux prétendant que ce seroit déroger aux droits de leur prééminence. C'est de quoi les François & les Suedois ne convenoient pas. Cependant les Bavarois leverent encore cet obstacle, en se chargeant de faire eux-mêmes les propositions en leur nom & au nom des Impériaux, malgré les plaintes de ceux-ci qui leur reprochoient de trahir l'honneur de l'Empire & de la dignité Impériale. La principale difficulté de ce Traité consistoit à convenir des quartiers & des Places de sureté qu'on s'abandonneroit les uns aux autres pendant le temps de la suspension. Les Bavarois demanderent que les armées des deux Couronnes alliées abandonnassent aux troupes Impériales & Bavaroises toutes les Provinces héréditaires de la Maison d'Autriche, avec les Cercles de Suabe, de Franconie & de Baviere, dans lesquels ils comprenoient le haut Palatinat & la partie du bas Palatinat qui est au-delà du Rhin. Qu'elles

XVII. Propositions des Bavarois & des Impériaux.

retirassent leurs garnisons des Villes de Rain, de Donawert, Mundelhein, Wormdinghen, Heidenheim & Wessensteing pour les rendre au Duc de Baviere. Que tout le païs appartenant à l'Electeur de Cologne seroit compris dans le Traité & joüiroit de la suspension ; & que pendant tout le temps qu'elle dureroit, il ne seroit permis à l'un ni à l'autre parti d'augmenter ses troupes. AN. 1647.

Ces propositions parurent fort étranges aux Alliés, sur-tout aux Suedois, qui occupoient des postes considérables dans la Misnie, la Silesie, la Boheme & la Suabe, & à qui on vouloit enlever en un moment, par un Traité de suspension, dont l'exécution étoit fort incertaine, le fruit de plusieurs années d'une guerre qui les avoit épuisés d'hommes & d'argent. Au lieu de répondre à des demandes si peu attenduës, ils déclarerent qu'ils vouloient se retirer, & ils l'auroient fait sur le champ, si les François ne les avoient arrêtés par l'espérance qu'ils leur donnerent d'engager les Bavarois à se détacher des Impériaux, & à traiter seuls avec

AN. 1647. les deux Couronnes. Les Bavarois montrerent en effet un pleinpouvoir qui les autorisoit à traiter séparément pour le Duc de Baviere, & les Suedois en parurent satisfaits ; mais comme ils n'avoient pas prévû cet incident, & que leurs instructions ne leur en disoient rien, ils prierent les François & les Bavarois de leur permettre d'aller trouver le Comte de Wrangel, pour lui demander de nouveaux ordres. Les François n'y consentirent qu'avec peine, & cependant leur déclarerent que s'ils ne revenoient pas incessamment pour conclure le Traité, ils ne laisseroient pas de traiter pour la France avec le Duc de Baviere, alléguant pour raison que les Hollandois paroissant déterminés à ne faire cette année aucun nouvel effort dans les Païs-bas, la France étoit obligée de rappeller dans la Flandre & le Luxembourg les troupes du Vicomte de Turenne. Wrangel étoit alors occupé de quelques expéditions militaires, & quoique la fortune des armes lui fût assez favorable, & qu'il eût plus d'inclination pour la continuation de la

guerre

guerre que pour une suspension, plusieurs raisons le déterminerent à suivre la négociation commencée. Il considéra que si les Bavarois concluoient en effet un Traité de suspension, l'armée Impériale s'en trouveroit considérablement affoiblie, que l'armée Suedoise seroit au contraire en état de tout entreprendre & de contraindre l'Empereur à accepter incessamment les conditions de paix qu'on lui proposoit Il est vrai qu'il n'étoit pas impossible que toute cette négociation ne fût de la part du Duc de Baviere qu'un artifice pour gagner du temps, & en faire perdre à ses ennemis. Mais pour peu qu'elle durât, elle ne pouvoit pas manquer de donner de la défiance & du chagrin aux Impériaux, & c'étoit toûjours un grand avantage de les broüiller avec les Bavarois. D'ailleurs il voyoit les François déterminés, si les Suedois refusoient d'honnêtes conditions, à faire leur Traité particulier, pour ne pas laisser échapper l'occasion de détacher enfin le Duc de Baviere du parti de l'Empereur; & si la chose arrivoit, com-

An. 1647.

AN. 1647.

me il y avoit tout lieu de le croire ; les François devoient retirer toutes leurs troupes d'Allemagne, & tout le poids de la guerre devoit retomber sur l'armée Suedoise.

XVIII. Les Impériaux sont exclus de la négociation.

Persuadé par ces diverses réflexions, le Général Wrangel renvoya à Ulm les Députés Suedois, mais avec ordre de ne traiter comme les François qu'avec les seuls Bavarois ; de sorte que les Impériaux s'étant présentés pour renoüer la négociation, ne reçurent des Députés Alliés que de vains complimens. Les Bavarois présenterent par écrit une nouvelle proposition un peu plus moderée que la premiere, qui étoit pourtant encore bien opposée aux prétentions des Alliés, sur-tout des Suedois. Ceux-ci consentoient à rendre au Duc de Baviere les Places qu'ils occupoient dans ses Etats, Rain, Donawert, & quelques autres Villes ; mais ils ne vouloient pas qu'il pût s'étendre au-delà de son Cercle dans la Suabe, la Franconie, ni même dans le Wirtemberg, dont ils demandoient qu'il retirât toutes les garnisons qu'il y avoit ; ils vou-

loient encore que le Duc leur livrât Ausbourg & Amberg pour servir de caution, & ils demandoient de plus Memminghen, Uberlinghen, & Hailbron, pour les dédommager des Places qu'ils restituoient à ce Prince. Il n'étoit pas possible que le Duc de Baviere acceptât des propositions si dures. C'étoit une oppression manifeste que la politique autant que l'équité ne permettoit pas aux François d'approuver. Car l'objet de la France, comme je l'ai fait remarquer ailleurs, n'avoit jamais été de ruiner le Duc de Baviere ; c'eût été donner en Allemagne trop d'avantage aux Suedois & aux Protestans. Elle ne se proposoit que de le détacher de l'Empereur pour s'en faire un Allié dans l'Empire, qu'elle pût opposer à la Maison d'Autriche ; & dans cette vuë, loin de regarder sa ruine comme un avantage, elle devoit désirer qu'il conservât toutes ses forces, afin d'avoir en lui un Allié plus puissant. Conformément à ce plan MM. d'Avaugour & de Croissy s'opposerent vivement aux prétentions des Sue-

An. 1647.

[redacted] An. 1647.

dois, & firent auprès d'eux les plus fortes instances pour les obliger de moderer leurs propositions, jusqu'à leur déclarer qu'ils traiteroient sans eux, s'ils ne réduisoient leurs demandes à des termes plus équitables. La contestation fut extrêmement vive, & ce ne fut qu'après beaucoup de disputes qu'on en vint enfin à des propositions plus moderées. Il y eut peu de difficulté sur la restitution du Wirtemberg. Les Suedois se relâcherent sur Amberg, & consentirent qu'Ausbourg gardât la neutralité. Les François demanderent pour Place de sureté Uberlinghen & Hailbron; les Suedois consentoient à la cession de Hailbron, mais ils demandoient pour eux mêmes Uberlinghen & Memminghen. Les Bavarois représentoient que ces Places étoient des Villes Impériales dont il ne leur étoit pas permis de disposer, sur-tout pour les livrer à des troupes étrangeres, & offroient seulement d'en retirer les garnisons Bavaroises pour les laisser dans l'état de neutralité.

C'étoit-là les principales difficul-

tés du Traité ; & cependant comme les Suedois sembloient ne pouvoir se défaire de leurs anciennes défiances à l'égard du Duc de Baviere, les Députés de ce Prince s'appliquoient à les rassurer & dissiper leurs ombrages. Entre les diverses raisons qu'ils employoient pour les persuader de la sincerité de leur procedé, & de la disposition où étoit leur maître de se détacher du parti de l'Empereur, ils en alléguoient une fort singuliere : c'étoit que la Maison d'Autriche & celle de Baviere étoient naturellement si ennemies l'une de l'autre, qu'elles ne pouvoient compatir ensemble. Les Bavarois ajoutoient que leur union avec les Impériaux leur avoit toujours été funeste, au lieu que quand ils avoient agi séparément, le Duc de Baviere n'avoit jamais eu lieu de se plaindre de la fortune. Que ce Prince d'ailleur ne tenoit au parti de la Maison d'Autriche par aucun lien de reconnoissance ; que c'étoit au contraire l'Empereur qui lui avoit de grandes obligations, à compter depuis la bataille de Prague, & qu'on sçavoit

XIX. Les Bavarois pressent le Traité.

An. 1647. combien de fois sans le secours du Duc de Baviere la Maison d'Autriche auroit succombé. Que s'il en avoit reçû la dignité Electorale, c'étoit moins à l'Empereur qu'au Roi de France & aux Electeurs qu'il en étoit redevable. Que le haut Palatinat qu'on lui avoit cedé étoit un païs ruiné qui lui étoit plus à charge qu'il n'en tiroit de secours, & pour lequel il avoit rendu à l'Empereur l'hypotheque qu'il avoit en Autriche sur l'Ens, tandis qu'avec les sommes immenses qu'il avoit employées au service de l'Empereur il auroit pû acheter une étenduë de terres beaucoup plus considérable. Qu'au reste l'Empereur possédant beaucoup de riches Provinces & des Royaumes entiers, étoit encore en état de soutenir la guerre & de la continuer, s'il vouloit, au hazard de perdre quelque Province dont le démembrement ne l'affoibliroit pas beaucoup; mais que ne restant plus au Duc de Baviere qu'une petite partie de ses Etats, la prudence ne lui permettoit pas de l'exposer par un excès de complaisance pour l'Empereur. A ces

raisons les Bavarois ajouterent toutes les facilités qu'on pouvoit raisonnablement exiger pour conclure le Traité, & l'on convint en effet de part & d'autre de tout ce qui faisoit encore quelque difficulté.

An. 1647.

XX. Les Impériaux s'efforcent de le traverser.

Les Impériaux au désespoir d'un Traité si contraire à leurs intérêts, & qui sembloit les forcer à subir désormais le joug du parti victorieux, redoublerent leurs efforts pour le traverser. Dans cette vuë l'Empereur envoya à la Cour de Baviere M. Gebhard, Conseiller Aulique, homme insinuant, qui avoit la réputation de manier avec beaucoup d'adresse les négociations les plus délicates. Ce Ministre alla trouver le Duc à Wassembourg, où ce Prince s'étoit retiré, & employa toutes les ressources de l'art pour lui faire abandonner le dessein de traiter avec les Couronnes alliées. Il lui représenta que l'Empereur étoit outré de douleur depuis qu'il avoit appris la résolution qu'il avoit prise de traiter avec la France & la Suede, & que c'étoit moins la vuë de ses propres intérêts qui lui inspiroit ces senti-

mens, que la considération du préjudice énorme que l'Empire en recevroit. Que le Duc même loin de sauver ses Etats par un pareil Traité, les exposoit à une ruine totale & prochaine, ne pouvant pas manquer d'être bien-tôt enveloppés dans la ruine générale de l'Empire. Qu'il étoit surprenant qu'après avoir si courageusement soutenu la guerre depuis tant d'années, il choisît pour mettre bas les armes précisément le temps où les ennemis étoient les plus foibles, & où il avoit le plus de sujet d'espérer la victoire & la supériorité. Que Ferdinand faisoit actuellement des recruës considérables pour fortifier son armée, & qu'abandonnant la défense de ses propres Etats, il feroit marcher toutes ses troupes au secours de la Baviere. Qu'il lui offroit de sa part toute l'Autriche au-dessus & au-dessous de l'Ens, pour fournir à la subsistance des troupes Bavaroises & étendre leurs quartiers; qu'enfin il ne pouvoit sans violer toutes les loix de l'Empire, livrer aux ennemis des Villes Impériales dont il n'avoit aucun droit de disposer.

An. 1647.

Le Duc de Baviere fut peu touché de ces remontrances. Il répondit que s'il traitoit seul avec les François & les Suedois, ce n'étoit que parce que les Impériaux avoient abandonné la négociation. Qu'il ne faisoit en cela que ce qu'avoient fait les Electeurs de Saxe, de Brandebourg & de Tréves, pour sauver ses Etats dans le danger pressant où il se voyoit de les perdre. Qu'il ne tenoit encore qu'à l'Empereur d'accéder au Traité. Que pour lui, après les avances qu'il avoit faites, il ne lui étoit plus permis de reculer; & quant aux Villes Impériales, qu'il ne les cédoit aux ennemis que pour y mettre des garnisons, comme il y en avoit mis lui-même en laissant à ces Villes la joüissance de leurs privilèges & l'usage de leurs droits. La fermeté du Duc de Baviere fit comprendre à M. Gebhard qu'il perdoit son temps auprès de ce Prince. Il résolut d'aller à Ulm, & pria le Duc d'ordonner du moins à ses Députés de lui communiquer les articles du Traité. Le Duc le lui promit; mais il écrivit à ses Ministres de ne lui don-

AN. 1647.

XXI. Le Ministre de l'Empereur n'est pas écouté du Duc de Baviere.

An. 1647. ner qu'une connoiſſance générale des principaux points. Gebhard s'en apperçut, & en fit des plaintes ameres.

Il ſe tourna du côté des Miniſtres des Couronnes alliées, & demanda de traiter avec eux, ſoit ſéparément, ſoit conjointement avec le Duc de Baviere, ſurquoi les avis furent partagés. Les François perſuadés que ſon deſſein étoit moins de traiter en effet, que de troubler la négociation par les difficultés qu'il feroit naître, opinerent à ne point l'écouter, d'autant plus qu'on ne pouvoit le faire ſans prolonger une négociation qu'il falloit plutôt preſſer que retarder. Les Suedois prétendirent au contraire que le moyen infaillible de déterminer le Duc de Baviere à prendre promptement ſon parti, étoit d'écouter les Impériaux, parce qu'il craindroit de traiter avec moins d'avantage, ſi les Impériaux étoient admis au Traité : d'ailleurs, ajoutoient-ils, s'il nous trompe, nous ſerons plus en état de nous venger de lui, en traitant veritablement avec l'Empereur. Mais ce n'étoit point là l'idée des François ; car

quand même le Duc de Baviere nous tromperoit, disoit M. de Croissy, il seroit encore de l'intérêt de la France de dissimuler, plutôt que de s'unir contre lui avec l'Empereur. Cependant il fut convenu qu'on ne refuseroit pas absolument d'écouter les propositions des Impériaux, quoiqu'on n'eût de part & d'autre aucun vrai dessein de traiter ; & les François y consentirent pour ne se pas charger seuls de l'odieux du refus. M. Gebhard s'appliqua sur tout à gagner les Suedois, soit qu'il les crût mieux disposés, soit qu'en affectant de négliger les François il esperât piquer ceux-ci de jalousie & faire naître de la division dans le parti des Alliés. Tout autre que lui eût été sans doute rebuté de la dureté & de la roideur des Ministres de Suede. Non seulement ils ne vouloient point parler les premiers, mais après que M. Gebhard auroit fait ses propositions, tout ce qu'ils promettoient de faire, c'étoit de les envoyer au Général Wrangel, qui répondroit s'il le jugeoit à propos, & qui selon les apparences, n'accepteroit rien qu'après

XXII. Il obtient à peine d'être écouté à Ulm.

AN. 1647. avoir reçû des ordres de la Cour de Suede. Rien de tout cela ne l'arrêta. Il offrit de faire le premier ses propositions, & tout ce qu'il demanda, fut que les François & les Suedois déclaraffent qu'ils étoient disposés à entrer en négociation. Que risquez-vous, disoit-il aux Suedois; votre Général n'aura-t'il pas toujours la liberté d'accepter ou de refuser les conditions? Pourquoi m'avez-vous donné un sauf-conduit, si vous n'avez aucun dessein de traiter avec moi? Ce ne sont point des loix que je viens vous prescrire, ce n'est point un Traité que je vous propose de signer dans l'instant. Ce sont des propositions que je viens vous faire. Vous les accepterez, ou vous les rejetterez, comme vous le jugerez à propos; mais il est inoüi que dans une négociation l'une des deux parties propose, tandis que l'autre se contente d'écouter, sans vouloir même promettre de s'expliquer.

Comme ces raisons quoique pressantes, faisoient peu d'impression sur les Suedois, il les attaqua par un autre endroit. Il leur représenta que

An. 1647.

l'Empereur étant le plus puissant de leurs ennemis c'étoit avec lui préférablement à tous autres qu'ils devoient traiter, & qu'on avoit lieu d'être surpris qu'ils semblassent le négliger pour rechercher le Duc de Baviere : car enfin, ajoutoit-il, quel fruit pouvez-vous espérer d'un Traité dont l'Empereur sera exclus ? Ou bien ce Prince abandonné de ses Alliés succombera sous vos efforts, ou il y résistera. S'il succombe, vous aurez la gloire de l'avoir vaincu, la satisfaction de l'avoir opprimé ; mais vous n'en retirerez aucun avantage solide ; car toutes les Provinces qui lui obéïssent sont Catholiques, & plutôt que de se soumettre à votre domination, elles invoqueront le secours de tous les Princes Catholiques, de la Baviere & de la France même, qui se feront un devoir de Religion de s'unir ensemble pour vous déposseder. S'il est assez heureux pour se maintenir contre l'effort de vos armes, peut-être après tant de victoires éprouverez-vous à votre tour les disgraces qu'il éprouve aujourd'hui ; & qui peut vous répon-

AN. 1647. dre que la fortune ne se lassera pas de vous être favorable ? Aux raisonnemens M. Gebhard joignit l'intrigue à la Cour de Baviere, & fit agir vivement auprès de l'Electeur ses Conseillers, sa femme, ses favoris, pour le détourner du dessein qu'il avoit formé de se détacher de l'Empereur. Mais tout fut inutile. Le Duc de Baviere voyoit le péril de près, & on ne lui promettoit que des secours éloignés. Pour peu qu'il différât encore, tous ses Etats alloient devenir la proye des Alliés. Ses Ministres dont les terres étoient occupées & ravagées par les ennemis, le pressoient de conclure par les motifs de leur intérêt particulier. Il prit enfin le parti de consentir à tout & le Traité fut conclu à des conditions dont les François & les Suedois furent satisfaits. En voici les articles en abregé.

XXIII. Il ne peut empêcher que le Traité ne se concluë.

14. *Mars.*

Articles du Traité.

Qu'il y auroit entre les parties contractantes suspension d'armes & cessation d'hostilités jusqu'à la paix générale.

Que tout le Cercle de Baviere & tous les Etats qui y sont compris, pareille-

ment tout le païs dépendant du haut & bas Palatinat au-déçà du Rhin, (c'est-à-dire au-delà par rapport à la France) demeureroient au Duc de Baviere ; pour y établir ses quartiers & en tirer les contributions jusqu'à la paix générale, excepté ce qui seroit laissé aux François, sçavoir Lavinghen, Gundelfinghen, Hoechstedt, & les terres situées entre Ulm & Donawert, dépendantes du Duché de Neubourg ; & sans préjudice des droits de la Maison Palatine, dont. la discussion se feroit dans l'Assemblée de Munster & d'Osnabrug. An. 1647.

Que les Confédérés ne pourroient pas faire passer des troupes par la Baviere, & qu'ils n'en feroient passer par le haut & bas Palatinat que dans l'extrême nécessité, après en avoir donné avis au Duc de Baviere, afin qu'il envoye des Commissaires sur les lieux pour régler toutes choses.

Que le Duc remettroit aux Suedois pour sureté du Traité les Villes de Memminghen & Uberlinghen, & qu'ils lui rendroient Rain, Dona-

An. 1647. wert, Wemdinghen & Mundelheim.

Que le Duc restitueroit aussi au Duc de Wirtemberg ses Villes & Etats.

Que les Electeurs de Baviere & de Cologne retireroient toutes les troupes qu'ils avoient au service de l'Empereur, du Roi d'Espagne, & de leurs Adhérens, nommément du Landgrave de Darmstadt, & n'entreprendroient rien au dedans ni au-dehors de l'Empire contre les Confédérés. Qu'il leur feroit libre de licentier leurs troupes après avoir mis des garnisons suffisantes dans les Villes & les Forteresses pour leur sureté; mais qu'ils seroient obligés d'en donner avis aux Généraux des armées confédérées, afin qu'ils pussent les attirer à leur service: & que lesdits Electeurs les empêcheroient de tout leur pouvoir de passer au service de l'Empereur, du Roi d'Espagne, & de leurs Alliés.

Qu'ils ne permettroient chez eux aucune levée de gens de guerre contre les deux Couronnes & leurs Alliés.

Qu'ils feroient tout ce qui dépendroit d'eux pour faire sortir les gar-

nisons des Villes, Forteresses & Châteaux situés dans les Etats de l'Electeur de Cologne, & que s'ils n'en pouvoient venir à bout, il seroit permis aux Confédérés d'assiéger ces Places, sans que les Electeurs pussent leur donner aucun secours.

AN. 1647.

Que le Duc de Baviere retireroit la garnison qu'il avoit dans Hailbron, afin que cette Ville reçût garnison Françoise ; & qu'il retireroit pareillement la garnison d'Ausbourg pour laisser cette Ville dans une parfaite neutralité ; & que le Roi de France de son côté lui rendroit Weissemberg.

Qu'aussi-tôt après la ratification du Traité faite par le Duc de Baviere, le Maréchal de Camp Schomberg, le Général Major Rose, & tous les autres prisonniers seroient relâchés de part & d'autre sans rançon.

Que le Duc feroit son possible pour faire remettre aux Suedois la Ville d'Offenbourg ; & que si la garnison qui occupoit cette Place refusoit d'en sortir, il seroit permis aux Suedois de l'assiéger.

An. 1647. Que s'il arrivoit que la paix générale ne se conclût point à Munster & à Osnabrug, le présent Traité ne laisseroit pas d'être fidélement observé de part & d'autre jusqu'à la fin de la guerre.

Ce Traité fit beaucoup de bruit en Allemagne, & chacun en raisonna suivant ses vûës & ses intérêts. La France sur-tout s'en applaudit comme d'une affaire qui faisoit depuis long-tems un des grands objets de sa politique, objet dont le succès lui avoit beaucoup couté, & dont elle se promettoit de grands avantages. Mais les Impériaux & tout ce qu'il y avoit dans l'Empire de partisans de la Maison d'Autriche en conçurent un violent chagrin contre le Duc de Baviere. Rien n'étoit selon eux plus odieux, ni plus injuste que son procedé. C'étoit une perfidie, un crime de léze-Majesté qui le rendoit plus coupable à l'égard de l'Empereur, que ne l'avoit jamais été Fréderic, Electeur Palatin. Plusieurs Officiers même de l'Armée Bavaroise, soit par un excès de zéle pour la Maison d'Autriche, soit par un

effet du chagrin qu'ils avoient de se voir désormais inutiles, désaprouvoient hautement la conduite du Duc de Baviere. Le Général Gleen, quoiqu'il se fût déja démis du commandement de l'armée Bavaroise, s'emporta jusqu'aux invéctives, & Jean de Werth ne dissimula d'abord que pour exécuter plus surement la conspiration dont il forma le projet. AN. 1647.

Cependant les Alliés profitant de la facilité que le Traité leur donnoit, se mirent en devoir de faire de nouveaux progrès. Les Impériaux abandonnés des Bavarois, se trouvoient réduits à dix ou douze mille hommes, & hors d'état de paroître devant un ennemi fort supérieur en nombre. Pendant que la négociation duroit encore, le Vicomte de Turenne avoit pris Tubinghen sur le Nekre. De-là après avoir étendu ses troupes dans la Suabe jusqu'au Rhin, il entra avec un gros détachement dans l'Electorat de Mayence. L'Electeur allarmé de son approche, se hâta de rendre au Comte de Hanau la Ville de Babenhausen, qu'il retenoit à ce Prince depuis douze ans,

XXIV. Succês des armes du Vicomte de Turenne en Allemagne.

AN. 1647. & en envoya la garniſon fortifier celle d'Aſchaffembourg ; mais les troupes du Vicomte l'ayant rencontrée en chemin, la défirent entierement. Le Landgrave de Darmſtadt que les mouvemens des troupes Françoiſes n'inquiétoient pas moins, voulut auſſi retirer quelques Compagnies qu'il avoit dans Budingen, & elles eurent le même ſort. Il eſt vrai qu'elles furent bien-tôt vengées par les garniſons de Frankendall & de Gernsheim qui ſurprirent deux Régimens François au moment qu'ils étoient plongés dans l'yvreſſe. Ce petit échec ne mit aucun obſtacle aux progrès du Vicomte de Turenne. Aſchaffembourg lui ouvrit ſes portes & la Citadelle ne lui réſiſta que peu de jours. La garniſon de Hoechſt conſiſtant en deux cens cinquante hommes ſe rendit à diſcrétion, & prit parti dans ſes troupes. Il paſſa enſuite le Main pour attaquer Gernsheim. Son projet étoit moins de faire des conquêtes que de contraindre l'Electeur de Mayence & le Landgrave de Darmſtadt à prendre le parti de la neutralité, à l'exemple des Electeurs

de Baviere & de Cologne. Le premier n'opposoit aux sollicitations des François, que la crainte de deshonorer sa vieillesse en abandonnant l'Empereur dans l'extrémité où il se trouvoit réduit, après l'avoir si fidélement servi toute sa vie. Ce motif céda à la nécessité & au péril présent. Il consentit enfin à traiter en son nom & au nom du Chapitre, & les conditions du Traité furent que l'Electeur payeroit cinquante mille florins pour être exempt de donner dans ses Etats des quartiers aux troupes Françoises. Qu'il feroit sortir de Gernsheim la garnison Impériale qui l'occupoit, & qu'il en feroit raser les fortifications. Qu'il retireroit les troupes qu'il avoit dans la Forteresse de Starckenberg. Qu'il livreroit Steinheim aux François, qu'il leur laisseroit Hoecst, & la liberté du passage à Koenistein & Lohnstein. A ces conditions le Vicomte de Turenne promit de retirer ses troupes de l'Electorat. Le Landgrave de Darmstadt fut aussi contraint de prendre le même parti après avoir vû ses Etats ruinés par les contributions & AN. 1647.

AN. 1647. exposés au ravage. Après quoi tous ces Princes ayant envoyé au Roi de France des Ambassadeurs pour le remercier & solliciter la continuation de sa protection, la Cour de France qui avoit déja pour Alliés le Landgrave de Hesse Cassel, l'Electeur de Treves & quelques autres Princes, se vit enfin arrivée au point où elle aspiroit depuis long-tems, de n'avoir plus dans l'Empire d'autre ennemi que la Maison d'Autriche. Elle en eut une satisfaction d'autant plus sensible, que c'étoit l'ouvrage de sa politique & de sa sagesse, autant que de la valeur de ses troupes. Elle y trouvoit encore outre l'affoiblissement des forces Impériales, l'avantage de pouvoir retirer son armée d'Allemagne, pour la faire servir en Flandre, suivant le projet qu'elle en avoit formé; & ce fut en effet dans ces circonstances qu'elle rappella le Vicomte de Turenne, comme je l'ai déja raconté.

XXV. Nouvelles conquêtes des Suedois.

Les Suedois ne tarderent pas de leur côté à profiter aussi de leur avantage. Après avoir mis en sureté les postes qu'ils occupoient dans la West-

phalie & la Suabe supérieure, ils resolurent de se rendre maîtres de Schueinfurt, qui coupoit la communication entre ces deux Provinces. La Place qui étoit d'ailleurs assez forte, étoit défenduë par une garnison de deux mille hommes. Le Comte Ladron qui y commandoit fit encore armer les habitans, & fatigua beaucoup les assiégeans par de vives & de fréquentes sorties. Ceux-ci qui étoient bien pouvûs d'artillerie faisoient à leur tour un si grand feu sur la Ville, qu'elle fut bien tôt réduite à capituler, & toutes les conditions qu'elle put obtenir, furent qu'il seroit permis au Gouverneur & aux Officiers de se retirer où il leur plairoit; mais que ceux des Soldats qui ne voudroient point s'enroller dans l'armée Suedoise, demeureroient prisonniers de guerre. La plupart préfererent le service à la captivité, & par-là les troupes Suedoises se trouverent augmentées de sept cens Cavaliers & de quatre cens Fantassins. AN. 1647.

Après cette expédition, tandis que le Comte de Konigsmarck se

An. 1647. rendoit aussi Maître de Wecht dans la Westphalie, le Général Wrangel crut devoir donner quelques jours de repos à son armée, dont la Cavalerie sur-tout étoit extrêmement fatiguée, & il employa ce tems-là à convenir avec l'Electeur de Cologne de l'exécution du Traité d'Ulm. De-là il résolut de passer en Boheme, & il y entreprit le siége d'Egra, ayant sous ses ordres le Comte de Lœvenhaupt qu'il rappella de Silesie. L'entreprise étoit

XXVI. Siége & prise d'Egra.

périlleuse. Pour peu que le siége durât, les Impériaux ne pouvoient pas manquer d'accourir au secours de la Place, & la garnison composée de vieilles troupes, & commandée par François Paradis, homme déterminé, qui ne connoissoit ni le danger ni la fatigue, faisoit craindre que le siége ne trainât en longeur. Comme le succès des assiégeans dépendoit ainsi de leur diligence autant que de leur valeur, le Général Wrangel ne perdit pas un moment. Les assiégés avoient brûlé leurs fauxbourgs pour ôter à l'ennemi l'avantage de pouvoir s'y loger. Les Suedois en eurent

rent plus de peine à faire leur approches ; mais ils ne laisserent pas de les avancer en peu de jours jusqu'aux bords du fossé. Là ils éleverent des Cavaliers sur lesquels ils dresserent des batteries de canon & de mortiers pour battre les murailles & ruiner toutes les défenses, & à la faveurs desquels ils arriverent jusqu'au pied du rempart. Il falloit un prompt secours, ou la Place étoit perduë. Le Général Gallas venoit de mourir ; & quoique dans le cours d'un assez long commandement il ne se fût que médiocrement signalé, il avoit du moins acquis assez d'expérience pour se faire regretter. L'Empereur se hâta de lui nommer un successeur, & il jetta les yeux sur Melander. Ce nouveau Général autrefois attaché au service de Hesse, se voyant disgracié par la Landgrave, s'étoit jetté dans le service de l'Empereur, qui l'avoit honoré du titre de Comte d'Holzapfel. Ferdinand eût d'abord de la peine à lui confier le commandement absolu, & vouloit que dans les occasions importantes il attendit les or-

An. 1647.

An. 1647. dres de la Cour de Vienne ; mais Melander ne voulut point accepter la condition, par la raison que cette sujettion fait manquer à un Général beaucoup d'occasions favorables, & qu'on ne l'en rend pas moins responsable des événemens. Le Comte Melander s'étoit déja fait beaucoup de réputation dans les troupes Impériales. Le bruit de sa nomination au Généralat réveilla leur ardeur & ranima les espérances ; & comme dans l'extrémité où l'on étoit réduit il falloit ou succomber sans ressource, ou se relever par un effort extraordinaire, les Soldats à l'exemple des Officiers parurent s'armer d'un nouveau courage pour réparer la honte de leurs disgraces passées. L'Empereur vint lui-même joindre l'armée à Budeweiss, & se prépara à marcher en personne au secours d'Egra.

Le Général Wrangel informé de ces grands mouvemens, comprit combien il étoit important de hâter le succès de son entreprise ; & Paradis jugea au contraire que le salut de la place dépendoit de la longueur de sa résistance. Wrangel le croyant

déja réduit à l'extrémité, le somma de se rendre. Il offrit de capituler, pourvû qu'on lui accordât auparavant une suspension de vingt-quatre heures, & la liberté d'envoyer donner avis à l'armée Impériale de l'état où il se trouvoit. La conférence ne dura qu'une heure. Les Suedois la rompirent pour recommencer leurs attaques. Ils entrerent avec peu de précaution dans un ouvrage qu'on leur abandonna, & à peine s'y furent-ils logés, qu'une mine fit sauter en l'air les Officiers & les Soldats. Wrangel surprit en même-tems des lettres de l'Empereur, qui exhortoient Paradis à se défendre jusqu'à la derniere extrémité, en lui promettant un prompt secours. Ce fut un avis au Général Suedois pour redoubler ses efforts. Il ne restoit plus au Gouverneur d'Egra qu'un mauvais retranchement qu'il avoit fait faire derriere les bréches, & y avoit encore fait préparer des mines dans l'espérance de surprendre une seconde fois les assiégeans. Mais Wrangel en fut averti par un prisonnier à qui il fit donner la question. Il fit miner

AN. 1647. de son côté ce qui restoit des murailles de la Ville. Le Gouverneur réduit aux abois, offrit encore de rendre la Place, pourvû qu'on lui permît de sortir avec toute sa garnison & les honneurs de la guerre. Le Général Suedois le refusa, & fit mettre le feu aux mines qui furent de nouvelles brêches. Alors Paradis n'ayant plus de ressource, & voyant déja les troupes Suedoises se disposer à donner un assaut qu'il ne pouvoit pas se flatter de soutenir, se rendit à condition qu'il sortiroit avec les Officiers de l'Etat Major & leurs bagages, & que les Officiers subalternes & tous les soldats seroient enrôlés dans les troupes Suedoises.

Les Suedois admirerent la valeur & la résolution du brave Paradis, & le Comte de Wrangel avoüa que depuis qu'il faisoit la guerre, il n'avoit jamais vû une si belle défense. Mais les Impériaux en jugerent bien différemment, & jamais on ne vit le mérite & le zéle plus mal récompensés. L'Empereur s'étoit avancé jusqu'à trois milles de la Place. Il avoit fait tirer quelques coups de canon

pour avertir les assiégés de son arrivée, & il écrivit de sa propre main au Goùverneur, que s'il pouvoit tenir encore trois heures, il seroit secouru ; mais la lettre ne fut peut-être pas renduë, & d'ailleurs quand on est arrivé au dernier moment, la résistance d'une heure ou d'une année est également impossible. Si l'Empereur n'étoit pas arrivé assez à temps, c'étoit la faute du Comte Schlick, Président du Conseil de Guerre, qui pour prévenir le dégât d'une terre qu'il avoit sur la route de l'armée, lui avoit fait prendre un détour qui avoit rétardé sa marche. Paradis ne laissa pas d'être jetté dans une honteuse prison, & peu s'en fallut qu'on ne vît la bravoure & la fidélité même souffrir la mort infâme qui n'est dûë qu'à la lâcheté & à la trahison.

AN. 1647.

XXXII. Trahison sans succès du Général de Werth en faveur de l'Empereur.

Pendant ces diverses expéditions des François & des Suedois, le Général Jean de Werth ne pouvant souffrir de se voir par le Traité d'Ulm condamné à une honteuse inaction, tandis que l'Empire étoit encore en proye aux armées ennemies, en-

An. 1647. treprit de débaucher toute l'armée de Baviere, & de la conduite lui-même à l'Empereur. Il concerta son dessein avec un Officier Général nommé Spork. Tous deux envoyerent le Comte de Solms à l'Empereur pour lui en donner avis, & ce Prince se flatta d'autant plus du succès de l'entreprise, qu'il ne douta pas qu'un homme de la réputation de Jean de Werth n'entraînât aisément toute l'armée à sa suite. Le Duc de Baviere favorisa lui-même sans le sçavoir l'exécution du complot. Il donna ordre à Jean de Werth de mener des troupes dans le haut Palatinat pour en chasser les Maraudeurs de l'armée Suedoise qui y faisoient des courses. Ce Général profita de l'occasion pour ordonner à toute la Cavalerie de le venir joindre avec ses bagages. Comme il la commandoit il s'en fit aisément obéïr; mais craignant que l'Infanterie ne fût moins docile, il fit arrêter Holtz qui en avoit le commandement général, & le pistolet à la main le força d'écrire un ordre à tous les Colonels de se rendre à Wiltzhove sur le

Danube à quatre milles de Passau. Toute l'armée se mit ainsi en mouvement & les Soldats peu contens du séjour qu'ils avoient fait dans la Baviere, pilloient la campagne en se retirant, & y faisoient le dégât comme dans un païs où ils ne comptoient plus de revenir ; les Officiers qui étoient du complot souhaitoient qu'ils fissent encore plus de désordres pour mieux leur fermer le retour par le désespoir d'obtenir leur pardon ; mais les conspirateurs s'étoient flattés trop legerement, & Jean de Werth avec beaucoup d'activité & de résolution, n'avoit pas à beaucoup près la prudence & l'adresse nécessaires pour faire réüssir une entreprise si hardie.

AN. 1647.

Le Duc de Baviere averti du complot, & transporté d'une juste indignation, se hâta d'en prévenir l'effet en écrivant à tous les Colonels de ne plus reconnoître Jean de Werth, & de s'en séparer avec leurs Régimens. Il fit incontinent publier dans tous ses Etats un Edit par lequel ce Général étoit dégradé, déclaré infâme, & sa tête mise à prix

An. 1647.

ainsi que celles de ses complices. Il écrivit aux Alliés pour les avertir de se tenir sur leurs gardes, en les assurant qu'il feroit bien voir par le châtiment exemplaire qu'il feroit des coupables, qu'il n'avoit aucune part à la trahison. Il écrivit en même tems à l'Empereur, & lui reprocha avec beaucoup d'amertume & de ressentiment d'avoir pû approuver qu'une si noire perfidie eût été tramée dans sa Cour, sous ses yeux, & par ses ordres, ajoûtant qu'il étoit informé qu'on avoit pris le dessein de faire passer l'armée Impériale dans la Baviere, pour attenter sur sa propre personne. Ces reproches tout justes qu'ils étoient, toucherent assez peu l'Empereur, qui ne pouvoit pardonner au Duc de Baviere de l'avoir abandonné, & il fut beaucoup plus chagrin du mauvais succès de l'entreprise. Jean de Werth avoit mal concerté son projet. Il avoit gagné peu d'Officiers. Les autres n'apprirent son dessein que par les lettres & l'Edit de l'Electeur. La plupart indignés de ce qu'il osoit ainsi disposer d'eux sans les consulter, se sou-

leverent contre lui-même. Son propre Régiment l'abandonna. Le Comte de Solms fut arrêté & envoyé prisonnier à Ingolstatd. Jean de Werth & Spork s'enfuirent avec précipitation & sans suite dans la Boheme. Toutes les troupes retournerent dans leurs quartiers, excepté un seul Régiment de Dragons qui se sauva avec son Colonel dans le Tirol.

An. 1647.

XXXVIII. Nouvelle tentative de l'Empereur, pour attirer l'armée du Duc de Baviere.

L'Empereur frustré de l'espérance qu'il avoit conçuë d'amener sous ses drapeaux toute l'armée Bavaroise tenta un autre expédient. Ce fut de publier un Edit *avocatoire*, qui portoit que l'Electeur de Baviere n'ayant eu jusqu'alors d'autorité sur les troupes engagées au service de l'Empire, qu'en vertu du titre de Général des armées Impériales qu'il avoit reçû de l'Empereur & de son prédecesseur, titre dont l'Electeur étoit déchû par le Traité qu'il venoit de conclure avec les ennemis, il étoit enjoint à tous les Officiers & les Soldats de quitter le service de l'Electeur, de refuser de lui obéïr, & de se rendre à l'armée Impériale, avec

N v

An. 1647. menaces de punition & de confiscation pour ceux qui n'obéïroient pas à l'Edit. C'étoit une nouvelle insulte qu'on faisoit au Duc de Baviere, & ce Prince en fut outré ; mais il falloit sur-tout prévenir le mauvais effet que cet Edit pouvoit produire, d'autant plus que l'Empereur avoit écrit de sa propre main aux principaux Officiers pour les engager à son service. Dans ce dessein il écrivit de son côté aux Officiers de son armée une lettre circulaire, où il réfutoit l'Edit Impérial. Il fit lui-même la revuë de tous ses Régimens, & après leur avoir fait distribuer l'argent qui leur étoit dû, leur fit promettre de lui demeurer fidéles. De sorte que l'Empereur ne retira d'autre fruit de cette nouvelle démarche, que d'avoir aigri de plus en plus le Duc de Baviere ; & c'étoit tout ce qu'il pouvoit faire de plus agréable aux Alliés, qui dans la défiance qu'ils avoient toûjours de l'Electeur, regardoient cette mésintelligence comme un garand de sa fidélité plus sûr que la foi des Traités. Il est d'ailleurs aisé de juger que ces divers in-

cidens durent influer dans la négociation générale, selon qu'ils furent plus ou moins favorables à l'un des deux partis ; ils inspirerent surtout beaucoup de confiance & de hardiesse aux Ministres Suedois. AN. 1647.

Le Comte d'Avaux étoit retourné d'Osnabrug à Munster, après avoir reglé avec les Impériaux, les Suedois & les Princes intéressés, les divers articles du Traité dont j'ai parlé ci-devant. Le Cardinal Mazarin l'avoit ainsi désiré dans la crainte où il étoit que le Duc de Longueville abandonné à lui-même, ne prît quelque engagement contraire aux vuës de la Cour. Car il ne pouvoit plus se reposer sur lui depuis qu'il avoit remis aux Plénipotentiaires Hollandois le projet du Traité de la France avec l'Espagne, & il prétendoit que ce Prince s'étoit trompé *en cinquante endroits* des lettres qu'il avoit écrites pour se justifier sur ce point. Cependant la difficulté de régler les autres articles du Traité de l'Empire rappella bien-tôt le Comte d'Avaux à Osnabrug. Les Suedois qui avoient été si difficiles

Lettre du Card. Mazar. à M. de Servien, 21. Mars 1646.

AN. 1647.

à satisfaire sur leurs propres intérêts, paroissoient encore moins traitables sur ceux des Protestans & des Princes qu'ils protegeoient. Si leur conduite n'avoit eu pour motif qu'un mouvement de bienveillance pour leurs Alliés, ou un pur zéle de Religion, ils eussent été sans doute beaucoup moins ardens ; mais ce grand zéle de Religion étoit animé & soutenu par des vuës politiques dont ils avoient le succès extrêmement à cœur. C'étoit de se rendre considérables, & de s'accréditer de plus en plus en Allemagne, en y fortifiant le parti Protestant dont ils étoient le plus solide appui. Le Comte d'Avaux prétend qu'ils portoient leur ambition jusqu'à aspirer à la Couronne Impériale.

XXIX. Prétentions ambitieuses & peu équitables des Suedois.

« J'ai mandé, dit-il, ci-» devant à la Cour que les Suedois » & les Protestans travailloient à dis-» poser toutes choses ensorte que la » Couronne Impériale puisse tom-» ber sur une tête Luthérienne. Je » le confirme à présent & avec plus » de certitude ; car il s'est tenu un » conseil fort secret entre les Am-» bassadeurs de Suede & les prin-

Lettre du Comte d'Avaux à M. Chanut, 15. Avril 1647.

» cipaux de cette Assemble, où après » un serment de ne rien réveler, il a » été déliberé des moyens de faire en » sorte que celui qui épousera la » Reine de Suede, ou qui succédera » au Royaume, étant désormais un » des Princes de l'Empire, soit élu » Empereur ou Roi des Romains. » L'avis est très assuré ; mais je n'en » ai pû sçavoir davantage, ni quelles » voies l'on a résolu de tenir pour » arriver à ce beau dessein. » Il étoit persuadé qu'ils avoient encore un autre dessein secret, qui étoit de faire ériger en Electorat les Principautés qu'on devoit leur céder, & de se frayer ainsi plus aisément le chemin à l'Empire. C'étoit, disoit-on, le Chancelier Oxenstiern, dont l'ambition plus que le zéle pour sa patrie, avoit enfanté ce grand projet. Car on prétendoit qu'il ne se proposoit rien moins que de faire épouser son fils à la Reine de Suede, par l'espérance qu'il donnoit à cette Princesse de le faire élire Roi des Romains.

An. 1647.

Lettre du Comte d'Avaux au Duc de Longueville 11. Mars 1647.

Mémoire du Roi, 26. Avril 1647.

Les projets si vastes & si ambitieux ne pouvoient pas plaire à la France qui avoit des vûës directe-

An. 1647. ment contraires, sur-tout par rapport à la Religion ; & elle devoit par conséquent s'y opposer de toutes ses forces, autant que la chose étoit possible sans offenser ses Alliés. Mais rien n'étoit plus difficile, & le Comte d'Avaux employoit assez inutilement toute son éloquence pour persuader aux Suedois de moderer leur zéle. Comme le Traité d'alliance n'obligeoit précisément à ne faire ni paix ni tréve qu'après qu'il seroit suffisamment pourvû à la satisfaction particuliére des deux Couronnes, il leur représentoit que cette condition étant désormais remplie à peu de chose près, la France étoit en droit non seulement de ne se point prêter aux emportemens de leur zéle, mais de les obliger à faire la paix, sans la retarder pour des intérêts particuliers sur lesquels les Couronnes Alliées n'avoient pris aucun engagement. Il étoit pourtant vrai, ajoutoit-il, qu'un des objets de l'alliance avoit été de rétablir dans tous leurs droits les Princes & Etats de l'Empire opprimés par la Maison d'Autriche, & de faire revivre l'ancienne liberté

Mémoire du Comte d'Avaux, 18. Mars 1647.

Germanique ; mais outre qu'on n'en avoit pas fait une condition expreſſe du Traité , les deux Couronnes avoient déja beaucoup fait à cet égard. Car ſi c'étoit déſormais une loi de l'Empire que les Empereurs n'euſſent plus la liberté de faire à leur gré la guerre ou la paix, de lever des contributions, d'abroger des loix, de deſtituer des Princes de leur dignité, ſans le conſentement d'une diéte générale : ſi on travailloit actuellement avec ſuccès à rétablir les Princes dépoüillés, & à annuller des ſentences portées par les Empereurs & le College Electoral : ſi au lieu de l'Edit de reſtitution qui privoit abſolument les Princes Proteſtans des biens Ecléſiaſtiques, & au lieu de la paix de Prague qui ne leur en laiſſoit la joüiſſance que pour trente ans, on leur abandonnoit ces biens à perpétuité, biens immenſes auſquels on venoit d'ajouter l'Evêché de Minden & pluſieurs Abbayes, tous ces avantages étoient l'ouvrage des deux Couronnes. N'étoit-ce point là avoir aſſez rempli les vûës qu'elles avoit euës dans leur alliance ? N'étoit-il pas AN. 1647.

An. 1647. tems de mettre des bornes aux demandes des Protestans? Ceux-ci ne devoient-ils pas avoir à leur tour quelque considération pour la France dont ils avoient déja reçû de si grands services, & à qui ni la religion, ni la bienséance, ni la politique même ne permettoient pas de contribuer à l'élevation des Protestans? Tout ce que les Suedois & les Protestans Alliés de la France pouvoient exiger d'elle avec quelque couleur de justice, c'étoit, comme ils disoient, *de les laisser faire*, sans s'opposer à leurs prétentions: mais ils ne s'en tenoient pas-là; & du moment que la France cessoit d'appuyer elle-même leurs demandes, l'intérêt présent faisoit oublier tous les bienfaits passés, le zéle de Religion etouffoit tous les sentimens de reconnoissance, & les Ministres François étoient accablés de reproches. D'un autre côté les Impériaux & les Catholiques n'ayant contre les entreprises des Protestans d'autre appui que la France, agissoient vivement par eux-mêmes & par l'entremise des Médiateurs auprès des Plénipotentiaires

François, pour les intéresser à la défense de l'Eglise Romaine, & ceux-ci ne pouvoient en effet s'y refuser sans se rendre odieux à tout le parti Catholique, & devenir l'objet de se déclamations & de ses invectives. Cette situation des François entre deux partis ennemis les mettoit dans l'impossibilité de servir l'un sans déplaire à l'autre, ou plutôt dans la nécessité de les offenser tous deux. C'est ce que le Comte d'Avaux éprouva dans cette occasion ; car si on consulte l'Historien de Suede, il n'étoit occupé qu'à servir les Catholiques au préjudice de la Suede & des Protestans Alliés de la France ; & si on en croit les Historiens Catholiques, il trahissoit la cause de la Religion pour servir les Alliés Protestans. AN. 1647.

Entre les divers articles qui restoient à regler pour achever le Traité de l'Empire, il y en avoit quelques-uns qui intéressoient les deux Couronnes : c'étoit pour la France celui qui regardoit le Duc de Lorraine, & sur-tout la liberté que l'Empereur demandoit de pouvoir assister le Roi d'Espagne, en cas que la

An. 1647. France ne conclût pas la paix avec ce Prince. C'étoit pour la Suede l'article de la satisfaction de la Milice Suedoise. On se flattoit cependant assez de part & d'autre que ces difficultés seroient bien-tôt levées. Mais il y avoit sur-tout trois autres articles importans, dont la décision faisoit entre les divers partis un sujet de contestation très-vive. C'étoit les intérêts du Prince Palatin, les griefs de Religion, & la satisfaction de la Landgrave de Hesse.

XXX. Conciliation des intérêt du Duc de Baviere & du Prince Palatin.

L'affaire Palatine, comme on l'appelloit, c'est-à-dire, les intérêts opposés du Duc de Baviere & du Prince Palatin, sur lesquels il falloit prononcer en dernier ressort, fut une des causes les plus célébres & les plus importantes qui furent décidées par le Traité de Westphalie. Les deux concurrens appuyoient leurs prétentions sur des droits & des raisons solides. Chacun avoit sa brigue & ses partisans ; mais dans la situation où étoient les affaires, c'étoit aux deux Couronnes alliées à faire la loi, & l'Empereur & les Etats de l'Empire ne pouvoient que solliciter en

faveur de celui qu'ils vouloient favoriser. La Suede avoit toujours été favorable au Prince Palatin, moins par bienveillance pour ce Prince, que par l'aversion qu'elle avoit pour le Duc de Baviere. La France au contraire appuyoit les intérêts du Duc par les raisons que j'ai exposées ailleurs, & ce parti soutenu de l'autorité des Impériaux & de tout les Catholiques, étoit le plus fort. Il n'étoit plus question de dépoüiller le Duc de Baviere de la dignité Electorale pour la rendre au Prince Palatin. L'Empereur & les Catholiques, & la France même ne l'auroient pas souffert; & comme de l'autre côté les Suedois & les Protestans demandoient le rétablissement de ce Prince, les Impériaux & les Bavarois étoient convenus de concert avec la France, de créer un huitiéme Electorat en faveur de Charles Louis, qui deviendroit ainsi le huitiéme Electeur, & de le remettre en même tems en possession du bas Palatinat, excepté quelques démembremens qu'ils se proposoient d'en faire, ajoutant par une raille-

An. 1647. rie déplacée dans une négociation si sérieuse, que le Prince, suivant les Principes de sa Religion, ne pouvoit pas se plaindre, puisqu'il étoit persuadé que tout arrivoit par l'ordre immuable du destin. Les Agens du Prince Palatin appuyés par les Suedois, faisoient une proposition toute différente. C'étoit que le Duc de Baviere retînt toute sa vie la dignité Electorale & le rang qu'il occupoit; mais qu'à sa mort l'Electorat revînt au Prince Palatin, ensorte que les descendans du Duc de Baviere ne fussent Electeurs qu'au huitiéme rang; & qu'au lieu du haut Palatinat que l'Empereur avoit donné au Duc de Baviere pour l'indemniser de treize millions qu'il lui avoit prêtés, le Prince Palatin consentoit à lui céder le Comté de Cham. Telles étoient les prétentions de part & d'autre, & aucun des deux partis ne manqua de raisons pour les appuyer. Frideric pere de Charles-Louis, disoient les Impériaux & ceux qui favorisoient le Duc de Baviere, s'étoit rendu coupable du crime de léze-Majesté par son entrepri-

se sur la Couronne de Boheme, & par les troubles qu'il avoit excités dans l'Empire. Laisser impuni un attentat de cette nature, c'est sapper les fondemens de la sureté & de la tranquillité publique. Les enfans d'un pere si coupable ne sont-ils pas trop heureux après la perte totale de leur Etat & de leur fortune, d'en recouvrer la meilleure partie? Le Duc de Baviere étoit depuis plus de vingt ans en possession, de l'aveu de presque tout l'Empire, reconnu Electeur par tous les Etats souverains, & résolu de défendre ses droits jusqu'à la derniere extrêmité : étoit-il juste de continuer une guerre si funeste à toute l'Allemagne pour les intérêts d'une Maison qui ne méritoit aucune grace?

An. 1647.

Les Suedois, sans se mettre en peine d'approfondir ces raisonnemens, vouloient l'emporter d'autorité. Ils avoient besoin pour cela d'être soutenus par les François, & ils sollicitoient le Comte d'Avaux de se joindre à eux; mais ils ne trouverent pas dans ce Ministre les dispositions qu'ils souhaitoient à cet égard. La

An. 1647. France n'auroit pas vû avec plaisir le rétablissement de la Maison Palatine au même état de puissance & d'autorité où elle étoit avant la guerre de Boheme. On se souvenoit que les Princes de cette Maison avoient autrefois amené des secours aux Huguenots pour faire la guerre à leur Souverain, & quoique depuis la réduction de la Rochelle cette Faction donnât peu d'inquiétude à la Cour, il étoit de la prudence de lui ôter cet appui. Le Comte d'Avaux répondit aux Suedois, que la France avoit fait ce qu'elle avoit pû pour détourner l'Electeur Frideric de l'entreprise de la Boheme, & que n'ayant pû l'en dissuader, elle étoit en droit d'abandonner ses successeurs à leur mauvaise destinée. Qu'elle avoit reconnu le Duc de Baviere pour Electeur, & qu'elle avoit toûjours refusé ce titre au Prince Palatin, sur-tout dans le cours des négociations de Hambourg, où l'Ambassadeur d'Angleterre fit de vains efforts pour le lui faire accorder. Que ce Prince n'avoit rendu aucun service à la cause commune. Que

dans la disette d'argent où étoit la France, si le Clergé qui en fournissoit une bonne partie voyoit qu'on l'employât à rétablir un Prince hérétique au préjudice du principal défenseur du parti Catholique, non seulement il refuseroit de contribuer, mais qu'il souleveroit tout le Royaume contre le Gouvernement. Que le Duc de Baviere avoit rendu d'importans services aux deux Couronnes en contribuant à leur faire obtenir leur satisfaction. Qu'il étoit disposé à s'unir étroitement avec elles, & que la France sur-tout ne l'abandonneroit jamais, suivant le dessein qu'elle avoit formé depuis long-tems de s'en faire un puissant Allié qu'elle pût opposer à la Maison d'Autriche, qu'au reste la restitution du bas Palatinat avec un nouveau titre d'Electeur étant un pur effet de la protection des deux Couronnes, un si grand service méritoit bien que les Princes Palatins leur fussent éternellement attachés; & qu'il falloit tâcher que la restitution du bas Palatinat fût entiere, sans même en excepter la Bergstrasse que l'Elec- AN. 1647.

teur de Mayence vouloit retenir.
AN. 1647. Les Suedois ne se laisserent point encore persuader par ce discours ; & après avoir écouté les raisons de leurs adversaires, ils plaiderent à leur tour. Si l'Electeur Frideric, disoient-ils, s'est rendu coupable par une entreprise qu'on ne peut justifier, son crime, quel qu'il soit, n'est-il pas assez expié par cette longue suite d'infortunes que sa Maison éprouve depuis tant d'années, sur-tout s'il est vrai, comme quelques-uns l'ont soupçonné, que le Duc de Baviere fit solliciter secrétement Frideric à cette entreprise, afin de profiter des malheurs dont il prévoyoit qu'elle seroit suivie. Il est tems, ajoutoient-ils, de mettre fin à de si longues disgraces dont tous les Etats de l'Empire & les Princes Etrangers sont également touchés. Si on ne satisfait pas les Princes Palatins par un accommodement équitable, ils trouveront tôt ou tard de puissans défenseurs dans les Rois d'Angleterre & de Dannemarck leurs parens & dans les Provinces-Unies qui professent la même Religion. C'est une semen-

ce de guerre qu'on laiſſe dans l'Empire Les Electeurs de Saxe & de Brandebourg n'ont jamais approuvé la tranſlation de l'Electorat au Duc de Baviere, & s'ils y ont paru conſentir dans la ſuite, c'eſt qu'ils n'étoient pas en état de s'y oppoſer. C'eſt d'ailleurs à ce Prince qu'il faut attribuer tous les malheurs de l'Allemagne. La bataille de Prague eut terminé la guerre, ſi ſon ambition ne l'avoit porté à la continuer. C'eſt lui qui perſuada en 1629. à Ferdinand II. de publier le fatal Edit de reſtitution qui força tous les Princes Proteſtans à prendre les armes. Si malgré toutes ces raiſons on veut déroger en ſa faveur à la Bulle d'or, pourquoi faut-il lui donner le premier rang entre les Electeurs au préjudice de l'Electeur de Saxe qui poſſede ce titre depuis ſi long-temps? Il eſt étonnant que la France s'intéreſſe ſi vivement pour un Prince qui l'a ſi ſouvent trompée. Mais après tout comme cette affaire regarde tout l'Empire, il ne ſeroit pas juſte de la décider ſans prendre l'avis de tous les Etats. C'eſt à quoi le

An. 1647.

An. 1647. Comte d'Avaux n'eut pas de peine à consentir, persuadé que le jugement des Députés ne seroit pas contraire au projet de la France, soutenu par les Impériaux & de tout le parti Catholique, & dans la vuë de donner aux Etats de l'Empire une occasion de signaler leur autorité en prononçant sur un différend si important.

Les Bavarois ne laissoient pas de redouter la brigue des Suedois & des Princes Palatins, & se donnoient beaucoup de mouvemens pour en prévenir l'effet. Tandis qu'ils menaçoient les Impériaux s'ils hésitoient à exécuter leurs promesses, de se mettre sous la protection du Roi de France avec les Cercles de Baviere, de Suabe, de Franconie & de Westphalie, ils représentoient aux Suedois tout ce que le Duc avoit fait pour leur faire accorder les grands avantages qu'ils avoient obtenus, & la disposition où il étoit de préparer les voyes à une étroite union avec la Suede par le Traité de neutralité qui étoit alors sur le point de se conclure. Ils faisoient valoir aux Dépu-

tés des Etats les soins qu'ils s'étoient donnés jusqu'alors pour l'accommodement des griefs, ils promettoient d'y travailler encore plus efficacement. Ils obtinrent du Collége des Electeurs une décision favorable. Ils gagnerent la plupart des Députés même Protestans ; de sorte que les Suedois voyant que les Députés des Princes Palatins n'avoient pour se défendre d'autres armes que les plaintes & des protestations inutiles, parurent se ranger à leur tour du parti le plus fort. Le Traité d'Ulm les avoit un peu reconciliés avec le Duc de Baviere, & ils consentirent à l'accommodement proposé, à condition que l'Electeur feroit incessamment tous ses efforts pour procurer l'accommodement des griefs à la satisfaction commune des deux partis. Les François obtinrent même dans la suite de faire rayer un article par lequel on vouloit rétablir dans le haut Palatinat l'exercice du Luthéranisme comme il étoit en 1624. Toute cette affaire eût été consommée dès-lors, si les Impériaux que le Traité d'Ulm irritoit contre l'Electeur, ne

AN. 1647.

Mémoire des Plénipot. 8. Juillet 1647.

An. 1647. s'étoient tout-à-coup refroidis à son égard, jusqu'à lui faire craindre qu'ils ne se joignissent aux Suedois pour relever le parti du Prince Palatin. Mais ce mécontentement des Impériaux n'eut pas de suite, parce qu'il dura peu, comme on le verra bientôt.

XXXI. Réglement sur les griefs de Religion.

Après la décision de cette grande affaire, on travailla avec ardeur à l'accommodement des griefs. Enfin le moment étoit venu, après toutes les horreurs d'une longue & sanglante guerre, de terminer ces differends qui déchiroient depuis plus de cent ans le sein de l'Allemagne, & pour lesquels le vrai comme le faux zéle de religion fit souvent oublier aux peuples les premieres loix de l'humanité. Il s'agissoit de fixer par des loix immuables les droits des Catholiques & des Protestans, par rapport à l'exercice de la Religion, à la jurisdiction spirituelle & temporelle, au droit de remplir les charges publiques ; il falloit remettre en possession ceux qui avoient été injustement dépossedés, rendre justice à tous ceux qui avoient quelque juste

sujet de se plaindre, & étouffer par de sages réglemens toutes les semences de querelles & de dissension. Un pareil accommodement en fait de Religion n'est guéres possible dans des temps ordinaires. Ce n'est qu'après avoir essuyé toutes les suites funestes d'une longue dissension, que le zéle s'épuisant avec les forces, les esprits deviennent plus traitables & se prêtent à des tempéramens. C'est la circonstance où se trouvoient alors les deux partis en Allemagne; de sorte qu'après beaucoup de débats il fallut enfin consentir à un accommodement. L'autorité des deux Couronnes étoit d'un grand poids pour la décision de cette affaire; mais elles se trouvoient encore en opposition de vuës & d'intérêts; malheureusement pour les Catholiques, les Suedois à la tête des Protestans faisoient le parti le plus fort comme le plus ardent, & le Comte d'Avaux obligé de ménager dans eux des Alliés nécessaires, étoit réduit à dissimuler dans les affaires moins essentielles au Traité, afin de ménager son crédit pour les grandes occasions. AN. 1647.

AN. 1647. Si les deux partis avoient voulu s'en tenir à la paix de Religion, ils y auroient trouvé la décision de tous leurs differends, en convenant de bonne foi de l'interprétation de quelques articles. Mais ce Traité qui dans le temps avoit paru si avantageux aux Protestans, leur étoit devenu odieux, sur-tout de la maniere dont on l'interprétoit depuis que leur parti devenu plus nombreux & plus puissant, se voyoit en état d'aspirer à de plus grands avantages. Il s'étoit fait d'ailleurs de part & d'autre de grandes infractions à ce traité dès le temps qu'il avoit été publié, c'est-à-dire, depuis près de cent ans. Falloit-il pour remédier aux abus remonter si loin, & attaquer des établissemens fondés sur une si longue possession? La chose eut été sujette à de trop grands inconvéniens, & on convint qu'il falloit fixer pour cette recherche un terme depuis la paix de Religion & avant l'Edit de restitution, en sorte qu'on laisseroit ou qu'on rétabliroit les choses par rapport à la Religion & aux biens Ecclésiastiques, au même état

où elles étoient dans ce terme ou dans cette année. Le choix de cette année n'étoit point indifférent, parce qu'il pouvoit donner plus ou moins d'avantage aux Catholiques ou aux Protestans, selon l'état où ils s'étoient trouvés dans l'année qu'on choisiroit, & il y eut sur cela des contestations assez vives, après lesquelles on convint de part & d'autre de l'année 1624. C'est ce qu'on appella *terminus à quo*, c'est-à-dire, le terme & l'année depuis laquelle tout ce qui avoit été fait de contraire à l'état où étoient les choses dans cette année-là seroit annullé, réformé & réparé, chacun demeurant ou rentrant en possession de tout ce qu'il possédoit en 1624. Les Protestans ne laisserent pas de faire à cette loi quelques exceptions en leur faveur. Car outre le rétablissement de l'exercice de la Religion Protestante dans Ausbourg, Dunckespuel, Ravensbourg & Biberac, ils obtinrent que les charges publiques y seroient aussi remplies par un nombre égal de Catholiques & de Protestans. Les Catholiques auroient

AN. 1647.

An. 1647. du moins souhaité n'accorder ces avantages aux Protestans que pour un tems, & ceux ci y consentoient; mais ils vouloient que le terme fût de cent ans, & c'est ce qu'on appelloit *terminus ad quem*; encore y mettoient ils une clause qui devoit rendre leur possession véritablement perpétuelle; de sorte que les Catholiques se voyant les plus foibles, & que leur réserve n'auroit aucun effet réel, consentirent au lieu du terme de cent ans, à mettre la clause: *jusqu'à ce que les choses soient terminées par un accommodement à l'amiable*, & ensuite ils permirent même d'employer le terme *à perpétuité.*

Ce réglement une fois établi & accepté des deux partis, il fut aisé de terminer tous les différends qu'il y avoit entre les Catholiques & les Protestans par rapport aux bénéfices & aux revenus Ecclésiastiques, à l'exercice de l'une & de l'autre Religion. Les Protestans y gagnerent beaucoup, en ce qu'ils devenoient tranquilles possesseurs des biens Ecclésiastiques dont les Catholiques leur avoient toûjours jusqu'alors dis-

puté la possession, ne les regardant que comme d'injustes usurpateurs, & bien résolus de les déposseder dès qu'ils seroient assez forts pour l'entreprendre. Les Catholiques ne laisserent pas d'en tirer aussi quelque avantage, en ce que cet article assuroit leur état, les mettoit désormais à couvert de nouvelles entreprises, & leur laissoit encore une grande supériorité sur le parti Protestant. Comme le détail de ce réglement se trouve dans le Traité même de Munster & d'Osnabrug que je rapporterai à la fin de cet ouvrage, il seroit superflu d'en parler ici, & je me bornerai à quelques contestations particulieres qu'il y eut sur deux ou trois articles.

An. 1647.

XXXII. Contestations sur deux Evêchés.

Quoiqu'en 1624. qui étoit le terme *à quo*, l'Evêché d'Osnabrug eût été possedé par un Evêque Catholique, & fût par conséquent dans le cas d'être rendu aux Catholiques, les Protestans prétendirent l'excepter de la régle générale, & les Suedois qui aprés s'être rendus maîtres de la Ville, & en avoir chassé l'Evêque François Guillaume de Baviere,

An. 1647. avoient nommé à cet Evêché Gustave, fils naturel de Gustave Adolphe, ne pouvoient consentir à cette restitution. Ce démêlé fut poussé de part & d'autre avec toute la vivacité possible. L'Evêque d'Osnabrug dont le zéle étoit animé par l'intérêt personnel, comptoit jusqu'à quatre-vingt-cinq visites qu'il avoit faites aux Plénipotentiaires François pour les intéresser en faveur des Catholiques, que la perte d'un bénéfice si considerable mettoit au désespoir; & le Nonce du Pape se donnoit aussi de grands mouvemens secondé des Jesuites d'Osnabrug & du Confesseur de l'Empereur. L'Evêché de Minden que les Impériaux avoient cedé à l'Electeur de Brandebourg étoit un second objet de leur zéle, les Etats Catholiques prétendant que cet Evêché ayant toujours été Catholique, l'Empereur n'avoit aucun droit d'en disposer. Il est vrai qu'en 1624. il y avoit eu un Administrateur Luthérien; mais il n'y avoit été reçû que sur la promesse qu'il fit & qu'il ne tint pas de se faire Catholique dans un an. Le Chapitre avoit nom-

jours gouverné, & les habitans ne lui avoient pas fait serment de fidélité, de sorte qu'il n'avoit été ni Evêque ni Administrateur que de nom. Un peu plus de fermeté de la part des Impériaux auroit pû sauver cet Evêché; mais pressés par l'Electeur de Brandebourg, les Suedois & les Protestans, & déterminés à ne rien sacrifier du leur, ils ne purent imaginer d'autre expédient que de s'accommoder aux dépens de l'Eglise Romaine, & après qu'ils eurent donné leur consentement à l'aliénation de cet Evêché, les Catholiques ne furent plus écoutés. L'Evêché d'Osnabrug fut mieux défendu. Le Comte d'Avaux animé d'un véritable zéle pour les intérêts de l'Eglise oublia pour les défendre jusqu'aux siens mêmes. Car il n'est pas douteux que la France ne s'intéressât très-sincérement à la conservation des biens Ecclésiastiques. La Religion inspiroit sur cela à la Reine des sentimens très-vifs, jusqu'à écrire quelquefois elle-même au Comte d'Avaux pour animer & autoriser son zéle. La politique même ne pou-

An. 1647.

XXXIII. Les Impériaux cédent aux Protestans l'Evêché de Minden.

Mémoire du Roi aux Plénipotent. 22. Juin 1647.

An. 1647. voit faire envisager à la Cour de France que comme un grand désavantage pour elle, que le parti Protestant se fortifiât si considérablement en Allemagne aux dépens des Catholiques. Mais enfin ces Protestans étoient ses Alliés, Alliés que l'ambition de la Maison d'Autriche avoit rendu nécessaires; & dont elle ne pouvoit se détacher sans perdre le fruit d'une guerre sanglante & ruineuse qui l'avoit épuisée, & sans demeurer ensuite exposée au ressentiment d'un ennemi vindicatif & puissant, qui trouveroit le moyen de réünir contre elles toutes les parties. D'ailleurs si l'Empereur pour calmer ses scrupules, avoit fait décider par les Théologiens de Vienne, qu'il lui étoit permis pour donner la paix à l'Empire, de sacrifier une partie des biens de l'Eglise, quoique ce fût à lui à les défendre, il faut avoüer que cette décision étoit beaucoup plus favorable à la France, qui liée aux Protestans par les seuls intérêts politiques, ne prenoit aucune part aux démêlés de Religion. Elle eut regardé comme un crime d'aider les Pro-

testans à dépoüiller l'Eglise d'Allemagne ; mais elle étoit en droit de laisser à la Maison d'Autriche & à ses partisans le soin de la défendre. Elle fit plus ; elle employa les sollicitations, les prieres, les plaintes & les reproches pour moderer l'avidité des Protestans, & les Députés de Baviere avoüoient que si le Comte de Trautmansdorff avoit voulu mieux profiter des dispositions de la France à cet égard, il auroit sauvé à l'Eglise la plupart des biens qu'elle perdit, & que ce que l'on en avoit sauvé étoit dû au zéle des François.

An. 1647.

Mémoire du Roi, 6. Juillet 1647.

XXXIV. Le Comte d'Avaux a agit vivement pour conserver Osnabrug aux Catholiques.

Cependant le Comte d'Avaux qui avoit pour la Réligion un zéle plus vif que celui du Cardinal Mazarin, étoit peu satisfait d'un sistême où il entroit tant de molesse & de timidité. Le Cardinal craignoit trop, selon lui, de mécontenter les Alliés, & usoit avec eux de trop de ménagemens. Le Comte étoit persuadé qu'il falloit au contraire leur marquer de la fermeté & de la résolution, parce qu'en effet ils avoient encore plus besoin du secours de la France qu'ils ne lui étoient nécef-

An. 1647. faires, & qu'ils appréhendoient la rupture plus que le Cardinal même. Comme le Comte d'Avaux voyoit les choses de plus près & depuis longtems, on peut croire qu'il les voyoit mieux; & sur ce principe il ne cessoit de représenter à la Cour de France, combien il lui étoit facile de réprimer les entreprises des Suedois, & de les empêcher de prendre un si grand empire dans la négociation des affaires de Religion. C'est notre condescendance qui les enhardit, écrivoit-il au Cardinal Mazarin; il faut nous y opposer ouvertement, & *je gagerois ma vie, que si votre Eminence prend la peine d'en faire du bruit au Résident de Suede, & fait envoyer ordre ici & à Stockolm d'insister sur l'observation des Traités, il n'en arrivera aucun inconvénient, parce que les Suedois craignent plus de nous perdre, que nous n'avons d'envie de les conserver.* Mais une conduite si ferme n'étoit point du goût du Cardinal, qui étoit par son caractere extrêmement circonspect, quelquefois même au-delà des régles de la prudence; & comme le senti-

Lettre du Comte d'Avaux au Card. Mazar. 14. Mai. 1647.

ment du Comte d'Avaux étoit une censure du sien, il en étoit intérieurement d'autant plus piqué contre ce Ministre, qu'il n'osoit s'expliquer ouvertement dans la crainte de se rendre odieux à tous les Catholiques. Le Comte ne laissoit pas de suivre son idée ; & soit qu'il se crût obligé par le devoir de sa Religion de tenter toutes sortes de voyes pour en défendre les intérêts, soit qu'il espérât réüssir du moins en partie, sans se broüiller absolument avec les Alliés, & sans encourir le blâme du côté de la Cour, flatté d'ailleurs de l'honneur qu'il se feroit auprès de tous les Catholiques qui invoquoient sa protection, qui l'appelloient leur *Sauveur*, & dont il étoit presque l'unique défenseur, il se livra sans ménagement à tous les transports de son zéle. Outré des pertes que les Catholiques avoient déja faites, & qu'il n'avoit pû empêcher, il voulut du moins leur sauver Osnabrug ; il encouragea les Impériaux à ne point se relâcher ; & voyant que les raisons & les remontrances faisoient peu d'effet sur l'esprit des Suedois, il es-

AN. 1647.

An. 1647. saya de leur parler d'un ton plus ferme.

Puffendorff. rerum Suecic. tar. li. XXX. §. 96.

Il leur dit qu'il avoit ordre de leur déclarer que la France avoit satisfait aux Traités au delà même de ses obligations ; que les deux Couronnes ayant obtenu tout ce qu'elles avoient désiré pour leur satisfaction, & que ne restant plus à terminer que quelques différends peu considérables entre des Princes particuliers, & quelques démêlés entre les Etats ausquels la France ne vouloit prendre aucune part, elle ne se croyoit plus obligée ni à entretenir une Armée en Allemagne, ni à payer à la Suede le subside ordinaire. Il reprocha en particulier à M. Salvius de manquer à ce qu'il lui avoit promis quelque-temps auparavant, de ne plus insister sur Osnabrug. Salvius prétendit se justifier en ce que c'étoit pour les Protestans & non pour la Suede qu'il demandoit cet Evêché ; mais, repliquoit le Comte d'Avaux, puisque nous l'avons refusé à la Suede même, comment pouvons nous consentir qu'on l'accorde aux Protestans ? Tant de zéle de la part du Mi-

Ecrit du Comte d'Avaux au Duc de Longueville, 10. Fév. 1647.

nistre François déplut beaucoup aux intéressés, & leur animosité alla si loin, qu'on avertit secrétement le Comte d'Avaux, que s'il s'obstinoit à vouloir conserver Osnabrug aux Catholiques, il n'y avoit point de sureté pour lui dans la Ville. Il fit peu de cas de cet avis. Mais il fit plus d'attention au mécontentement que les Suedois témoignerent de la déclaration qu'il leur avoit faite. Comme il connoissoit la disposition de la Cour, il craignit d'en être désavoüé, si les Suedois y portoient leurs plaintes, il les pria de n'en point écrire en Suede; il écrivit lui même à Stokolm à M. Chanut, afin qu'il prévînt la Reine Christine, & se voyant ainsi désarmé par la molesse de la Cour de France, il fallut malgré lui qu'il modérât son zéle, & qu'il se prêtât à des accommodemens. L'Empereur est foible, disoit le Baron d'Oxenstiern, & depuis le Traité d'Ulm, il n'est plus en état de nous résister. Vous demanderez donc bientôt, repliquoit le Comte d'Avaux, Tréves & Mayence. Pour quoi non, répondit Oxenstiern? tout

AN. 1647.

Lettre du Comte d'Avaux à M. Chanut, 13. Avril 1647.

An. 1647.

se peut faire avec le temps, pour peu que la guerre dure. Salvius même fut étonné d'un discours si hardi, & le Comte d'Avaux répondit en riant, que quand les Protestans seroient maîtres de ces deux Archevêchés, *le Roi de France n'auroit plus qu'à choisir entre la Confession d'Ausbourg & l'institution de Calvin.*

Puffendorff. ibid. §. 115.

Il n'abandonna pourtant pas le dessein de sauver Osnabrug, & il ne dissimula pas aux Députés des Etats Protestans, que la France n'étoit nullement disposée à continuer la guerre pour leur faire obtenir cet Evêché. Cette déclaration les inquiéta & encouragea les Impériaux, à qui le Comte d'Avaux, pour les autoriser à faire plus de résistance, fit entendre que s'ils cédoient Osnabrug aux Protestans & à la Suede, la France se croiroit en droit de demander non-seulement l'Evêché de Strasbourg, mais encore les quatre Ville forestieres & le Brisgaw. On en vint enfin à une espéce d'accommodement. Il falloit un dédommagement aux Ducs de Lunebourg pour les droits qu'ils avoient cédés

XXXV. Accommodement pour l'Evêché d'Osnabrug.

en faveur de l'Electeur de Brandebourg. Il falloit aussi un dédommagement à Gustave, possesseur actuel de l'Evêché d'Osnabrug, en cas qu'on le cédât aux Ducs de Lunebourg. Les Catholiques s'obstinoient de leur côté à vouloir le conserver à François-Guillaume. Or le moyen qu'on prit pour concilier toutes ces prétentions opposées, fut que le Comte Gustave seroit dédommagé en argent : que l'Evêque François-Guillaume conserveroit l'Evêché toute sa vie, & qu'après sa mort l'Evêché seroit possedé alternativement par un Evêque Catholique & un Protestant qui seroit pris dans la Maison de Lunebourg. Telle fut la décision de ce grand différend. Elle ne satisfit ni l'un ni l'autre parti, les Catholiques y perdant beaucoup, & les Protestans n'y gagnant pas assez à leur gré. Le Comte d'Avaux perdit aussi un peu de la confiance que les Protestans avoient en lui, & il échappa quelquefois à Salvius de dire que *la bigoterie de M. d'Avaux ruineroit les affaires des deux Couronnes, & feroit perdre à la France l'amitié des Protestans.*

AN. 1647.

An. 1647.

L'article de l'*autonomie* fut encore un des plus contestés. On appelloit ainsi le libre exercice de la religion, ou la liberté de conscience dans les Provinces de l'Empire. Les Protestans vouloient étendre ce droit en faveur de leur Religion jusques dans la Boheme, la Silesie & les autres païs héréditaires de la Maison d'Autriche ; c'étoit manifestement abuser de leur fortune pour faire les demandes les moins équitables. Car après avoir obtenu tout ce qu'ils pouvoient demander pour leur Religion dans les terres de leur dépendance, de quel droit vouloient-ils faire la loi à l'Empereur dans les siennes ? ils s'étoient mis en possession du *droit de réformer*, que les Catholiques leur avoient contesté jusqu'alors : c'étoit pour les Etats immédiats de l'Empire le droit de ne tolerer dans leur territoire ou leurs domaines, que l'exercice public de la Religion qu'ils professoient, & d'obliger ceux qui professoient ou qui embrassoient une Religion différente, de se bannir eux-mêmes de leur patrie en vendant tous leurs biens. Etoit-il juste de

XXXVI. Réglement pour la liberté de conscience.

vouloir priver l'Empereur d'un droit qu'on accordoit aux plus petits E- tats de l'Empire ? Les Impériaux témoignerent sur cet article une fermeté inébranlable, jusqu'à consentir à rompre toute la négociation, si on persistoit sur cette demande, & ils furent si bien secondés par le Comte d'Avaux & tous les Catholiques, que les Suedois furent obligés de se contenter de ce qu'on leur offrit. Ce fut que l'Empereur accorderoit dans la Silesie aux Ducs de Brieg, Lignitz, Munsterberg, & Oels, & à la Ville de Breslau, qui étoient de la Confession d'Ausbourg, le libre exercice de leur Religion, comme ils l'avoient obtenu avant la guerre; & enfin les Impériaux consentirent encore que les Protestans de ces Duchés pussent bâtir trois Temples, sçavoir à Glogaw, à Schweidnitz, & à Jaur, hors des murailles de ces Villes, pour y exercer publiquement leur Religion.

AN. 1647.

Quant à la Boheme, la Moravie, l'Autriche & les autres Provinces héréditaires de l'Empereur, elles furent comprises dans un article

AN. 1647.

commun de la liberté de conscience qui fut accordée dans tout l'Empire.

XXXVII. Elle est accordée pour tout l'Empire.

Par cet article qui est toujours en vigueur, les Etats de l'Empire doivent tolerer patiemment dans leur territoire ceux de leurs sujets qui professent une Religion différente de la leur, pourvû qu'ils ne l'exercent pas publiquement, & que d'ailleurs fidéles à tous leurs devoirs, *ils ne donnent occasion à aucun trouble;* c'est en conséquence de cette loi qu'on voit en Allemagne dans quelques Etats ce mélange de Catholiques & de Protestans, parce que les Souverains l'ont bien voulu permettre. Mais quand les Princes ne veulent qu'une Religion dans leur territoire, il leur est aisé de trouver des prétextes pour user du *droit de réformer*, & contraindre leurs sujets d'une Religion différente à se retirer ailleurs. On en a vû beaucoup d'exemples depuis la paix de Munster; & comme on prévoyoit cet inconvénient, les Protestans demanderent qu'on accordât à ceux qu'on obligeroit de sortir du territoire, quinze ans pour s'y disposer. Les Catholi-

ques n'en offrirent que deux, & enfin le terme fut réglé à cinq ans. On ajouta à cet article, que ceux qui seroient contraints de changer de demeure, ne seroient pas obligés de vendre leurs biens, qu'ils pourroient les retenir, les faire administrer par qui ils voudroient, & les venir visiter eux-mêmes quand ils jugeroient à propos, sans qu'ils eussent besoin pour cela de passeport ni de permission particuliere.

An. 1647.

XXXVIII. On termine l'article de la Landgrave de Hesse.

Pendant ces diverses négociations qui intéressoient tout l'Empire, les Députés de Hesse-Cassel suivoient leur projet; & quoique le Comte d'Avaux partageât ses soins à tous les partis pour les concilier ou les rapprocher, la satisfaction de Madame la Landgrave, cette fidéle Alliée de la France, étoit l'article qu'il avoit le plus à cœur, & pour lequel il agit avec le plus de vivacité. Il fallut en effet de la fermeté de sa part & de celle des Suedois pour faire réüssir cette négociation. Les premieres propositions de la Landgrave avoient été rejettées avec beaucoup de hauteur; & elle faisoit en effet des

AN. 1647. demandes si considérables, que le Comte d'Avaux jugea lui-même qu'il falloit les moderer ; d'autant plus que l'Eglise y étoit fort intéressée ; car c'étoit aux dépens des Evêchés de Mayence, de Cologne, de Paderborn, & de l'Abbaye de Fulde qu'elle demandoit sa satisfaction. Elle avoit d'ailleurs avec le Landgrave de Hesse-Darmstadt un démêlé qu'il falloit terminer. Ce Prince avoit un puissant appui dans l'Electeur de Saxe, dont il avoit épousé la fille. Le Comte de Trautmansdorff qui aimoit ou qui craignoit l'Electeur, étoit peu favorable à la Landgrave, & de tout ce qu'elle obtint, elle en fut uniquement redevable aux deux Couronnes. On trouvera dans le Traité même tout cet article si bien détaillé, qu'il seroit inutile de le rapporter ici. J'omettrai par la même raison ce qui fut reglé en faveur du Marquis Frideric de Baden, de la Maison de Wirtemberg, & d'autres Princes particuliers pour qui la France s'intéressa.

Il étoit juste que les deux Couronnes songeassent à leurs propres avantages,

avantage, tandis qu'elles travailloient si utilement pour leurs Alliés; & elles n'avoient garde de s'oublier elles-mêmes. Il restoit pour le Traité de la Suede un article important à régler : c'étoit ce qu'elle appelloit la satisfaction de sa Milice, c'est-à-dire, une somme d'argent immense qu'elle demandoit à l'Empire, pour distribuer à ses troupes en forme de payement & de récompense. Les Etats de l'Empire Catholiques & Protestans, que la guerre avoit réduits à une extrême pauvreté, frémissoient à cette proposition qui devoit achever leur ruine. Mais la Suede épuisée elle-même & dans une disette absoluë d'argent, regardoit cet article comme une condition sans laquelle elle ne pouvoit pas faire la paix, & les Impériaux sentoient bien que ce seroit pour eux une nécessité d'y souscrire, sauf à disputer sur le plus ou le moins. Les Suedois traiterent une matiere si odieuse en elle-même avec une hauteur qui causa encore plus d'étonnement & d'indignation. Ce ne furent pas les Plénipotentiaires de Suede

AN. 1647.

XXXIX. Les Suedois demandent de grosses sommes d'argent.

qui se chargerent de la négociation. An. 1647. Les propositions furent faites par un ancien Officier fort accrédité parmi les troupes, nommé Erskein. Il sembla que l'armée Suedoise voulût former un tiers parti pour traiter en son nom, comme autrefois les armées Romaines, & son Député parla moins en Négociateur, qu'en Général ennemi qui commande des contributions aux peuples vaincus, déclarant avec menaces aux Impériaux & aux Députez des Etats, que si on ne satisfaisoit pas les troupes Suedoises, elles sçauroient bien se faire justice à elles-mêmes.

XL. Demandes des François.

Les François de leur côté demandoient à l'Empereur deux articles qu'ils n'avoient encore pû obtenir; c'étoit que le Duc de Lorraine fût exclu du Traité, & que l'Empereur s'engageât à ne donner aucune assistance au Roi d'Espagne contre le Roi de France, en cas qu'après la paix de l'Empire les deux Rois continuassent à se faire la guerre. La premiere ne paroissoit pas souffrir beaucoup de difficulté, parce que jusqu'alors l'Empereur n'avoit paru s'inté-

resser que médiocrement pour le Duc de Lorraine, & les Etats de l'Empire encore moins. Mais sur la seconde les Impériaux sembloient ne vouloir rien écouter. L'Empereur, disoient-ils, va devenir beaupere du Roi d'Espagne & de l'Infante. Peut-il, sans blesser les droits de la nature, s'engager à ne lui donner aucun secours contre ses ennemis? Mais, répondoit le Comte d'Avaux, le Roi de France peut-il, sans pécher contre les regles du bon sens, s'engager à ne donner aucun secours aux ennemis de l'Empereur, tandis que l'Empereur se réserve la liberté d'assister les ennemis du Roi de France? Ce n'est pas comme Empereur, repliquoient les Impériaux, c'est comme Roi de Boheme & Archiduc qu'il assistera le Roi d'Espagne. Mauvaise distinction qui ne satisfaisoit pas les François, car c'étoit toujours avoir sur les bras toutes les forces de l'Empereur, quoique sous un autre nom. Sur quoi ils rapportoient un mot que le Marquis de Spinola avoit dit autrefois, lorsque s'étant plaint de ce que les François avoient in-

Lettre du Comte d'Avaux au Duc de Longueville, 20. Fév. 1647.

Mémoire du Roi au Comte d'Avaux, 8. Mars 1647.

AN. 1647. troduit des troupes dans Casal, on lui eut répondu que les Banieres étoient Mantoüannes. « J'aimerois » mieux, repartit-il, que les Banieres fussent Françoises & les » troupes Mantoüannes. » Le nom, dit-on, communément ne fait rien à la chose. L'Empereur & le Roi de Boheme étoient indivisibles, comme les Impériaux l'avoient autrefois déclaré aux Princes Palatins, lorsque ceux-ci prétendoient ne s'être point rendus coupables du crime de léze-Majesté, parce qu'ils n'avoient attaqué que le Roi de Boheme.

On trouva dans la suite une expédient pour accommoder ce différend, & il eût été terminé dès-lors, si les François & les Impériaux avoient eu un désir sincere d'avancer la paix; mais il survint alors dans la négociation un changement de situation, qui causa du moins pendant quelques mois une espéce de révolution d'idées & de projets. Les François & les Impériaux qui avoient jusqu'alors travaillé avec tant d'ardeur & de concert à hâter la paix de l'Empire, cesserent tout-à-coup de la presser, quoique

par des motifs differens. Les Suedois au contraire qui ne s'étoient jusqu'alors prêté à la négociation de la paix qu'avec une lenteur affectée, en reprochant aux François leur vivacité, semblerent se reveiller à leur tour pour hâter la conclusion du Traité; les acteurs, pour ainsi dire, avoient changé de rôle entre eux. Voici les raisons de ce changement.

An. 1647.

XLI. Ils cessent de presser la conclusion du Traité, & pourquoi.

La France s'étoit toûjours proposée de faire les deux Traités en même-temps, avec l'Empire & avec l'Espagne. Tandis que les Espagnols lui parurent dans la disposition d'avancer leur Traité, elle travailla à hâter celui de l'Empire, afin de pouvoir les conclure ensemble; c'étoit dans ces circonstances que le Comte d'Avaux avoit tant travaillé à avancer les affaires à Osnabrug; & lorsqu'elle s'apperçut que les Espagnols reculoient & traînoient la négociation en longueur, elle songea à retarder aussi le Traité de l'Empire, d'autant plus qu'elle espéra que les Impériaux dans l'impatience de finir la guerre, voyant la paix retardée par le Traité d'Espagne, pres-

Mémoire du Roi aux Plénipotent. 22. Juin. 1647.

AN. 1647.

Lettre des Plénipot. à M. de Brienne, 22. Juillet 1647.

seroient les Espagnols d'accepter les propositions de la France. Comme les Députés Protestans étoient ceux qui hâtoient le plus la conclusion du Traité, & que les Députés de Brandebourg avoient beaucoup de crédit dans ce parti, les Plénipotentiaires François leur firent présent de trois mille Richsdales pour les encourager à moderer leur zéle, & cette liberalité ne fut pas perduë. Il est pourtant vrai que la France reprit bien-tôt ses premieres vuës. Le soulevement qui survint dans la Sicile, les mouvemens de Naples, & ceux qu'elle espéroit dans le Milanés, la persuaderent que tant de disgraces forceroient inceßamment les Espagnols à faire la paix à quelque prix que ce fût ; ou que s'ils la refusoient elle seroit en état de continuer la guerre avec plus d'avantage que jamais. Mais les Impériaux à leur tour changerent eux-mêmes de conduite, & ne furent plus, du moins pendant quelque temps, dans les mêmes dispositions par rapport à la paix. Quoique le Traité d'Ulm dût naturellement les mettre dans

Les Impériaux se rallentissent de leur côté.

la nécessité de la faire incessamment, le projet que Jean de Werth forma de mener toutes les troupes de Baviere à l'armée Impériale, ranima leur courage. Avertis de la conspiration, ils en conçurent de grandes espérances ; l'Empereur écrivit au Comte de Trautmansdorff de suspendre la conclusion du Traité ; & quoique bien-tôt après ils apprirent que le projet avoit avorté, cependant comme les François avoient retiré d'Allemagne leurs troupes qui s'étoient ensuite mutinées, que l'armée Suedoise étoit dans la Boheme en danger d'échoüer devant Egra, & que l'Empereur faisoit de grands préparatifs pour l'attaquer avec avantage, on vit tout à coup leur zéle pour la paix se refroidir : ils avoient à la vérité accordé presque tout ce qu'on avoit pû leur demander de plus désavantageux ; mais ils n'avoient rien signé. Les Députés des Etats qui étoient à Munster prétendoient avoir droit de revoir & de réformer tout ce qui avoit été fait à Osnabrug sans leur intervention ; & le Comte de Trautmansdorff menaçoit de s'en

An. 1647.

Letre du Duc de Longueville, au Card. Mazar. 29. Juillet 1647.

retourner à Vienne en laissant tous les Traités imparfaits.

An. 1647.

XLII. Les Suedois au contraire pressent la conclusion de la paix.

Ce procedé inquiéta les Suedois. Leur armée étoit véritablement en péril ; & si dans ces circonstances il lui étoit arrivé un malheur, ils auroient vu évanoüir toutes leurs espérances, après une si longue & si pénible négociation. La France leur faisoit des difficultés sur la continuation & le payement du subside, dans la vuë de les rendre plus dépendans d'elle, & plus souples dans les points qui l'intéressoient, & elle avoit retiré son armée d'Allemagne, comme pour les affoiblir & les mettre hors d'état de donner la loi. Cette situation les rendit beaucoup plus actifs qu'ils n'avoient été jusqu'alors. Ils solliciterent tous les Négociateurs de conclure ; & les François qui vouloient encore alors retarder le Traité, en furent d'autant plus allarmés, qu'ils étoient obligés de dissimuler leurs vrais sentimens & même d'affecter de se joindre aux Suedois pour hâter la négociation, d'autant plus que s'ils ne pouvoient conclure leur Traité avec l'Espagne, ils ne vouloient pas man-

Lettre des Plénipot. 1. Juillet 1647.

quer encore celui de l'Empire. Mais il survint deux incidens qui parurent devoir le retarder plus que jamais. Le premier fut le départ du Comte de Trautmansdorff, le second fut la rupture de la neutralité du Duc de Baviere avec la France & la Suede.

AN. 1647.

XLIII. Le Comte de Trautmansdorff retourne à Vienne.

Quelques instances que purent faire les Médiateurs, les François & les Suedois & tout le parti Protestant pour arrêter le Comte de Trautmansdorff du moins encore quelques semaines à Munster, où les Suedois s'étoient rendus pour achever le Traité de concert avec les François, il voulut enfin obéïr aux ordres réïtérés de l'Empereur, & il partit pour se rendre à Vienne auprès de ce Prince, laissant à Munster au Comte de Nassau & à M. Volmar, & à Osnabrug au Comte de Lamberg & à M. Crane le soin de continuer la négociation. Le départ de ce Ministre fut l'effet des intrigues des Espagnols, & ils en triompherent. Toutes les disgraces des années précedentes n'avoient encore pû rabattre leur fierté. Quel-

AN. 1647. ques heureux succès qu'ils avoient eus cette année avoient ranimé leurs espérances, & toûjours pleins de confiance pour l'avenir, ils se persuadoient de plus en plus que la destinée de la Maison d'Autriche étoit de triompher tôt ou tard de tous ses ennemis, & qu'il falloit se roidir contre les prétentions trop ambitieuses des François, des Suedois & des Protestans. Le Comte de Trautmansdorff étoit trop facile selon eux. Son zéle manquoit de courage & de fermeté, sa molesse gâtoit toutes les affaires. Il avoit dès le commencement précipité le Traité de l'Empereur avec la France, en accordant tout ce qu'on lui avoit demandé, comme si la Maison d'Autriche avoit été à la veille de sa ruine. Il n'avoit pas mieux sçû résister aux Suedois ni aux Protestans, à qui il sembloit avoir abandonné l'Empire & les biens Ecclésiastiques comme au pillage, & cela lorsque la fortune commençoit à se réconcilier avec les armes Impériales & Espagnoles. Ces discours répandus à Munster, insinués à la Cour de Vienne, & sou-

AN. 1647.

vent répétés à l'Empereur par les personnes qui l'approchoient, eurent enfin leur effet. Le Nonce, l'Evêque d'Osnabrug & la plupart des Catholiques y contribuerent avec plus de zéle que de prudence, & l'Empereur se détermina sans beaucoup de peine à rappeller auprès de lui un Ministre qu'il n'avoit éloigné qu'à regret. Le Comte de Trautmansdorff n'aimoit pas les Espagnols, persuadé qu'ils nuisoient plus aux affaires de son Maître, qu'ils ne lui étoient utiles, & ceux-ci qui l'aimoient encore moins, avoient essayé de le perdre auprès de Ferdinand; par l'entremise de l'Impératrice & d'un Capucin accrédité nommé le Pere Chiroga. Mais l'intrigue échoüa, & l'Empereur avertit lui-même, par une lettre de sa propre main, le Comte de Trautmansdorff de ce qui se tramoit contre lui.

XLIV. Effets de cette retraite.

Le départ de ce Ministre rendit les Espagnols maîtres de la négociation de l'Empire, & ils ne songerent qu'à la retarder. Volmar leur étoit dévoüé. Le mécontentement des Catholiques favorisoit leurs des-

P vij

AN. 1647. ſeins. Ils leur perſuaderent ſans peine de remettre en délibération tout ce qui avoit été réglé à Oſnabrug. Ils releverent leur courage par l'eſpérance des avantages que l'armée Impériale étoit ſur le point de remporter ſur les Suedois. Il ſe fit un mouvement dans tous les eſprits. On ſollicita de tous côtés les Electeurs de Mayence, de Cologne & de Baviere de rompre leur Traité de neutralité, & de rentrer dans le parti de l'Empereur. On ne parloit que de chaſſer entierement les Suedois de toute l'Allemagne, & ceux-ci n'étoient pas en effet ſans inquiétude; l'Empereur perſuadé que l'armée Suedoiſe affoiblie par le ſiége d'Egra, ſeroit obligée de faire retraite, ſe campa fort près d'elle pour la fatiguer, & profiter des occaſions qui ſe préſenteroient de l'attaquer avec avantage. Ce deſſein ne lui réüſſit pourtant pas. Wrangel étoit un Général habile, actif & prévoyant, qu'il n'étoit pas aiſé de ſurprendre. L'Empereur fut ſur le point d'être pris lui-même dans ſa tente par quelques eſcadrons Sue-

dois qui pénétrerent dans le camp ennemi, & y causerent beaucoup de désordre & de confusion. A peine eut-il le temps de se sauver en robe de chambre; & bien-tôt ne pouvant plus subsister dans son poste, il fut obligé de se retirer après avoir perdu beaucoup de soldats par les maladies, la disette & le canon des Suedois. Il prit même le parti d'abandonner entierement l'armée, où sa présence quoiqu'utile pour encourager les troupes, ne laissoit pas d'être incommode par la multitude des Ministres & des Officiers de sa suite qui occupoient les logemens & qu'il falloit garder. Les Suedois ayant aussi fait un mouvement pour se camper dans un lieu plus avantageux, l'armée Impériale revint encore se poster presqu'à sa vuë de leur camp, les deux armées n'ayant pour objet que de s'affamer l'une l'autre. Il y eut seulement une action fort vive, où les Impériaux remporterent un avantage assez considérable, & ils vanterent ce succès avec beaucoup d'ostentation. Un Comte de Wrangel, neveu du Général y fut

AN. 1647.

XLV. Divers succès des armes Suedoises & de celles de l'Empereur.

An. 1647.

tué. Peu de tems après les Suedois eurent leur revanche dans deux autres occasions ; de sorte que tous les efforts des Imperiaux n'aboutirent qu'à se maintenir en égalité de forces, & à empêcher les Suedois de faire de nouveaux progrès, sans pouvoir en faire eux-mêmes de considérables. Mais la réünion du Duc de Baviere au parti de l'Empereur ranima leur courage & releva leur espérance, jusqu'à se flatter de devenir les maîtres des conditions de la paix.

Mémoire des Plénipot. 15. Juillet 1647.

Il y avoit déja quelque temps que les dispositions du Duc de Baviere étoient suspectes. Les Suedois en avoient toujours eu mauvaise opinion, sur-tout depuis la defection de Jean de Werth ; & les François moins défians, parce qu'en effet ce Prince affectoit de les menager, avoient de la peine à les rassurer. Bien tôt ceux-ci commencerent eux-mêmes à douter de la sincerité de l'Electeur & de ses Ministres. Il est vrai qu'il faisoit solliciter à la Cour de France un Traité d'alliance, & il mettoit dans cette négociation assez de vivacité pour faire croire qu'il

Mémoire du Roi, 30 Août

agissoit de bonne foi ; mais d'un autre côté on entendoit ses Ministres à Munster se plaindre sans cesse des Suedois. Ils étoient avertis, disoient-ils, que les Suedois offroient au Comte de Trautmansdorff de rompre le Traité de neutralité qu'ils avoient fait avec le Duc de Baviere, pour en faire un avec l'Empereur. Ce fait étoit si peu vraisemblable, qu'on ne pouvoit le regarder que comme un prétexte qu'on cherchoit pour justifier un infidélité déja resoluë. Le Duc écrivit au Général Wrangel pour se plaindre des mauvais traitemens qu'on faisoit à l'Electeur de Cologne, sans égard au Traité d'Ulm, & il étoit vrai en effet que la Landgrave continuoit à vexer les terres de cet Electorat par d'énormes contributions. Il fit quelques autres démarches qui paroissoient tendre à une rupture, & surtout des recruës & de nouvelles levées de troupes dans un tems où il sembloit devoir plutôt en diminuer le nombre. Le Baron d'Hazelang quitta Munster sans avoir dissipé les soupçons qu'on lui témoignoit sur

AN. 1647.

XLVI. Changement du Duc de Baviere.

AN. 1647. les bruits qui couroient. Les François inquiets envoyerent au Duc de Baviere M. d'Herbigny pour le détourner, s'il en étoit encore tems, de prendre une résolution contraire aux intérêts des Alliés, Le Général Wrangel lui envoya la ratification du Traité d'Ulm par la Reine de Suede. Mais ce Prince avoit pris son parti.

Depuis son Traité de neutralité, le Nonce, l'Evêque d'Osnabrug, & tous les Catholiques n'avoient cessé de le lui reprocher & de le solliciter de le rompre. Il résista d'abord à leurs sollicitations par le même motif qui l'avoit porté à traiter. C'étoit l'espérance qu'il avoit conçûë que les François retirant leurs troupes d'Allemagne & la partie devenant assez égale entre les Impériaux & les Suedois, la crainte qu'ils auroient les uns des autres, & le désespoir de pouvoir prendre assez de supériorité pour donner la loi, les obligeroit à se rapprocher, à accepter des tempéramens & à faire incessamment la paix. Mais lorsqu'il vit que les Suedois, loin de se prêter à des voyes

XLVII. Causes de cette variation.

d'accommodement, étonnoient toute l'Allemagne par la hardiesse de leurs demandes, il ne se crut plus obligé à rien de tout ce qu'il avoit promis. Il avoit d'ailleurs divers sujets de plainte de la conduite des Suedois à son égard. S'ils avoient consenti à terminer l'affaire Palatine à son avantage, ce n'étoit que malgré eux, & le plus tard qu'ils avoient pû. M. Oxenstiern trop peu maître de son humeur pour la dissimuler, avoit demeuré plus de deux mois à Munster sans pouvoir se résoudre à faire la moindre politesse au Baron d'Hazelang : le bruit se répandoit que les vingt millions de Richsdales que les Suedois demandoient pour leur armée, ne seroient levés que sur les Catholiques, & qu'on prendroit en biens d'Eglise ce qu'on ne pourroit pas payer en argent. Tant de motifs réünis déterminerent enfin le Duc de Baviere à se réünir à l'Empereur. Les Espagnols étoient les Agens secrets de cette manœuvre par leurs insinuations auprès du Nonce & de l'Evêque d'Osnabrug. Ceux-ci agissoient par eux-

AN. 1647.

Mémoire des Plénipot. 26. Août 1647.

AN. 1647.

mêmes & mettoient en mouvement tout le parti Catholique. L'Electeur de Cologne avoit déja levé le masque & rompu hautement la neutralité. En vain plusieurs Ministres du Duc de Baviere, & en particulier le pere Vervaux, s'opposerent à la résolution de ce Prince. L'Electrice, le Comte de Curtz & le Comte de Groensfeldt le déterminerent. Les Théologiens le rassurerent par leurs décisions, & exciterent le peuple comme à une guerre de Religion. Le Traité fut conclu à Passaw par le Comte de Kevenhuller & M. Mendel de la part de l'Empereur, & le Comte de Groensfeldt de la part de l'Electeur.

Observations de M. d'Herbigny, 28. Octob. 1647.

XLVIII. Il veut garder le Traité avec les François, en rompant avec les Suedois: mais en vain.

Ce Prince n'eut sur cela aucun scrupule à l'égard des Suedois, persuadé que les sujets de mécontentement qu'il en avoit le dispensoient de tous ses engagemens ; mais la France l'avoit toujours bien servi, & ne lui avoit jamais manqué. Aussi voulut-il conserver, s'il étoit possible, l'amitié des François en rompant avec les Suedois. Il écrivit suivant ce dessein au Cardinal Maza-

rin & au Vicomte de Turenne, pour les assurer qu'il vouloit observer fidélement la neutralité avec la France, & il donna à ses Généraux des ordres conformes à cette résolution. Mais ce projet s'accordoit mal avec les intérêts de la France. M. d'Herbigny après avoit fait inutilement tous ses efforts pour faire changer de résolution à ce Prince, lui fit entendre qu'il se flattoit vainement de demeurer ami de la France, tandis qu'il se déclaroit ennemi de la Suede, & voyant qu'il ne gagnoit rien sur son esprit, il prit le parti de se retirer de sa Cour, pour ne pas donner lieu de croire que la France approuvât ce changement. La conduite du Duc de Baviere à l'égard de la France pouvoit en effet donner lieu de soupçonner qu'elle étoit d'intelligence avec lui, & il étoit important pour elle de désabuser sur cela les Protestans & les Alliés. C'est ce que les Plénipotentiaires François eurent soin de faire à Osnabrug & à Munster, où Salvius se rendit dans ce tems-lá, & reçut de leur part toutes les assurances qu'il pouvoit

AN. 1647.

Lettre des Plénip. à M. Chanut, 20. Octob. 1647.

Mémoire du Roi, 3. Oct. 1647.

Mémoire de M. de la Cour. 19. Nov. 1647.

désirer pour dissiper jusqu'aux moindres soupçons.

AN. 1647.

XLIX. Sentimens & conduite de la France en conséquence de cette désunion.

Il est assez probable que la France ne fut pas dans le fond extrêmement fâchée de cet évenement imprévû. Il remettoit les Suedois dans sa dédendance : il les rendoit moins impérieux & plus traitables. Il ranimoit le parti Catholique, & le sauvoit de l'oppression ; mais si la Cour de France y eut quelque part, ou si elle en eut quelque joïe secrette, elle dissimula si profondément ses sentimens ; que ses Alliés n'en conçurent aucun ombrage, sur-tout lorsqu'ils apprirent que le Vicomte de Turenne avoit reçû ordre de repasser le Rhin avec tout ce qu'il pouvoit assembler de troupes, pour recommencer la guerre contre le Duc de Baviere. Cependant comme ce Général n'avoit alors que cinq à six mille hommes, & qu'avec si peu de forces il n'étoit pas en état de faire repentir le Duc de son changement, la Cour de France jugea qu'il valoit mieux profiter pendant quelque-tems de la disposition où étoit ce Prince d'observer la neutralité avec

AN. 1647.

la France, afin de se donner le loisir de fortifier son armée, & les Suedois approuverent eux-mêmes cette conduite. Ainsi tout le ressentiment de la France se réduisit d'abord à des plaintes & à des reproches; encore étoient-ils adoucis par des expressions qui donnoient au Duc de Baviere lieu de penser qu'on étoit moins irrité de son changement, que touché de la considération de ses propres intérêts, & de l'éloignement de la paix que sa réünion avec l'Empereur ne pouvoit manquer de retarder. La querelle fut beaucoup plus vive entre les Suedois & les Bavarois.

Lettre du Card. Mazar. au Duc de Baviere, 25. Oct. 1647.

L'Electeur publia contre les Ambassadeurs & les Généraux de Suede une espéce de Manifeste, où il leur attribuoit toutes les causes de la rupture. Les Suedois y répondirent, & ce préliminaire fut aussi-tôt suivi d'une guerre ouverte. On prétend que si l'Electeur avoit joint sans délai toutes ses troupes à l'Armée Impériale, les Suedois auroient eu de la peine à se garantir d'une entiere défaite; mais l'unique objet de

Labardaus de Rebus Gallicis, l. 5.

AN. 1647.

ce Prince étoit de hâter la conclusion du Traité, & il ne vouloit pas donner à l'Empereur une supériorité dont il pût abuser pour éloigner la paix. Il suffisoit d'ôter aux Suedois, en les affoiblissant, l'envie de continuer la guerre, & de les contraindre par la crainte d'une entiere ruine à se contenter des avantages qu'on leur avoit déja accordés. Suivant ce dessein il n'envoya qu'une partie de ses troupes joindre l'armée Impériale, & il employa l'autre au siége de Memmingen que les Suedois occupoient depuis le Traité d'Ulm. La garnison n'étoit composée que de cinq cens hommes, ausquels on joignit deux cens habitans pour garder les postes les moins exposés ; mais les Suedois suppléerent au nombre par la valeur, & le Gouverneur nommé Preimsk n'omit aucune des ressources de l'art, ni des précautions que la vigilance inspire. Après quelques propositions inutiles, les Bavarois firent leurs approches, & en même tems qu'ils battoient la Ville de leur artillerie, ils y jetterent des bombes & des boulets rouges qui

L. L'Electeur envoye une partie de ses troupes à l'Empereur.

LI. Siége & prise de Memmingen par les Bavarois.

causerent beaucoup de désordre & encore plus de frayeur aux habitans. An. 1647.
Ils tirerent des mines cinq ou six cens ouvriers qu'ils employerent à miner les remparts. Pour ruiner ces travaux, le Gouverneur fit usage d'un ruisseau qui couloit dans la Ville. Après en avoir retenu l'eau par une digue, il la fit lâcher sur les ouvrages des assiégeans & en inonda une grande partie. Il fit quelquefois d'heureuses sorties, où il chassa les ennemis de leurs postes les plus avancés, encloüa leur canon. Mais les Bavarois sans s'étonner de leurs pertes, continuerent à pousser le siége avec vigueur, donnant assaut sur assaut, jusqu'à ce qu'après neuf semaines de siége, les assiégés commencerent à manquer de poudre. Il fallut enfin capituler, & de toute la garnison il ne resta au Gouverneur que cens cinquante hommes qu'il conduisit à Erford.

Puffendorff. rerum Suecic. lib. XIX num. 76.

Cette perte des Suedois fut suivie de celle d'Inglau en Moravie, que toute la valeur des assiégés ne put sauver, & qui après une longue défense, se vit enfin contrainte de se

rendre aux Impériaux. Ceux-ci s'é-
AN. 1647. toient encore rendus maîtres dans la Suabe de Ravensbourg, & de plusieurs autres Places dont la perte affoiblissoit considérablement dans cette Province le parti des Confédérés.

Puffendorff. ut suprà num. 80.

Les Bavarois de leur côté après la prise de Memmingen, firent encore une entreprise sur Nortlingen ; c'é-

LIII. Les Suedois perdent encore quelques autres Places.

toit à la fin de Novembre, & comme ils n'avoient pas fait les préparatifs nécessaires pour l'assiéger dans une saison si avancée, ils essayerent de réduire la Ville en y mettant le feu de toutes parts par la quantité de bombes qu'ils y jetterent. Bien-tôt en effet la Ville parut toute en feu. Les habitans consternés, les Magistrats & les Prêtres en larmes se jetterent aux pieds du Commandant Suedois, pour le solliciter d'avoir pitié d'une Ville prête à périr ; leurs prieres furent inutiles. Le Commandant fut inflexible, & les Bavarois découragés par sa fermeté, abandonnerent leur entreprise. Les Impériaux firent une tentative toute semblable sur la Ville de Worms, & ne réüssirent pas mieux.

mieux. Il sembloit qu'on eût changé la méthode ordinaire d'attaquer les Places. Ce n'étoit plus des siéges dans les formes accoutumées, où il n'y a de danger que pour les troupes de part & d'autre. On vouloit abreger par l'embrasement des Villes & la ruine des habitans ; procédé barbare, inspiré par la fureur, & contre lequel les loix de l'humanité reclameront éternellement, à la honte de ceux qui le mettent en usage. An. 1647.

Ces divers évenemens, quoique désavantageux aux Suedois ne décidoient point le succès de la négociation. Il falloit ruiner leurs forces, défaire leur armée, ou du moins l'obliger à faire retraite, pour la priver des subsistances qu'elle tiroit des Provinces d'Allemagne. Les Impériaux regardant la chose comme infaillible, se livrerent à la joïe que donne l'espérance d'un triomphe assuré. Leur armée seule étoit plus forte & en meilleur état que celle de Wrangel, dont la Cavalerie étoit en partie démontée. La jonction des Bavarois leur donnoit une grande supériorité. Que ne pouvoient-ils

An. 1647. pas se promettre si les Electeurs de Saxe & de Brandebouag se réunissoient avec l'Empereur, comme le bruit en étoit grand, & dans une circonstance où les Suedois ne pouvoient attendre aucun secours des François ? Le Général Wrangel sentit tout le péril où il étoit, & trop habile pour ne pas prévenir les malheurs dont il étoit menacé, il songea sérieusement à se mettre en lieu de sureté. Le Vicomte de Turenne étoit encore au-delà du Rhin ; il ne voyoit de secours à attendre que des Hessois & de Konigsmarck, qui commandoit un petit corps de troupes du côté de la Westphalie. Il forma le dessein de se rapprocher d'eux, & pour cet effet il se mit en marche avec toute la diligence possible, après avoir pourvû à la sureté des Places qu'il avoit conquises en Boheme.

LIII. Le Général Wrangel quitte la Boheme pour se rapprocher de la Westphalie.

Les Impériaux s'applaudirent de la sortie de Wrangel de la Boheme, comme d'une victoire. Mais ce Général, sans se mettre en peine de leurs discours, ne songea qu'à exécuter son projet. La marche étoit longue &

difficile, & il n'avoit pas le choix des routes les plus commodes. Obligé d'entrer dans la Misnie sur les terres de l'Electeur de Saxe, il fit observer à ses Soldats une sévere discipline, & prit toutes les précautions possibles pour ne point rencontrer de la part de l'Electeur des obstacles capables de l'arrêter, ou même de le perdre dans les circonstances où il se trouvoit. Il manquoit de vivres & d'argent, deux besoins pressans, dont le dernier sur-tout lui causoit une grande inquiétude. Les Soldats de son armée n'ignoroient pas la demande que les Plénipotentiaires de Suede avoient faite en leur faveur; l'idée des grandes sommes qui devoient leur être distribuées avoit réveillé leur cupidité, & impatiens d'obtenir ce qu'on leur avoit fait espérer, ils voyoient avec chagrin un changement de situation qui reculoit leurs espérances. Wrangel craignit une sédition, & pour la prévenir, distribua une somme d'argent qu'il tira des Plénipotentiaires de Suede; car la France venoit de leur livrer fort à propos une partie du subside ordi-

AN. 1647.

An. 1647.

LIV. Succès de sa marche.

naire. Cependant au premier bruit de sa marche, Melander à la tête de l'armée Impériale, & soutenu par le Comte de Groensfeldt, qui commandoit les Bavarois, l'avoit suivi au travers de la forêt de Boheme jusqu'à Iene dans la Misnie. Là il s'arrêta pendant plusieurs jours pour laisser reposer ses troupes, & donna ainsi aux Suedois le loisir de continuer leur marche. Wrangel s'étoit d'abord proposé de passer en Franconie dans le dessein de secourir Memmingen, & les Places que les Bavarois menaçoient dans la Suabe; mais voyant l'ennemi si près de lui, il n'osa tenter l'entreprise. Il craignit d'ailleurs que les Impériaux entrant dans la basse Saxe, ne se rendissent maîtres de l'Elbe & du Weser. Ainsi après avoir fait rompre les ponts de la Sala à Iene & aux environs, il passa cette riviere auprès de Mersbourg, il s'avança jusqu'à Mulhausen dans la Thuringe, ensuite dans l'Eichsfeldt, donnant par tout ses ordres avec une prévoyance admirable pour la conservation des Places qui appartenoient à la Suede;

& enfin il descendit le long du Weser jusqu'au Comté de Lippe, où il s'arrêta pour rafraîchir ses troupes fatiguées d'une si longue marche, & pour y attendre Konigsmarck & les Hessois. Car ceux-ci avoient toûjours été tellement occupés par le Général Lamboy qui commandoit dans la Westphalie un corps de troupes Impériales, qu'il ne leur avoit pas été possible de quitter leurs postes pour aller au-devant de l'armée Suedoise; ou plûtôt ils n'avoient jamais eu la volonté de le faire : les Hessois, parce qu'ils vouloient garder leur propre païs, Konigsmarck, parce qu'il ne pouvoit vivre en bonne intelligence avec Wrangel, & qu'il se flattoit de faire périr l'armée de Lamboy.

An. 1647.

LV.
Le Général Melander profite mal du danger où se trouvent les Suedois.

Il y a des momens décisifs qu'il est donné à peu d'hommes de connoître. C'étoit fait des Suedois en Allemagne, si Melander avoit sçû profiter de l'avantage qu'il avoit sur eux. Jamais depuis la mort du grand Gustave ils ne s'étoient vûs dans un plus grand péril de perdre le fruit de leurs victoires, &

An. 1647. après tant de célebres exploits & de sang répandu, ils étoient à la veille de voir évanouir leurs grands projets avec toutes leurs espérances. Les Suedois étoient à peine quinze mille hommes, & Melander en avoit plus de vingt-cinq mille. S'il s'étoit attaché à les poursuivre dans leur retraite, sans leur donner le tems de se reconnoître, il eût été difficile qu'il n'eût pas trouvé l'occasion de défaire ou de ruiner entierement leur armée. Et quelle gloire n'eut-il pas acquis par un si heureux succès dans la situation où étoit alors l'Empire Germanique ! mais au lieu de les suivre, l'envie de ravager la Hesse, pour se venger de la Landgrave dont il croyoit avoir été maltraité, le porta à se jetter dans cette Province, sous prétexte d'empêcher la jonction du Vicomte de Turenne avec Wrangel, & il perdit une occasion qu'il ne recouvra plus. Dès qu'on le vit entrer dans la Hesse, on augura mal de son expédition. Le pays est rude & montueux, plein de forteresses & de défilés, les païsans féroces, zélés pour leur

Prince, & aguerris. Il n'y étoit entré jusqu'alors aucune armée qui n'y eût péri misérablement; & si Melander n'y perdit qu'une partie de la sienne, c'est que la Province épuisée par une longue guerre, n'avoit plus les mêmes ressources pour se défendre. Il exerça les plus cruelles hostilités, & il alloit achever de ravager par le feu cette malheureuse Province, si la Landgrave n'avoit menacé d'user de représailles dans les terres de l'Electeur de Cologne. Bien-tôt la famine, suite ordinaire des ravages, l'obligea de distribuer ses troupes en différens quartiers pour subsister. Il n'en retint qu'une partie pour assiéger Marpug, & remettre en possession de cette Place le Landgrave Darmstadt. Il échoüa dans son projet. Peu s'en fallut qu'il ne trouvât dans cette entreprise la fin de ses jours & de ses exploits; car après qu'il se fut rendu maître de la Ville, qui étoit presque sans défense, Stauff qui commandoit la Citadelle, ayant sçu l'heure à laquelle il devoit souper chez un Bourgeois, fit pointer contre la maison une pié-

AN. 1647.

LVI. Il Manque d'être tué à Marpurg.

An. 1647. ce de canon qui troubla étrangement la fête. La sentinelle qui gardoit la porte de la salle eut la tête emportée, Melander fut blessé à la tête & à la poitrine d'un éclat de poutre, le Marquis de Bade eut les dents cassées, & le boulet passa entre les jambes du maître de la maison sans le blesser. Ainsi finit cette campagne, & cependant le Général Wrangel ayant distribué ses troupes dans divers quartiers des Duchés de Brunswick & de Lunebourg dans la basse Saxe, s'appliquoit à rétablir son armée & à se mettre en état d'aller bien-tôt lui-même chercher l'ennemi.

Comme les succès de la guerre regloient celui des négociations, les Plénipotentiaires de part & d'autre attentifs aux évenemens, sembloient aussi régler leurs dispositions selon la bonne ou mauvaise fortune des armées. Les Impériaux auparavant découragés, & peut-être trop faciles, commencerent à marquer de la fermeté. Les Suedois au contraire étoient abbatus & dans la crainte d'une funeste révolution.

Les François plus égaux dans leur conduite, tâchoient de rassurer les uns, & continuoient à témoigner aux autres la même assurance. Ils avoient cependant quelque inquiétude sur la fidélité des Suedois. Ceux-ci avoient consenti sans beaucoup de peine que la France differât de rompre avec l'Electeur de Baviere, & leur douceur en cette occasion parut suspecte à M. de Servien. « La dissimulation, dit-il, dont usent « les Suedois en une occasion qui « leur est si sensible & si importante, « m'est un peu suspecte, & quand je « vois que des gens qui sont si cha- « toüilleux ne font pas une plainte « d'une chose qu'ils n'approuvent pas, « je crains extrêmement qu'ils ne mé- « ditent quelque vengeance, qui ne « sçauroit être petite, dans un temps « où il n'y a plus rien à faire que de « conclure la paix avec nous, ou de « nous abandonner. « M. Brun fit dans ce temps-là un voyage à Osnabrug, où il vit les Suedois. Les François craignirent l'effet de ses insinuations. Ils appréhenderent que les Impériaux, pour servir la haine

An. 1647.

Lettre du Comte de Servien à M. de Lionne, 5. Nov. 1647.

LVIII. Différentes situations des esprits.

Mémoire des Plénipot. 2. Déc. 1647.

AN. 1647. & les intérêts des Espagnols n'offrissent tout aux Suedois & aux Protestans pour les détacher de la France, & que ceux-ci dans la situation périlleuse où ils étoient alors, n'acceptassent leur offres. Mais dans le fond ces terreurs étoient vaines. La Reine Christine étoit trop attachée à la France pour accepter un Traité si préjudiciable aux intérêts de cette Couronne ; & comme c'étoit principalement des Suedois que les Impériaux se plaignoient, irrités sur-tout de la demande qu'ils faisoient pour leur Milice, il n'étoit guéres vraisemblable qu'ils songeassent à les satisfaire pour les détacher des François. Mais une grande prudence est toûjours un peu timide.

Pour achever de troubler la bonne intelligence entre les deux Couronnes, il survint un accident imprévû, d'autant plus fâcheux qu'il étoit sans remede. Toutes les lettres que les Plénipotentiaires avoient écrites à la Cour depuis le mois de Janvier de cette année, & toutes les réponses qu'ils en avoient reçuës, ou du moins des copies au-

Lettre du Card. Mazar. au Duc de Longueville, 1. Nov. 1647.

tentiques de toutes ces lettres, avoient été venduës aux Espagnols par quelqu'un de la maison des Plénipotentiaires François. Il est aisé de juger combien il devoit y avoir dans un si grand nombre de lettres d'anecdotes curieuses pour les Espagnols, & dont ils pouvoient faire usage contre la France. Le Cardinal Mazarin en fut dans une inquiétude que rien ne peut exprimer. Plus on est couvert & dissimulé, plus on est sensible à un pareil accident. Avant que le Cardinal eût relû toutes les lettres il craignit que les ennemis n'y eussent trouvé quelqu'une de ces ruses & de ces tours artificieux qu'il employoit assez souvent dans les négociations, & qu'un ennemi dans la colere ne manque pas de qualifier de fourberie. Heureusement il ne s'y trouva rien dont les Espagnols pussent beaucoup se prévaloir. Il n'y eut qu'un article dont les François furent extrêmement chagrins. C'est qu'il étoit avéré par ces dépêches que la Cour de France étoit persuadée que les Oxenstiern ne lui étoient pas favorables, qu'elle

AN. 1647.

Mémoire du Roi au Plénipot. 20. Déc. 1647.

LVIII. Contretems fâcheux pour les François.

An. 1647. s'en exprimoit en termes pleins de ressentiment, qu'elle en avoit fait des plaintes à la Reine de Suede, & que cette Princesse qui ne les aimoit pas, avoit demandé à la Cour de France des lettres contre eux, pour l'autoriser à les maltraiter ou à les décréditer. Les Espagnols ne pouvoient pas manquer de communiquer cette découverte au Baron d'Oxenstiern. La Reine de Suede qui se trouvoit compromise devoit en être mortifiée, & la Cour de France qui craignoit que les Oxenstiern pour se venger ne missent tout en usage pour rompre l'alliance des deux Couronnes, ne sçavoit quel reméde apporter à ce malheur. Le Cardinal Mazarin se travailla long-temps l'imagination pour tâcher de donner à cette affaire un tour favorable, & il n'y réüssit pas; mais elle n'eut pourtant pas les suites fâcheuses qu'il en avoit appréhendées. Christine prévenuë par M. Chanut, qui avoit gagné sa confiance méprisa comme Souveraine le ressentiment impuissant qu'en pourroient avoir les Oxenstiern; & il fallut que

ceux-ci, dans l'impuissance de se venger, fissent semblant d'être satisfaits des explications bonnes ou mauvaises que les François leur donnerent. On dit, & les Oxenstiern voulurent bien faire semblant de le croire, que les lettres étoient supposées ou falsifiées par les Espagnols.

An. 1647.

LIX. Contestation sur les trois Evêchés.

Depuis le départ du Comte de Trautmansdorff & la rupture du Duc de Baviere, il est aisé de juger que la négociation du Traité de l'Empire dût languir, & elle languit en effet pendant quelques mois. On se communiqua de part & d'autre des projets de Traité qui ne furent point acceptés. Une des contestations les plus intéressantes roula sur la cession des trois Evêchés & des Fiefs qui en relevent, cession que les Impériaux avoient déja promise aux François telle qu'ils l'avoient demandée, c'est à-dire en toute Souveraineté, sans aucune dépendance de l'Empire. Cet article déplaisoit à quelques Etats qui ne vouloient point devenir sujets du Roi de France, & qui prétendoient demeurer toûjours Etats de l'Empire. L'affai-

Lettre de M. de la Court aux Plénip. Sept. 1647.

An. 1647. re fut mise en délibération à Osnabrug dans l'Assemblée des Députés, & malgré tous les mouvemens que se donna M. de la Court pour prévenir un jugement peu favorable, le résultat des délibérations fut que » les Electeurs, Princes & Etats, » après avoir mûrement consideré » l'affaire, ne voyoient pas com» ment on pouvoit, ni on devoit » consentir à une demande de la » France si préjudiciable à l'Empire, » aux Princes & Etats intéressés. » Que par conséquent ils s'en te» noient à ce que les Impériaux en » avoient dit dans leur projet de » paix, & les divers écrits qu'ils » avoient remis de tems en tems » aux Médiateurs, sçavoir, qu'on » n'entendoit point que les Etats » situés dans l'étenduë des trois » Evêchés fussent démembrés de » l'Empire pour être assujettis à la » Couronne de France, & qu'on » tâcheroit, par l'entremise des Mé» diateurs, d'en faire comprendre & » goûter les raisons aux Plénipoten» tiaires François. » Mais il n'étoit plus temps. L'affaire avoit déja été

discutée & débatuë entre les Impériaux & les François, & décidée en faveur de ceux-ci par un Acte passé le 13. Septembre 1646. & déposé entre les mains des Médiateurs. Les François avoient même fait une note remarquable à cet article dans la copie qu'ils en envoyerent à la Reine: » Ce point, disent-ils, a été celui sur lequel il y a « eu plus grande difficulté; les Com- « missaires de l'Empereur voulant « excepter les Fiefs, les Ducs, « Princes, Comtes, Barons & Gen- « tilshommes qui se trouvent encla- « vés dans les trois Evêchés, & qui « ont été jusqu'ici en la sujettion « immédiate de l'Empire, voulant « qu'ils y demeurassent. On a eu « une autre difficulté sur le mot « *districtus*, auquel les Impériaux « vouloient qu'on ajoutât *temporales* « ou *temporalis dominii*; (†) mais « après une longue contestation « nous avons obtenu qu'il demeu- « reroit comme il est, ce qui établit «

AN. 1647.

Mémoire du Roi aux Plénip. 22. Juin. 1647.

LX.
Ils étoient déja cédez à la France.

(†) C'étoit dans la vûë d'exclure de cet article tous les Fiefs sur lesquels les Evêques n'avoient que la Jurisdiction spirituelle.

AN. 1647.

» tierement le droit du Roi, non » seulement sur les dépendances du » temporel des Evêques, mais encore » dans les lieux où s'étend leur juris» diction spirituelle. » Parce qu'en effet le mot *districtus* ainsi non limité comprend également le district temporel & spirituel.

LXI. L'opposition des Députés demeure sans effet.

Les Députés alléguoient pour raison que ni l'Empereur ni l'Empire même n'avoient pas droit de faire passer des Etats de l'Empire sous une domination étrangere, ni de faire de pareils démembremens sans le consentement des intéressés : qu'on ne les avoit pas même écoutés, & qu'ils s'opposoient à cette disposition : & que par conséquent on donnoit à la cession des trois Evêchés faite à la France plus d'étenduë qu'elle n'en pouvoit & n'en devoit avoir, & contre l'intention des Plénipotentiaires Impériaux. Ceux-ci revinrent en effet plusieurs fois à la charge, pour tâcher de changer ce qu'ils avoient d'abord accordé ; mais les François furent toujours inflexibles, & les Impériaux furent obligés de se désister. Il faut avoüer que si le

principe allégué par les Députés étoit vrai, les Etats de l'Empire auroient un privilége aussi singulier qu'il seroit précieux. Car ils pourroient insulter les Princes Etrangers leurs voisins, leur faire impunément la guerre, ou prendre avec eux tels engagemens qu'ils voudroient, avec le dessein de ne les point remplir, sans que ceux-ci pussent jamais se faire justice à eux-mêmes en dépouillant les aggresseurs de la moindre partie de leurs terres, parce que ni l'Empereur ni l'Empire ne pourroient pas consentir à une pareille aliénation. Aussi ne paroît-il pas que dans les occasions qui se sont présentées, les Puissances étrangeres ayent eu beaucoup d'égard pour ce principe des Allemands; & il est d'ailleurs étonnant, que l'Empereur, du consentement de l'Empire, ait crû pouvoir séculariser des Evêchés & les donner aux Protestans, tandis que selon le principe des Députés il n'a pas même le pouvoir d'aliéner en faveur d'un Prince étranger le moindre Fief de l'Empire. AN. 1647.

Cependant comme le tems avan-

AN. 1647. çoit, il falloit de part & d'autre se résoudre à finir, ou du moins en donner aux peuples une prochaine espérance. Les grands projets des Impériaux s'étoient évanoüis, & quoique sécondés de toutes les forces du Duc de Baviere, ils n'avoient pas remporté sur les Suedois assez d'avantage pour se flatter de leur donner la loi, ou pour désirer la continuation de la guerre. Les Suedois de leur côté, quoiqu'ils eussent lieu d'espérer de reprendre avec le secours des François leur premier avantage, ne pouvoient pas se promettre quel seroit le succès d'une nouvelle campagne, & ils se trouvoient dans une de ces situations douteuses où la prudence conseille un accommodement comme le parti le plus sûr. C'étoit une conjoncture favorable pour avancer la paix; le Duc de Baiviere qui n'avoit repris les armes que cette année, dans le dessein de forcer par cette voie tous les obstacles, pressoit l'Empereur de conclure; & il est vraisemblable que le Comte de Trautmansdorff qui désiroit la paix, & qui étoit

LXII. On pense effectivement à conclure enfin le Traité.

alors auprès de ce Prince, le porta à reprendre la négociation, dans l'espérance de trouver les Suedois plus traitables. M. Volmar reçut en effet dans ce temps-là des ordres de la Cour de Vienne, en conséquence desquels il se disposa à partir pour Osnabrug. Les François avertis de sa résolution, représenterent aux Médiateurs que « si on les laissoit « en arriere, ce n'étoit pas le moyen « d'avancer la conclusion des affaires. « Les Impériaux répondirent qu'ils étoient disposés à conclure, si les François ne proposoient rien de nouveau. Ceux-ci repartirent que loin de vouloir former de nouvelles prétentions, ils vouloient s'en tenir à l'écrit arrêté le 13. Septembre de l'année précedente, en supposant qu'on les satisferoit sur l'article de l'exclusion du Duc Charles; & sur la demande qu'ils avoient toujours faite que l'Empereur après la paix ne pût donner aucun secours au Roi d'Espagne. Mais ces deux articles faisoient une véritable difficulté. Les François représentoient inutilement, qu'accorder à l'Empereur le

AN. 1647.

Mémoire des Plén. 4. Nov. 1647.

AN. 1647. pouvoir d'assister après la paix le Roi d'Espagne & le Duc Charles, ce seroit lui permettre de renouveller la guerre, & d'employer sous un autre nom, contre la France même, les sommes d'argent qu'elle lui auroit payées suivant le Traité, & les autres avantages qu'il auroit retirés de la paix. On n'écoutoit point leurs raisons, & l'affaire demeuroit indécise.

Mémoire des Plénipot. 18. Nov. 1647.

LXIII. Le Plénipotentiaire de l'Empereur accorde tout aux François, excepté deux articles.

Cependant M. Volmar ayant différé son départ, les François sécondés des Médiateurs, profiterent si bien de ce délai, que lorsqu'ils s'y attendoient le moins, ils firent enfin convenir ce Ministre de tous les articles de leur Traité & de leur satisfaction, excepté les deux points dont je viens de parler. « Mais nous » espérons que ces deux points se » termineront, disoient les Plénipotentiaires François, soit que le » Traité d'Espagne se concluë ou » non, chacun reconnoissant que la » France se met entierement à la » raison, & nos amis nous faisant » espérer que la paix de l'Empire ne » sera pas retardée pour des inté» rêts étrangers. »

Ce fut là sans doute un grand événement après tant de chicannes & de contestations, tant d'incertitudes & de délais. Les deux Médiateurs y contribuerent beaucoup par leur fermeté & leurs pressantes sollicitations. La Cour de France s'en applaudit comme d'un triomphe. Toute la Ville de Munster en témoigna sa joie. Les seuls Espagnols ne purent regarder cet heureux succès qu'avec des yeux jaloux & chagrins. Après avoir fait inutilement tous leurs efforts pour le traverser, ils ne purent s'empêcher de laisser échapper des marques de leur mécontentement. « Ce ne fut pas non plus « sans quelque jalousie, disent les « Plénipotentiaires François, que « MM. Oxenstiern & Salvius ont « sçû que l'on achevoit ici avec nous. « Ils n'ont pas cessé de presser les « Impériaux d'aller vers eux, en leur « faisant dire souvent qu'ils étoient « très-bien disposés à conclure. « Mais il s'est rencontré que l'Empereur n'a pas à Osnabrug une « personne propre à conduire une « affaire de cette importance, & «

An. 1647.

AN. 1647. » qu'il a fallu que le Comte de
» Lamberg soit venu exprès en cet-
» te Ville pour amener avec lui
» Volmar à Osnabrug, où l'on
» traite présentement.

LXIV.
Les Suedois avancent bien plus lentement.

Les Suedois avoient à démêler beaucoup plus d'articles que les François. Il suffisoit d'être Luthérien ou même Calviniste pour avoir droit à leur protection & les intéresser dans une querelle. Le zéle qu'ils avoient pour la liberté & les droits Germaniques ne s'etendoit pas jusqu'aux Etats Catholiques. Aussi leur négociation fut-elle beaucoup plus longue & plus épineuse, ou plutôt tout le reste de cette année se passa en contestations Plusieurs intéressés voulurent faire changer ce qui avoit déja été réglé avec le Comte de Trautmansdorff. Les Députés de Munster qui étoient la plupart Catholiques, refusoient d'approuver les articles convenus avec ceux d'Osnabrug, qui étoient presque tous Protestans. Quelquefois les deux assemblées se réunirent sans pouvoir concilier leurs prétentions opposées. On contesta à la Landgrave de Hesse-

Cassel tout ce qu'on lui avoit promis, & il fallut encore, comme je le raconterai bien-tôt, une année presque entiere pour terminer tant de funestes divisions. AN. 1647.

Les Provinces-Unies alloient plus efficacement à leur but. Elles vouloient la paix, & quoique les François pûssent faire pour retarder leur marche afin d'arriver ensemble au même terme, la crainte d'arriver trop tard, & l'incertitude où elles affectoient d'être sur les véritables dispositions de la France, prévaloient dans leur esprit sur tous les égards qu'elles devoient à leurs Alliés. Les Espagnols suivoient aussi toûjours leur plan, qui étoit d'amuser les François de vaines espérances de paix, jusqu'à ce qu'ils eussent réussi à détacher d'eux la République par un Traité particulier. On a vû où les choses étoient restées vers la fin de cette années. Voici enfin jusqu'où elles furent poussées, & comment elles se terminerent dans les premiers mois de l'année suivante, sans aucune espérance de retour. « Nous avons encore fait signer cette se- «

Mémoire des Plénipot. 18. Nov. 1647.

AN. 1647.

SXV. Suite de la négociation de la France avec l'Espagne.

» maine, écrivoient les François » au mois de Novembre, vingt-trois » articles du Taité d'Espagne...... » Notre dessein est de travailler dès » demain à l'ajustement des autres » articles, & d'en arrêter le plus » que nous pourrons avant le re- » tour des Ambassadeurs de Hol- » lande en cette Ville, estimant » qu'ils auront moins de sujet de » se précipiter dans la conclusion » de leurs affaires, quand ils ver- » ront qu'il y aura si peu de points » en différend aux nôtres, & qu'il » sera facile d'y prendre expédient, » soit en remettant partie desdits » points à l'arbitrage de M. le Prin- » ce d'Orange, où trouvant quel- » qu'autre moyen pour en sortir. »

LXVI. Articles qui restoient à décider.

Mémoire des Plénipot. 9. Déc. 1647.

1. Certificat exigé par les François.

En effet lorsque les Députés revinrent à Munster, il ne restoit plus à décider entre les François & les Espagnols que six articles. 1. Le *Certificat* que les médiateurs devoient donner aux François pour attester que l'intention des parties contractantes dans l'article du Traité qui permettoit aux deux Rois d'assister leurs Alliés, étoit d'y comprendre

Roi de Portugal ; en ſorte qu'après la paix faite il fût permis au Roi de France d'aſſiſter ce Prince ſans rompre la paix. Les Eſpagnols après avoir déja conſenti à cet article, vouloient y mettre la reſtriction d'*aſſiſtance défenſive*, en ſorte que les troupes Françoiſes qui aſſiſteroient le Roi de Portugal ne pûſſent pas entrer ſur les terres du Roi d'Eſpagne ; & ils alléguoient pour raiſon, que ſans cette précaution le Roi de France pourroit donc tranſporter toutes ſes armées juſques dans le ſein de l'Eſpagne, & que la paix n'auroit d'autre effet entre les deux Couronnes que de changer le théâtre de la guerre. A quoi les François répondoient qu'il étoit aiſé de prévenir l'inconvénient qu'on affectoit tant de craindre, en limitant le nombre des troupes & de Vaiſſeaux que le Roi de France pourroit envoyer au ſecours du Portugal ; ou du moins ſi ce ne fut point alors leur réponſe, ils étoient diſpoſés à accepter ce tempérament, & les Eſpagnols ne l'ignoroient pas ; mais ceux-ci ne cherchoient rien moins que des accommodemens.

An. 1647.

2. *L'exclusion du Duc de Lorraine.*

An. 1647. Comme le Roi de France vouloit se réserver la liberté d'assister le Roi de Portugal, le Roi d'Espagne demandoit le même droit par rapport au Duc de Lorraine, si ce Prince refusoit les conditions que la France lui proposoit ; & cette comparaison, quoique plus spécieuse que solide, faisoit impression sur beaucoup d'esprits. Les François cependant la réfutoient en faisant remarquer la différence de situation de ces deux Princes. Le Roi de Portugal n'avoit pour se défendre contre l'Espagne d'autre ressource que les armes, parce qu'on ne vouloit avec lui aucun accommodement. Quoique les Espagnols le traitassent de rebelle ; c'étoit un point dont on ne convenoit pas avec eux. On sçavoit au contraire que la plupart des Princes de l'Europe reconnoissoient Jean IV, comme Roi légitime d'un Etat qu'il n'avoit pas usurpé par la force des armes, mais qui lui appartenoit par des titres anciens & connus, & qui lui avoit été rendu par le consentement unanime de tous ses sujets. Au lieu

2. Exclusion du Duc de Lorraine.

que le Duc Charles étoit un Prince actuellement sans Etats, dépoüillé de fait & de droit : de fait, parce que le Roi de France étoit en possession actuelle de tous ses Etats : de droit, parce que dans les derniers Traités de ce Prince avec la France, il avoit formellement consenti que tous ses Etats fussent dévolus au Roi dès la premiere infidélité qu'il commettroit. Il avoit même renoncé plusieurs fois à l'alliance & à la protection de la Maison d'Autriche ; & cependant la France ne laissoit pas de lui proposer un accommodement, assez dur à la vérité, mais proportionné à ses infidélités passées, & nécessaire pour en prévenir de nouvelles.

An. 1647.

3. *La Ville de Casal.* La France s'étoit depuis plusieurs années emparée de cette Place, pour empêcher les Espagnols de s'en rendre maîtres. Comme elle ne l'avoit prise que pour la conserver au Duc de Mantouë, il étoit juste de la lui rendre, & c'étoit son dessein. Mais la remettre à ce jeune Prince, qui étoit encore sous la tutelle d'une me-

3. La Ville de Casal.

An. 1647.

re dont les dispositions étoient suspectes, c'eût été la remettre aux Espagnols mêmes qui n'eussent pas manqué de s'en saisir. Pour prévenir cet inconvénient, la France avoit imaginé de faire garder la Place pendant 30. ans par des Suisses, qui seroient soudoïés par la France & jureroient fidélité au Duc de Mantoüe; mais les Espagnols trouvoient le terme de trente années trop long; d'autant plus, disoient-ils, que les François demeurant toûjours maîtres de la Place, puisqu'ils en payeroient la garnison, les Espagnols pour prévenir leurs entreprises seroient obligés d'entretenir pendant tout ce temps-là une armée dans le Milanés. Mais que pouvoient-ils craindre d'une garnison Suisse qui devoit faire serment au seul Duc de Mantoüe? Le terme de trente ans ne devoit pas leur paroître plus long pour Casal que pour la Catalogne, & puisqu'ils consentoient à l'un, il semble qu'ils devoient accorder l'autre.

5. Fortification des postes en Catalogne.

4. *La liberté de fortifier des postes en Catalogne.* Les François pour se pré-

munir en Catalogne pendant la tréve contre les entreprises de Espagnols, vouloient avoir la liberté de fortifier les postes qu'ils y occupoient. Les Espegnols disoient que cette prétention étoit contre la nature d'une tréve. Les François répondoient que fortifier n'étoit qu'un acte de défense qui ne tendoit qu'à assurer l'exécution du Traité. Il falloit seulement convenir de part & d'autre des limites qu'il ne seroit pas permis de passer, & c'étoit de quoi on ne convenoit pas. AN. 1647.

5. Dépendances des conquêtes.

5. Les Espagnols vouloient bien céder à la France toutes *les conquêtes* qu'elle avoit faite dans les Païs-bas; mais ils chicannoient sur *les dépendances*, & vouloient en faire régler les limites à leur avantage. Les François consentoient à en remettre la décision à des Commissaires nommés de part & d'autre, où à des Arbitres, si les Commissaires ne convenoient pas entre eux.

6. Liberté du Prince Edouard.

6. Quoique les Espagnols eussent promis la liberté du *Prince Edoüard*, ils y mettoient des conditions désagréables que les François vouloient faire adoucir.

An. 1647. Si ces difficultés n'avoient pas été affectées de la part des Espagnols, il n'est pas vraisemblable qu'elles eussent fait obstacle à la paix. Les secours que la France vouloit donner au Portugal, & qu'elle ne pouvoit envoyer que par mer, devoient paroître peu redoutables aux Espagnols, lorsqu'ils pourroient réünir toutes leurs forces contre ce Royaume ; d'autant plus qu'ils pouvoient croire que c'étoit la bienséance autant que le zéle qui portoit la France à insister sur cette demande. Les intérêts du Duc Charles devoient dans le fond être assez indifférens aux Espagnols. S'il s'étoit jetté dans leur parti, c'étoit moins par attachement à l'Espagne, que par inconstance, & pour satisfaire son humeur inquiéte. Il avoit plus d'une fois renoncé à toutes ses liaisons avec la Maison d'Autriche. Il étoit encore tout prêt à le faire, si la France avoit voulu lui offrir de meilleures conditions. De tels amis ne méritent pas qu'on se sacrifie pour eux ; & puisqu'enfin pour obtenir la paix, l'Espagne se sacrifioit elle-même en

abandonnant à la France tant de conquêtes & des Provinces entieres, elle pouvoit bien, sans mériter de reproches, laisser aussi le Duc de Lorraine dans la nécessité d'accepter l'accommodement que la France lui proposoit. Quant aux quatre autres articles, rien ne paroissoit si facile que de les terminer à l'amiable, si on avoit traité de bonne foi. Or ce principe supposé, les lecteurs jugeront eux-mêmes si dans ces circonstances les Provinces-Unies étoient autorisées à abandonner les François, ou si pour satisfaire aux devoirs de l'alliance, aux droits de la reconnoissance, & aux obligations des Traités, elles devoient exiger que les Espagnols achevassent de satisfaire les François sur les points qui restoient à décider. Il est du moins certain que si elles avoient pris ce second parti, toutes les difficultés eussent été bientôt levées ; la plûpart de ceux qui gouvernoient l'Etat ne l'ignoroient pas, & quelques-uns ne voyoient qu'avec peine que la République s'écartât d'un plan qui avoit été l'objet de tous les Traités entre les deux

AN. 1647.

LXVII. Les Provinces-Unies manquent à la France.

AN. 1647. Puissances ; mais presque tous aimoient mieux affecter d'être persuadés que la France ne vouloit pas la paix, afin de s'autoriser à l'abandonner. C'étoit dans la plupart l'effet des terreurs qu'on leur donnoit du voisinage des François, s'ils s'établissoient si avant dans la Flandre : quelques uns s'étoient laissés corrompre par les Espagnols, & leur avoient vendu l'attachement qu'ils devoient à la France. De sorte qu'il arriva dans cette occasion ce que l'on voit assez souvent dans les procès ordinaires. Les François compterent trop sur la justice de leur cause. Les Espagnols eurent recours aux voïes de la séduction, & l'intrigue l'emporta sur la justice.

Le Cardinal Mazarin voyoit ainsi à regret avorter le grand projet dont il s'étoit tant flatté du mariage du Roi avec l'Infante, & de l'échange de la Catalogne pour les Païs-bas. Il est vrai qu'il s'en consoloit par la paix de l'Empire qu'il voyoit assurée. Il est certain qu'il n'étoit pas intérieurement fâché de la continuation de la guerre avec l'Espagne,

parce que les mouvemens de l'Italie lui donnoient alors de grandes espérances de ce côté-là, & encore plus parce que dans un état tel qu'étoit la France, un tems de paix & de calme au dehors étoit pour un premier Ministre un temps de factions & de guerre intestine. La seule chose qu'il appréhendoit dans le désir extrême que les peuples avoient de la paix, étoit qu'on ne lui imputât de l'avoir refusée, & il n'omit rien pour prévenir cette accusation.

An. 1647.

Lorsqu'on s'y attendoit le moins, on vit renaître un rayon d'espérance. Les Députés des Provinces Unies avoient reçu des ordres réitérés, surtout de la Province de Hollande, de signer leur Traité particulier, sans attendre plus long-temps les François. MM. Paw & Matheneff pressoient leurs Collégues de signer. Tous ensemble avoient déja deux fois déclaré aux Plénipotentiaires de France la résolution où ils étoient d'obéir à leurs ordres, comme si cette déclaration les avoit acquittés de toutes les obligations de l'alliance; & la chose alloit en effet s'exé-

Lettre des Plénipot. 9. Déc. & 30. Dec. 1647.

Lettre de M. de S. Romain à M. de Chavigny 31. Dec 1647.

An. 1647. cuter, lorsque M. Knuyt que le Comte d'Avaux avoit beaucoup caressé & menagé depuis son retour de Hollande, forma le projet, & conçut l'espérance de terminer infailliblement les six articles qui restoient à régler entre la France & l'Espagne, pour peu que les François voulussent se prêter aux voïes d'accommodement qu'il avoit imaginées.

LXVIII. M. Knuyt s'efforce de parer le coup.

Il alla trouver le Comte d'Avaux, & lui expliqua son projet, l'assurant que si la France l'acceptoit, la plupart de ses Collégues suspendroient leur signature, & que les Espagnols y souscriroient. L'accommodement qu'il proposoit sur les trois articles, qui étoient la liberté de faire des fortifications en Catalogne, la garde de Casal, & la liberté du Prince Edouard étoit effectivemeut très-recevable. Aussi les François n'y témoignerent-ils pas d'opposition. Sur le quatriéme qui regardoit les dépendances des conquêtes, & que les Espagnols vouloient extrêmement resserrer, il y avoit un peu plus de difficulté. Cependant les François étoient encore disposés à accep-

ter le tempérament proposé, pourvû que les Espagnols l'acceptassent eux-mêmes de bonne foi ; de sorte qu'il n'y avoit que les deux autres articles, le Portugal & la Lorraine qui pussent faire obstacle à la paix. Sur le Portugal, M. Knuyt proposoit que la France se désistât de la demande qu'elle faisoit du certificat des Médiateurs, comme étant inutile, puisqu'il étoit évident & connu de tout le monde, que le Roi de Portugal étoit compris dans le troisiéme article du Traité sous le nom général d'amis & d'Alliés. Sur la Lorraine, il vouloit que le Roi de France rendît dès-lors au Duc Charles le vieux Duché de Lorraine, les fortifications démolies, comme il offroit de le faire au bout de dix ans, & pour rassurer la France contre l'humeur inquiéte de ce Prince, il proposoit que les Provinces-Unies & le Roi d'Espagne même se fissent cautions de sa fidélité.

An. 1647.

Son projet d'accommodement sur les six articles.

Le projet étoit plausible, & dans les circonstances où l'on étoit, le rejetter c'étoit non-seulement se décider pour la continuation de la guer-

An. 1647.

re, mais en encourir le blâme. Par cette raison là même il embarassa d'abord tous les intéressés. Comme les Députés de la République prétendoient n'abandonner la France que parce qu'elle ne vouloit pas la paix, ils devoient donc attendre sa réponse sur ces dernieres propositions, & suspendre du moins pour quelques jours la signature de leur Traité. Ce fut aussi le premier effet

LXIX. Les Provinces-Unies different la signature de leur Traité particulier.

que cet incident produisit. M. Paw avec deux de ses Collégues firent d'inutiles efforts pour entraîner les autres. La pluralité des voix décida pour un délai de quelques jours, jusqu'à la réponse des François, & un délai succédant à l'autre, la signature fut différée d'un mois entier. Dans d'autres circonstances, les François avant que de répondre auroient eu droit d'exiger qu'on leur donnât quelque assurance que s'ils acceptoient l'accommodement proposé, les Espagnols l'agréeroient aussi; mais comme c'étoit eux qu'on accusoit de ne vouloir pas la paix, & qu'ils étoient les plus intéressés à détruire l'accusation, c'étoit à eux à

faire les avances & à s'expliquer les premiers. Quel parti prendre ? Heureusement dans ce temps-là même les Plénipotentiaires François reçurent de nouveaux ordres de la Cour, qui leur permettoient de se relâcher sur les cinq premiers points, & tous trois opinerent qu'il falloit user de la permission : ils le firent en effet, & ce fut un grand acheminement à la paix. Il ne restoit plus qu'à consentir à la restitution de la Lorraine, & la paix étoit faite. Mais les ordres de la Cour ne leur en parloient pas. C'étoit l'article le plus important, & sur ce point les avis furent partagés. M. de Servien qui étoit mieux informé que ses Collégues des sentimens du Cardinal Mazarin, se déclara contre la proposition de M. Knuyt. « Il fit voir l'importance de cette acquisition pour l'honneur & la grandeur de l'Etat, & la facilité de la conserver. Il ajouta qu'il ne falloit pas s'étonner pour la défection de Messieurs les Etats; que si nous les perdions, nous aurions deux autres Alliés en leur place, le Roi de Portugal & la

AN. 1647.

AN. 1647.

» République de Naples, & qu'il
» valloit mieux laisser faire une
» paix particuliere à MM. les Etats,
» & conntinuer la guerre sans eux,
» que de restituer la Lorraine. »
Le Comte d'Avaux fut d'un avis contraire, par la raison que la proposition de M. Knuyt lui paroissoit peu différente de celle que les Plénipotentiaires eux-mêmes avoient faite au commencement de cette année de la part du Roi, & que la garantie que MM. les Etats donneroient de la fidélité du Duc Charles, valoit bien le terme de dix ans que l'on vouloit mettre à cette restitution. Le Duc de Longueville fut du sentiment du Comte d'Avaux, ajoutant pour réfuter les raisons alléguées par M. de Servien, que loin de croire que la défection de MM. les Etats fût indifférente pour la France, il la regardoit comme un événement qui pouvoit être très-fâcheux par ses suites. Qu'on pouvoit juger par le passé des fruits qu'on pouvoit espérer de l'alliance du Portugal, & que le soulevement de Naples n'avoit jusqu'alors l'apparence

LXX. Les Plénipotentiaires François sont partagés sur le projet de M. Knuyt.

que d'un mouvement passager sur lequel la prudence ne permettoit pas de compter. « Le Duc Charles, disoit-il, étant exclu par force du Traité, l'affaire n'est pas nette, & il nous demeure un ennemi considérable sur les bras, qui a beaucoup d'intelligences parmi nous. Il n'omettra rien pour susciter des broüilleries en France. Sa considération enhardira ceux qui ont mauvais dessein, & il sera toûjours prêt à se prévaloir du premier désordre qui surviendra chez nous, & s'il rencontre jamais l'occasion de se rétablir par faveur ou par guerre & faction, nous n'en serons pas quittes à si bon marché, & nous n'aurons pas de si bons garants contre sa legereté & son infidélité. » M. de la Thuillerie qui étoit à la Haye étoit du même avis. Il regardoit le soulevement de Naples *comme un feu de paille*, la défection des Provinces-Unies comme une perte considérable pour la France, la continuation de la guerre comme un parti très-dangereux, l'acquisition de la Lorraine comme

An. 1647.

AN. 1647. moins importante depuis qu'on cédoit l'Alsace à la France.

Lettre de M. de Servien à M. de Lionne, 31. Déc. 1647.

Lettre du Comte d'Avaux au Card. Mazar. 30. Déc. 1647.

Après avoir délibéré entre eux, les Plénipotentiaires écrivirent leurs sentimens à la Cour, M. de Servien manda le sien à M. de Lionne. Le Comte d'Avaux écrivit au Cardinal Mazarin. « Il ne faut, dit-il, que
» prendre le contre-pied de ce que
» font nos ennemis. C'est une con-
» duite assez sûre, principalement
» pour les esprits médiocres comme
» le mien ; je considere que les Mi-
» nistres d'Espagne travaillent inces-
» samment à faire un Traité séparé
» avec les Provinces des Païs bas,
» & que pour y parvenir, ils négli-
» gent toutes les pertes qu'ils font
» & tous les périls qu'ils courent
» ailleurs. Cela me fait croire qu'à
» plus forte raison s'ils hazardent
» des Royaumes entiers, nous pou-
» vons bien quitter quelque chose
» de nos avantages, pour conserver
» à la France l'affection d'un si puis-
» sant voisin & Allié, & pour n'ex-
» poser pas aux événemens d'une
» nouvelle guerre toutes les conquê-
» tes du feu Roi, tout le fruit de vos

« travaux & toute la gloire de la plus heureuse Régence qui ait jamais été. Quand Votre Eminence déliberera sur ce projet, je la prie de jetter aussi les yeux sur l'état des affaires d'Allemagne, comme la source de tous nos maux. La mutinerie & la défection de la Cavalerie Allemande est un désavantage qui ne se peut quasi réparer. Le fondement de la guerre des Hessois s'affoiblit beaucoup. On leur accourcit tous les jours leurs quartiers & leurs contributions. On a ruiné leur pays, & quoiqu'ils ayent reçû de Paris cent mille écus, & ici cinquante mille, sous notre caution, ils parlent souvent de pourvoir à leur retraite. Il y a de la division parmi les Chefs de l'armée de Suede, peu de respect & d'obéïssance au Général, & les Plénipotentiaires de cette Couronne ont beaucoup de défiance & de mécontentemens. . . . Le tiers parti qui se forme entre les Electeurs de Saxe & Brandebourg, & la Maison de Brunswick, auquel d'autres Prin-

AN. 1647.
LXXI.
Le Comte d'Avaux expose son avis au Cardinal Mazarin.

AN. 1647. » ces entreront, ne nous promet rien » de bon. Quelque plausible que soit » au commencement la cause de » leurs armes, il n'y a rien de si » ordinaire aux Allemands, que de » s'unir ensemble aprés s'être fait la » guerre, & ils conviennent tous » en la haine des Etrangers. Me- » lander a rétabli l'ordre & la disci- » pline dans l'armée Impériale, qui » est maintenant en bon état, & ce » qui importe davantage les Païs » héréditaires sont libres, & l'Em- » pereur y fait des levées des gens de » guerre & des recruës qui fortifient » toûjours son armée. «

AN. 1648. Ce nouvel incident donna beaucoup à penser au Cardinal Mazarin. Il arrivoit trop tôt par rapport aux mouvemens de Naples, sur lesquels il fondoit de grandes espérances, si le succès répondoit à de si heureux commencemens. Faire la paix dans ces circonstances, c'étoit manquer l'occasion d'enlever à l'Espagne un grand Royaume. Et quelle paix pouvoit-on espérer de sa part? Une paix forcée, par conséquent simulée, qu'elle romproit à la premiere occa-

LXXII. Embaras du Cardinal Mazarin.

sion favorable qui s'en présenteroit. On n'avoit d'ailleurs aucune assurance positive que si la France acceptoit le projet proposé par M. Knuyt, les Espagnols y souscriroient aussi de leur côté. S'ils refusoient de le faire, la France, il est vrai, se seroit justifiée du reproche qu'on lui faisoit de ne vouloir pas la paix ; mais en cela même elle auroit marqué dans sa prospérité plus de crainte & de foiblesse que les Espagnols n'en témoignoient dans la situation fâcheuse où ils étoient réduits. Cette seule idée révoltoit le Cardinal Mazarin, dont elle blessoit les deux grandes passions, l'amour de la gloire & le désir d'acquérir. Abandonner la Lorraine lui paroissoit un trop grand sacrifice. D'un autre côté les raisons alléguées par le Duc de Longueville & le Comte d'Avaux méritoient beaucoup d'attention. L'argent devenoit tous les jours plus rare dans le Royaume : les murmures croissoient. Les plus sages commençoient à appercevoir dans les peuples des dispositions prochaines à faire éclater leur mécontentement.

An. 1648.

AN. 1648. Le Parlement de Paris n'approuvoit pas le Gouvernement, & on croyoit pressentir des conspirations sourdes & des semences de troubles intestins. Si le Cardinal refusoit l'accommodement proposé, on ne pouvoit pas manquer de lui en faire un crime, & cette derniere considération le touchoit plus que toutes les autres, par la crainte qu'il avoit de voir blâmer son administration, & de fournir par-là un prétexte à des cabales & des factions d'ennemis jaloux de sa gloire & de son pouvoir. Ce fut aussi cette raison qui le détermina; mais il ne s'y rendit qu'à regret, comme on cede à une violence, & avec toutes les précautions d'un homme qui croit faire un grand sacrifice, & qui veut du moins s'en assurer le fruit, ou plutôt il ne songea qu'à sauver les apparences, prévoyant sûrement que la proposition telle qu'il la vouloit faire, souffriroit encore tant de difficultés de la part des Hollandois & des Espagnols, qu'elle ne seroit point acceptée.

Le Mémoire du Roi qu'il envoya sur cela aux Plénipotentiaires

caractérise parfaitement ce Ministre, & décéle malgré lui ses vrais sentimens dans l'espéce de crise où l'on mettoit sa politique. Déterminé à retenir la Lorraine, au hazard de continuer la guerre sans le secours des Provinces-Unies, & rempli des grandes espérances que lui donnoient les mouvemens d'Italie, il étoit secrétement outré contre les deux Plénipotentiaires, qui sembloient vouloir lui arracher la gloire de tant de belles acquisitions, & qui n'avoient pas, à l'exemple de M. de Servien, la complaisance de prendre sur eux seuls, ou du moins de partager avec lui ce que le refus de la paix pouvoit avoir d'odieux. Il commence son mémoire par réfuter leurs raisons, & il le fait avec une hauteur, une confiance, & un air de mépris qui dut humilier le Duc de Longueville & le Comte d'Avaux. Il leur déclare ensuite la volonté du Roi, & comme cette derniere résolution de la Cour de France décida sans retour cette longue & pénible négociation, j'en rapporterai ici tout ce qu'elle contenoit d'essentiel.

AN. 1648.

Mémoire du Roi aux Plénipotent. 27. Janv. 1647.

AN. 1648.
XXXIII.
Résolution de la Cour de France.

» Leurs Majestés donc donnent « pouvoir à MM. les Plénipoten- » tiaires d'accepter la proposition de » M. Knuyt touchant la Lorraine. » Mais. . . . . . l'intention de leurs » Majestés est qu'ils ne se relâchent » en cette affaire qu'après avoir été » bien assurés de deux choses l'une, » ou que nous aurons la paix, ou » que les Espagnols n'y donnant pas » les mains, MM. les Etats met- » tront leur armée en campagne & » continuëront la guerre jusqu'à ce » qu'on ait pû les y contraindre. . . . . » Et on pourra même leur insinuer » adroitement qu'ils y seront obligés » par un nouveau motif de bien- » séance & de gratitude, leur fai- » sant valoir que ce n'est qu'en leur » considération que nous nous se- » rons départis & relâchés de nos » prétentions en tant de points im- » portans, & ajoutant même une rai- » son bien forte à leur égard dans » les pensées de tranquillité qu'ils » ont, qu'ils ne courront pas grand » risque de cette sortie en campa- » gne, étant bien aise à voir que si les » Espagnols appréhendent une fois

vivement cette résolution, il n'y « a parti qu'ils n'embrassent gaye- « ment pour conclure la paix sans « délai. » A cette premiere réserve on en ajoutoit une seconde par rapport au soulevement de Naples. Si pendant la négociation on recevoit de ce côté-là des nouvelles favorables, non seulement on ne vouloit plus abandonner la Lorraine, mais on étoit résolu de faire de nouvelles demandes, & on ordonnoit aux Plénipotentiaires d'en avertir de bonne heure les Médiateurs & les Députés de la République. On vouloit ensuite prendre quelques précautions par rapport à la cession de la Lorraine. 1°. On vouloit que la restitution en fût faite au Duc François, & non pas au Duc Charles, mais cependant sans s'y obstiner, si la chose trouvoit trop d'obstacles. 2°. Que l'on commençât par déterminer bien exactement les limites de ce qu'on appelloit l'ancien Duché de Lorraine. 3°. Que les Ducs Charles & François fissent à la France un cession en bonne forme de ce qui étoit de la mouvance de la

An. 1648.

An. 1648. Couronne & des usurpations qu'ils avoient faites sur les trois Evêchés & l'Alsace. 4°. Que Clermont, Stenay & Jametz demeurassent au Roi, parce qu'ils n'étoient pas de l'ancienne Lorraine. 5°. Que les deux Ducs désarmassent sans pouvoir reprendre les armes pour quelque raison que ce fût, sans le consentement du Roi. 6°. Que les Places qu'on leur rendroit devant être démolies, il s'obligeassent à ne pouvoir jamais les fortifier, ni quelque autre endroit que ce fût de la Lorraine. 7°. Que si le Duc Charles refusoit ces conditions, on ne laissât pas de conclure le Traité ; & que les Espagnols promissent de ne donner aucun secours au Duc Charles ; & 8°. Enfin que tout cet article, ainsi que celui de Portugal, fût exprimé si clairement, qu'il ne pût donner lieu à aucun équivoque.

LXXIV. On se flatte à Munster d'une paix prochaine.

Avant que ces nouveaux ordres pussent être apportés à Munster, il s'y passa encore des scenes fort interessantes, & les esprits y étoient dans une grande agitation. Les François par la disposition qu'ils avoient témoigné

témoigné à accepter les accommodemens proposés & la promesse qu'ils avoient faite d'écrire favorablement à la Cour sur l'article de la Lorraine, commencerent à regagner la faveur du public, & à désabuser l'Assemblée de l'opinion où elle étoit que la France ne vouloit pas la paix. Il est vrai que M. de Servien détruisoit l'ouvrage de ses Collégues par des discours tous opposés ; car quoiqu'il eût promis d'écrire comme eux pour appuyer l'accommodement, il ne dissimuloit pas même en public qu'il étoit d'un sentiment contraire, & on étoit persuadé, comme il étoit vrai, qu'il avoit écrit différemment de ce qu'il avoit promis. Mais on pouvoit douter si son avis seroit préféré, & on attendoit une derniere décision. M. Knuyt se prévaloit de cette raison pour modérer l'impatience de ceux de ses Collégues qui bruloient du désir de signer. Les esprits n'étoient pas moins échauffés dans les Provinces-Unies. Les unes vouloient qu'on signât sans différer & sans égard pour la France. Les autres vouloient qu'on attendît les

AN. 1648.

Lettre de M. de La Thuillerie aux Plénipot. 16. & 27. Jan. 1648.

An. 1648.

François du moins jusqu'à la décision de l'article de la Lorraine, qui étoit le seul désormais qui arrêtoit la paix. La Noblesse, les Villes, les Provinces formoient des factions opposés & protestoient les unes contre les autres. Les Espagnols allarmés de voir leur grand projet en danger d'échoüer à la veille de son exécution, avoient de la peine à dissimuler le chagrin que leur caussoit cette facilité imprévuë des François : ils cherchoient les moyens d'éluder les accommodemens, & ne cessoient de presser la signature de leur Traité avec la République, jusqu'à menacer de rompre absolument toute la négociation. Le Comte de Pegnaranda avoit déja imaginé un moyen pour échapper aux poursuites de M. Knuyt & des Médiateurs, en déclarant que dans la restitution de la Lorraine, il n'avoit jamais entendu que les Places qu'on restitueroit seroient démolies. Mais on ne crut pas que les Espagnols dûssent s'obstiner sur ce point ; & M. Ripperda offrit au Comte d'Avaux, que si les François vouloient restituer le

Lettre de M. de S. Romain à M. de Chavigni, 15. Janv. 1648.

vieux Duché de Lorraine, les Places démolies, lui avec MM. Knuyt, Donia & Niderhoft & peut être encore M. Klandt, donneroient leur parole de ne point signer leur Traité avec les Espagnols, en cas que ceux-ci n'acceptassent pas cet accommodement; & que si les autres Députés ne laissoient pas de signer, » ils s'en iroient chacun dans leur « Province maintenir leur avis, & « déclareroient par-tout que la France « s'est mise à la raison. » Cette proposition étoit tout-à-coup conforme à l'avis du Duc de Longueville & du Comte d'Avaux, & il n'est pas douteux qu'ils ne l'eussent acceptée avec joïe, s'ils avoient osé le faire. Mais ils ignoroient encore quel seroit le sentiment du Cardinal Mazarin, ils attendoient la réponse du Roi, & ils trouvoient toûjours de l'opposition dans M. de Servien. Le Duc de Longueville étoit capable de connoître le meilleur parti; mais il n'avoit pas assez de fermeté pour le suivre. » Il demeure flottant « & incertain entre deux. Il parle & « opine avec l'un, & agit souvent «

AN. 1648.

Lettre de M. de S. Romain à M. de Chavigny, 27. Janv. 1648.

LXXV.
Avance gracieuse de M. Riperda.

An. 1648.

» avec l'autre. Il voudroit bien dé-
» noüer ce nœud gordien ; mais il
» est impossible, il faut le couper ;
» il hésite, & tandis qu'il délibere
» l'occasion se passe. » Cependant la chose pressoit. Les Députés étoient à la veille de signer leur Traité, & leur impatience étoit telle que les François la traitoient de fureur. Tout ce que le Duc de Longueville & les Médiateurs pûrent obtenir d'eux, fut un délai de quinze jours pour écrire de nouveau à la Cour de France & en attendre la réponse. Encore les Députés ne l'accorderent ils que comme une derniere grace qui les acquittoit de toutes les obligations de l'alliance. Mais comme la dépêche du Cardinal Mazarin dont on vient de parler arriva peu de jours après, elle mit les Plénipotentiaires en état de s'expliquer, sans attendre la fin du délai qu'on leur avoit accordé.

Mémoire des Plénipot. 15. Janv. 1648.

Quelques jours avant l'arrivée de cette fameuse dépêche, M. de Servien fut instruit par une lettre particuliere de M. de Lyonne, du parti qu'on avoit pris à la Cour de Fran-

ce, & il eut tout lieu d'en être satisfait. « On vous dépêchera, lui dit-on, un courier dans deux ou trois « jours. Cependant je vous dirai à « la hâte & par avance.... que l'on « est ici de votre sentiment : mais « que comme son Eminence ne « veut pas se charger de la haine & « du reproche de n'avoir pas fait « la paix quand elle l'a pû, quoi- « qu'en effet elle ne s'en suivra pas « par le relâchement dont MM. vos « Collégues sont d'avis sur le point « de la Lorraine, après avoir dans « la dépêche du Roi fait voir l'*impertinence* des raisons sur lesquelles « ils appuïent leur opinion, on con- « clura néanmoins à la suivre, afin « qu'ils ne puissent pas dire que s'ils « eussent été crûs la paix se feroit « faite. » C'est ainsi que le Cardinal Mazarin & ses amis traitoient un sentiment que l'événement ne justifia que trop dès la fin même de cette année & les années suivantes, où l'on vit le Royaume se déchirer lui-même par des guerres civiles, tandis que les Espagnols reprenoient la meilleure partie des conquêtes que la France

AN. 1648.

Lettre de M. de Lionne à M. de Servien, 11. Janv. 1648.

LXXVI.
Avis de M. de Lyonne à M. de Servien.

An. 1648. avoit faite ſur eux. Il eſt vrai qu'il ne faut pas toûjours juger par les événemens ; mais il eſt toûjours de la prudence de les prévoir quand elle le peut, afin de les prévenir ; & la queſtion pour décider entre le Cardinal Mazarin & les Plénipotentiaires ſe réduiſit à ſçavoir ſi ce Miniſtre dans les circonſtances où il ſe trouvoit, devoit en effet prévoir & craindre ce que les Plénipotentiaires vouloient lui faire appréhender.

Enfin les ordres de la Cour de France arriverent avec la permiſſion qu'ils donnoient aux Plénipotentiaires de conſentir à la reſtitution de la Lorraine aux conditions que j'ai rapportées plus haut. Si les Eſpagnols par une feinte diſpoſition à accepter les accommodemens propoſés par M. Knuit, avoient mis les François dans la néceſſité d'expliquer toutes les limitations que le Cardinal Mazarin vouloit mettre à la reſtitution de la Lorraine, il y a de l'apparence qu'ils auroient tourné contre la France ſeule les cris des Hollandois, des Médiateurs & de tout le Public ; car il faut avoüer

que l'offre de la Lorraine avec tant de demandes & de restitutions dans les circonstances pressantes où l'on se trouvoit, n'étoit qu'une offre apparente qui ne pouvoit produire que de nouvelles contestations. C'étoit retirer d'une main ce qu'on offroit de l'autre. Mais les Espagnols qui ignoroient les ordres que les Plénipotentiaires avoient reçûs, trompés par la facilité que ceux-ci avoient euë jusqu'àlors à tout accorder, & craignant que les choses n'allassent plus loin qu'ils ne vouloient, se hâterent d'y former un obstacle, en déclarant qu'ils demandoient que les Places de Lorraine fussent renduës au Duc avec toutes leurs fortifications. Les François se recrierent sur cette nouvelle prétention, & soutinrent que dans toutes les propositions qu'on avoit faites sur la restitution de la Lorraine, on avoit toûjours supposé que les Places seroient démolies. Les Hollandois & les Médiateurs en convinrent. Tous donnerent le tort aux Espagnols, & il fut avéré que c'étoit l'Espagne qui refusoit la paix. C'est tout ce que le

An. 1648.

LXXVII. Les Espagnols éludent la conclusion du Traité avec la France.

An. 1648. Cardinal Mazarin désiroit. Plus de facilité dans les Espagnols l'auroit embarrassé, leur résolution lui fit plaisir. Son unique objet étoit de détourner sur les seuls Espagnols ce que le refus de la paix & la continuation de la guerre avoit d'odieux. Informé de leur nouvelle demande, il fit assembler un grand Conseil, où avec les Princes du Sang il invita le Nonce du Pape & l'Ambassadeur de Venise. Il est vrai que ceux-ci conseillerent la paix, ce qui ne dut pas lui plaire; mais son éloquence & son autorité entraînerent tout le conseil dans le sentiment opposé. Le Duc d'Orléans & le Prince de Condé écrivirent même sur ce sujet aux Plénipotentiaires en des termes qui exprimoient également leur zéle pour la gloire de la France, & leur attachement au service du Roi; & le Cardinal affecta d'écrire en particulier au Comte d'Avaux une lettre encore plus fiere, pour lui faire sentir indirectement le mépris qu'il faisoit du conseil pusillanime qu'il lui avoit donné.

19. Janvier
Janv. 1648.

Cette déclaration des Espagnols qui les mettoit entierement dans

leur tort, devoit naturellement suspendre la signature du Traité des Provinces Unies avec l'Espagne. Car les Députés n'avoient jusqu'alors prétendu justifier leur conduite à l'égard de la France, que par la supposition que la France ne vouloit pas la paix. Or ils voyoient que les François après s'être considérablement relâchés sur les cinq premiers points, consentoient encore à un accommodement sur le sixiéme, en le remettant à leur arbitrage, & il étoit par conséquent évident que c'étoit l'Espagne qui refusoit la paix par une demande nouvelle qui ne pouvoit être regardée que comme une défaite frivole, & pour conserver quelques fortifications de places qui dans le fond l'intéressoient fort peu; il semble donc qu'ils devoient pour satisfaire aux obligations des Traités d'alliance, obligations si souvent confirmées, & que la France avoit payées si cher, déclarer aux Espagnols, que puisque la France consentoit à des accommodemens raisonnables il ne leur étoit plus permis de se séparer d'elle, ni de signer

AN. 1648.

LXXVIII.

Les Provinces-Unies n'en pressent pas moins la signature de leur Traité avec l'Espagne

un Traité particulier. S'ils l'avoient fait, il est certain, & les Députés n'en doutoient pas, qu'ils auroient contraint les Espagnols à se relâcher, & la paix étoit faite ou du moins les François à leur tour se seroient mis dans leur tort. Mais cette fermeté, quoique si juste d'ailleurs, n'étoit pas de leur goût. Ils prévoyoient que cette résolution les jetteroit dans une longue suite de discussions qui retarderoient leur Traité de plusieurs mois, & le désir de la paix avoit tellement saisi presque toutes les Provinces-Unies, sur-tout la Hollande, qu'elles ne pouvoient plus supporter le moindre délai. La foi des Traités, les devoirs de la reconnoissance, les droits de la bienséance, l'intérêt même de la République bien entendu, ne leur paroissoient plus que de spécieux prétextes imaginés pour retarder le bonheur des peuples & le bien de l'Etat. On n'y connoissoit plus d'autre bien, d'autre devoir, d'autre intérêt que la paix; & malgré toutes les protestations des François, on aimoit mieux se persuader qu'ils ne la

vouloient pas, que de la différer tant soit peu pour ne la faire que conjointement avec eux. Une chose fort singuliere qu'on remarquoit dans le procédé des Députés, & que l'on ne pouvoit comprendre, c'est qu'à mesure qu'ils découvroient que les Espagnols s'éloignoient des accommodemens qu'ils leur proposoient eux-mêmes, & qu'ils trouvoient raisonnables, au lieu de suspendre leur Traité pour amener les Espagnols à la raison, ils n'en étoient que plus ardens à le signer, & disoient froidement aux François : les Espagnols refusent de s'accommoder avec vous; ainsi nous allons signer la paix avec eux. AN. 1648.

Il faut être exactement vrai, & je fais profession de l'être. Si les Provinces-Unies avoient eu connoissance de la dépêche de la Cour de France du 17. Janvier qui mettoit tant de clauses & de réserves aux accommodement proposés : si elles avoient été bien informées des véritables dispositions du Cardinal Mazarin, qui ne consentoit à la restitution de la Lorraine qu'à des conditions qu'il

An. 1648. prévoyoit bien qu'on n'accepteroit pas, parce qu'il ne vouloit point en effet la restituer, & qu'il vouloit d'ailleurs attendre pour faire la paix ce que produiroient les mouvemens de Naples ; je ne dis pas que cette connoissance eût absolument dispensé la République de tous les engagemens solemnels qu'elle avoit pris avec la France ; car dans ce cas-là même il y a certains procedés que la République n'observa pas assez, & que la seule bienséance exige entre d'anciens Alliés, sur-tout à l'égard d'une Puissance dont on a reçû des bienfaits signalés ; il faut pourtant avoüer qu'elle auroit eu droit de se prévaloir de cette connoissance pour justifier sa conduite & pallier sa défection par la nécessité réelle ou supposée de l'Etat, & le besoin pressant de la paix. Mais ce n'étoit pas le cas où se trouvoit la République. Elle n'avoit sur l'éloignement de la Cour de France pour la paix, que des soupçons & des conjectures dont une partie étoit évidemment fausse, & l'autre n'étoit appuyée sur aucune preuve solide. Les Plénipotentiai-

res François à Munster, & M. de la Thuillerie à la Haye ne cessoient de protester qu'ils vouloient sincérement la paix. Les Députes de la République venoient de s'en convaincre eux-mêmes, ainsi que les Médiateurs, en mettant, comme on dit, les François au pied du mur, par les derniers accommodemens qu'on leur avoit proposé, & qu'ils avoient acceptés. C'étoit évidemment les Espagnols qui reculoient, en faisant une demande nouvelle peu équitable en elle-même, & à laquelle ils ne pouvoient avoir d'autre intérêt que celui d'éloigner la paix. La plupart des Députés ne pouvoient le désavoüer. Il n'y en avoit aucun qui ne fût d'ailleurs bien persuadé qu'un peu de fermeté de leur part auroit obligé les Espagnols à se désister de leur nouvelle prétention ; & ce fut cependant dans toutes ces circonstances que la République abandonna la France, & signa son Traité particulier. Elle prétendit se justifier par le besoin pressant qu'elle avoit de la paix. Les François l'accuserent d'ingratitude & d'infidélité. Il

AN. 1648. ne m'appartient pas de prononcer, & j'en laisse le jugement aux Lecteurs. Je me contente de rapporter le fait.

LXXIX. Signature du Traité.

Mémoire des Plénipot. 3. Fév. 1647.

Avant la signature du Traité il y eut encore divers mouvemens, des propositions, des éclaircissemens de part & d'autre tous également infructueux, & dont le détail n'est pas assez intéressant pour mériter d'être rapporté. Le Traité fut signé le 30. Janvier. MM. Knuyt, de Riperda & Donia parurent n'y consentir qu'avec répugnance & une espéce de remords. M. de Nidershort toûjours persuadé qu'un pareil Traité deshonoroit la République, refusa absolument de signer, & donna à ses Collégues ses raisons par écrit. Les François protesterent aussi par écrit contre la signature comme contre une contravention formelle aux Traités d'alliance entre les deux puissances. Les Députés s'efforcerent de leur persuader que leur signature n'étant pas la derniere action du Traité qui ne devoit être ratifié que dans deux mois, « leur intention » n'étoit pas de manquer à ce qu'ils

devoient à la France, « & ils offri- « rent » de continuer leur entremi- « se, leur dessein étant de conduire « les choses en sorte que la conclu- « sion finale des deux Traités ne se « feroit qu'en un même-temps. » Le Comte de Pegnaranda parla dans les mêmes termes, pour mieux confirmer les Députés dans leur résolution, & diminuer par de spécieuses promesses la honte secréte qu'ils avoient de leur défection, & voilà où aboutirent enfin toutes les négociations de la France avec l'Espagne. Le Roi de France, quoique sans espérance d'en retirer aucun fruit, ne laissa pas d'écrire aux Etats Généraux pour se plaindre de la conduite de leurs Députés, & M. de la Thuillerie en présentant la Lettre du Roi à l'Assemblée, y fit une harangue que je vais rapporter.

AN. 1648.

AN. 1648. *Lettre du Roi de France à Messieurs les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas.*

» Très-chers, grands Amis, Alliés » & Confédérés.

Lettre du Roi aux Etats Généraux des Provinces-Unies, 14. Fév. 1648.

» Nous avons appris avec tant » d'étonnement ce qui s'est passé à » Munster le 30. Janvier, où la plu» part de vos Députés ont signé un » Traité particulier avec les Minis» tres d'Espagne, que nous n'avons » pû nous persuader qu'ils ayent agi » en cela selon votre intention, & ne » doutons nullement qu'aussitôt que » vous en aurez eu connoissance, » vous n'ayez donné tous les ordres » nécessaires pour remédier à tout » ce qui a été entrepris au préjudice » de tant de Traités solemnels que » votre Etat a fait en divers tems » avec cette Couronne, qui veulent » que la négociation de la paix mar» che toujours d'un pas égal, & qu'on » ne puisse conclure que conjoin» tement. Nous nous promettons » d'autant plus cette marque de

notre autorité & de notre foi, « que vous aviez été avertis des facilités que nous avons apportées « de notre part pour avancer la paix « & qu'elles n'ont produit autre effet « à nos ennemis que de les en faire « davantage éloigner; sur quoi nous « remettant à notre Ambassadeur « extraordinaire sur diverses choses « que nous l'avons chargé de vous « représenter de notre part en une « rencontre d'affaires si importantes, « nous vous conjurons de lui donner « entiere créance, & prions Dieu « cependant qu'ils vous tienne, très « chers, grands Amis, Alliés & « Confédérés en sa sainte garde. « Ecrit à Paris le quatorziéme Fé- « vrier 1648. Votre bon Ami & « Confédéré LOUIS. «

AN. 1648.

Harangue de M. de la Thuillerie à Messieurs des Etats.

MESSIEURS,

3. Mars.

Depuis le temps que j'ai l'hon- « neur d'être employé dans les af- « faires, je n'en ai rencontré aucune «

AN. 1648.

» qui m'ait paru si importante que
» celle qui m'invite a venir devant
» vous, puisqu'elle m'oblige, Mes-
» sieurs, à vous faire des plaintes,&
» à représenter à vos Seigneuries le
» véritable sentiment que doit avoir
» le Roi & la Reine sa mere de la si-
» gnature de votre Traité avec les
» Espagnols, & de se voir abandon-
» nés par ceux de leurs Alliés, sur
» lesquels avec raison ils avoient
» mis le plus fort de leurs espéran-
» ces,& desquels ils attendoient dans
» une pareille conjonćture le réci-
» proque des assistances qu'en vos
» besoins ils vous avoient donnés, &
» la reconnoissance qu'ils estimoient
» qu'on dût avoir de tant de mil-
» lions dépensés, de tant de sang
» répandu pour la cause commune,
» & tant de pertes & de peines souf-
» fertes en une guerre véritablement
» entreprise pour réprimer la trop
» grande ambition de l'Espagne;
» mais aussi, Messieurs, à votre
» sollicitation, & pour vous rendre
» moins pesant le faix de celle que
» vous aviez à soutenir contre vos
» ennemis, qui devinrent des lors
» les nôtres.

Vous sçavez, Messieurs l'état, « auquel nous nous trouvions en « 1634. la générosité avec laquelle « nous déclarâmes la guerre à l'Es- « pagne en 1635. les conventions « particulieres du Traité que nous « fimes en cette même année, vous « sont connuës aussi-bien que les « obligations mutuelles de ne quit- « ter jamais les armes que les Es- « pagnols ne fussent mis hors des « Païs-bas; & que nous nous y soïons « vigoureusement employés, Vos « Seigneuries en seront les juges. «

Si nous avons bien fait la guer- « re, nous n'avons pas avec moins « de soin travaillé à la paix. La pa- « tience & l'assiduité avec lesquelles « nous agîmes pour les Traités pré- « liminaires en sont une preuve, & « celui de 44. une bien autentique « de la confiance que leurs Majestés « ont toûjours prise en leurs prudens « conseils, puisqu'aussi-tôt après être « convenu de la Ville de Munster, « pour le lieu de l'Assemblée, & du « temps auquel on s'y devoit trou- « ver, elle ne se contenterent pas « de vous donner avis du choix «

An. 1648.

» qu'ils avoient fait de leurs Plénipotentaires, & du temps de leur partement pour s'y rendre ; mais encore voulurent qu'ils passassent ici pour joindre, s'il se peut dire, aux instructions qu'elles leur avoient données, celles que vous leur voudriez donner, & conclure ledit Traité de quarante quatre pour nous servir de directoire en une négociation si importante, & marquer jusques aux pas que vous & nous aurions à faire. Etant arrivés à Munster, les Plénipotentiaires de France furent si religieux observateurs des choses promises, qu'ils demeurerent vingt & un mois entiers en attendant les vôtres, sans vouloir entendre à aucune proposition ; & de fait quand ils arriverent, à peine avoient ils échangé leurs pouvoirs.

» De combien d'artifices alors & depuis se servirent les ennemis pour faire bréche à notre alliance ? Il est superflu de le représenter : le discours en seroit trop long : tantôt ils publioient un mariage du Roi avec l'Infante d'Espagne,

qui le doit rendre maître de tous « les Païs-bas. Une autre fois ils « parlent d'un échange du même « païs avec la Catalogne. Enfin « sentant que cela ne faisoit pas une « impression assez forte, ils vous font « peur de notre fortune, ils exa- « gerent la puissance de la France, « & charitablement vous avertissent « du danger qu'il y a de nous avoir « pour voisins, comme s'il étoit « convenable que les prospérités « d'un Allié qui n'a jamais manqué « de foi ni de parole, pûssent ou « dûssent donner jalousie à l'autre, à « la grandeur duquel il a toûjours « sincerement contribué. » «

Quoique ces artifices aisés à de- « couvrir pussent servir contre eux, « nous ne laissons pas d'en souffrir : « témoin la signature de certains ar- « ticles dont nous avions tort de par- « ler, bien qu'ils fussent le pronostic « indubitable de ce que nous voïons: « & qui donnent lieu à Messieurs les « Ministres d'Espagne d'exercer leur « rhétorique, qui enfin s'est trou- « vée si bonne & si persuasive, que « nonobstant notre Traité de garan- «

AN. 1648.

» tie conclu en Juillet l'année der-
» niere, qui confirme les précédens
» nonobstant, dis je, ledit Traité &
» toutes les avances que nous avons
» faites pour faire notre paix en-
» semble, & nonobstant encore la
» remise de nos points indécis avec
» l'Espagne au jugement de vos Sei-
» gneuries, à Monsieur le Prince
» d'Orange conjointement avec
» ceux qui seront choisis de l'Etat,
» nous voyons un Traité avec l'Es-
» pagne signé le 30. Janvier, qui est
» celui dont je me plains ; & il ne
» s'en faut rien que l'Assemblée de
» Munster, aussi ne le fasse, puis-
» qu'il lui ôte l'espérance qu'elle a-
» voit légitimement conçue de voir
» le repos établi dans la Chrétienté.

» Leurs Majestés toutefois consi-
» dérent le Traité absolument con-
» traire aux autres dont j'ai fait men-
» tion ci-dessus, & sçachant que par-
» mi vous mêmes il n'est pas dans
» une approbation universelle, &
» s'il m'est permis de le dire, qu'une
» telle action blesseroit la candeur
» que cette République professe, el-
» les ne peuvent croire que ce qui a

An. 1648.

fait l'ait été de l'ordre de l'Etat, «
& que tant de gens de bien & de «
graves personnes qui le compo- «
sent ayent voulu non-seulement «
contre lesdits Traités, mais aussi «
contre les résolutions prises dans «
cette Assemblée, donner cet avan- «
tage à leur ennemi de les avoir pû «
porter par sa finesse jusques sur le «
bord de rompre une union si juste «
& si utile que la nôtre. Ainsi elles «
espérent & ont telle confiance en «
votre probité, qu'elles ne doutent «
point que vos Seigneuries connois- «
sant ce mal qui peut avoir de fâ- «
cheuses suites, n'y appliquent le «
reméde convenable tel que nous «
le pouvons désirer de bons, fidé- «
les & anciens Alliés, «

Je vous le demande, Messieurs, «
au nom du Roi & de la Reine Ré- «
gente sa mere, & n'estime pas que «
vous me le puissiez dénier. Vous le «
devez à nos Traités, Messieurs, & «
encore plus à vous-mêmes. Tous «
les grands Princes de l'Europe at- «
tendent la fin de celui-ci pour ré- «
gler ceux que dorénavant ils au- «
ront à faire avec vous. Les choses «

» sont en leur entier ; vos ratifica-
An. 1648. » tions ne sont point échangées, &
» vous le pouvez refuser aux Minis-
» tres d'Espagne, jusqu'à ce qu'ils
» vous ayent donné un légitime con-
» sentement. Nous l'attendons, Mes-
» sieurs, de votre équité, de votre
» foi, & de votre reconnoissance,
» qui sans cela ne seront point à cou-
» vert de blâme, quelques offices
» que vous ayez pû faire auprès des
» Espagnols, puisque vous êtes nos
» Alliés, & par conséquent obligés
» à plus qu'à des paroles. Je soutiens
» donc avec le respect que je dois à
» votre Assemblée, que vous ne pou-
» vez passer outre, & que vous &
» nous avons les mains liées, si ce que
» nous faisons touchant la paix avec
» l'Espagne ne se fait pas de concert.

Mais la République d'une part & les Espagnols de l'autre avoient pris leur parti, l'une de faire la paix, les autres de ne la point faire avec la France. On ne négocia plus de part & d'autre qu'avec froideur, les François affectant de l'indifférence avec les Députés de la République, & plus de fermeté que jamais avec les Es-

pagnols,

pagnols, & ceux-ci attendant ce que produiroit une défection qu'ils avoient ménagée si long-tems avec tant d'artifices, de soins & de patience. Le Duc de Longueville que l'espérance de faire la paix avoit retenu jusqu'àlors à Munster, satisfit enfin l'impatience qu'il avoit de retourner à la Cour. Les ratifications du Traité furent échangées deux mois après la signature, comme on étoit convenu; & les François n'ayant désormais rien à espérer de ce côté-là, ne songerent plus qu'au Traité de l'Empire. Au reste la République auroit lieu de se plaindre de cette histoire, où la simple exposition des faits semble la condamner, si je n'y ajoutois les raisons qui peuvent la justifier; & je ne les puis mieux rapporter que d'après son Historien même. La premiere raison qu'il allégue pour justifier la République, c'est l'éloignement que le Cardinal Mazarin avoit pour la paix; mais j'ai déja réfuté cette raison, parce que la République non seulement n'en sçavoit rien, mais avoit même tout lieu de croire le

AN. 1648.

LXXX. Raisons de la République dans sa défection.

Basnage, Annales des Provinces-Unies, 1640. num. XXI. & XXVI.

An. 1648. contraire. Voici la seconde raison, & les lecteurs en jugeront. « La seconde chose, dit-il, qu'on doit remarquer, est que la Lorraine n'avoit jamais été l'objet de l'alliance, & que le Traité, quoique couché en termes généraux, ne soumettoit pas pas un des contractans à toutes les passions de l'autre. Il n'étoit donc pas juste que la Hollande pliât sous celle que le Cardinal Mazarin avoit de continuer la guerre jusqu'à ce que son ambition ou sa haine fût satisfaite. On s'étoit uni contre l'Espagne, elle donnoit une pleine satisfaction au Roi de France sur les prétentions qu'il avoit contre elle dans les Païs-bas. La Lorraine n'étoit qu'un incident qu'on avoit fait naître pendant le cours de la négociation afin de l'arrêter, & il n'étoit pas raisonnable que les Provinces-Unies s'exposassent aux dépenses & aux périls de la guerre pour le Duc avec lequel elles n'avoient aucun intérêt. Enfin on raisonnoit sur la Lorraine en Hollande comme en France, où les esprits dégagés de passions

décidoient nettement que la restitution en étoit légitime, & qu'un obstacle si leger ne devoit pas retarder une paix la plus glorieuse & la plus utile au Roi qu'on eût jamais faite. »

Mais il paroit que l'Historien des Provinces-Unies n'a pas été informé de toutes les circonstances de cet événement. En voici une que je trouve dans une lettre de M. de Lyonne à M. de Servien, qui mérite d'être rapportée telle qu'elle est racontée dans l'original. « Nous avons eu un avis de fort bon lieu de Bruxelles, que son Eminence m'a chargé de vous mander à vous seul, pour vous informer de la chose, afin que comme elle pourroit avoir encore d'autres suites, vous cherchiez les moyens les plus propres pour y remédier. L'affaire est que l'un des plus puissans motifs dont les Espagnols se sont servis en dernier lieu pour porter les Députés de Hollande à commettre le manquement qu'ils viennent de faire, en quoi la plupart d'entre eux étoient encore vacillans, a été l'appréhension qu'ils

Lettre de M. de Lyonne à M. de Servien, 14. Fév. 1648.

An. 1648. » leur ont vivement imprimée de » cette belle chimere du mariage de » l'Infante avec le Roi. Je m'assure » que vous vous étonnerez d'abord » que des gens tant soit peu raisonnables » ayent pû se laisser piper » par un artifice si grossier ; mais » pourtant il n'y a rien de plus certain, » & sans ce piége là les diligences » que vous avez faites, & » vos protestations jointes aux remords » que les Députés de Hollande » avoient dans l'ame de flétrir » la réputation de leur Etat envers » toute la posterité, les auroient » sans doute empêchés de passer outre. » L'avis qu'on nous en a donné » porte cette particularité, que les » deux Députés de Hollande étant » allés chez Brun, & étant tombés » d'eux mêmes par curiosité sur le » sujet de ce prétendu mariage, » Brun qui fut habile, prit l'occasion » au poil, & en releva le discours, » leur témoignant comme » en grande confiance, que maintenant » qu'ils étoient si près de conclure » leurs affaires & d'être bons » amis, après avoir exigé d'eux le » dernier secret qu'ils lui promirent

inviolable, il leur dit qu'il ne vou- «
loit plus leur celer que l'Espagne «
avoit toûjours eu une négociation «
secréte avec la France, qui pouvoit «
être achevée du jour au lendemain, «
en disant seulement un oüi de leur «
part, puisqu'elle ne consistoit qu'à «
donner leur consentement pour le «
mariage de l'Infante avec le Roi, «
avec la cession de tous les Païs- «
bas en dot : qu'ils avoient toûjours «
gardé cette porte pour sortir d'af- «
faire en une extrême nécessité ; & «
que comme les affaires de Naples «
les pressoient extraordinairement, «
étant capables avec le tems de don- «
ner un coup mortel à la Monarchie «
d'Espagne, s'il se rencontre en- «
core quelque difficulté ou quelque «
longueur à la signature du Traité «
de Hollande, considérant qu'elle «
pourroit leur causer le même pré- «
judice que la rupture même dudit «
Traité, ils étoient résolus de rom- «
pre tout ce qui avoit été arrêté «
avec MM. les Etats, & d'embras- «
ser l'autre négociation avec la «
France, qui les tireroit de tout «
embarras même avec réputation. «

Ces deux pauvres Députés «

An. 1648.

» donnant avidement dans le panneau, tinrent pour infaillible qu'il y en avoit encore plus que Brun ne leur en disoit, firent les derniers remerciemens de la confiance qu'on leur avoit marquée, promirent de nouveau un secret inviolable, & qui pis est, ajouterent que MM. les Etats ne permettroient jamais que l'Espagne fût réduite à l'extrêmité d'acepter ce parti, & que plûtôt la Province de Hollande seule l'assisteroit de tout son pouvoir, qui est la mauvaise suite que je vous disois, que cela peut avoir encore, si on ne trouve quelque moyen de déraciner cette impression de leur esprit. Lesdits Députés lui demanderent aussi s'il pourroit leur remettre en main quelque piéce autentique, ou quelque écrit sur cette négociation, pour le faire voir à MM. les Etats, parce que cela, disoient-ils, produiroit de merveilleux effets. Il fit l'homme de bien & le consciencieux; & leur dit seulement que la chose se passoit entre vous & lui, & raconta là-dessus la conférence que vous avez euë ensem-

de l'année 1646. si je ne me trom- «
pe; ce qui réüssit si bien, parce que «
les Députés se souvinrent que M. «
le Prince d'Orange avant que de «
mourir leur avoit parlé de cette «
conférence, & qu'il crurent com- «
me l'Evangile tout ce qu'il leur di- «
soit, & lui en renouvellerent leurs «
actions de graces. »

AN. 1648.

LXXXI. La flotte Françoise arrive à la vuë de Naples.

Le Cardinal Mazarin se seroit aisément consolé de la défection des Provinces-Unies, si la fortune avoit secondé ses projets; mais après en avoir reçû jusqu'alors tant de faveurs, il commença cette même année à en connoître l'inconstance, & bien-tôt après il en essuya les plus rudes coups. La premiere disgrace qu'il en essuya fut la réduction de Naples à l'obéïssance du Roi d'Espagne. J'ai raconté plus haut que le Duc de Guise attendoit avec impatience des secours de France. Enfin la flotte Françoise parut à la vuë de Naples, & répandit la joye dans cette grande Ville avec l'espérance d'un grand secours. On fut bien-tôt désabusé. Le dessein du Cardinal Mazarin en envoyant des secours à Naples n'étoit pas de mettre le

AN. 1648. Duc de Guise en état de s'y rendre le maître. Il sembloit compter pour rien d'enlever ce Royaume à l'Espagne, s'il ne l'acquéroit pas à la France, & ne pouvoit se fier au Duc de Guise, qu'il croyoit trop ambitieux pour résister à l'appas d'une Couronne, il songea bien moins à le soutenir qu'à le décréditer. Janvier Anese conservoit encore beaucoup de crédit dans la Ville. C'étoit un homme de basse condition, à qui sa naissance ne permettoit pas de former des desseins ambitieux contraires à ceux de la France. Ce fut l'instrument que le Cardinal se proposa d'employer; & pour ménager l'exécution de son projet, il fit embarquer sur la flotte l'Abbé Basqui, chargé de ses instructions & des ordres de la Cour.

Libardaus de Rebus Gallicis, l. 7, 1647.

La flotte Espagnole étoit à l'ancre, défenduë à la vérité par le Château de l'Œuf, mais toute désemparée & hors d'état de se défendre par elle-même. Si les François l'avoient attaquée secondés d'un vent favorable, ils l'auroient infailliblement détruite, & on ne comprit pas pourquoi ils ne le firent pas. Il semble

qu'ils voulurent d'abord s'éclaircir de l'état des affaires, & commencer par la négociation. L'Abbé Basqui dès le lendemain de l'arrivée de la flotte se rendit à Naples. Il remit au Duc de Guise des lettres de la Cour de France, qui l'assuroient que le Roi, la Reine Régente & le Cardinal Mazarin avoient appris avec beaucoup de joye son arrivée à Naples, & étoient disposés à lui donner tous les secours dont il auroit besoin. Mais il eut bien-tôt lieu de juger que ces offres n'étoient pas sincéres. Il avoit besoin d'argent, la flotte n'en apportoit point. Il demanda quatre-vingt milliers de poudre, on ne lui en donna que six, tandis qu'on en donna trente à Anese. On lui offrit dix huit cens hommes d'Infanterie, & deux compagnie des Cavalerie, qu'il ne voulut pas accepter, parce qu'il n'étoit pas en état de les soudoyer. Il demanda des selles & des équipages de Chevaux, la flotte n'en avoit point. Il lui falloit du canon, on répondit qu'on ne pouvoit pas le débarquer. Pour des vivres, à peine y en avoit-il suffisamment pour la flotte, de

AN. 1648.

LXXXII. Elle n'est d'aucun secours au Duc de Guise.

AN. 1648. forte que le secours tant attendu se réduisoit absolument à rien.

Relation de L'Abbé Basqui, 14. Fév. 1648.

L'Abbé Basqui traitoit en même temps avec Anese, & l'excitoit à se rendre maître des affaires. Mais la chose étoit de difficile exécution, ou même impossible dans une multitude partagée en diverses factions qui avoient des vuës opposées. On distinguoit les *Cappes noires*, c'étoit les riches Bourgeois, & les *Déchaussés*, c'étoit la populace. Ils n'avoient d'abord formé les uns & les autres qu'une faction commune pour chasser les Espagnols, & secoüer le joug de la Noblesse ; mais bien-tôt les *Cappes noires* qui aimoient l'ordre, rebutés des excès que commettoient les *Déchaussés*, s'en détacherent pour former une faction particuliere. Ce parti qui étoit puissant par ses richesses, étoit attaché au Duc de Guise. L'autre étoit divisé en deux factions, dont l'une reconnoissoit pour Chef Janvier Anese ; l'autre Pepe Palumbo, & cette derniere étoit encore pour le Duc de Guise. Cependant Anese se voyant soutenu par le Roi de France, s'en prévalut pour décréditer ce Prince. Ses amis

semerent parmi le peuple le bruit que le Duc étoit odieux à la France, & qu'il n'avoit par conséquent point de secours à espérer des François tandis qu'il seroit maître dans Naples, parce que la France vouloit bien aider le peuple à se mettre en liberté, mais non pas favoriser l'ambition du Duc de Guise. Tandis que les uns travailloient à ruiner son crédit, parce qu'il étoit odieux à la France, d'autres alloient au même but par une voye toute contraire, lui reprochant qu'ils étoit françois, & qu'en cette qualité son dessein étoit de livrer le Royaume de Naple au Roi de France. Six mille furieux assemblés dans une place publique, faisoient retentir ces cris, lorsqu'un bon mot les appaisa.. *Non,* dit le Duc à l'un d'entre eux, *la France n'est pas ma patrie. Je suis né dans la chaloupe qui m'a amené ici.* Toute la multitude charmée de cette réponse, jura de n'obéir qu'à lui. Mais un peuple mutiné qui n'agit que dans une espéce d'yvresse, est rarement fidéle à ses sermens. Les intrigues d'Anese allerent si loin, que divers particuliers conspi-

AN. 1648.

LXXXIII. Le Duc devient odieux, & manque d'être assassiné.

An. 1648. rerent d'assassiner le Duc de Guise: On en saisit trois qui furent punis du dernier supplice. Le Duc de Guise fit grace aux autres. Il ne voulut pas croire que l'Abbé Basqui eût eû quelque part à de si noirs complots. Il ne tint qu'à lui de perdre le perfide Anese en l'abandonnant à la fureur du peuple, & la prudence sembloit l'exiger; il aima mieux composer avec lui, jusqu'à lui promettre cinquanre mille écus de rente avec le titre de Prince ou de Duc, pour l'engager à se démettre du commandement qu'il avoit retenu jusqu'alors.

Une situation d'affaires si tumultueuse & si flottante fit comprendre à l'Abbé Basqui que le projet de la Cour de France ne réüssiroit pas ou du moins si tôt, & la flotte se disposa à retourner en Provence. Mais comme elle eut quelque honte de s'en retourner sans avoir rien entrepris, elle alla sous le Château de Castel-Amare bruler cinq navires Espagnols qui s'y croyoient en sureté. Pendant cette action la flotte Espagnole qui avoit eu le tems de se remettre en bon état, sortit du

AN. 1648.

Mémoire de Monglat. 1648.

LXXXIV. Combat naval.

Golfe de Naples résoluë de donner bataille. Les François allerent au-devant. Le combat fut terrible & le bruit du canon fut si grand, que toute la Ville de Naples fut ébranlée. Les Espagnols après avoir eu quatre Vaisseaux coulés à fond, se réfugierent dans leur premier poste sous le Château de l'Œuf, & la flotte Françoise retourna dans les ports de France. Le Duc de Guise ainsi abandonné à lui-même au milieu d'un peuple qui lui manquoit de fidélité, chercha dans son courage & sa bonne conduite les ressources qui lui manquoient dans les secours qu'on lui refusoit. Il rassura le peuple consterné du départ de la flotte Françoise. Il sortit avec une petite armée ; & il obligea la Noblesse qui étoit campée près d'Averse & coupoit les convois, de se retirer en abandonnant presque tous ses drapeaux. Il se saisit de tous les postes qui pouvoient faciliter le passage des vivres ; & remit ainsi l'abondance dans la Ville de Naples, qui le combloit d'éloges & retentissoit d'acclamations. Anése & ses partisans ne laissoient pas de continuer

AN. 1648. leurs intrigues pour le perdre ; & d'un autre côté les Espagnols lui faisoient pour le gagner des offres capables de satisfaire son ambition, s'il avoit pû les croire sincéres.

Comme le Duc d'Arcos étoit odieux aux Napolitains, le Roi d'Espagne lui substitua le Comte d'Ognate. Ce nouveau Viceroi amena avec lui un renfort de troupes, avec lesquelles les Espagnols reprirent quelques postes dans le voisinage de Naples, où les vivres recommencerent à devenir plus rares. On découvrit qu'Antoine Macella Commissaire des vivres, étoit d'intelligence avec les Espagnols pour les faire rencherir. Il fut saisi & exécuté à mort. Mais après plusieurs conspirations manquées, il est difficile que quelqu'une enfin ne réüssisse. La flotte Françoise avoit promis de retourner dans peu mieux pourvuë qu'elle n'avoit été d'abord. Comme elle ne pouvoit entrer dans le port de Naples qui étoit défendu par les Châteaux que les Espagnols occupoient, le Duc de Guise voulant lui assurer un lieu de retraite, & sur-tout un port pour les Gale-

tes, entreprit de se rendre maître de Nisita, petite Isle proche du continent entre Pouzzolle & Naples. Il réüssit heureusement dans cette expédition, & la Tour qui étoit l'unique défense alloit se rendre, lorsqu'il apprit que les Espagnols étoient maîtres de Naples. Ceux des Napolitains qui avoient des intelligences avec les Espagnols, prirent le tems de son absence pour leur livrer les postes qu'ils gardoient. Anese dont l'Abbé Basqui avoit dit à la Cour de France qu'il étoit d'une fidélité à toute épreuve leur ouvrit lui même le donjon des Carmes, qui étoit le poste le plus important. Ce que la perfidie ne leur livra point, la lâcheté des habitans acheva bien-tôt de les en rendre maîtres; la nouvelle révolution ne fut l'ouvrage que de quelques heures, & ce qu'il y eut de plus heureux pour les Espagnols, c'est que n'ayant plus de vivres que pour un seul jour, ils avoient déja fait toutes leurs dispositions pour sortir le lendemain des Châteaux, & se retirer dans les Isles voisines.

LXXXV. Les Espagnols se rendent maîtres de Naples.

Cette nouvelle portée au Duc de Guise le consterna. Il retourna sur

An. 1648. le champ à Naples pour essayer d'y ranimer sa faction ; mais il n'étoit plus tems, & tout étoit perdu pour lui. Il trouva toutes les portes fermées, & l'ennemi maître des avenuës. Il ne s'agissoit plus d'acquérir une Couronne, il falloit sauver sa vie par une prompte fuite. Il fut bien-tôt abandonné par les Napolitains qui l'accompagnoient. Il ne lui resta que quelques François avec lesquels il tâcha de se sauver. Mais il fut si vivement poursuivi, qu'il fut arrêté près de Capouë, & conduit prisonnier à Gaïete, passant ainsi de l'espérance du Thrône dans les horreurs de la prison. Il n'eût pas même évité la mort sans l'espérance qu'il donna aux Espagnols de se venger de la Cour de France qui l'avoit abandonné. Ainsi s'évanoüirent les espérances que le Cardinal Mazarin avoit fondées sur le soulevement de Naples.

LXXXVI. Le Duc de Guise est fait prisonnier.

Ce Ministre ne laissa pas de pousser la guerre avec vigueur & avec assez de succès contre l'Espagne. En Catalogne le Maréchal de Schomberg porta le ravage jusques dans le Royaume de Valence, où les

François pillerent quelques Villes, & après avoir obligé les Espagnols de lever le siége de Flix, il assiégea lui-même Tortose & s'en rendit maître. En Italie les succès furent variés sans aucun avantage considérable de part ni d'autre. En Flandre, l'Archiduc commença la campagne avec beaucoup d'éclat. Pendant que le Prince de Condé prenoit Ypres, il surprit Courtrai ; & de-là il prit sa marche vers les frontieres de France jusqu'à la vuë de Peronne, & jetta l'allarme dans les Villes de Picardie. Mais se voyant suivi par le Prince de Condé, il fit une grande marche pour aller assiéger Furnes & le prit, sans que le Prince pût s'y opposer. De-là il marcha vers la Lys, & s'empara d'Etere & de Lens. Le Prince de Condé fit reprendre Etere, & marchant lui-même au secours de Lens, il apprit que la Place étoit renduë. Il ne songeoit plus qu'à se retirer, lorsque l'Archiduc qui avoit une armée supérieure se laissa trop aisément flatter de l'espérance de le battre. Il fit charger son arriere garde par le Général Bek qui la mit en déroute, & encouragé par

An. 1648.

LXXXVII. Bataille de Lens.

An. 1648. ce premier succès, il s'avança aussi-tôt lui-même avec toute son armée en bataille. Jamais le Prince de Condé ne fit paroître plus de fermeté ni de présence d'esprit. Obligé de tourner tête à l'ennemi, il n'avoit qu'un moment pour faire ses dispositions & il les fit si bien qu'il ne douta plus de la victoire. L'habileté du Général eut pourtant besoin d'être secondée de la valeur des troupes. Les Espagnols se battirent avec beaucoup de courage, & ce ne fut qu'après plusieurs charges redoublées qu'ils céderent la victoire aux François. Elle fut complete par le grand nombre de morts & de prisonniers, la perte du bagage, du canon, des drapeaux & des étendarts. Elle mit le comble à la gloire du Prince de Condé, qui reprit aussi-tôt Lens & Furnes, & qui auroit poussé beaucoup plus loin ses conquêtes, si les troubles de Paris n'avoient obligé la Cour de le rappeller.

Jusqu'à ce moment fatal le Cardinal Mazarin n'avoit pas lieu de se repentir du parti qu'il avoit pris par rapport à l'Espagne, mais les craintes qu'on lui avoit insinuées & qu'il

n'avoit pas voulu écouter, commencerent enfin á se vérifier. Dès la fin de cette année Paris & ses environs devinrent un champ de bataille souvent arrosé de sang. Bien-tôt toute la France fut en proye aux guerres civiles. On vit ces deux grands hommes qui l'avoient accruë & illustrée par leurs victoires, Condé & Turenne, tourner leurs armes contre elle. Les Parlemens s'opposerent avec éclat aux dispositions du gouvernement & du ministere. Le peuple prit leur conduite pour un exemple de révolte, & s'empressa de le suivre. L'esprit de la sédition passa de la Capitale dans presque toutes ses Provinces. Les sources des finances tarirent par-tout. Il fallut rappeller incessamment toutes les troupes des frontieres pour défendre la France contre elle-même, & la sauver de ses propres fureurs. Les ennemis profitant de ces désordres reprirent presque toutes les conquêtes que la France avoit faites sur eux, & il est difficile que dans une si triste situation le Cardinal Mazarin n'eût pas quelque regret de n'avoir pas écouté les conseils de paix que

AN. 1648.

LXXXVIII. Troubles en France.

AN. 1648. le Comte d'Avaux & le Duc de Longueville lui avoient suggérés. Il est vrai que quand il les auroit suivis les Espagnols auroient vraisemblablement refusé de s'y prêter ; mais du moins il n'auroit eu aucun reproche à se faire à lui-même, & ses ennemis auroient eu contre lui un chef d'accusation de moins. Quoiqu'il en soit (car ces détails n'appartiennent plus à cette Histoire) ces funestes incidens éloignerent plus que jamais la paix entre la France & l'Espagne. On ne fit plus à Munster pour la ménager que des démarches stériles, beaucoup moins dans le dessein de la conclure que pour ne pas paroître absolument la refuser. Mais un reste de négociation si languissant, & que l'on traîna de part & d'autre pendant douze années entieres jusqu'à la paix des Pirénées, intéresseroit peu les lecteurs ; je ne les entretiendrai plus que de la paix de l'Empire, & c'est par où je vais finir cette Histoire.

Fin du cinquiéme Volume.



TABLE DES MATIERES

Contenuës dans ce Volume.

S

T

V

Fin de la Table du Tome V.





